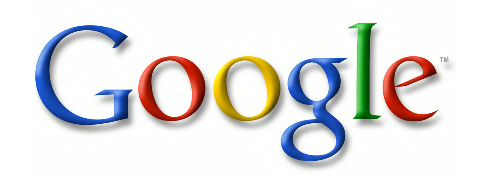
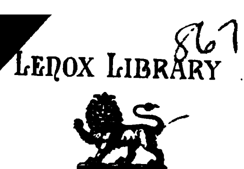
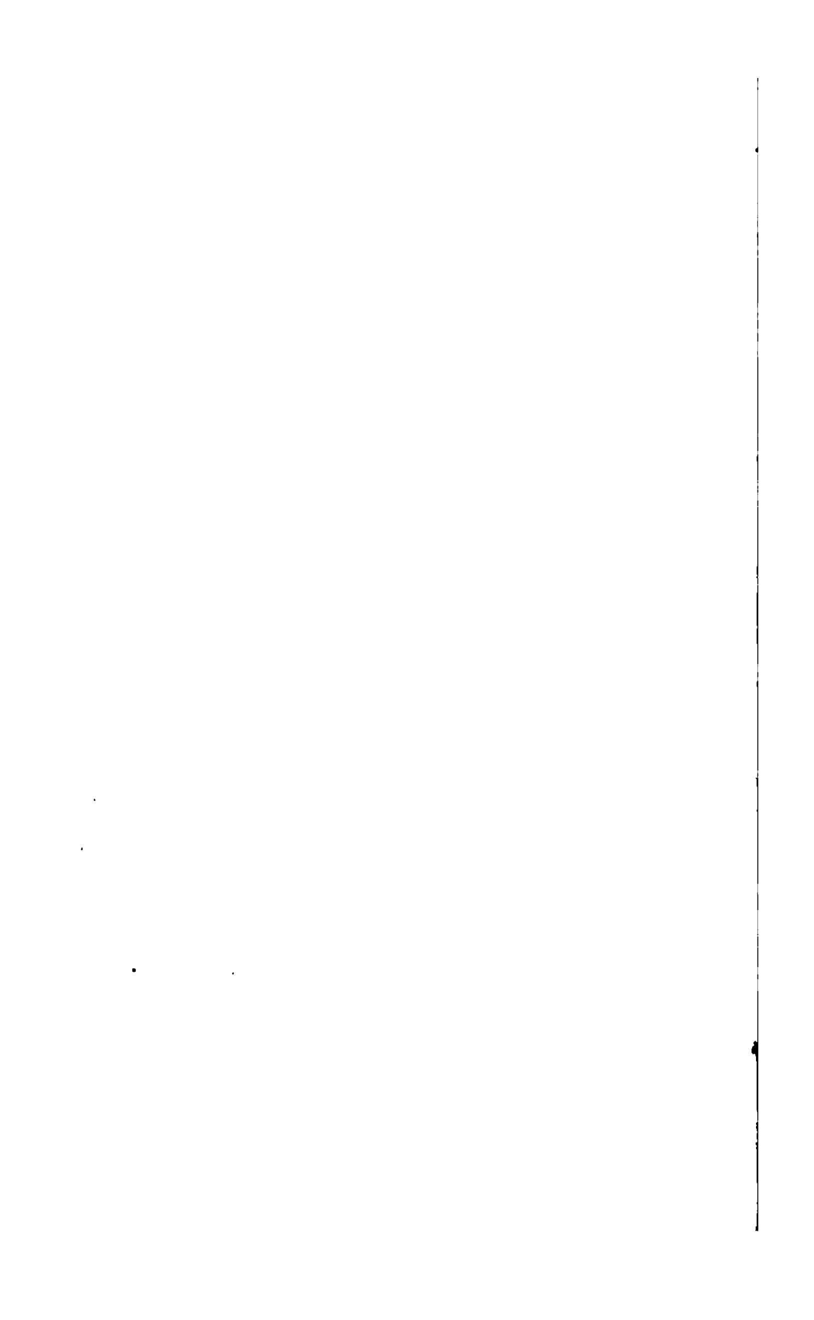





LENOX LIBRARY
867


AUCTOR PRETIOSA FACIT

DHC
VERON



Veron

MÉMOIRES

# D'UN BOURGEOIS

## DE PARIS

Paris.— IMP. DE LA LIBRAIRIE NOUVELLE.—A. Delcambre, 15, rue Breda.

LE D[R] L. VÉRON

# MÉMOIRES

D'UN

# BOURGEOIS

# DE PARIS

Comprenant

LA FIN DE L'EMPIRE
LA RESTAURATION — LA MONARCHIE DE JUILLET — LA RÉPUBLIQUE
JUSQU'AU RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE.

TOME QUATRIÈME

PARIS
LIBRAIRIE NOUVELLE
BOULEVARD DES ITALIENS, 15, EN FACE DE LA MAISON DORÉE



1857

# MÉMOIRES

# D'UN BOURGEOIS

# DE PARIS

## CHAPITRE PREMIER

### LOUIS-PHILIPPE.

Éducation de Louis-Philippe. — Sa jeunesse. — Son esprit de famille. — Le duc d'Orléans et Louis XVIII. — Leur conférence sur l'éducation des princes, qu'on voulait envoyer au collége. — Le *Journal de Louis-Philippe*. — Le titre d'Altesse royale. — Louis-Philippe et l'opposition. — Les épreuves d'une biographie de contemporains. — Charles X et le duc d'Orléans. — Une conversation à Goritz. — Un dialogue des morts entre Charles X et le duc d'Orléans. — Deutz. — Louis-Philippe et la duchesse de Berry. — Louis-Philippe philanthrope et humanitaire. — Les fortifications de Paris. — La politique étrangère. — Les mariages espagnols. — Lettres inédites de M. Forth Rouen, de M. Guizot au roi, du roi à M. Guizot, de M. Guizot au duc de Nemours. — Cinq lettres de M. Bresson au duc de Nemours. — Le discours du Mans, réponse du duc de Nemours. — Lettre du roi au duc de Nemours. — Lettre de M. Duchâtel au même. — Lettre de la princesse Adélaïde au même. — La Chambre des députés. — Lettre de M. Molé au roi. — Louis-Philippe médecin : une méprise au château d'Eu. — La liste civile. — L'amour de la truelle. — Le roi surpris, la nuit, écrivant des notes pour ses fils. — La mort du duc d'Orléans; une lettre de la reine Amélie. — Lettre du maréchal Valée sur le duc d'Aumale. — Deux entretiens entre Louis-Philippe et MM. Scribe et Halévy. — Conclusion.

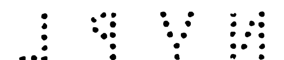
Il y a peut-être audace et imprudence à venir parler aujourd'hui d'un roi, encore sur le trône il y a peu d'années, et que nous entourions tous alors de nos respects;

mais je suis, pour une pareille entreprise, plus à l'aise que personne.

Au milieu des incertitudes et des périls, je me suis montré tout d'abord convaincu que le prince Louis-Napoléon possédait toutes ces grandes qualités d'homme d'État qui assurent aux sociétés l'ordre, le respect de la religion, le règne paisible des lois, aux peuples de sages progrès, la prospérité, l'éclat et la gloire.

Depuis sa première élection, ce prince, élu empereur et prenant le titre de Napoléon III, n'a-t-il pas su, en très-peu d'années, replacer la société sur sa base, honorer la religion, refaire une armée, compléter le grand réseau de nos lignes de fer, embellir, assainir Paris et nos provinces; faire sortir nos finances avec succès, avec profit pour l'État, des chemins de la routine, relever le drapeau et la diplomatie de la France à l'étranger, nouer fortement et par les liens les plus étroits l'alliance anglaise, changer de fond en comble cette politique européenne de 1814, qui plaçait la Russie à la tête d'une coalition de tous les peuples contre la France, tandis qu'aujourd'hui une nouvelle politique européenne vient de placer au contraire la France à la tête d'une coalition de tous les peuples contre la Russie? D'aussi grandes choses ne sont pas faites pour refroidir l'esprit et le cœur, ni pour diminuer les sentiments d'admiration qui ne manquent jamais, dans notre pays, aux courageux efforts et aux heureuses entreprises.

Ceci dit, il me sera permis de parler librement d'un roi qui, pendant dix-huit ans, a régné en France, sans qu'on me soupçonne d'arrière-pensées politiques, sans



qu'on m'accuse de me ménager des portes secrètes pour je ne sais quels sots rêves d'avenir. D'ailleurs, l'empereur Napoléon III ne disait-il pas, à Saint-Cloud, le 2 décembre 1852, devant le Corps législatif et le Sénat: « Est-ce à dire qu'en acceptant le titre de Napoléon III, je tombe dans l'erreur reprochée au prince qui, revenant de l'exil, déclara nul et non avenu tout ce qui s'était fait en son absence? Loin de moi un sembable égarement. Non-seulement je reconnais les gouvernements qui m'ont précédé, mais j'hérite en quelque sorte de ce qu'ils ont fait de bien ou de mal; car les gouvernements qui se succèdent sont, malgré leurs origines différentes, solidaires de leurs devanciers. »

Le 6 octobre 1773, Louis-Philippe d'Orléans naquit au Palais-Royal, et reçut en naissant le titre de duc de Valois.

Son père était ce Louis-Philippe-Joseph qui se fit appeler plus tard Philippe-Égalité, et qui portait à cette époque le titre de duc de Chartres.

Sa mère était Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, fille du duc de Penthièvre, dernier représentant de la descendance de Louis XIV et de madame de Montespan, dans la personne du comte de Toulouse.

Louis-Philippe remonte donc à Monsieur, frère du roi Louis XIV, par son père : branche légitime.

Il remonte à Louis XIV lui-même, par son père et par sa mère : branche légitimée.

Il ne peut me convenir d'établir ici tout ce que put avoir de singulier, de scandaleux, la vie de Louis-Philippe-Égalité, la vie du père de Louis-Philippe. Nous si-

gnalerons pourtant un fait qui jettera quelque lumière sur la situation de son fils, encore duc d'Orléans, sous la restauration, vis-à-vis de Louis XVIII sur le trône. Philippe-Égalité fut un des premiers, en France, qui empruntèrent à l'Angleterre mœurs, costumes, jockeys et chevaux; les premières courses furent encouragées par lui; la reine Marie-Antoinette y assista; mais sur un ordre du roi les courses cessèrent. Louis XVI voulut surtout mettre fin aux paris ruineux dont elles furent le prétexte. Le duc de Chartres se consola de cette privation par de fréquents voyages à Londres et en se faisant recevoir membre de deux ou trois clubs.

Toutefois le régent avait aussi affecté des habitudes anglaises, et même sous Louis XV les goûts anglais commencèrent à s'introduire publiquement en France : le duc d'Aumont était un jour à cheval à la droite de la voiture du roi : « Duc d'Aumont, dit Louis XV, vous me crottez ! — Oui, sire, à l'anglaise. » Le duc d'Aumont avait entendu *vous trottez !*

Louis XVI, pendant tout son règne, montra de l'aversion pour le duc d'Orléans, qui devait s'appeler Philippe-Égalité lors de la révolution de 89, de même que Louis XVIII sur le trône montra toujours peu de goût pour le duc d'Orléans, qui devait prendre le titre de roi des Français lors de la révolution de 1830, après le départ pour l'exil de Charles X.

Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, aimait les arts et la mécanique; il s'était fait faire en relief des modèles de toutes les manufactures de Lyon, et rêvait toutes sortes d'entreprises de bâtiments. Il conçut le projet d'abattre toutes les maisons de la Cité, et de rebâtir un quartier

nouveau. On sait sa lucrative spéculation sur les boutiques ouvertes dans le Palais-Royal.

Le duc de Valois, qui, devenu roi des Français en 1830, devait ne montrer que les goûts les plus honnêtes et les meilleures qualités de son père, ne fut qu'ondoyé au Palais-Royal, par l'aumônier de la maison, en présence du curé de la paroisse et de deux valets. Douze ans plus tard, Louis XVI et Marie-Antoinette tinrent sur les fonts de baptême le jeune duc de Valois, devenu duc de Chartres par la mort de son grand-père, son père, le duc de Chartres, ayant alors pris le titre de duc d'Orléans.

Dès l'âge de cinq ans, le duc de Chartres eut pour précepteur un M. de Bonnard, célèbre dans quelques salons par des madrigaux et par de petits vers de société. Les *Mémoires* de la comtesse de Genlis nous apprennent qu'elle succéda à M. de Bonnard comme précepteur du jeune duc de Valois et de ses deux frères, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais.

Le duc d'Orléans demanda cependant l'agrément du roi Louis XVI pour le choix de la gouvernante de ses enfants, comme avant 1830 le duc d'Orléans dut demander l'agrément de Louis XVIII pour faire élever les jeunes princes ses fils au collége.

— Gouverneur ou gouvernante, répondit Louis XVI, faites ce qu'il vous plaira.

— Heureusement, dit-il assez haut pour être entendu, heureusement M. le comte d'Artois a des enfants.

A partir de ce moment, l'éducation des enfants de M. le duc de Chartres, filles et garçons, fut confiée à madame de Genlis.

Rousseau venait de mourir; l'*Émile* avait presque la vogue d'un roman; madame de Genlis, cédant aux opinions du temps, décida qu'elle élèverait les jeunes princes à la Jean-Jacques.

« Qu'on destine, dit Jean-Jacques, mon élève à l'épée, à l'Église, au barreau, peu m'importe; avant la vocation des parents, la nature l'appelle à la vie humaine, vivre est le métier que je veux lui apprendre; en sortant de mes mains, il ne sera, j'en conviens, ni magistrat, ni soldat, ni prêtre; il sera premièrement homme; tout ce qu'un homme doit être, il saura l'être au besoin, aussi bien que qui que ce soit; la fortune aura beau le faire changer de place, il sera toujours à la sienne.

» On ne songe qu'à conserver son enfant, ce n'est point assez : on doit lui apprendre à se conserver étant homme, à supporter les coups du sort, à braver l'opulence et la misère, à vivre, s'il le faut, sur les glaces d'Islande ou sur le brûlant rocher de Malte. »

Madame de Genlis ne semble-t-elle pas avoir prévu que l'aîné de ses élèves passerait sa jeunesse, une grande partie de sa vie dans la misère et dans l'exil, et que, roi détrôné, il mourrait sur la terre étrangère? Ne semble-t-elle pas avoir prévu que l'aîné de ses élèves serait contraint de voyager pendant de longues années sous un faux nom, en Suisse, en Suède, en Danemark, en Norwége, en Amérique, en Espagne et dans les colonies espagnoles du nouveau monde? Ne semble-t-elle pas avoir prévu que, n'ayant plus qu'un louis dans sa poche, le duc de Chartres serait contraint pour vivre de se présenter en Suisse, au pensionnat de Reichenau, sous le nom

de Chabaud-Latour qu'on attendait, pour remplir une place de professeur de géographie? Le duc de Chartres subit des examens et fut admis comme professeur de géographie aux appointements de quinze cents francs.

Quant aux métiers qui doivent faire partie de l'éducation de l'homme, Rousseau recommande aux parents d'en faire apprendre un à leurs enfants; *Émile* poussait le rabot : madame de Genlis voulut que le duc de Valois apprît la menuiserie, la chirurgie et le jardinage.

« M. le duc de Valois, dit madame de Genlis dans ses *Mémoires*, à l'âge de huit ans, était d'une inapplication inouïe. Je commençai par lui faire des lectures d'histoire, il n'écoutait pas, s'étendait, bâillait, et je fus étrangement surprise, à la première lecture, de le voir se coucher sur le canapé sur lequel nous étions assis, et mettre ses pieds sur la table qui était devant nous; pour faire connaissance ensemble, je le mis sur-le-champ en pénitence, et lui fis si bien entendre raison, qu'il ne m'en sut aucun mauvais gré.

» Il avait un bon sens naturel qui dès le premier jour me frappa; il aimait la raison comme tous les autres enfants aiment les contes frivoles; dès qu'on la lui présentait à propos et avec clarté, il l'écoutait avec intérêt. »

A côté du duc de Valois grandirent le duc de Montpensier et le duc de Beaujolais. Ces deux princes moururent, l'un à Salthil, près de Windsor, l'autre à Malte : le duc de Montpensier, en 1807, à trente-deux ans, et le duc de Beaujolais, à vingt-huit ans, en 1808.

» Quant à madame Adélaïde, sœur du duc de Valois, sa piété, qui est véritablement angélique, dit madame

de Genlis, lui donne la philosophie chrétienne qui consiste dans la patience, le courage, la résignation et le mépris sincère du faste et des grandeurs ; sa douceur est inaltérable, mais son âme sensible a beaucoup d'énergie. »

Elle passa, comme son frère, la plus grande partie de sa vie dans l'exil, revint avec lui en France, et mourut au mois de décembre 1847, laissant ainsi Louis-Philippe, roi, privé de ses tendres encouragements et de ses sages conseils, la veille de la crise des banquets de 1848.

M. Sainte-Beuve, dans une notice sur madame de Genlis, reconnaît que la manière dont elle conçut et dirigea, dès le premier jour, l'éducation des enfants d'Orléans, dénote chez l'institutrice un sens de la réalité plus pratique que ne l'indiquaient ses livres. Elle les mit sans tarder aux langues vivantes, aux connaissances usuelles, aux choses du corps et de l'esprit, menant le tout concurremment ; l'été, à Saint-Leu, ses élèves avaient chacun un petit jardin qu'ils cultivaient eux-mêmes, et le jardinier qui les dirigeait ne leur parlait qu'allemand. Mais si l'on jardinait en *allemand*, on dînait en *anglais*, l'on soupait en *italien ;* le français se parlait bien assez dans les intervalles. A la promenade, un pharmacien botaniste suivait les jeunes princes pour leur apprendre les plantes. Un Polonais, dessinateur habile, avait peint pour eux l'histoire sainte, l'histoire ancienne, celle de la Chine et du Japon. Tous ces tableaux d'histoire composaient une *lanterne magique* amusante autant qu'instructive. Ne pouvant se priver de son goût pour le théâtre, elle imagina de mettre en action et de leur faire jouer dans le jardin, où les décorations arti-

ficielles se combinaient avec la nature, les principales scènes de l'*Histoire des voyages* de l'abbé Prévost, abrégée par la Harpe, et en général toutes sortes de sujets historiques ou mythologiques. Elle inventa pour eux toute une série d'exercices gymnastiques alors inconnus : les exercies des *poulies*, des *hottes*, les *lits de bois*, les *souliers de plomb* ; elle put se féliciter plus tard à bon droit d'avoir appris à son principal élève « à se servir seul, à mépriser toute espèce de mollesse, à coucher habituellement sur un lit de bois [1], recouvert d'une simple natte de sparterie, à braver le soleil, la pluie et le froid, à s'accoutumer à la fatigue, en faisant journellement de violents exercices et quatre ou cinq lieues avec des semelles de plomb. En un mot, dans toute cette partie de sa carrière, elle se montra ingénieuse, inventive, pleine de verve et d'à-propos ; elle avait rencontré vraiment la plénitude de son emploi et de son génie.

Pour tracer un portrait ressemblant de Louis-Philippe, il faut le surprendre dès cette première éducation. On l'y voit déjà se dessiner tel qu'il se montrera sur le trône. « M. de Valois (comme on l'appelait alors) n'annonçait en rien, dit M. Sainte-Beuve, la fleur des anciens Valois, cette distinction suprême dans le goût, qui n'est pas toujours en accord avec le bon sens et avec la science pratique de la vie. Il apprend tout, il retient tout, il raisonne bien de tout ; mais il n'est pas de ceux qui sentiraient naturellement ni la musique, ni la poésie, ni les beaux-arts fins, ni la fine littérature ; ce qui n'em-

1. Louis-Philippe fit prendre à ses fils les mêmes habitudes.

pêchera pas qu'il en ait assez vu, assez manié et assez pratiqué de bonne heure, par les soins de son gouverneur infatigable, pour avoir la certitude de s'y connaître. *J'en ferais bien autant*, aurait-il pu dire de presque chaque production de ce genre qu'on lui aurait offert à considérer. Elle lui avait fait apprendre, en effet, et manipuler dès l'enfance tant de choses diverses, qu'il n'était presque aucune branche des connaissances ni des arts sur laquelle il ne pût se croire du métier, de manière à en remontrer à chacun dans l'occasion : il le laissait peut-être trop voir étant roi. »

Pendant toute sa jeunesse, le cœur de Louis-Philippe fut ouvert à de vifs sentiments religieux. Quelques historiens ont prétendu que sur le trône il se montra plus voltairien que catholique. Des hommes considérables, vivant presque dans l'intimité du roi, m'ont assuré qu'il se refusait toujours aux questions, aux discussions qui pouvaient toucher par quelque côté aux croyances religieuses. L'un de ceux auxquels il accordait le plus de confiance et d'amitié l'entendit même s'exprimer ainsi : « Pour tout ce qui est religion, chacun reste dans l'intimité de sa conscience, chacun reçoit les inspirations de Dieu ou obéit aux entraînements de son intelligence. » Tout le monde sait que Louis-Philippe est mort religieusement. Voici les seules paroles qu'il adressa à la reine, après avoir reçu l'extrême-onction : « Amélie, es-tu contente de moi ? » Ces paroles sortaient à la fois du cœur d'un croyant et du cœur aimant de l'époux.

Après ces quelques détails sur l'enfance, sur la jeu-

nesse, sur la vie errante de Louis-Philippe pendant son long exil, je dois suivre les pas, étudier toute la conduite, toute la politique du duc d'Orléans, depuis le jour où, en 1814, il rentre en France avec la famille royale, jusqu'aux journées de 1848, jusque dans l'exil, après la révolution de février.

J'ai lu tout ce qu'on a pu écrire sur Louis-Philippe, j'ai cherché des renseignements, des indications auprès de ceux qui l'approchèrent sur le trône, j'ai interrogé les indifférents, j'ai interrogé ceux dont le dévouement égalait l'amitié, j'ai interrogé les ambitieux dont, plus d'une fois, il avait gêné les plans politiques et parlementaires, j'ai interrogé ceux qui l'avaient connu avant 1830, et qui, depuis 1830, ne lui vouèrent que de mauvais sentiments et n'eurent plus pour lui que des jugements sévères. Ce n'est qu'après toutes ces études et sur des documents officiels, publiés ici, que je me suis fait une opinion hien arrêtée sur l'esprit et le caractère du père de famille et du prince couronné.

Les d'Orléans se montrèrent toujours fidèles à l'esprit de famille; parlant de la noblesse française, Louis-Philippe, roi, abaissait volontiers tous les grands noms. « Il y a encore des noms, disait-il, mais il n'y a presque plus de familles. » Il ne reconnaissait guère que la noblesse des familles des ducs d'Uzès et des Noailles. Il s'agissait un jour aux Tuileries d'arrêter une liste d'invités pour un bal assez intime, et l'on se demandait si les femmes des membres de l'Institut seraient mises sur cette liste; la question s'agitait au sujet de madame Horace Vernet. La reine, non pour elle, disait-elle, mais pour ceux qu'on recevait, surtout pour le faubourg

Saint-Germain, qu'on voulait avoir et qu'on n'avait pas, témoignait quelques scrupules. Traitant alors assez légèrement quelques noblesses du faubourg Saint-Germain : « Je suis trop de mon temps, dit le roi, pour ne pas recevoir tous ceux qui se sont fait un nom honoré, et pour ne pas recevoir les femmes qui le portent. »

L'esprit et le caractère du roi Louis-Philippe offraient un singulier contraste. On trouvait en lui toutes les prétentions princières et plus d'un penchant révolutionnaire. Au commencement et à la fin de son règne, il eut à se décider entre des hommes importants, dont les uns étaient résolûment monarchiques, dont les autres comptaient surtout des antécédents révolutionnaires; son goût et son cœur se déclarèrent toujours pour ces derniers. En 1830, il se sentait plus d'entraînement pour Laffitte que pour Casimir Périer; plus tard, il eut beaucoup d'estime pour M. Guizot, mais son penchant était pour M. Thiers.

Sous la restauration, le duc d'Orléans et Louis XVIII se montrèrent tous deux d'habiles stratégistes; ils s'appliquaient à préparer l'avenir chacun à leur manière. Louis XVIII, roi, refusa toujours d'ouvrir les deux battants, comme altesse royale, au duc d'Orléans, qui pendant tout ce règne ne fut appelé qu'altesse sérénissime.

Louis XVIII, dont le cœur avait conservé un vif sentiment de la royauté, prenait presque ombrage des façons, des manières bourgeoises du duc d'Orléans; cul-de-jatte, le roi ne pardonnait pas au prince son activité et ses allures de simple particulier; il lui reprochait même quelques-unes de ses habitudes anglaises, de même que Louis XVI blâmait sévèrement tout ce qui,

dans les mœurs de Philippe-Égalité, n'était qu'une imitation de l'Angleterre.

Le duc d'Orléans avait cependant établi au sein de sa famille une discipline qui rappelait presque toutes les sévérités d'étiquette de la cour de Louis XIV. Aussi, lorsqu'il fut devenu roi, et lorsque tous les jeunes princes, après la mort si fatale du duc d'Orléans, commencèrent à jouir d'une certaine liberté, ils n'étaient jamais si heureux que lorsque tous les quatre, le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale et le duc de Montpensier, ils pouvaient échapper au dîner paternel et aux monotones soirées de famille; pendant plusieurs années ils se rendaient alors aux *Frères Provençaux,* dans un petit cabinet à l'entresol, qu'on avait fini par appeler le cabinet des Princes. Leur dépense était modérée ; ils étaient sobres.

Fidèle aux usages de cour, Louis-Philippe, comme je l'ai déjà dit, n'hésita pas à demander l'agrément de Louis XVIII pour faire suivre à ses fils les classes des colléges; ce fut toute une affaire. Le duc d'Orléans, dans les calculs de son habileté et de sa prudence, crut devoir faire poser d'abord la question auprès du roi par la princesse Amélie, duchesse d'Orléans, qui, d'après sa naissance, jouissait du titre et des priviléges d'altesse royale. A sa visite au roi, le prince n'eut point alors à attaquer le premier la question. Ce fut Louis XVIII qui l'aborda; il prit tout d'abord parti contre l'éducation universitaire; il insista sur l'esprit irréligieux qui régnait dans les colléges; il rappela ce qu'avait été le prince de Condé, dont l'éducation s'était faite pourtant dans une université bien autrement aristocratique que celles de

notre temps ; il prétendit que l'esprit de turbulence de la bourgeoisie gagnerait infailliblement les princes, et il montra la Fronde comme le fruit politique des éducations faites en commun. « Sire, répondit le duc d'Orléans, je vois que vous aimez les princes qui ne sont point embarrassants ; mais pour avoir des princes instruits, habiles, expérimentés, il faut bien risquer quelque chose ; les rasoirs qui font le mieux la barbe sont aussi ceux qui pourraient le mieux nous couper le cou. Il faut aujourd'hui que les princes soient connus des jeunes générations, qu'ils vivent au milieu d'elles, et qu'ils échangent au besoin, dès le collége, quelques coups de pied, quelques coups de poing avec la bourgeoisie, pour que plus tard ils puissent trouver en elle de sympathiques sentiments. Mes fils ne se sépareront pas entièrement de moi, et l'esprit de famille, croyez-le bien, les mettra à l'abri des dangers que vous redoutez pour eux, pour l'avenir de la France et du trône. »

Pendant toute cette discussion, à la suite de laquelle le roi ne donna qu'à contre-cœur son adhésion, il se passait entre les deux interlocuteurs une scène assez plaisante. Louis XVIII ne portait jamais de gants[1] ; le duc d'Orléans en portait toujours. Tant que dura la conversation, le roi, tirant par l'extrémité des doigts les gants du duc d'Orléans, parvenait ainsi à les lui ôter, et les plaçait près de lui sur la table ; le prince les reprenait alors et les remettait tout en causant. Ce double manége

1. L'usage des gants dans les salons, pour les hommes, nous vient de l'Angleterre ; en France, dans l'ancien régime, on ne connaissait à la cour que les manchettes de dentelles ; on ne portait de gants que pour monter à cheval.

se reproduisit plusieurs fois sans que ces deux personnages fussent distraits un instant de leur entretien.

Soit dans l'exil, soit après la restauration, au Palais-Royal ou sur le trône, Louis-Philippe montra toujours les mêmes opinions sur son père et sur Louis XVI : il excusait, il honorait l'un; il blâmait et accusait l'autre. « Le côté droit et Louis XVI ont toujours soupçonné et accusé mon père, disait-il : c'est pour échapper aux suspicions, c'est pour en finir des calomnies qui l'irritaient qu'il a été entraîné à commettre bien des fautes. »

Dès qu'il eut respiré l'air de la France, dès qu'il fut rentré dans tous ses biens, las des tourments, des misères et des fatigues de l'exil, le duc d'Orléans s'était dit : « Je ne quitterai plus mon pays. » Et toute sa politique, à compter de ce jour, n'eut d'autre but que de se ménager une certaine popularité, pour pouvoir rester en France, quelles que fussent les crises politiques.

Le libraire Michel Lévy a publié en 1849 deux volumes dont les épreuves ont été revues par le prince lui-même; ces deux volumes portent pour titre : *Mon Journal. Événements de* 1815, *par Louis-Philippe d'Orléans, ex-roi des Français.*

L'ex-roi des Français raconte d'abord avec soin l'entrevue qu'il eut, le 5 mars 1815, avec le roi Louis XVIII, à l'occasion du débarquement de Bonaparte en France.

« Le 5 mars 1815, à onze heures du soir, j'étais encore, dit-il, dans le salon du Palais-Royal, lorsqu'on m'annonça que M. de Blacas était dans mon antichambre, qu'il ne voulait pas entrer et demandait à me par-

ler. Je sortis immédiatement, et il me dit d'un air mystérieux et à voix basse :

« — Le roi voudrait voir monseigneur immédiatement.

» — Je vais, lui répondis-je, mettre mon uniforme et me rendre chez le roi.

» — Non, me dit-il, cela n'est pas nécessaire : le roi vous demande comme vous êtes; et, si vous le permettez, j'aurai l'honneur de vous mener dans ma voiture.

» — Quoi, lui dis-je, en frac aux Tuileries! cela va faire une histoire dans tout Paris.

» — N'importe, reprit-il.

» — Mais qu'est-ce que le roi me veut donc à cette heure et avec cette presse?

» — Le roi se réserve de le dire lui-même à monseigneur; mais je peux le lui dire d'avance : Buonaparte est en France.

» — En France?

» — Oui, en France, cela est certain, cela sera public demain; mais le roi prie monseigneur de n'en pas parler.

» Je rentrai aussitôt dans mon salon, où ma conversation mystérieuse avait déjà répandu de l'inquiétude; je dis à haute voix à ma femme que j'allais sortir un moment, et que je reviendrais dans une demi-heure.

» Je partis avec M. de Blacas, qui me raconta, chemin faisant, que cette nouvelle était annoncée par cinq dépêches télégraphiques qu'on avait reçues de Lyon depuis deux heures après midi; que Buonaparte n'avait que très-peu de monde avec lui : selon un rapport, mille hommes, selon un autre, quatorze cents.

» — N'importe, lui dis-je, le danger est immense.

» — Le roi, reprit-il, ne l'envisage pas ainsi, et vous le trouverez très-calme.

» — Tant mieux qu'il soit calme, lui répliquai-je; mais tâchez qu'il ne se fasse pas illusion.

» — Je vois, me dit-il, que cette nouvelle vous fait une très-grande impression.

» — Oh! très-forte, lui répondis-je. Et nous arrivâmes aux Tuileries.

» Nous traversâmes la salle des Gardes, où des gardes du corps, couchés sur des matelas par terre, ouvrirent les yeux avec étonnement pour me voir passer à cette heure, et en frac. J'entrai tout de suite chez le roi, avec M. de Blacas.

» Le roi avait alors depuis quelques jours un léger accès de goutte, qui était pourtant assez fort pour l'empêcher de marcher et de quitter son fauteuil. Il me dit, dès que je fus devant lui :

» — Eh bien, monsieur, Buonaparte est en France.

» — Oui, sire, répondis-je, et j'en suis bien fâché.

» — Ah! j'aimerais autant qu'il n'y fût pas; mais puisqu'il y est, il faut espérer que ce sera une crise heureuse qui nous en débarrassera.

» — Je le souhaite, sire; mais je crains que si une fois les troupes se joignent à lui, cela ne fasse boule de neige. Il faudrait n'envoyer à sa rencontre que des troupes qu'on fût certain de pouvoir faire tirer sur lui; car si les premières troupes tergiversent, cela deviendra grave.

» — Oh! j'espère que non, reprit le roi : c'est le général Marchand qui se porte sur lui avec la garnison de

Grenoble, d'un côté, et de l'autre, le général Mouton avec la garnison de Valence, parce qu'il paraît que de Digne, où nous savons qu'il était arrivé le 3 mars, il marchait sur Gap.

» — Sire, lui répondis-je, je ne sais rien de la garnison de Grenoble; mais pour celle de Valence, Votre Majesté ne doit pas y compter du tout; car je l'ai vue, et je suis persuadé que le 4e régiment d'artillerie à cheval, dont un tiers est formé des débris de la garde impériale, ne fera rien contre Buonaparte, et probablement se joindra à lui.

» — J'espère que non, reprit le roi. Mais il me semble que vous voyez la chose en noir, il ne faut pas se décourager; voyez si j'ai l'air découragé.

» — J'admire le sang-froid de Votre Majesté, et je suis bien heureux de la voir si calme. J'avoue que, quant à moi, je trouve la crise un peu forte.

» — Oh! nous en viendrons à bout, et il faut prendre des mesures pour cela. J'envoie mon frère à Lyon; j'envoie le duc de Berry à Besançon, et j'écris au duc d'Angoulême[1] de se rendre à Nîmes; vous, je vous destine à Lyon, sous mon frère.

» — Sire, lui répondis-je, un mouvement de Nîmes à Besançon me paraît bien vaste, et Votre Majesté croit-elle prudent d'envoyer ainsi tous les princes sans aucune troupe?

» — Je fais marcher des troupes en même temps; mais il faut que mes princes se montrent.

1. M. le duc et madame la duchesse d'Angoulême étaient partis pour Bordeaux peu de jours avant que l'on eût connaissance du débarquement de Bonaparte.

» — Mais, sire, ne serait-il pas plus naturel de commencer par réunir des troupes sur certains points, pour s'assurer de leur esprit et de leurs dispositions? Par exemple, je crois que je pourrais être plus utile à Votre Majesté en m'occupant à réunir un corps de troupes entre Lyon et Paris, à tout événement.

» — Point du tout, me dit le roi, en m'interrompant assez sèchement, vous serez beaucoup plus utile avec mon frère, qui vous donnera à commander une division ou un corps, enfin quelque chose, comme il voudra.

» — Et Votre Majesté n'est pas inquiète de rester ainsi seule à Paris? Car, dans l'état où elle est, sans pouvoir bouger de ce fauteuil, il me semble qu'il serait bien désirable qu'elle gardât auprès d'elle un des princes, et je serais bien heureux si elle daignait me donner cette destination.

» — Je vous suis fort obligé, me dit le roi; mais je n'ai besoin de personne, et il vaut mieux que vous alliez à Lyon : je ne dis pas que vous partiez ce soir; mais graissez vos bottes, et revenez me voir demain matin. »

» De chez le roi, je me rendis chez Monsieur, qui se préparait à partir dans la nuit. Je m'efforçai de convaincre Monsieur de la mauvaise disposition des troupes envers le roi; et quoiqu'il n'en parût pas entièrement persuadé, cependant il en était inquiet, et il me dit :

» — Eh bien, si les troupes ne veulent pas marcher droit, je rassemblerai les gardes nationales : j'en suis colonel général, et j'en aurai dix mille s'il le faut.

» — Je doute, lui dis-je, que vous en ayez beaucoup dans le Lyonnais et dans le Dauphiné.

» — Oh! j'en aurai dans le Dauphiné, reprit-il : j'ai

été très-bien reçu à Grenoble [1], même avec beaucoup d'enthousiasme.

» — Cela peut bien être, lui dis-je; mais ne vous faites pas d'illusions. Buonaparte, avec ses mille hommes de vieille garde, ne sera pas arrêté par dix mille hommes de garde nationale. En outre, prenez garde, en appelant les gardes nationales, de ne pas donner de la jalousie aux troupes de ligne.

» Monsieur parut sentir la vérité de ce que je disais; mais il était pressé de partir, croyant que son départ imposerait et ferait beaucoup d'effet. Il partit donc peu d'heures après, et je retournai au Palais-Royal, où je passai une nuit bien triste et bien agitée. »

Louis-Philippe raconte ensuite son départ pour Lyon, le 7 mars, à onze heures du matin, en compagnie de six aides de camp; son arrivée à Lyon, le 9 mars, à quatre heures du soir. Il se rendit immédiatement à l'archevêché, où logeait Monsieur, comte d'Artois; il trouva sous ses fenêtres un groupe de peuple qui criait : Vive le roi! continuellement, et demandait sans cesse que Monsieur parût sur le balcon pour l'y applaudir.

« — Eh bien! monsieur, dit le comte d'Artois à Louis-Philippe, qu'est-ce que vous pensez de tout ceci?

» — Mais, monsieur, je ne sais rien; j'arrive, et je demande des nouvelles.

» — Ah! les nouvelles, elles ne sont pas jolies.

» — Qu'est-ce qu'il y a donc?

1. Monsieur avait parcouru ces départements quelques mois auparavant.

» — Ma foi, il y a que Buonaparte est entré à Grenoble dans la nuit du 7 au 8; il y a trouvé cent trente pièces de canon toutes prêtes, des munitions de toute espèce, je ne sais combien de fusils; et, ce qu'il y a de pis, c'est que toutes les troupes qui étaient dans le Dauphiné sont passées de son côté, et à Vienne, mon régiment de hussards, ces petits messieurs que vous avez trouvés si jolis, viennent d'en faire autant. »

Monsieur et le duc d'Orléans revinrent bientôt, comme on le sait, à Paris. Ce dernier fit partir pour l'Angleterre sa femme et ses enfants. La princesse Adélaïde resta seule auprès de lui. Dans une entrevue avec le roi Louis XVIII, dans son cabinet des Tuileries, le prince se plaignit de la figure qu'on venait de lui faire faire à Lyon; il rappela la répugnance qu'il avait témoignée pour ce voyage avant de l'entreprendre : — *C'est vrai,* répondit le roi, *vous n'y avez été que comme un homme qu'on pousse par les épaules.* Et dans son récit imprimé, le prince donne du relief à ce témoignage du roi en le mettant en *italique.*

« La mauvaise opinion que j'avais du résultat des dispositions prises, et bientôt abandonnées, ajoute Louis-Philippe, m'exposait sans cesse au soupçon de vouloir semer le découragement. Il m'était facile de m'apercevoir qu'on me prenait pour un alarmiste, et qu'on croyait que je cherchais à représenter la cause du roi plus désespérée qu'elle n'était réellement. »

On offrit cependant au prince le commandement du Nord de la part du roi, et dans de nouvelles explications

avec Louis XVIII, le duc d'Orléans lui manifesta son opinion sur le mal qu'il ferait à sa cause en appelant les armées des puissances étrangères pour la soutenir.

« C'est ma manière de voir, reprit le roi, et je ne m'en éloigne pas. »

Le 16 mars, le duc d'Orléans accompagna aux Chambres le roi, qui allait y tenir une séance royale. Louis XVIII était dans le fond de la voiture avec Monsieur; le prince était sur le devant avec le duc de Berry.

Le roi portait pour la première fois, ce jour-là, la plaque de la Légion d'honneur; il la fit remarquer au prince en la montrant du doigt, et en lui disant :

« — Monsieur, voyez-vous cela?

» — Oui, sire, répondit le duc d'Orléans : je la vois avec plaisir. Il est vrai que j'aurais préféré la voir plus tôt; mais enfin, sire, *vaut mieux tard que jamais.* » (*Sic* dans le récit imprimé du duc d'Orléans.)

Le prince partit pour son commandement du Nord. Il quitta Péronne le 18 mars, pour visiter les places de Cambrai, Douai et Lille; mais le roi arriva à Lille le 23 mars, d'où il partit bientôt pour Gand. Le duc d'Orléans et la princesse Adélaïde allèrent rejoindre leur famille en Angleterre.

Il s'établit bientôt une curieuse et directe correspondance entre Louis XVIII et le duc d'Orléans, entre M. le comte de Lally-Tollendal et M. le duc de Blacas. Toutes ces correspondances n'étaient qu'une active négociation pour décider le duc d'Orléans à se rendre à Gand près du roi. Louis XVIII, averti par le malheur et par un se-

cond exil, désirait accaparer à son profit la popularité du prince, confondre ainsi les deux passés, et semblait déjà, par une curieuse prévoyance, prendre des mesures dès cette époque pour qu'on ne pensât pas à préparer un 1830.

Le duc d'Orléans résista aux prières qui lui furent faites par le duc de Blacas et par le roi lui-même. Dans le journal dont j'ai parlé, le duc d'Orléans résume ainsi toutes ses pensées sur sa présence à Gand, et toute sa correspondance à ce sujet, dans le *post-scriptum* d'une lettre adressée au comte de Lally-Tollendal.

« M. de Blacas, dit-il, est très-impopulaire, et le duc d'Orléans est très-populaire. Pourquoi? Par la même raison : parce qu'on attribue à M. de Blacas les mesures dont on ne veut pas, et qu'on est persuadé que le duc d'Orléans en ferait prendre de différentes. Mais si, après avoir éloigné M. de Blacas, ou après avoir appelé le duc d'Orléans, le public ne voyait pas de changement de mesures, il en résulterait nécessairement que l'odieux qui s'attache aujourd'hui, injustement à beaucoup d'égards, à M. de Blacas, s'attacherait soit au roi, soit au duc d'Orléans, soit à d'autres, mais qu'infailliblement le duc d'Orléans passerait pour avoir adopté ce système qu'on repousse et deviendrait odieux à son tour, ou qu'il passerait pour un être nul : alternative dont très-décidément il ne veut pas. Et vous ne serez pas étonné, j'espère, mon cher comte, que j'ajoute que, tant que je ne me trouve pas en mesure de servir le roi, il n'entre pas dans mes idées d'honneur d'accepter de sa part ni titre, ni faveur, et que, par conséquent, je désire voir ajourner

l'*Altesse royale* et tout ce dont vous me dites avoir entendu parler, mais dont, loin d'avoir rien entendu, il m'est revenu des expressions bien différentes de certains côtés. »

Il est donc bien certain que Louis XVIII, dans l'adversité, offrit à Gand, au duc d'Orléans, le titre d'Altesse royale, qu'il lui avait refusé étant sur le trône. On voit que ce titre d'*Altesse royale,* refusé ou offert au milieu de toutes les graves préoccupations de 1814 et de 1815, passe à l'état d'affaire grave et importante. Louis XVIII avait l'œil sur le duc d'Orléans, et ne traitait légèrement aucune des affaires qui pouvaient être d'un certain intérêt pour ce prince, placé si près du trône.

Le prince resta à Londres jusqu'en 1817 ; il y habita le château de Twickenham, qui vient d'être acheté par M. le duc d'Aumale (c'est là que ce jeune prince écrit l'histoire des Condé, dont il possède, comme héritier, les curieuses et importantes archives). Le duc d'Orléans se tint éloigné de la petite cour de Gand. Pendant les jours des plus ardentes réactions, il se tint même éloigné de la France, où il ne rentra que sous le ministère libéral Decazes et Richelieu.

Tous les faits que je viens de raconter, sur des documents authentiques et avec précision, ont, selon moi, une grande importance politique. Ne montrent-ils pas déjà le duc d'Orléans professant, pratiquant une politique toute différente de celle de la branche aînée ? Il disait à la famille royale elle-même : « Je ne veux être mis ni dans votre sac de Gand, ni dans votre sac des réactions. »

D'une prévoyance persévérante, Louis-Philippe vou-

lait, en restant ce qu'il avait toujours été, humain, libéral, patriote et presque républicain, puisqu'il avait siégé dans sa jeunesse aux Jacobins, ne pas se compromettre, voir venir, profiter de tous les événements, en un mot, conserver et peut-être conquérir des aptitudes. Il se montrait ambitieux jusqu'à l'habileté, mais jamais jusqu'à une conspiration préméditée, jamais jusqu'à de souterrains complots.

Le palais de Louis-Philippe était ouvert, sous le règne de Louis XVIII, sous le règne de Charles X surtout, à tous les hommes d'opposition, au comte Stanislas de Girardin, au général Foy, à M. Laffitte et à bien d'autres, comme je l'ai dit ailleurs; M. Thiers ne lui fut présenté qu'après les journées de juillet.

MM. Jouy, Jay, Arnault, conçurent le plan d'une biographie des contemporains, écrite à un point de vue libéral, en concurrence et en opposition avec la biographie royaliste de Michaud. Louis-Philippe protégea cette publication; il aidait les principaux rédacteurs de ses souvenirs, il revit même plus d'une *épreuve*. Une voiture du prince, représentant officiellement la maison d'Orléans, suivit le convoi du général Foy; il donna dix mille francs pour la souscription qui fut offerte comme un populaire héritage à la famille.

Dans les jours de luttes passionnées, le duc d'Orléans prenait publiquement une situation, sinon révolutionnaire, du moins opposée à toutes les réactions du temps. Ses sentiments pour la famille royale étaient sincères, affectueux et dévoués; mais il ne voulait pas passer pour approuver ce qu'il blâmait. Il tenait d'autant plus à ne

pas mentir à son éducation républicaine, à toute sa vie, qu'en face des fautes des princes et du parti de l'émigration, l'attitude indépendante, l'esprit d'opposition qu'il montrait en toute occasion, lui faisaient une situation politique particulière, entourée d'ambitieux plus ou moins patients, et lui rapportaient même une certaine popularité.

Lorsque Charles X monta sur le trône, la suppression de la censure, ces paroles qui sortirent des lèvres et du cœur de Charles X : *Plus de hallebardes,* tout cela plut beaucoup au duc d'Orléans, et il en témoigna toute sa joie à la cour. On sait que ce fut Charles X qui, dès les premiers jours de son avénement, ouvrit les deux battants, et accorda le titre d'*Altesse royale* au duc d'Orléans. D'ailleurs le comte d'Artois et le duc d'Orléans avaient toujours eu de bons sentiments l'un pour l'autre. L'ancien *mauvais sujet,* l'émigré, vécut toujours en bonne intelligence avec le général républicain, avec le mari tendre et fidèle. Fontaine, qui avait du bourru et du singulier, architecte du prince et du roi, se trouvait placé entre deux patrons qui l'aimaient assez. Mais courtisan envers l'un, il se montrait presque dur envers l'autre. Au dernier bal que donna le duc d'Orléans à la famille royale de Naples, et auquel le roi assista, Charles X, émerveillé des nouvelles galeries du Palais-Royal, dit à Fontaine : « Pourquoi ne me faites-vous pas de si belles choses que ça ? — C'est que vous ne me les avez pas commandées, » répondit brusquement Fontaine.

Plus d'un mois avant les journées de juillet 1830,

Charles X demanda au duc d'Orléans son avis sur une proclamation insérée au *Moniteur* le 13 juin 1830. On lisait dans cette proclamation *adressée aux Français* à l'époque des élections : « Maintenir la charte constitutionnelle et les institutions qu'elle a fondée a été et sera toujours le but de nos efforts. » — « Cette proclamation est publiée; elle est signée de vous, répondit le duc d'Orléans; j'éprouve donc quelque embarras à vous en dire mon avis : je serais plus à l'aise si elle n'était signée que de vos ministres. » Le duc d'Orléans hésite, veut éluder la question, et pour ainsi dire se mettre en garde; mais le roi insiste. « Eh bien, sire, dit le prince, vous y parlez de la *charte,* et vous faites bien : la *charte,* c'est la grande affaire; et je n'aurais rien à dire de cette proclamation, si j'étais bien sûr que nous entendons tous deux la charte de la même façon. Mais il y a dans la charte un article 14 que chacun interprète selon ses passions et ses penchants. C'est cet article 14 qu'il s'agit de comprendre selon les idées du pays et du temps. » Le duc d'Orléans, tout en faisant preuve de circonspection et de réserve, semblait cependant déjà poser sa politique contraire à celle des ordonnances. Il ne donna pas d'avis; mais il révéla au roi ses respectueux dissentiments. Il était sincère : s'il eût alors conspiré, n'eût-il pas gardé, à la veille des journées de juillet, un plus prudent silence? Le duc d'Orléans restait alors dans sa situation de politique expectante et d'aptitudes.

Plusieurs années après 1830, Charles X vivait encore; il habitait Goritz; une conversation très-vive s'engagea un soir, dans le salon du roi, sur le duc d'Orléans. Charles X lui donnait encore ce titre; mais tous ceux

qui entouraient le roi disaient tout simplement Louis-Philippe. Plusieurs des interlocuteurs firent entendre les paroles les plus animées, les jugements les plus sévères contre Louis-Philippe. Charles X voulut qu'on cessât cette conversation. « J'ai à me plaindre du duc d'Orléans, dit-il : nous nous sommes battus en duel, il m'a passé son épée au travers du corps. Je peux n'en pas dire de bien ; mais je dois empêcher que devant moi on en dise du mal. » Louis-Philippe, roi, fut informé du langage que tint alors Charles X par une lettre confidentielle ; cette lettre lui fut remise par un des hommes auxquels il accordait le plus de confiance et d'amitié. Louis-Philippe se montra touché de la conduite de Charles X. « Mais Charles X, dit-il avec un certain entraînement, n'a jamais eu que des bontés pour moi !... Nous nous reverrons un jour là-haut, et je suis bien sûr que nous ne nous ferons pas mauvaise mine. » Plus tard, dans l'exil, revenant sur ce sujet, il entama un dialogue des morts, dont on a reproduit devant moi toutes les pensées, sinon les termes.

CHARLES X. — Eh bien, prince, vous savez maintenant ce que c'est que d'être roi ?

LE DUC D'ORLÉANS. — Il m'a fallu passer par là : vous avez été forcé de violer la charte ; j'ai été forcé de prendre le trône. Il y eut entre nous des événements, mais non de mauvaises passions. Je n'ai pris la couronne que pour sauver le pays.

CHARLES X. — Moi, je n'ai pu que sauver mon âme.

LE DUC D'ORLÉANS. — Vous avez été fidèle à tous vos sentiments ; j'ai été fidèle aux miens.

Charles X. — Vous avez cru à la charte : on vous en a bâclé une ; vous l'avez jurée. Vous ne l'avez pas violée, votre charte, vous ! et, comme moi, vous avez cependant fini votre vie dans l'exil. Roi, je n'ai du moins été détrôné que par les implacables ennemis de ma famille, de ma politique. Votre sort a été plus cruel : ce sont ceux qui vous donnèrent le trône qui vous ont chassé de France ; vous avez eu beau vous faire bourgeois, vous faire petit, vous n'avez jamais pu satisfaire cette poignée de révolutionnaires voulant sans cesse changer de rois ou les amoindrir, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus en France de trône ni de royauté. Heureusement ces révolutionnaires ambitieux ne sont pas la France.

Louis-Philippe. — Sire, que Votre Majesté le croie bien, je ne désirais pas lui succéder : j'ai été bien plus heureux duc d'Orléans que roi. Mais, par crainte d'un nouvel exil, je m'étais, il est vrai, créé des chances et des aptitudes.

Charles X. — En somme, je suis bien sûr que vous ne recommenceriez pas.

Louis-Philippe. — Le roi reconnaîtra du moins que je n'ai cherché pour mon nom ni la gloire ni le bruit. J'ai surtout honoré les noms de nos ancêtres. J'ai restauré le palais de Fontainebleau, bâti par notre aïeul François Ier ; j'ai restauré, illustré, en en faisant l'asile de toutes les gloires de la France, le palais de Versailles de notre aïeul Louis XIV ; j'ai achevé les monuments commencés sous votre règne. J'ai conservé, pacifié l'Algérie : la prise d'Alger n'avait-elle pas été un des beaux fleurons de votre couronne ?

Charles X. — Eh bien, que dites-vous de la royauté, maintenant que vous en avez tâté? Il me semble que de votre temps comme du mien les choses allaient bien de travers.

Louis-Philippe. — Les peuples ne gagnent rien aux expériences; ils ressemblent aux oiseaux qui se laissent toujours prendre dans ces mêmes filets où l'on a pris depuis des siècles tant d'oiseaux de leur espèce.

Louis-Philippe, dans les développements qu'il donna à cette causerie d'une forme si piquante, se montrait convaincu que lui et Charles X se rencontreraient différents de mœurs, de principes, mais éprouvant toujours l'un pour l'autre les meilleurs sentiments de famille.

J'ai à parler d'un des graves incidents du règne de Louis-Philippe, de l'arrestation de madame la duchesse de Berry. Lorsque Deutz[1] vint à Paris pour faire marché de sa trahison, M. de Montalivet quittait le ministère de l'intérieur; M. Thiers y arrivait. M. Foudras, directeur de la police, devait suivre M. de Montalivet dans sa retraite; mais il consentit à rester près de M. Thiers pendant quelques jours, pour mener à bien cette affaire de Deutz. Il se rendit donc près de cet homme, qui s'était logé rue Duphot. Ce dernier fournit des preuves de renseignements exacts et précis. Ce misérable ne s'était engagé dans les intrigues légitimistes que pour tirer profit de sa situation. Lorsque M. Thiers, en présence

1. Deutz est mort en Amérique, après avoir perdu au jeu tout ce qu'il possédait.

de M. le duc de Broglie, lui eut compté la somme de cinq cent mille francs, prix convenu, lorsqu'on eut obtenu tous les renseignements sur la retraite de la duchesse de Berry, il est certain qu'il fut donné avis à cette princesse de son arrestation prochaine; cela est si vrai que la duchesse de Berry, encore pleine de confiance dans la loyauté de Deutz malgré cet avertissement, ne craignit pas de lui montrer la lettre qui le dénonçait comme traître. « Voilà, lui dit-elle, les calomnies qu'on m'écrit contre vous; j'y ai si peu ajoûté foi que je n'ai pas voulu fuir. »

A l'époque de cette arrestation, les plus ardents du parti légitimiste, dans leur hostilité, qui paraissait alors implacable contre la famille d'Orléans, ne gardaient aucun scrupule, aucune réserve. Louis-Philippe, qui n'ignorait point toutes leurs violences, ne cessa jamais de se montrer modéré.

Il rejeta avec indignation la proposition de frapper de peine de mort les membres de la branche aînée des Bourbons qui rentreraient en France.

Lorsque, plus tard, la duchesse de Berry fut arrêtée à Nantes, le roi décida qu'elle ne serait point livrée aux tribunaux, et il se montra très-résolu à résister dans cette occasion à la Chambre des députés, dont les dispositions étaient contraires.

Les nombreux documents, ainsi que toutes les lettres saisies dans la retraite de la duchesse de Berry, lettres compromettantes pour un grand nombre de familles, non-seulement ne furent point publiés, mais furent même renvoyés à Charles X. Louis-Philippe, dans cette circonstance, ne fit que son devoir; mais il eut du

moins le mérite de rester sourd aux conseils haineux, aux menaces des partis et aux mécontentements de la Chambre.

Élevé dans les principes de M. la Rochefoucauld-Liancourt, Louis-Philippe ressentait un éloignement personnel pour la guerre. Un des épisodes de la bataille de Jemmapes produisit sur son esprit une impression profonde et durable. Deux beaux régiments de carabiniers prussiens s'avançaient. Une formidable batterie se démasque sous les ordres du jeune duc de Chartres, et presque tous les braves soldats de ces deux régiments tombent écrasés, décimés par la mitraille!

Le roi était philanthrope; aussi M. Thiers l'accusa-t-il de vouloir la paix à tout prix; cependant le sentiment national tenait une grande place dans le cœur de Louis-Philippe. Il avait horreur de l'étranger; il admirait le génie de Napoléon et les mémorables batailles de la grande armée. Un fait certain, et que n'ont pu démentir une foule de correspondances apocryphes, c'est que Louis-Philippe, pendant le long exil des Bourbons, ne s'est jamais associé aux menées ourdies près des puissances étrangères et ne porta jamais les armes contre la France. Il ne voulait point aller troubler les rois chez eux; mais il tenait à rendre impossible une invasion, une entrée triomphale d'armées étrangères dans Paris; de là, cette pensée d'immenses fortifications autour de la capitale. Pour obtenir des Chambres les crédits nécessaires, M. Thiers, qu'anime aussi à un haut degré le sentiment national, noua, pour ainsi dire, une conspiration qui commençait à Louis-Philippe et qui ne finissait que dans les bureaux de rédaction du *National*.

M. Thiers se ménageait toujours des relations avec le *National* par l'intermédiaire de M. Marrast. Ce journal ne se montra donc point hostile au principe des fortifications autour de Paris; il appuya même ce projet, mais il trouva moyen de concilier avec cet appui sa constante et violente opposition contre la royauté et contre Louis-Philippe. Le *National* se déclarait pour le système de l'enceinte continue contre le système des forts détachés, préférés et soutenus par le roi. Qui ne se rappelle toutes les fables, toutes les accusations de conspirations contre Paris et contre la liberté débitées à cette époque dans les journaux, dans les brochures et même à la tribune? Louis-Philippe tourna très-habilement la difficulté : profitant de cette crise de la question d'Orient en 1840, il remit les fortifications de Paris sur le tapis, et adopta le système mixte de l'enceinte continue et des forts détachés. L'opposition vota en masse pour les fortifications de Paris ; elle croyait avoir fait céder le roi : « Quel bonheur, disait gaiement Louis-Philippe à M. Thiers, alors son premier ministre, que j'aie pu m'arranger pour remporter la victoire, tout en ayant l'air d'être vaincu ! »

Le roi repoussait l'enceinte continue comme une très-coûteuse inutilité.

Les discussions auxquelles donna lieu le vote de ces crédits mirent toujours en présence dans les deux Chambres deux camps ennemis : le camp de ceux qui, dans nos troubles civils, imploreraient volontiers le secours de l'étranger ; le camp de ceux qui, au contraire, plaçant haut le drapeau et l'honneur de la France, ne veulent subir les lois de l'étranger dans aucun cas ni à au-

cun prix. Louis-Philippe et M. Thiers, il faut le dire, pour rendre hommage à la vérité, étaient à la tête de ces derniers.

Pour toutes les questions d'un intérêt et d'un rayon éloignés, il est vrai que la guerre semblait au roi une folie.

Par des lettres autographes, Louis-Philippe, dès le lendemain de 1830, s'empressa de s'excuser auprès des rois et d'expliquer son avénement au trône comme un malheur, comme une nécessité; il s'engageait à respecter les traités existants. Il plaça pour ainsi dire sa couronne sous la protection de l'Angleterre. Pour plaire à cet allié exigeant, on évacue la Morée; un moment même il fut question d'abandonner Alger; mais Louis-Philippe se montra toujours opiniâtrément opposé à cet abandon.

Cependant la révolution de juillet avait eu son contrecoup, terrible, en Belgique, en Pologne, en Italie. Partout les réfugiés s'agitaient pour triompher, même en Espagne, en Portugal et sur le Rhin. Le roi des Français serait-il maître d'arrêter cette propagande qu'encourageait le général la Fayette? Les chancelleries savaient d'ailleurs que Louis-Philippe avait, encore duc d'Orléans, fourni quelques subsides aux réfugiés espagnols, voulant créer peut-être déjà pour sa famille des aptitudes même en Espagne.

La question belge vint aussi compliquer la politique étrangère, dont la direction fut tout d'abord confiée au prince de Talleyrand. Mais heureusement l'Angleterre ne tenait pas à ce que la Hollande fût de nouveau réunie à la Belgique sous un même gouvernement; elle avait

même intérêt à ce qu'un État consommateur et colonial tel que la Hollande restât séparé d'un État producteur tel que la Belgique. Aussi M. le comte Molé put-il déclarer à la Prusse « qu'il n'admettait pas le principe de l'intervention armée en Belgique, quand tout pouvait et devait se faire par voie diplomatique (septembre 1830). »

Le roi Louis-Philippe se refusa à une intervention en Espagne, mais il négocia secrètement, de façon qu'un prince étranger ne pût pas par une alliance mettre la main sur la Péninsule. C'est ici que trouve sa place l'affaire des mariages espagnols. Je suis heureux de pouvoir publier plusieurs documents curieux : une lettre d'un chargé d'affaires à Lisbonne, une lettre du roi, une de M. Guizot, et une partie de la correspondance de M. Bresson sur toutes les négociations auxquelles donnèrent lieu les mariages espagnols.

LETTRE DE M. FORTH ROUEN,

SECRÉTAIRE DE LÉGATION ET CHARGÉ D'AFFAIRES A LISBONNE.

« Lisbonne, le 14 juillet 1845.

» Monsieur,

» En me reportant à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 juin 1843, je crois de mon devoir de vous prévenir que le mariage du prince Léopold de Saxe-Cobourg avec la reine Isabelle est, à ce moment, à l'ordre du jour à Lisbonne. Chacun s'en occupe ; on en parle partout. Le journal officiel insère avec complaisance dans ses colonnes les articles des feuilles étrangères qui traitent favorablement les prétentions

de la maison de Cobourg. M. Dietz, qui s'imagine être quelque chose en Europe, crie très-haut qu'il se fait fort de placer à lui seul la couronne d'Espagne sur la tête de celui de ses élèves qui reste encore à marier. Cette confiance en ses talents diplomatiques n'empêche pas cependant le précepteur du roi Ferdinand de gourmander, en termes qui ne paraissent pas leur être très-agréables, les représentants des puissances du Nord dont les cours, en se refusant jusqu'à présent de reconnaître la reine Isabelle, se sont privées, selon M. Dietz, d'avoir voix au chapitre en Espagne dans un moment où on y agite une question qui les intéresse toutes, et sur laquelle leurs vues doivent toujours être, d'après M. Dietz, identiquement les mêmes que celles de la maison royale de Portugal. Les rapports du conseiller allemand avec lord Howard sont devenus très-fréquents dans ces derniers temps, et, bien qu'ils se détestent, il se voient presque journellement.

» Le roi Ferdinand lui-même, d'ordinaire si réservé dans ses communications avec la légation espagnole, a entrepris, il y a quelques jours, M. Gonzalès Bravo sur le mariage de la reine Isabelle, cherchant à connaître la manière dont ce diplomate envisage cette grave question, et lui désignant en termes très-clairs, mais sans le nommer cependant, le prince qui, selon Sa Majesté Très-Fidèle, mérite le plus de fixer l'attention du peuple espagnol. — « La reine Isabelle ne saurait donner » sa main, aurait dit le roi Ferdinand, qu'à un prince » qui, par sa position, offre aux conséquences de la ré» volution en Espagne toutes les garanties désirables, et » il est bien à souhaiter, aurait ajouté ce monarque,

» que le choix que fera Sa Majesté Catholique, en augmentant les liens de parenté qui existent déjà entre les couronnes d'Espagne et de Portugal, servent à rapprocher ces deux couronnes, et à les unir dans le but commun de se soustraire à jamais aux tiraillements de certaines puissances étrangères dont les prétentions exagérées privent trop souvent les deux gouvernements de la Péninsule et de leur libre arbitre. »

» En entendant ces paroles sortir de la bouche du roi Ferdinand, M. Bravo s'est rappelé que, il y a quelque temps, M. Gomez de Castro lui disait dans une conversation qui n'avait pas pour sujet le mariage de la reine Isabelle : « Vous êtes tiraillés par la France, comme » nous le sommes nous-mêmes par l'Angleterre. En » s'unissant, nos deux gouvernements paralyseraient les » tiraillements qui nous viennent de l'étranger. »

» Le roi a terminé sa conversation avec M. Bravo en professant un grand attachement, une grande admiration pour l'Espagne, qu'il a toujours désiré voir, a-t-il dit, et qu'il espère visiter bientôt; et il a ajouté, avant de quitter le ministre d'Espagne : « Nous reprendrons » une autre fois notre conversation. »

» Dans la même soirée, le roi, rencontrant M. de Cueto, secrétaire de la légation d'Espagne, lui a parlé d'une manière encore plus ouverte de l'utilité pour les deux pays d'une alliance entre la reine Isabelle et la maison de Cobourg, ajoutant mille compliments à l'adresse de M. Bravo, que l'on cherchait, il y a quelque temps, à tourner en ridicule, en raison de quelques excentricités qui distinguent ce diplomate.

» Quoiqu'il dise le contraire, les compliments du roi Ferdinand ont porté coup, et M. Bravo attend avec impatience le moment de retourner à la cour.

» Leurs Majestés Très-Fidèles reçoivent à Cintra tous les soirs, et le corps diplomatique, qui est ici presque au complet, s'est mis sur le pied de paraître une fois par semaine au château.

» J'ai sous les yeux votre lettre du 17 juin 1843; les instructions que vous m'y donnez sont bien positives, bien claires. Dois-je continuer à m'y conformer? Dois-je toujours tenir le même langage que celui que vous m'avez prescrit en 1843? J'attends votre réponse avec impatience. Il faut que les espérances des Cobourg soient bien près de leur réalisation pour qu'ils en parlent aussi hautement et avec aussi peu de précautions.

» Je ne terminerai pas cette lettre sans ajouter que M. Bravo me parle avec une certaine satisfaction des cajoleries dont l'infant don Henrique est l'objet à Barcelone, et qu'il me semble disposé à donner sa voix à une alliance entre ce prince et la reine Isabelle. Deux avocats distingués de Séville, dont l'un se nomme Soane, sont venus ces jours-ci passer quarante-huit heures à Cintra. Ces messieurs se sont exprimés en termes très-mauvais sur le compte du prince de Trapani.

» Veuillez agréer, etc.

» *Signé* : FORTH ROUEN. »

LETTRE DE M. GUIZOT AU ROI.

« Val-Richer, mercredi soir, 13 août 1845.

» Sire,

» Voici des lettres particulières de Bresson, Montebello, Rossi et Jarnac ; elles ne contiennent rien de bien nouveau. Tous ces hommes-là sont capables et comprennent, exécutent bien la bonne politique ; dans leurs mains, les affaires les plus délicates ne m'inspirent que la mesure d'inquiétude qu'il est impossible de ne pas ressentir.

» Je trouve que la cause du comte de Trapani languit un peu ; ceux-là même qui, je crois, en désirent vraiment le succès, la reine Christine et le roi de Naples, ont l'air de n'y pas compter beaucoup. Nous avons beaucoup fait pour cette cause-là ; il est sage, ce me semble, de ne pas nous y engager plus avant, et de rester en bonne position avec le duc de Séville, qui ne suscite au dehors aucune difficulté, et qui serait peut-être au dedans le candidat le moins contesté, si la reine Christine pouvait être amenée, je ne dis pas à le désirer activement, mais à l'accepter. J'ai beaucoup parlé à Bresson dans ce sens-là, et j'ai soin de l'y entretenir. La conversation de monseigneur le duc de Nemours, à Pampelune, sera importante. Le roi ne jugerait-il pas à propos de lui rappeler la nuance de bienveillance à peu près égale qu'il désire garder entre Trapani et Séville ? »

LETTRE DU ROI A M. GUIZOT.

« Eu, jeudi 14 août 1845.

» Mon cher ministre,

» Votre estafette m'est parvenue entre onze heures et midi, et je vous en envoie une autre, afin que vous receviez le plus tôt possible les lettres que je vous envoie ci-jointes.

» Je vois que, comme à l'ordinaire, votre opinion est conforme à la mienne sur tous les points dont nous nous occupons. Je vois aussi, comme vous, que les quatre agents que vous me citez comprennent de même nos affaires et sont tout ce qu'il y a de mieux. Il faut que Rossi reste à Rome jusqu'à ce que tout y soit fini et terminé ici; non-seulement je ne vois que lui qui puisse réussir, mais je ne vois que lui qui inspire la confiance nécessaire pour couvrir la responsabilité dans le cas où nous aurions à lutter contre quelque échec à Rome. Il ne faut absolument pas que Bois-le-Comte y aille avant que tout soit fini complétement; j'espère qu'alors il y fera bien; mais jusque-là, son seul envoi encouragerait nos adversaires et irriterait ici; comme vous le dites, il faut tenir bon et en finir. Car, sans cela, il n'y a pas à espérer de paix religieuse en France, et nul ne pourrait mener cela mieux que Rossi ne le fait.

» Je vous remets aussi ci-joint votre ordonnance et les traductions des deux lettres de Narvaez et de Martinez de la Rosa à Bresson, telles qu'elles m'ont été transmises par Nemours. Je n'en ai point eu les originaux.

Quand j'ai reçu votre paquet, je me disposais à vous écrire que je comptais écrire ce soir au duc de Nemours, précisément dans le sens que vous indiquez et même plus explicitement encore, car j'en suis arrivé à croire que si on ne peut avoir mieux fait d'abord que nous, et ensuite que Bresson et Montebello, pour faire réussir le mariage du comte de Trapani avec la reine d'Espagne, il était difficile d'avoir mieux fait pour le faire manquer que ne l'ont fait mes augustes parents; et ce qu'il y a de pis, c'est que je crois comme vous que ce mariage est devenu tellement impopulaire, qu'il est *possible* qu'il soit *impossible*, ou même qu'on ne pût l'effectuer qu'en bravant et en violentant tous les sentiments espagnols, et en nous lançant dans de grands dangers pour l'avenir. Je suis même persuadé que la reine Christine en est effrayée et qu'elle n'est retenue à le désirer (et je crois ce désir faible) que par deux motifs : l'un, et celui-là avant tout, sa profonde antipathie pour tout ce qui vient de sa sœur; l'autre, qu'avec sa crainte de nous, elle n'osât pas entreprendre le Cobourg. Je crois en même temps que la reine Christine a tellement perdu de sa popularité (et je le regrette, car elle méritait un meilleur sort), qu'elle sent que sa présence en Espagne est plus préjudiciable qu'utile au gouvernement de sa fille, et qu'en vérité, elle ne songe plus qu'à *bâcler* le mariage de la reine Isabelle, afin de pouvoir quitter l'Espagne et de venir s'ensevelir à la rue de Courcelles avec son mari. *If so, then tel it be so!* Mais notre intérêt politique, comme notre devoir de conscience, est d'empêcher, autant que cela peut dépendre de nous, qu'en s'éloignant, la reine Christine ne fasse pas à l'Espagne

et à sa fille une sorte d'*adieu de Médée* qui mettrait tout en combustion, ce qui est certainement aussi contraire aux vœux de son cœur qu'aux calculs de son esprit.

» Le point principal me paraît donc être de savoir si véritablement le mariage du comte de Trapani serait ou non *cet adieu de Médée,* et il me semble fort difficile, placés comme nous le sommes, de nous former à cet égard une opinion positive; nous devons nous en rapporter aux Espagnols eux-mêmes, ne gêner ni leur opinion, ni leur choix, pourvu qu'ils l'exercent dans la lignée sur laquelle nous nous sommes prononcés. Nous verrons alors si le mariage de Trapani peut s'effectuer librement; mais nous ne devons nous associer à rien de ce que les Italiens appellent la *prepotenza.* Tel est, selon moi, le langage et le genre d'action que vous devez prescrire à Bresson. Si ce mariage peut s'effectuer de franche volonté et sans *prepotenza,* nous ne pouvons pas, nous ne devons pas nous y opposer; mais si nous voyons devant nous, comme je le crains fort, une telle masse de résistances et d'oppositions qu'il y eût folie à la braver, alors nous devrions nous joindre à ceux qui s'efforceraient de faire sentir ces dangers à la reine Christine, et faire un appel à l'élévation de ses sentiments patriotiques et maternels, en lui demandant de faire noblement le sacrifice de son antipathie pour l'issu de sa sœur, par le mariage de la reine sa fille avec le duc de Séville (*Enriquitto*). Car une fois le mariage du comte de Trapani manqué, je n'en vois pas d'autre possible, puisque celui du fils de don Carlos me paraît impossible dans l'état actuel des esprits en Espagne. Cependant, comme il se peut que l'abandon du projet de Trapani

retarde plus ou moins la conclusion d'aucun mariage pour la reine d'Espagne, je crois que si nous devons aujourd'hui nous abstenir même de prononcer le nom de ce prince, néanmoins nous devons nous réserver l'avenir par notre silence, et conserver pleine liberté de suivre la marche que les circonstances pourraient nous indiquer.

» Telle est, mon cher ministre, toute ma manière de voir sur cette grave affaire, et pour la faire bien connaître au duc de Nemours, je fais transcrire ma lettre à mesure que je vous l'écris (il est deux heures du matin !), et demain, je lui adresserai cette copie qu'il recevra encore à Bordeaux, puisque le télégraphe vous aura appris qu'il y est retenu par une indisposition qui n'est pas grave, mais qui est le résultat des fatigues de son voyage. Heureusement ce voyage en a d'autres qui sont aussi utiles que brillants, et je suis sûr que vous vous serez bien associé à la satisfaction que nous causent les succès de ce cher et précieux enfant.

» Quant à ce dont vous parle Jarnac sur un autre projet de mariage, vous savez aussi bien que personne qu'au fond je ne suis pas favorable à une combinaison qui, dans l'état actuel, me paraît *pugnant with peril,* et que tout ce que j'ai jamais pu dire en sa faveur a été : *Attendons l'avenir.* Mais si les dangers d'aujourd'hui ne disparaissaient pas, je dirais sans hésiter, vous le savez : *N'y pensons plus.* C'est également la disposition de la reine et de ma famille, et particulièrement celle de mon fils cadet ; cependant, si les chances que *je redoute* aujourd'hui venaient à s'éloigner largement, cette combinaison pourrait devenir désirable.

» Au surplus, la lettre de Jarnac m'a fait le plus grand plaisir, et je puis dire en toute sécurité que je ne doutais pas que les dispositions de lord Aberdeen ne fussent réellement celles qu'il a manifestées. »

---

M. GUIZOT AU DUC DE NEMOURS.

« Val-Richer, 22 août 1845.

» Monseigneur,

» J'ai proposé au roi, comme Votre Altesse royale l'a désiré, d'après les conseils de M. Bresson qui m'en a écrit, de donner la croix de grand officier au comte de Vista Hermosa et au chevalier d'Arana. Ce dernier est déjà commandeur; M. Bresson m'a écrit depuis qu'il regardait comme très à propos de donner le grand cordon au ministre des finances, M. Mon, et je suis tout à fait de son avis. M. Mon est un des hommes les plus capables, les plus honnêtes et les plus courageux qui aient servi et qui servent la reine d'Espagne. Il a entrepris la tâche très-difficile et très-ingrate de remettre de l'ordre et de l'activité dans les finances espagnoles. Il est dans les meilleures dispositions envers le roi et la France : il nous l'a prouvé par les mesures qu'il a prises en faveur de notre navigation. Nous n'avons pas cru pouvoir lui accorder la cote à notre bourse de son nouveau 3 pour 100. Il vient, tout récemment, de se prononcer nettement pour le voyage de la reine Isabelle dans les provinces basques, surtout en raison de l'entrevue de Pampelune. Il est, je crois, de la justice et de l'intérêt de l'Espagne et du nôtre, de donner,

autant qu'il dépend de nous, de la force et de la considération à M. Mon. J'ai donc proposé au roi, pour lui, le grand cordon.

» Bresson désire aussi une faveur du roi pour le duc de San Carlos, qui aura, je crois, l'honneur d'être attaché à Votre Altesse royale à Pampelune. Mais il ne m'a pas indiqué le grade qu'il conviendrait de lui donner.

» J'ai eu l'honneur d'envoyer au château d'Eu ces projets d'ordonnances. J'espère que le roi voudra bien les signer, et M. Duchâtel, qui fait encore mon intérim, les transmettra immédiatement à Votre Altesse royale.

» Votre Altesse royale a été informée de la décision que le roi, de l'avis de ses ministres, vient de prendre sur la demande de passe-ports de don Carlos pour l'Italie. Elle sera certainement fort agréable au gouvernement espagnol, et j'ai été d'avis que les passe-ports ne fussent pas donnés sur-le-champ. Mais ces délais ne sauraient se prolonger indéfiniment : c'est déjà beaucoup que de retenir le prétendant à Bourges. Nous le fixons, et le prétendant lui-même ne paraît avoir aucune envie de sortir de France ; mais retenir toujours, et contre son gré, un prince qui n'est plus prétendant, qui a solennellement et bien réellement abdiqué, et qui ne demande qu'à aller soigner en Italie sa femme malade, cela ne me paraît pas du tout nécessaire pour l'Espagne, et assez peu convenable pour les deux familles royales, dont le prince est si proche parent. Le moment viendra donc, je pense, où les passe-ports devront être donnés, et si Votre Altesse royale avait la bonté, dans ses conversations, d'en indiquer à la reine Christine et aux ministres espagnols la convenance et

les motifs, elle leur rendrait service aussi bien qu'à nous. Comme nous avons, quant à présent, donné satisfaction à leurs désirs, il doit être moins difficile de leur faire comprendre que leurs craintes n'ont vraiment plus aucun fondement, et que la dignité du nom de Bourbon, en Espagne comme en France, demande qu'un prince qui le porte ne soit pas retenu, contre le droit des gens, sans une nécessité politique réelle ou sérieuse.

» Je ne dis rien à Votre Altesse royale de la grande question du mariage. Le roi m'a fait l'honneur de m'écrire le 14 de ce mois, en réponse à quelques réflexions que je lui avais adressées à ce sujet, une longue lettre dont je sais qu'il a envoyé copie à Votre Altesse royale. Je suis complétement de l'avis du roi, et je crois que Votre Altesse royale, en entretenant dans ce sens la reine Christine, fera une excellente chose pour elle-même, comme pour la reine sa fille et le repos de l'Espagne. Si le mariage napolitain peut se faire sans forcer la main à l'Espagne, pays et gouvernement, et sans y semer la guerre civile, il nous convient à merveille, et tout ce que nous avons fait pour le préparer prouve à quel point nous en sommes convaincus. Mais s'il faut, pour atteindre ce but, faire cette *prepotenza,* selon l'excellente expression du roi, et faire courir à l'Espagne de nouvelles chances de désordre, évidemment nous ne le devons pas. Et alors le mariage avec le duc de Séville, si, comme on l'assure, il plaît davantage à la reine Isabelle et aux Espagnols que le duc de Cadix, doit avoir tout notre appui, car il met complétement à couvert, dans cette question, l'honneur et les

intérêts du roi et de la France. Je compte beaucoup sur la conversation de Votre Altesse royale pour faire accueillir ces idées de la reine Christine. Bresson secondera parfaitement Votre Altesse royale.

» Je suis bien heureux d'apprendre que Votre Altesse royale ne se ressent plus de son indisposition. J'ai vivement joui de son succès, si soutenu et si utile. Permettez-moi un conseil, monseigneur, n'hésitez jamais à vous montrer, à parler, à vous faire connaître de tous tel que vous êtes. La France et Votre Altesse royale ont toujours beaucoup à y gagner.

» J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

» Monseigneur,

» de Votre Altesse royale,

» le très-humble et très-obéissant serviteur,

» GUIZOT. »

---

M. BRESSON AU DUC DE NEMOURS.

« Madrid, 17 septembre 1846.

» Monseigneur,

» J'ai pensé que Votre Altesse royale lirait avec quelque intérêt les récits des journaux espagnols de l'entrevue de Pampelune, et j'ai l'honneur de lui adresser les principaux.

» Je n'ai pas revu les reines depuis mon retour; mais je sais qu'elles ont très-bien supporté les fatigues du voyage. J'espère qu'il en aura été de même pour Votre Altesse royale et pour madame la duchesse de Ne-

mours. Ma femme met aux piéds de Son Altesse royale ses plus respectueux hommages.

» Pour moi, monseigneur, je me suis séparé de Votre Altesse royale bien heureux et bien reconnaissant des témoignages de confiance et de bienveillance qu'elle m'a prodigués.

» Je suis avec le plus profond respect,
» Monseigneur,
» de Votre Altesse royale,
» le très-humble, très-dévoué et très-soumis serviteur,

» BRESSON.

» *P. S.* Le voyage de Navarre a laissé une impression profonde et des souvenirs qui dureront longtemps ; il est le sujet de toutes les conversations, comme Votre Altesse royale, madame la duchesse de Nemours et monseigneur le duc d'Aumale sont les objets de toutes les louanges. C'est une espèce de fusion nouvelle de la France et de l'Espagne ; il y a profits et obligations ; nous venons jusqu'à un certain point de créer, plus que nous ne prévoyions, une solidarité véritable.

» BRESSON. »

---

M. BRESSON AU DUC DE NEMOURS.

« Madrid, 11 octobre 1845.

» Monseigneur,

» J'ai remis au général Narvaez la lettre renfermée dans celle que Votre Altesse royale a daigné m'écrire ;

il m'a chargé de lui en exprimer sa reconnaissance, et m'a paru bien touché de cette nouvelle marque de bonté.

» Je crois parfaitement à propos, monseigneur, d'accorder des décorations aux quatre officiers espagnols qui ont assisté au camp de Bordeaux. Le marquis de Casa Sola, fils aîné du comte de Punon Rostro, grand d'Espagne de première classe, est colonel effectif. MM. de Barreda, de Isla et de Buenaga ne sont que colonels *graduados*. Si Votre Altesse royale fait donner au marquis la croix de commandeur ou celle d'officier, les autres ne doivent recevoir que le grade immédiat. Le rang qu'il occupe dans la grandesse, plus encore que celui qu'il a dans l'armée, réclame la croix au col. Je prie en même temps Votre Altesse royale, à qui l'initiative de ces propositions appartient bien mieux qu'à moi, de désigner pour la décoration de chevalier M. Dominique Ruiz de Arana, attaché payé à l'ambassade d'Espagne à Paris, fils aîné de M. le chevalier d'Arana, introducteur des ambassadeurs et l'un de nos amis les plus efficaces en Espagne.

» Les engagements pris à Pampelune avec Votre Altesse royale s'accomplissent; elle saura par le roi les détails, et à quel point nous sommes. Nous avons eu bien raison de ne pas abandonner la combinaison napolitaine; si nous eussions conseillé l'autre à la reine Christine, elle ne nous eût pas écoutés, et se serait séparée de nous pour aller peut-être au Cobourg. Hier, au baise-main, l'infante était charmante; la jeune reine comme à Pampelune. Il ne peut y avoir d'espoir de guérison complète avant la puberté et le premier enfant.

Le ministère reste uni. C'est pour lui une condition indispensable de succès dans les cortès. Ce n'est qu'avec lui aussi que nous pouvons arriver à notre but.

» Ma femme est profondément touchée du souvenir que daigne lui accorder Votre Altesse royale. Elle lui offre, ainsi qu'à madame la duchesse de Nemours, ses plus respectueux hommages.

» J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse royale les brevets et décorations de MM. les officiers et secrétaires de sa suite et de celle de monseigneur le duc d'Aumale.

» Il est question d'un camp de manœuvre au printemps à Alcala, près Madrid. La reine se propose, m'assure-t-on, d'y inviter Votre Altesse royale et les princes ses frères.

» Je suis avec le plus profond respect,

» Monseigneur,

» de Votre Altesse royale,

» le très-humble, très-dévoué et très-soumis serviteur,

» Bresson. »

---

M. BRESSON AU DUC DE NEMOURS.

« Madrid, 21 juin 1846.

» Monseigneur,

» Je ne puis assez rendre grâce à Votre Altesse royale de sa lettre du 10 courant; elle complète toutes mes in-

formations, et met dans un triste jour la conduite de personnes qu'il serait doux de pouvoir respecter.

» Croiriez-vous, monseigneur, que la reine Christine continue de nier qu'elle ait fait aucune ouverture au duc de Cobourg; qu'elle ait eu aucune participation à cette intrigue obscure pour le mariage de la reine sa fille; qu'elle se rejette sur l'inconvenance qu'il y aurait à se jeter à la tête de princes dont elle ignore les intentions, etc., etc.?

» Pour moi, je m'y perds; car ces dénégations sont aussi positives que possibles, et M. Isturitz et le duc de Riansarès les appuient de leurs protestations. Tout cela disparaît devant l'affirmation de Votre Altesse royale: je me tiens à elle seule, mais je me demande comment la reine ose s'exposer à la production de la preuve matérielle que le duc de Cobourg a entre les mains. Elle est ou bien imprudente ou bien intimidée.

» Après notre vive résistance et l'indifférence constatée du cabinet anglais, je ne crois pas que nous soyons pour le moment en danger d'une reprise de l'intrigue. La reine Christine paraissait même avant-hier soir revenir, dans une conversation avec le ministre de Naples, vers le comte de Trapani. Elle disait que si la France voulait prêter à ce mariage une assistance sérieuse, on pourrait le faire encore. On lui a conseillé, je le sais, de nous demander comme facilité, comme véhicule, de marier d'abord M. le duc de Montpensier avec l'infante. Ce serait certainement nous rendre maîtres du mariage de la reine; et la crise est si grave, que peut-être nous verrons-nous forcés de renoncer à notre politique trop négative, et de courir ce risque, si nous

voulons conserver le trône dans les deux branches à la maison de Bourbon. L'enjeu vaut bien cet effort, et l'on me laisse trop dépourvu de moyens d'action. Je n'abandonne pas notre premier candidat; la candidature avouée du comte de Montemolin aurait même pour effet de relever ses chances, et c'est un des avantages que j'y aperçois : par peur de l'infant, beaucoup de gens iraient vers le comte de Trapani. L'idée de Votre Altesse royale, de faire apparaître ce jeune prince sur quelque point d'Espagne, est excellente; la reine Christine la mettait d'abord d'elle-même en avant, il y a peu de jours. Qu'il s'embarque et qu'il se montre avec une escadre napolitaine successivement à Barcelone et à Cadix. Si monseigneur obtenait de la cour de Naples cette concession, l'affaire ferait un grand pas. Pour les infants fils de don Francisco, leurs chances diminuent de jour en jour plutôt qu'elles n'augmentent. La reine Christine se montre inflexible, et c'est grand dommage. De tous les mariages, ce serait le plus facile. Le duc de Riansarès me disait, il y a quelques jours : *Plutôt Montemolin que le duc de Séville ou le duc de Cadix.*

» J'aurai soin de tenir Votre Altesse royale au courant. Je lui adresse cette première lettre à Luz; ma femme fait avec moi des vœux pour que les bains, le repos et la distraction profitent à la santé de monseigneur et de madame la duchesse de Nemours.

» En résumé, le danger imminent de Cobourg est passé. — J'ai fait peur du comte de Montemolin, non pas seulement comme mari, mais comme prétendant, et l'on ne se risquera plus dans une négociation secrète,

et dont le résultat provoquerait notre opposition ouverte.

» Je suis avec le plus profond respect,
» Monseigneur,
» de Votre Altesse royale,
» le très-humble, très-dévoué et très-soumis serviteur,

» BRESSON. »

---

M. BRESSON AU DUC DE NEMOURS.

« Madrid, 15 uillet 1846.

» Monseigneur,

» La combinaison Cobourg est à peu près démolie, et je n'y ai pas peu contribué. Ce dédommagement m'était bien dû. Un article de l'*Heraldo* a frappé à propos le dernier coup. Ma correspondance avec M. Guizot contient des détails que je ne puis reproduire ici, et qui seront plus tard communiqués à Votre Altesse royale.

» La combinaison Trapani n'a pas repris faveur. La lettre au sécrétaire de la reine mère l'a trop cruellement compromis. Cependant je ne l'abandonne pas tout à fait, et je laisse toujours la porte ouverte. Le roi, en consentant enfin au mariage de M. le duc de Montpensier avec l'infante, simultanément, s'il était nécessaire, avec celui de la reine, m'a accordé un grand moyen d'action qui m'était indispensable, et à l'aide duquel, si l'on avait ici autant de décision que moi, je ferais très-certainement passer la combinaison napolitaine.

» On faiblit malheureusement au palais, mais l'on se

rapproche de la pensée du mariage du duc de Cadix avec la reine, et nous allons faire l'essai de sa présence pour dissiper les préventions et l'espèce de répugnance dont il est l'objet de la part de son auguste cousine. Il sera invité à venir ici pour le 24 juillet, fête de la reine Christine. Plus tard, son régiment y sera appelé en garnison. Nous appuierons son mariage de la déclaration, peut-être de la célébration de celui de M. le duc de Montpensier. Déjà l'*Heraldo*, l'*Eco* et le *Tiempo*, trois nuances : modérée, puritaine et progressive, se prononcent par mes soins en faveur de cette solution. Dieu veuille que nous réussissions bientôt! C'est l'issue la plus facile.

» Je suis seul, ma femme est partie pour Paris depuis le 5. J'aime à me persuader que les bains réussissent à Votre Altesse royale, et que madame la duchesse de Nemours jouit des Pyrénées avec plus de calme et par un plus beau temps que l'an dernier.

» Je suis avec le plus profond respect,
» Monseigneur,
» de Votre Altesse royale,
» le très-humble et très-soumis serviteur,
» BRESSON. »

---

M. BRESSON AU DUC DE NEMOURS.

« Madrid, 10 août 1846.

» Monseigneur,

» Si je voulais chercher une expression exacte de notre situation, je la trouverais dans la lettre que Votre

Altesse royale m'a fait l'honneur de m'écrire le 19 du mois dernier : cette situation y est admirablement exposée dans les termes les plus vrais. — Les difficultés ne peuvent se résoudre que par cette association des deux mariages, qui obtient l'approbation entière de Votre Altesse royale, et sur laquelle repose notre seul moyen de succès. Malheureusement, il paraît que j'ai mal saisi le sens des intentions du roi et de M. Guizot, dont le duc de Glucksberg s'était rendu, dans des lettres très-détaillées, l'organe et l'interprète, et que cette association reste soumise à des restrictions qui peuvent lui faire manquer son effet. Une lettre très-sévère du roi à M. Guizot m'en a averti. Monseigneur, un trône pour lequel l'un des plus glorieux ancêtres de Votre Altesse royale a tenté, dans la vieillesse et au sein de l'adversité, de si sublimes efforts, ne doit pas, ne peut pas être arraché à sa descendance par l'astuce et l'audace de l'étranger, sans une lutte sérieuse et, au besoin, désespérée. Il vaut bien le faible enjeu que je réclame : on ne gagne pas une pareille partie sans courir quelques chances, et l'on n'enlève le succès qu'au prix de quelques dangers. Je dis *dangers,* je ne sais pourquoi, car le droit est si absolu de notre côté ; ce serait une si étrange prétention que de vouloir empêcher le roi de marier l'un de ses fils, quand il lui plaît et lui convient, à une infante d'Espagne, que je suis profondément convaincu qu'aucune puissance n'oserait s'y aventurer.

» En ce moment donc, la question, monseigneur, est ainsi posée : Le duc de Cadix va venir ; il a de très-fortes probabilités en sa faveur. La reine mère et M. le duc

de Riansarès, ramenés par mes soins constants et assidus à des sentiments plus conformes à leur gloire et à leurs intérêts, ont pris hier envers moi l'engagement le plus positif de les seconder et de vaincre les répugnances : on ne me demande que d'appuyer, de relever, de fortifier ce mariage en y associant celui de M. le duc de Montpensier avec l'infante, sous réserve des justes précautions à prendre et d'une discussion préalable des articles du contrat. Voilà ce qu'il faut obtenir : c'est là le but pour lequel je viens implorer l'assistance de Votre Altesse royale. En arrivant à Paris, Votre Altesse royale trouvera entre les mains du roi tous les éclaircissements désirables. J'espère qu'elle daignera persévérer dans l'opinion favorable qu'exprime la lettre à laquelle j'ai l'honneur de répondre.

» Pour moi, monseigneur, avec des moyens d'action souvent bien insuffisants, j'ai combattu ici depuis trois ans sans relâche pour les droits et l'honneur de votre illustre maison, et pour les intérêts de mon pays. Si je juge que les conditions indispensables du succès me sont refusées, je me retirerai respectueusement, silencieusement, persuadé que c'est moi qui me trompe, et toujours pénétré de reconnaissance pour les bontés du roi, et de l'honneur qui me restera de l'avoir si longtemps servi.

» Je vois avec bonheur, dans les récits des journaux, que Votre Altesse royale et madame la duchesse de Nemours exécutent de magnifiques excursions dans les montagnes et sont en pleine jouissance d'une parfaite santé. Malgré nos excessives chaleurs, je souffre de douleurs rhumatismales presque insupportables : c'est un

présent du climat de Madrid et le profit le plus clair du séjour que j'y ai fait.

» Je ne dis rien à Votre Altesse royale de ce dernier attentat contre les jours de notre excellent roi : mon front en a rougi, mon cœur en est navré; mais je me féliciterai avec elle du résultat si satisfaisant des élections.

» Je suis avec le plus profond respect,
» Monseigneur,
» de Votre Altesse royale,
» le très-humble, très-dévoué et très-soumis serviteur,

» Bresson. »

---

On voit, par cette active correspondance, que si le gouvernement de Louis-Philippe n'aimait pas la guerre, il se montrait du moins habile et patient négociateur. Rien de plus curieux que cette lutte des trois et même des quatre prétendants au cœur et au trône de la jeune reine Isabelle. Les détails de mise en scène, pour le succès de ses plans de mariage, ne sont même pas négligés par notre ambassadeur en Espagne, par M. Bresson, esprit délié, diplomate habile, dont la fin a été si déplorable. On remarque cependant dans toute cette correspondance des vues sages, prudentes, élevées et honnêtes.

Au mois d'août 1843, il se produisit pendant le voyage du duc de Nemours, se rendant alors en Espagne, un incident qui mit déjà en relief les tendances de la bourgeoisie et les nouvelles idées de résistance du roi, ré-

sistance qu'une expérience de plusieurs années lui faisait regarder comme nécessaire.

La dangereuse campagne de la coalition parlementaire, dont nous parlerons dans le chapitre consacré à MM. Guizot et Thiers, ne tarda pas à porter ses fruits. La bourgeoisie chancelle et s'ébranle dans sa fidélité, dans ses convictions ; le tiers parti et la gauche, qui s'appelait dynastique, flattent et caressent la bourgeoisie ; les deux partis se réunissent pour la convaincre qu'elle est menacée dans ses libertés, et que le pouvoir trahit le pays. Dans les Chambres, dans le gouvernement, chacun exagère son importance ; les petits se posent comme très-grands, les faibles comme très-forts ; partout des personnalités excessives, des intrigues au lieu de systèmes, partout le désordre administratif, partout l'absence d'unité ; le pouvoir des préfets se tait et s'efface devant les prétentions et les exigences des députés auxquels on livre tout. L'importance et les prétentions pénètrent même dans le personnel des conseils généraux, des conseils municipaux ; on y répète, comme un écho, toutes les théories, toutes les plaintes, toutes les accusations dont retentissent les journaux de l'opposition et la tribune, ce double levier qui chaque jour tend à déplacer le pouvoir.

Le 7 août 1843, le maire du Mans [1] adressait directement au duc de Nemours un discours qui doit être conservé ; cette pièce historique et la réponse du prince peignent bien la situation.

Le maire du Mans s'exprimait en ces termes :

1. Le maire du Mans était alors M. Trouvé-Chauvel, qui fut, sous la république de 1848, d'abord préfet de police, puis ministre des finances.

« Aujourd'hui, quand les princes se présentent aux populations, ce n'est plus, comme autrefois, pour leur demander des hommages ; c'est pour connaître leurs besoins, pour entendre leurs vœux.

» Ces rapports nouveaux entre les citoyens et les premiers de l'État, en témoignant plus d'indépendance chez les uns, ne retranchent rien à l'autorité des autres. Car, à mesure que se développe chez les peuples le sentiment de leur dignité, s'accroît la considération de ceux qui sont placés à leur tête.

» Prince, la contrée que vous traversez attend encore les améliorations matérielles qui lui ont été promises, qui lui sont dues. Elle avait espéré obtenir, à son tour, ces grandes voies de communication qui, en augmentant les forces vitales d'un pays, apportent à la civilisation une puissance nouvelle; et, depuis longues années, il n'a été tenu compte ni de ses besoins, ni de ses droits. Puisse votre présence devenir pour nous un gage de réparation !

» Vous entrez dans la ville qui est le centre du mouvement commercial et industriel du département, et vous savez, prince, que l'intelligence des intérêts matériels n'exclut pas chez elle la pensée d'un ordre plus élevé. Signalée par la constance de ses affections politiques, dévouée au principe de la souveraineté nationale proclamé par la révolution de juillet, elle considère les réformes progressives et pacifiques comme la conséquence de ce principe, car elle ne croit pas que l'élan d'un grand peuple puisse avoir pour résultat l'immobilité.

» Mais si notre cité se montre jalouse gardienne des

conquêtes populaires, elle oublie volontiers les ressentiments politiques. Les anciennes luttes qui divisèrent si longtemps les provinces de l'Ouest ont cessé dans nos murs. De toutes nos querelles intérieures, il ne reste plus rien que le désir ardent d'en effacer le souvenir par un rapprochement durable, qui unisse tous les esprits dans un seul sentiment, le sentiment national. La meilleure garantie de l'ordre est le concours de tous les hommes honnêtes et éclairés à la réalisation du gouvernement représentatif.

» Je me félicite, prince, d'être auprès de vous l'interprète de ces idées de conciliation. Je me félicite de pouvoir, au nom de la cité, vous exprimer encore ses espérances.

» Notre population s'empresse autour d'un jeune prince; c'est qu'elle estime qu'il doit, par ses tendances comme par son âge, appartenir à la jeune génération. Elle n'oublie pas, d'ailleurs, que les Chambres vous ont désigné pour présider au gouvernement de l'État, durant les difficiles épreuves d'une minorité. Si l'avenir vous réserve ces hautes et pénibles fonctions, on vous verra, nous en avons la confiance, donner à la liberté toutes les garanties désirables, accepter avec sincérité les institutions représentatives, maintenir au dehors la dignité de la France, renouer avec les traditions généreuses de la vieille politique française, et prouver que les révolutions ne doivent pas placer un peuple au-dessous de ce qu'il était, alors qu'il obéissait aux volontés absolues des rois.

» Tels sont, prince, les vœux de nos concitoyens. Préoccupés des destinées futures de la France, ils ne

demandent à ses représentants rien de plus que de se montrer dignes d'elle. La nation veut être libre et tenir fièrement sa place dans le monde. Que ses chefs s'inspirent du sentiment public, qu'ils acceptent une glorieuse communauté de principes, et l'affection des peuples leur facilitera les moyens de devenir grands en assurant la grandeur du pays.

» Pour vous, prince, rapproché du rang suprême par un de ces événements qui brisent tout à coup les hautes destinées, vous avez pu déjà puiser de graves enseignements dans les épreuves cruelles de votre famille, aussi bien que dans le souvenir des vicissitudes royales. Ils vous inspireront de patriotiques desseins, et la reconnaissance du pays ne vous manquera pas. On calomnie la conscience populaire lorsqu'on l'accuse d'ingratitude; elle n'a oublié ni les noms, ni les actes des princes et des grands citoyens qui ont laissé d'éclatants témoignages de leur dévouement à la gloire et à la prospérité de la France. »

RÉPONSE DE S. A. R. M. LE DUC DE NEMOURS.

« Monsieur le maire,

» Dans le discours politique que vous venez de me faire entendre, je distinguerai des idées, voisines sans doute, mais cependant de deux natures différentes.

» Vous avez discuté les intérêts particuliers de la ville et les intérêts généraux du pays. Pour produire, défendre et faire triompher les premiers, vous avez une qua-

lité spéciale. Je serai heureux, pour mon compte, de vous prouver toute ma bonne volonté, en m'associant à vos efforts dans la mesure de mon influence et de mon pouvoir. Quant aux intérêts généraux, vous le comprenez sans peine, votre autorité n'est que celle de tout citoyen, et l'opportunité de les traiter ici d'une manière trop explicite peut même être contestée. Sans doute, tout Français a le droit de publier ses opinions, mais vous n'ignorez pas par quelles épreuves elles doivent mériter le titre de volonté nationale. Vous n'ignorez pas qu'il y a des Chambres, que le pays nomme ses représentants, et que leur assemblée fait entendre, par sa majorité, une voix qui n'a jamais été méconnue. Il serait inutile de développer ici des idées qui n'auraient point de solution, et de perdre en discussion sans objet le temps trop court destiné à une entrevue bienveillante.

» Monsieur le maire, je ne suis point venu ici chercher des hommages, mais des sympathies. Je serai heureux de les rencontrer parmi vous dans l'amour de nos institutions, dans le dévouement au roi, qui ne se sépare pas du dévouement au pays.

» Sans doute, j'appartiens à la jeune génération, mais je ne désire point dépouiller d'avance celle à laquelle je dois appartenir un jour. Dans ce vaste et heureux développement des sociétés que je souhaite avec vous, n'oublions pas de laisser une place honorable aux services distingués, aux mérites éminents, aux esprits exercés par l'expérience, aux cœurs éprouvés par les luttes avec le sort. Ne nous faisons pas un trop grand mérite de n'avoir point vécu, c'est-à-dire de n'avoir ni vu, ni comparé, ni jugé. Ce n'est point à ce titre que

l'avenir nous appartient; si je suis fier d'avoir été élevé avec la jeunesse d'aujourd'hui, c'est parce que je me sens la force de rendre des services à mon pays, le désir de le glorifier, la volonté de le défendre, s'il se sentait véritablement offensé; c'est sur ce terrain que j'accepterai vos présages.

» Appelé, par suite d'un malheur de famille qui a été ressenti en France comme un malheur public, à une position qu'éloignaient à jamais mes vœux et mes espérances, je saurais, s'il était besoin, conserver purs et intacts tous les dépôts qui me seraient confiés, et me vouer entièrement à la défense de nos institutions comme au maintien de la France.

» Je suis encore heureux de me rencontrer avec vous, monsieur le maire, dans les sentiments de conciliation qui vous font oublier les luttes dont ce pays a été le théâtre, et j'appelle, comme vous, de mes vœux, cette union de sentiments et de volontés qui fait la force et et le bonheur des nations. »

La réponse du duc de Nemours fit fortune parmi les hommes sages et de bon sens; ce fut surtout un grand événement à la cour et dans le ministère. Dès le 11 août, le roi écrit au duc de Nemours une lettre autographe de félicitation qui est entre mes mains. M. le comte Duchâtel, ministre de l'intérieur, à la même date, lui adresse les plus respectueux éloges. Le 12 août, la princesse Adélaïde elle-même transmet, dans la lettre la plus tendre, au duc de Nemours les paroles écrites au roi par M. Guizot sur le discours du Mans. Nous donnons ici la copie exacte de toutes ces lettres.

Le roi avait vaincu la coalition parlementaire : ce triomphe personnel de la royauté avait donné du cœur à tout le monde. La défaite de M. Thiers, dans la crise ministérielle de 1839, avait réjoui jusqu'à la nourrice du comte de Paris, qui répondit au médecin du jeune prince, lors de sa visite du 14 mai au matin : « Ah ! monsieur, aujourd'hui nous allons tous bien, puisque M. Thiers n'est pas ministre. »

---

LETTRE DU ROI A MONSEIGNEUR LE DUC DE NEMOURS.

« Eu, vendredi 11 août 1843.

» Mon cher Nemours,

» Tu ne pouvais pas mieux frapper et faire un coup plus décisif que tu ne l'as fait au Mans. C'est une charge morale que tu as faite sur la smalha politique du Mans, qui est fort analogue à celle de ton digne frère d'Aumale sur la smalha d'Abd-el-Kader. La position, dans l'un et l'autre cas, était difficile, et pour s'en bien tirer il fallait une charge heureuse : tu l'as admirablement effectuée. Je t'en félicite et je t'en bénis de tout mon cœur.

» Je félicite aussi notre bonne Victoire de ses succès. Dis-lui qu'ils sont plus grands que sa douce modestie ne lui permet sans doute de le reconnaître. Dis-lui aussi qu'elle nous manque beaucoup et que je l'embrasse tendrement. Gaston a été un peu souffrant, mais il va bien et il a cinq dents. Il fait l'admiration et la joie de son autre grand'père, qui ne peut pourtant pas l'aimer

plus que celui qui t'embrasse de tout son cœur, mon bien cher ami, et bien à la hâte, pour ne pas manquer la poste.

» L. P.

» Je viens de signer l'ordonnance qui dissout le conseil municipal du Mans. Il n'y a eu qu'un avis sur la convenance et la nécessité de cette mesure. »

---

LETTRE DE M. DUCHATEL A MONSEIGNEUR LE DUC DE NEMOURS

« Paris, ce 11 août 1843.

» Monseigneur,

» Je prie Votre Altesse royale de recevoir mes très-vives félicitations sur la manière si noble et si ferme dont elle a remis à sa place le maire du Mans. Le discours de Votre Altesse a produit ici un excellent effet. La vigueur est ce qui réussit le mieux en France; et quand la vigueur est exprimée en aussi bons termes, le succès est encore plus grand. J'ai proposé immédiatement au roi, sur la demande du préfet de la Sarthe, la dissolution de conseil municipal du Mans; j'espère que cette mesure, qui est indispensable, produira d'heureux résultats.

» Je prie Votre Altesse royale de me permettre de lui communiquer une lettre que je reçois ce matin du préfet de la Côte-d'Or. J'attends, pour lui répondre, les ordres que Votre Altesse voudra bien m'envoyer.

» Tout est ici dans le calme le plus profond; *jamais*

*les partis n'ont été plus abattus,* mais il ne faut pas leur permettre de relever la tête. Le voyage de Votre Altesse sera un vrai service rendu à la cause de la bonne politique dont le roi poursuit le succès depuis treize ans. Il n'y a qu'une voix pour constater le succès personnel obtenu par Votre Altesse royale, et que partage madame la duchesse de Nemours, dont l'éloge, sous les formes les plus vives et les mieux senties, est dans tous les récits.

» Je supplie Votre Altesse royale, monseigneur, de daigner agréer l'hommage de mon profond respect.

» DUCHATEL. »

---

LETTRE DE LA PRINCESSE ADÉLAÏDE A MONSEIGNEUR LE DUC DE NEMOURS.

« Le samedi 12 août 1843.

» Je ne résiste pas, avec la permission de ton excellent père, mon cher bon Nemours, à t'envoyer la copie de ce que M. Guizot écrivait dans sa lettre de ce matin à notre cher roi, sur ton discours du Mans.

» La voici : « *Monseigneur le duc de Nemours a les* » *deux qualités les plus rares aujourd'hui : au fond, l'es-* » *prit, et dans la forme, le ton du gouvernement. Il n'y a* » *pas de peine à prendre pour le faire valoir. C'est un* » *discours qui fait son chemin tout seul.* » Cela me fait tant de bien d'entendre ainsi parler de toi, que j'avais besoin de t'en faire part. Toutes les santés ici sont excellentes, malgré l'alerte du feu qui a été au château cette nuit à trois heures du matin ; heureusement cela

n'a rien été, et ce qui prouve mon bon sommeil, c'est que je n'ai rien entendu du tout, et que je l'ignorais jusqu'à ce matin, qu'on me l'a dit. La reine te donne sûrement tous les détails, je ne veux pas t'en entretenir. Notre bonne Clémentine se porte très-bien, est très-heureuse, très-contente; notre regret, c'est que tu sois absent, ainsi que notre chère Victoire; je joins ici une lettre de son frère Léopold pour elle, que je te prie de lui remettre en lui faisant mille tendresses de ma part; j'espère que ma lettre d'avant-hier lui sera parvenue exactement. Le beau et cher Gaston est plus gentil, plus aimable et mieux portant que jamais; il est venu ce matin me faire visite avec sa nourrice, qui est parfaitement remise. Nous attendons ici Aumale, qui vient du Havre par mer. Je te demande avec instances, mon cher bon Nemours, de ne pas me répondre, ni m'écrire un mot. Le père me charge de mille tendresses pour toi; tu fais sa consolation; je t'embrasse de toute la tendresse de mon cœur. Je t'aime ainsi que notre bonne Victoire.

» A. d'O. »

---

Continuons à étudier l'intérieur du roi et de la famille royale.

Louis-Philippe ne lisait aucun journal français. Les appréciations politiques des journaux anglais sur son gouvernement piquaient seules sa curiosité, et souvent excitaient son indignation. « Que serait-ce donc, lui dit un jour un de ses ministres, si vous lisiez les journaux français? »

Ce qui se disait, ce qui se faisait à la Chambre préoccupait le roi le matin et le soir, le jour et la nuit.

Voici une lettre que M. Molé écrivait et adressait au roi, le 1er janvier 1839, à l'époque de la lutte contre la coalition :

« Dix heures et demie du soir, 1er janvier 1839.

» Sire,

» De bons députés regrettaient, ce soir, dans mon salon, que le roi ait employé le mot de *factions* ; ils appliquaient ce mot aux intrigues qui embarrassent notre marche, et le trouvaient trop fort et blessant. Peut-être le roi pensera-t-il que le mot pourrait être changé ou placé de manière à ce qu'il ne fût pas mal interprété.

» Je suis, avec le plus profond respect,

» Sire,

» De Votre Majesté,

» Le très-humble, très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

» MOLÉ. »

Le roi aimait à causer, à dire ce qu'il pensait de chacun et de toutes choses; il ne gardait un secret que lorsque le succès de ses idées ou l'intérêt de ses ministres l'exigeait. Louis-Philippe était même bavard; mais il n'était ni léger, ni indiscret; quelquefois même il cachait ce qu'il voulait taire sous la prolixité de ses paroles.

Sur la politique de tous les jours, à la cour, rien ne se disait, ne se faisait à huis clos ; rien ne se décidait

même sans que toute la famille eût été consultée, sans que le roi, la reine, Madame Adélaïde et les jeunes princes eussent donné leur adhésion. Une personne de confiance fut un jour envoyée à Saint-Cloud, par M. Guizot, pour une communication à faire au roi. Il s'agissait de le déterminer à se rendre près de la reine Christine, alors à Paris, pour obtenir d'elle qu'elle retournât promptement à Madrid. L'envoyé de M. Guizot exposa l'affaire, qui n'était point sans importance. Le roi trouva justes toutes les observations qui lui furent présentées; il promit de faire ce qui était utile. Cependant, au dernier moment, il se ravisa : « Pour une démarche aussi délicate, dit-il, je tiens à consulter la reine. » Il sonne. La reine, prévenue, se rend auprès du roi. « Écoute, ma chère amie, une communication de M. Guizot : je serais bien aise d'avoir ton avis. » (Le roi tutoyait la reine.) L'envoyé du ministre recommence le récit des faits, la reine approuve. « Mais est-ce que nous ferons cette visite sans avoir consulté la princesse Adélaïde? » ajouta le roi. Le roi sonne. La princesse se rend à ce petit conseil de famille; tous les faits sont racontés une troisième fois. Madame Adélaïde partage l'opinion du roi et de la reine. « Mais est-ce que vous irez, dit-elle, sans Montpensier, chez la reine Christine, sa belle-mère? » Le duc de Montpensier, devant qui on recommence une quatrième fois la communication, approuve tout; mais le roi, après réflexion, ajouta encore : « Est-ce que nous n'emmènerons pas Fernande[1]? — Non, non, répondit brusquement le jeune duc; nous

1. C'était le petit nom de la duchesse de Montpensier.

ne savons pas tout ce qui se pourra dire dans cette conversation avec la reine Christine : j'aime mieux que Fernande ne soit pas là. » Le négociateur échappa ainsi à l'obligation de recommencer un cinquième récit. Les sentiments les plus tendres, la confiance la plus intime sur toutes choses, régnaient au sein de la famille royale.

Il est cependant à remarquer que la reine, pieuse mère de famille, ne quittait guère le salon, tandis que Madame Adélaïde, femme politique et d'une intelligence toute virile, s'établissait presque tous les jours et pendant de longues heures dans le cabinet du roi.

Parmi les princesses, la reine des Belges se montrait pieuse et tendre comme la reine.

La princesse Clémentine se rapprochait plus de Madame Adélaïde, et se préoccupait volontiers de politique.

La poésie, la rêverie, semblaient s'être réfugiées dans le cœur de la princesse Marie.

Louis-Philippe conserva sur le trône tous les goûts, tous les entraînements qu'une première éducation presque encyclopédique fit naître en lui. Il avait des opinions arrêtées sur toutes choses, et particulièrement en médecine. Son habitude de se poser comme médecin donna lieu un jour à la scène la plus comique. M. Martin (du Nord) présentait, au château d'Eu, plusieurs procureurs généraux, plusieurs premiers présidents, récemment nommés et qui devaient prêter serment. M. de Montfort, cousin germain de M. Laplagne, ministre des finances, qui venait d'être nommé procureur général à Nîmes, s'avança à son tour vers le roi : « Eh

bien, lui dit Louis-Philippe, comment va le rhume? »

M. de Montfort, confus de tant d'intérêt pour sa santé de la part du roi, répondit que son rhume n'était rien. « Eh! eh! dit le roi, j'ai craint un instant que ça ne dégénérât en coqueluche. » Louis-Philippe croyait parler à mon ami Blache, médecin des jeunes princes[1], et il lui donnait son opinion sur un léger rhume dont avait été pris le comte de Paris. M. Martin (du Nord) mit fin à cette méprise qui embarrassait M. le procureur général de Nîmes et provoquait la surprise et le rire de toutes les personnes présentes.

Dans la séance de la Chambre des députés du 17 avril 1837, M. le comte de Montalivet rappelait les nombreux bienfaits de la charité royale, les arts encouragés par des commandes dont le chiffre, dans le cours d'une seule année, s'était élevé au décuple du crédit de même nature inscrit annuellement par les Chambres au budget de l'État; l'amélioration des forêts de la couronne, les palais nationaux embellis ou restaurés.

Il terminait par ces mots :

« En définitive, l'insuffisance de tous les revenus de la couronne peut s'exprimer par le chiffre de dix-sept millions six cent soixante-dix-neuf mille francs que nous proclamons hautement, parce qu'il est la meilleure réponse à toutes les calomnies dont la couronne a été l'objet. »

Les paroles sincères de M. le comte de Montalivet auraient dû avertir le pays qu'on le trompait en faisant passer le roi pour un avare capitalisant et plaçant des

1. M. de Montfort et M. Blache se ressemblent beaucoup.

fonds à l'étranger; mais ces paroles sont restées impuissantes contre le parti pris de quelques-uns, contre la crédulité de la foule.

Louis-Philippe répétait souvent ces paroles de Henri IV: « On ne me rendra justice qu'après ma mort. »

Le 24 février 1848, la retraite du roi et de la famille royale dut être si prompte, le départ si précipité, que le roi fut très-heureux de pouvoir emprunter trois mille francs lors de son passage à Versailles : tous les papiers du roi et des princes, qui encombraient le palais des Tuileries, le Palais-Royal, le Louvre et l'hôtel de la place Vendôme, tombèrent aux mains des hommes qui fondèrent le gouvernement de l'hôtel de ville. Où a-t-on trouvé le moindre fait, la moindre preuve pour appuyer ces calomnies qui accusaient chaque jour le roi Louis-Philippe de spolier l'État, d'amasser des richesses à l'étranger? Il est temps, après soixante ans d'incessantes révolutions qui bouleversent la France et font chanceler toutes les bases de la société, il est temps que le pays se tienne en garde contre toutes ces calomnies qui sèment dans les cœurs la défiance, la haine contre le pouvoir, et qui n'en respectent aucun.

En 1840, à l'époque de la négociation du mariage de M. le duc de Nemours avec la princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, lorsque déjà les premières paroles avaient été échangées, le duc Ferdinand, père de la princesse, demanda avec instances que la dot constituée par le roi à M. le duc de Nemours fût placée à l'étranger.

« Vous êtes dans un pays de révolutions, disait-on au roi, vous régnez sur la nation la plus mobile du monde; son génie disposé à toutes les témérités, son

cœur ouvert à toutes les passions, peuvent l'entraîner un jour hors des voies modérées dans lesquelles votre sagesse a su la maintenir jusqu'ici. La prudence exige que vous preniez des sûretés pour vos enfants, sinon pour vous, contre le retour des mesures révolutionnaires qui, en d'autres temps, ont déjà bouleversé tant d'existences.

— Si la France doit souffrir, répondit le roi, nous souffrirons avec elle ; je ne séparerai jamais ma destinée ni celle de ma famille des destinées de mon pays. »

Les instances redoublèrent : elles devinrent très-vives. Le roi déclara qu'en constituant une dot, il y mettait pour condition absolue qu'elle serait placée sur le grand-livre de la dette publique en France, et que si cette condition n'était pas acceptée, le mariage serait rompu.

On reprochait surtout à Louis-Philippe *d'aimer trop la truelle.*

« J'en prends mon parti, dit-il un jour à M. le comte de Montalivet[1] : saint Louis, François Ier, Henri IV, Louis XIV et Napoléon ont aussi beaucoup aimé la truelle. Qui le sait mieux que moi? Ma truelle, à moi, qu'on fait si infatigable et si prodigue, est insuffisante à restaurer tous les monuments élevés par eux. D'ailleurs, ajoutait-il, c'est un beau défaut pour un prince que d'aimer à bâtir; s'il est par là condamné aux quolibets des hommes de loisir, il en est bien consolé par les bénédictions de tous ceux qui travaillent. »

Je ferai toutefois remarquer qu'aucune pensée poli-

1. LOUIS-PHILIPPE, *la Liste civile*, par M. le comte de Montalivet.

tique ne dominait l'ensemble des travaux ordonnés par Louis-Philippe. Napoléon III, dans ses plans immenses de construction pour Paris et pour nos provinces, embellit et assainit nos villes, ouvre de nouvelles et vastes routes à l'industrie, se préoccupe dans de larges proportions des soins hygiéniques que réclament les classes pauvres et laborieuses. Les *idées napoléoniennes* agrandissent le champ sur lequel les regards et les préoccupations du souverain doivent incessamment veiller.

Loin de moi la pensée de faire ici un inconvenant parallèle entre un roi dans la tombe, mort dans l'exil, et un prince élu empereur par toute la France, entouré de grandeur et de puissance; qu'il me soit seulement permis de dire qu'en France, le pouvoir ne fait pas assez en assurant la prospérité et la paix publiques; il faut aussi parler à l'esprit et au cœur des Français, dont l'admiration et les applaudissements ne font jamais défaut aux nouvelles idées, lorsqu'elles sont justes et heureuses; aux choses nouvelles, lorsqu'elles ont de l'utilité et de la grandeur. Le Français est fier des grands monuments qu'on lui élève, des grands travaux qu'on commence ou qu'on achève. Napoléon III n'a pas seulement refait la société, il refait encore un Paris; et dans son étude silencieuse du caractère français, il n'oublie même pas les goûts du promeneur pour des sites variés, accidentés et pittoresques : les bourgeois trouvent aujourd'hui des vues, des rochers, des lacs, la Suisse au bois de Boulogne, aux portes de Paris.

Louis-Philippe a fait beaucoup de bonnes et grandes choses en dix-huit ans de règne; mais, comme le disait

un homme de beaucoup d'esprit, qui fut un de ses ministres : « Quel malheur qu'il n'aimât pas la gloire ! »

Pour être juste, il faut toutefois reconnaître que Louis-Philippe se trouvait entravé dans l'exécution de toutes les grandes choses par la difficulté et les obstacles que faisait surgir autour de lui le régime parlementaire. Ce n'étaient entre le roi et les Chambres, et même entre le roi et ses ministres responsables, que négociations incessantes, que transactions nécessaires et même que défiance et jalousie.

S'il n'aimait pas la gloire, il aimait du moins l'humanité, et son horreur pour la guerre, pour la peine de mort, montre assez comment il entendait les progrès de la civilisation.

Un soir, ou plutôt une nuit, à cette heure avancée que Louis-Philippe consacrait aux affaires les plus graves, M. le comte de Montalivet entra sans être annoncé, sans être attendu dans le cabinet du roi. Le roi était penché sur un cahier dont plusieurs pages étaient écrites de sa main. La première pensée de M. le comte de Montalivet fut que Louis-Philippe continuait le récit de sa vie si variée et si dramatique.

« Mon Dieu, non, dit le roi; vous me trouvez occupé d'un travail bien plus triste. Sur ce cahier que vous voyez j'enregistre les noms des criminels condamnés à la peine de mort, de ceux que mon droit de grâce n'a pu protéger contre le cri de ma conscience ou les décisions de mon cabinet. J'y inscris le fait, les circonstances principales, les avis divers des magistrats, l'o-

1. LOUIS-PHILIPPE, *la Liste civile*, par M. de Montalivet.

pinion de mon conseil, quand il a délibéré. J'y expose les motifs impérieux qui ne m'ont pas permis de faire grâce. Chaque fois que ma prérogative laisse à la justice son libre cours, j'ai besoin de me justifier à mes propres yeux et de me convaincre moi-même que je n'ai pu faire autrement. De là cette dernière et douloureuse épreuve à laquelle je soumets mon âme; je veux que mes fils sachent quel cas j'ai fait, quel cas ils doivent faire de la vie des hommes. Parce qu'on dit vulgairement le droit de grâce, je n'ai jamais cru que la clémence fût seulement un droit; c'est encore, c'est surtout un devoir, qui ne peut être limité que par des devoirs d'un ordre supérieur. Je veux prouver à mes fils que je ne l'ai jamais compris autrement : là est ma consolation, quand la justice a frappé [1]. »

Au milieu d'un exil chaque jour plus douloureux, Louis-Philippe ne trouvait dans son cœur que des vœux pour la France. Au mois de mai 1849, il écrivait dans l'un de ses codicilles :

« Fasse le ciel que la lumière de la vérité vienne enfin éclairer mon pays sur ses véritables intérêts, dissiper les illusions qui ont tant de fois trompé son attente, en le conduisant à un résultat opposé à celui qu'il voulait atteindre. Puisse-t-elle le ramener dans ces voies d'équité, de sagesse, de morale publique et de respect de tous les droits, qui peuvent seules donner à son gouvernement la force nécessaire pour comprimer les passions hostiles, et rétablir la confiance par la

1. La Providence n'a pas permis que ce précieux carnet pérît au milieu du pillage et de l'incendie. Une main fidèle a pu le remettre au roi, pur et intact.

garantie de sa stabilité ! Tel a toujours été le plus cher de mes vœux, et les malheurs que j'éprouve avec toute ma famille ne font que le rendre plus fervent dans nos cœurs ! »

En entreprenant d'écrire ces Mémoires, j'ai surtout eu pour but de montrer combien l'opinion publique se trompe souvent, combien aussi elle se laisse souvent tromper. Il y a en France plus d'esprits faussés que de cœurs corrompus. Je n'ai donc pas craint de faire bien connaître les sentiments généreux, humains, dont l'âme de Louis-Philippe était remplie, et qui auraient dû le faire respecter jusqu'à la fin de son règne et de sa vie.

La vie et le règne de Louis-Philippe furent cependant remplis d'angoisses : il eut à subir trois exils, six assassinats dirigés contre sa personne, et n'obtint un tombeau que sur la terre étrangère !

Le 13 juillet 1842, son cœur paternel fut brisé par la plus horrible catastrophe. Le duc d'Orléans, au moment de partir pour le camp de Saint-Omer, se rend à Neuilly pour faire ses adieux au roi, à la reine et à la famille royale. A la hauteur de la porte Maillot, les chevaux s'effrayent, la voiture est emportée dans la direction du chemin de la Révolte. Le prince s'élance hors de la voiture, mais si malheureusement que sa tête porte directement et de haut sur le pavé. La chute fut horrible, et, cinq heures après, le duc d'Orléans expirait sous un toit étranger, dans les bras du roi, sous les yeux de la reine et d'une partie de la famille royale. Le jour même de cette mort si imprévue, la reine

écrivait le billet suivant à l'un de ses fils, absent de Paris :

« Neuilly, ce 13 juillet 1842.

» Mon pauvre ami, nous avons perdu notre Chartres chéri ; Reille te donnera les détails de ce malheur affreux. Victoire et Clémentine partent pour aller chercher la trop infortunée Hélène. Arrive, toi, pour consoler ton malheureux père, qui a besoin d'appui. Tu as perdu un vrai ami... j'ai perdu un trésor ! J'ai donné le dernier baiser sur ses lèvres froides... Prions Dieu pour lui. »

Le jeune duc d'Orléans, le lendemain de la révolution de juillet, faisait partie d'une batterie dans l'artillerie de la garde nationale. Il en portait l'uniforme, il en partageait les opinions avancées ; mais l'expérience, la pratique des hommes et des affaires modifièrent les idées du prince, et lorsqu'il mourut, il appartenait d'esprit et de cœur au parti de la résistance. Il se montrait l'allié fidèle des monarques de l'Europe et des doctrines politiques de M. Guizot. On a vu dans sa lettre au duc de Nemours combien il était résolu à marcher droit, vite et à fond sur toute insurrection. Aux journées de février, il ne se fût pas effrayé même des cris de *Vive la réforme!*

Bon fils et bon frère, le duc d'Orléans disait lui-même : « Je ne prends jamais une décision importante sans consulter Nemours. »

La France se croyait pour longtemps en repos et en prospérité avec un roi homme d'esprit, entouré d'une

famille nombreuse; avec des princes surtout qui, dès leur première jeunesse, prirent rang dans notre armée de terre et de mer.

Le 25 mai 1840, le maréchal Valée, gouverneur de l'Algérie, adressait au roi la lettre suivante sur la conduite de monseigneur le duc d'Aumale :

« Sire,

» Je prie Votre Majesté de me permettre de lui faire connaître la belle conduite de monseigneur le duc d'Aumale, pendant la longue expédition à laquelle il vient de prendre part. Ce jeune prince, qui paraissait à l'armée pour la première fois, s'est constamment fait remarquer par son ardeur et son courage. Il a couru, dans plusieurs occasions, les plus grands périls, en marchant aux premiers rangs de nos soldats, et sa bienveillance pour tous lui a concilié l'affection et le dévouement des troupes. Son Altesse royale est portée sur le tableau d'avancement pour le grade de lieutenant-colonel; mais l'armée serait heureuse de lui voir obtenir, en outre, la décoration de chevalier de la Légion d'honneur, qu'il a méritée par ses services personnels. Cette faveur, sire, lui ferait prendre rang à côté de ses frères d'armes, dans l'ordre dont sa naissance l'appelle à porter le grand cordon, mais dont Votre Majesté a voulu que les princes ses fils méritassent le premier grade, en servant dans les rangs de ses armées.

» J'ose espérer, sire, que Votre Majesté daignera accueillir avec bienveillance la demande que je lui adresse, et qu'elle me pardonnera de n'avoir pas suivi

les formes ordinaires dans cette circonstance tout exceptionnelle.

» Je suis avec respect,
» Sire,
» de Votre Majesté,
» le très-humble et très-obéissant serviteur
et le fidèle sujet.
» Le maréchal gouverneur général de l'Algérie,

» C. VALÉE.

» Alger, le 25 mai 1840. »

Disons-le cependant, royauté, jeunes princes, garde nationale, majorité de la Chambre, tout le monde s'est abandonné le 24 février; tout le monde s'est livré aux vainqueurs, étonnés eux-mêmes de leur victoire. Dans le cinquième volume de ces Mémoires, je raconterai tous les faits qui se sont succédé si rapidement dans ces trois jours. On ne saurait trop souvent dire comment et avec quelle facilité se font et s'acceptent les révolutions en France.

Je puis rapporter ici avec les plus exacts détails quelques conversations de Louis-Philippe en exil, dans les derniers temps de sa vie, avec deux hommes de beaucoup d'esprit et d'un grand talent, avec MM. Scribe et Halévy, que je suis heureux de compter parmi mes amis.

Ayant appris qu'Halévy partait pour l'Angleterre, Jules Janin, par un sentiment de délicatesse respectueuse, le pria de remettre un de ses anciens ouvrages, richement

relié et portant le chiffre royal, à Louis-Philippe; c'était *le Chemin de traverse.*

A son arrivée à Londres, mon ami Halévy se rendit à Esher, chez madame la duchesse d'Orléans, qu'il avait eu l'honneur de connaître à Paris; il lui témoigna le désir d'obtenir une audience du roi. M. Boismilon vint sans retard informer Halévy que le roi le recevrait le lendemain à Claremont. Au jour et à l'heure indiquée, Halévy entra dans la chambre à coucher du roi. Louis-Philippe, quoique vêtu, reposait sur son lit couvert d'un couvre-pied en soie verte. Ne portant pas de perruque, la figure amaigrie, le teint jaune, Louis-Philippe n'était pas reconnaissable. Il chargea d'abord Halévy de remercîments et de bons souvenirs pour M. Jules Janin; puis il se laissa aller à parler politique pendant près d'une heure. Le général Dumas assistait à cet entretien. Le roi se justifia surtout d'avoir quitté Paris.

« Avec cette doctrine : *Le roi règne et ne gouverne pas*, on m'avait, dit-il, rendu impossible; je n'étais plus aux yeux de la France qu'un vieil avare plaçant des millions à l'étranger et faisant des coupes sombres dans les forêts de l'État.

» Le matin du 24 février, je visitai le poste de la garde nationale de la cour des Tuileries; je trouvai un bataillon de la première légion, qui me reçut aux cris de Vive la réforme ! Mon règne était fini. Accepter la réforme, c'était accepter et vouloir une Chambre des députés dont les chefs eussent tous été des Ledru-Rollin j'abdiquai donc en faveur de mon petit-fils; je pensais agir dans l'intérêt de la France. »

Le roi prononça ces paroles avec beaucoup d'émotion. « Mais, monsieur Halévy, ajouta-t-il, parlons maintenant de vos affaires : on va exécuter une partition de vous à l'Opéra de Londres ; peut-être le sujet n'est-il pas bien choisi. *La Tempesta* est un poëme trop fantastique ; à votre place, j'aurais fait un *Henri VIII.* » Et alors Louis-Philippe improvisa devant le célèbre compositeur tout un *scenario* de *Henri VIII,* citant bien souvent des vers de Shakspeare. « Puisque M. Scribe doit venir à Londres, racontez-lui mon *scenario.* — M. Scribe aimera mieux l'entendre de la bouche du roi, » répondit Halévy. Cet entretien fut interrompu par une visite. On annonça M. Kroker, écrivain distingué de l'Angleterre, et qui venait de publier dans une revue anglaise un article très-remarquable sur la révolution de février. Le roi présenta M. Halévy au nouveau venu. « Monsieur Kroker, dites donc à ce Français que je connais bien votre Shakspeare et que je le sais presque par cœur. — Le roi connaît notre grand poëte comme peu d'Anglais le connaissent. » Halévy prit bientôt congé de son auguste interlocuteur, qui le pressa de revenir le voir.

Peu de jours après cette audience, M. Scribe arrive à Londres : poëte et compositeur sont tous deux invités à dîner à Claremont ; le roi souffrant ne parut pas au dîner ; il se rendit le soir dans le salon, au milieu de toute sa famille, et entraîna bientôt MM. Scribe et Halévy dans un petit coin ; il y appela la reine. Là il raconta avec les plus grands détails de mise en scène les cinq actes de son opéra de *Henri VIII.* La reine semblait

encourager cet entretien; elle était heureuse toutes les fois que Louis-Philippe ne parlait pas politique. Le roi fit prendre à M. Scribe l'engagement de lui rapporter ce *scenario* écrit et arrangé. La veille de leur départ, les deux futurs collaborateurs du roi se rendirent à Saint-Léonard, sur le bord de la mer; le roi avait quitté Claremont. M. Scribe lut son travail achevé; plus d'une scène devint le sujet de quelques objections de la part du roi; on discuta; Scribe défendit ses idées : « Sire, dit-il plus d'une fois au roi, Votre Majesté n'a pas encore l'expérience de la scène; quand elle aura travaillé pour le théâtre, elle saura que, dans un opéra surtout, les longs développements de caractère sont dangereux. Il faut des situations, et des situations faciles à comprendre, qui inspirent la verve et le génie du musicien. » Le roi cédait avec peine; il se montra cependant très-satisfait du travail de M. Scribe. « Monsieur Halévy, dit le roi avec tristesse, écrivez la musique de cet opéra pour l'Angleterre; car il ne me serait plus permis de l'entendre en France. » Halévy s'engagea même à rechercher quelques anciens airs anglais. « Je vais vous en chanter un charmant, dit le roi; c'est un *glee* (les *glee* sont de petites mélodies musicales). Il chanta l'air. Halévy, après avoir tracé les cinq lignes de musique sur un papier, écrivit les notes du *glee* pendant que le roi le chantait. « Il faut maintenant, ajouta le roi, mettre les paroles anglaises sur la musique. » Et il les récita; mais il s'aperçut bientôt qu'il avait oublié un vers. « Tenez, dit-il, je vais vous les écrire moi-même. » Il les écrivit en effet sur le papier noté. « Vous pourrez dire à Paris que j'ai encore une excellente écriture et

que ma main ne tremble pas. Je chantais cet air-là il y a quarante ans, à Londres, devant de belles dames; je peux même vous donner l'adresse du marchand de musique chez lequel il se vendait à cette époque. M. Scribe et M. Halévy se retirèrent, prenant l'engagement de se mettre bientôt au travail. Le roi, à la démarche chancelante, les accompagna jusqu'à l'extrémité de son cabinet; il leur fit promettre de revenir bientôt.

Louis-Philippe mourut à Saint-Léonard un mois à peine après cet entretien.

---

Si, en prenant pour point de départ tous les faits intimes que je viens de raconter, je cherche à résumer la situation politique de Louis-Philippe pendant tout son règne, je dirai que la royauté de la révolution de juillet eut, pendant dix-huit ans, deux grandes luttes à soutenir :

La première, selon moi, commence le jour où le duc d'Orléans monta sur le trône, et ne finit que vers 1839. Ce fut le temps des violences, des émeutes, des complots.

La seconde lutte, qui commence avec la coalition, qui renverse le trône de Louis-Philippe, qui ne s'arrête pas là et proclame la république, ne finit, à proprement parler, que le 2 décembre 1851, au coup d'État si courageusement accompli par le prince Louis-Napoléon. Ce fut le temps des excès du droit de discussion et de libre examen, des théories amoindrissant la royauté, de la

doctrine : *Le roi règne et ne gouverne pas,* des pétitions et des banquets pour la réforme, enfin de toutes les usurpations parlementaires.

Ces deux grandes luttes sont intéressantes et utiles à étudier.

Les hommes politiques qui avaient préparé et fait triompher la révolution de juillet se divisèrent bientôt en deux camps. Les uns disaient : Nous avons un roi de notre choix; la branche cadette nous a délivrés de la branche aînée : il faut maintenant mettre une digue à tout nouveau bouleversement, combattre l'anarchie, arrêter le torrent; il faut que la révolution n'aille pas plus loin! » Parmi ces hommes sages et décidés qui n'ont reculé ni devant les menaces ni devant les dangers, il faut citer M. le comte de Montalivet, M. Guizot, M. Barthe, M. le comte d'Argout, M. le général comte de Lobau, M. le général comte Sébastiani, le baron Louis, le général Gérard, le maréchal Mortier, et surtout M. Casimir Périer, aussi énergique en paroles qu'en action. M. Guizot, tout d'abord ministre de l'intérieur, prit surtout à tâche d'arracher à l'opposition et d'appeler aux fonctions publiques le plus possible de députés et d'écrivains pour les initier à l'esprit de gouvernement et pour grossir le camp dont il était un des chefs. Le journal *le Globe* tout entier, à l'exception de M. Pierre Leroux et de M. Sainte-Beuve, se rua, soit dans la Chambre, soit dans l'administration. MM. de Rémusat, Jouffroy, Dubois (de la Loire-Inférieure), Duvergier de Hauranne, le comte Jaubert, entrèrent au Palais-Bourbon. MM. Tanneguy-Duchâtel, Dumon, furent faits conseillers d'État; MM. Vitet et d'Haubersaert, maî-

tres des requêtes; MM. Benjamin Dejean et Guizard devinrent préfets. MM. Bourqueney et Saint-Marc Girardin, du *Journal des Débats,* furent nommés, l'un premier secrétaire d'ambassade à Londres, l'autre maître des requêtes. Le journal *le Temps,* qui avait montré tant de courage et de résolution dans les journées de juillet, vit passer dans la haute administration plusieurs de ses rédacteurs; M. Billard devint secrétaire général du ministère de l'intérieur; M. Baude fut fait préfet de police, puis, plus tard, conseiller d'État. M. Coste, comme Carrel, comme Armand Bertin, du *Journal des Débats,* n'accepta aucune fonction publique. M. Thiers, rédacteur en chef du *National,* se hâta de se faire élire député, accapara la sous-secrétairerie d'État au ministère des finances sous M. Laffitte. Montant sur le dos de son ministre, il ne l'abandonna que lorsqu'il espéra pouvoir marcher tout seul sur la route du pouvoir, de la fortune et des honneurs. Nous ne citons point à dessein parmi ces hommes d'ordre (c'était le mot modeste du temps) M. le maréchal Soult. Il est très-vrai que ce grand homme de guerre sut, le lendemain de la révolution de juillet, réorganiser l'armée, y rétablir la discipline. Mais ceux qui ont vu de près les hommes et les choses d'alors, savent qu'il se noua beaucoup d'intrigues autour du maréchal Soult, comme nous avons vu, après la révolution de 1848, beaucoup d'intrigues se nouer autour du général Changarnier. Le dévouement du maréchal Soult à la personne du roi avait des réticences et des limites. Il remplissait avec énergie et habileté ses devoirs de ministre de la guerre; mais cette armée disciplinée, puissante et nombreuse, peut-être l'organisait-il

pour le compte de qui il appartiendrait. Dans ces temps de troubles et d'anxiété, les regards se portaient vers le maréchal comme vers un sauveur, et dans les jours d'épreuve qui se renouvelaient si souvent, le titre de dictateur vint peut-être plus d'une fois caresser l'oreille et l'orgueil du vieux soldat. Lorsque la force devient le seul moyen de gouvernement, les sociétés découragées et tremblantes s'empressent toujours de déposer, sans condition, le suprême pouvoir, pour le leur disputer plus tard, aux pieds des illustrations militaires qui leur inspirent confiance et qui répondent de leur salut. N'a-t-on pas fait dictateur, aux troubles de juin 1848, le général Cavaignac?

Le dévouement à la royauté, le courage des hommes que nous venons de citer, se montraient donc dans une mesure et à des degrés différents; mais jamais, du moins, ils ne vinrent encourager de l'autorité de leur nom et de leurs paroles les tentatives audacieuses des mécontents que des intérêts non satisfaits, que des engagements pris ou que des convictions ardentes plaçaient soit à la tête des émeutes à l'intérieur, soit à la tête de la propagande révolutionnaire à l'étranger.

Dans l'autre camp figuraient des hommes énergiques compromis par leur passé, et des hommes faibles qu'intimidaient, après les journées de juillet, les menaces de leurs alliés de la veille. Dans ce camp, plus d'un nom célèbre servait de mot de ralliement et de drapeau à ceux qui voulaient que la révolution ne s'arrêtât pas, qu'elle fît, au contraire, le tour de l'Europe, en renversant tous les trônes, en affranchissant tous les peuples. La Fayette, bien qu'il se montrât dévoué, sinon à la

royauté, du moins à la personne du roi, bien qu'il eût prononcé ce mot de conciliation et de circonstance : « Louis-Philippe est la meilleure des républiques, » laissait compromettre et engager son nom dans toutes les émeutes des rues de Paris, dans toutes les expéditions à l'étranger. Dupont (de l'Eure), espèce d'idole révolutionnaire, dans son optimisme et dans son immobilité, prodiguait les éloges et les encouragements à tous ceux qui restaient les défenseurs ardents et fidèles des idées républicaines. Dupont (de l'Eure) était, pour ainsi dire, un républicain *qui pratiquait*. Garde des sceaux, il se rendait dans les bureaux un peu avant l'heure de la sortie, pour y recruter, parmi les employés d'un rang secondaire, de modestes convives qui vinssent partager, à son dîner de ministre, le brouet lacédémonien.

Le général Lamarque rêva un instant, sous la monarchie de juillet, le rôle d'orateur patriote qui avait illustré le général Foy sous la restauration. M. Laffitte, dont les salons avaient été le quartier général de l'insurrection de juillet, ivre de popularité, embarrassé dans ses affaires privées, prétendait être le chef d'un ministère de progrès, et ne voulait pas surtout qu'on fît un pas en arrière. Il fut, aux premiers jours de la royauté de Louis-Philippe, soutenu, aidé dans ses projets, dans ses prétentions, par l'ambition remuante et surexcitée de M. Thiers, qui n'aspirait qu'à devenir ministre à tout prix.

Le camp des hommes d'ordre comptait surtout sur la garde nationale, comme sur une avant-garde prétorienne; dans les émeutes, on ne plaçait les régiments

de l'armée que derrière ou à côté d'elle, et pour ainsi dire en surveillance.

Le camp révolutionnaire recrutait surtout ses soldats parmi les combattants de juillet, parmi les ouvriers sans travail, parmi la population oisive des cabarets, et les réfugiés politiques de tous les pays.

Dans la première lutte, la royauté, énergique, armée, finit par avoir raison des violences des partis, des émeutes et des complots. Les bourgeois de Paris payèrent souvent même de leur personne dans ces troubles des rues qui faisaient fermer les boutiques, baisser la rente, et suspendaient toutes transactions. Menacés dans leurs intérêts, ils faisaient alors cause commune avec la royauté menacée sur son trône. La victoire, bien que chaudement disputée, resta au pouvoir.

Pendant la seconde lutte, pendant les agitations de la lutte parlementaire, les rues de Paris étaient tranquilles; la garde nationale et l'armée, ayant marché vaillamment côte à côte dans plus d'une émeute, intimidaient les fauteurs de désordres. Le bourgeois de Paris rassuré ne craignait plus qu'on dépavât les rues, qu'on élevât des barricades; loin de s'inquiéter des orages de la Chambre, il prenait, au contraire, intérêt et plaisir à ces tournois oratoires, à ces duels de tribune dont les journaux vantaient la grandeur, l'élévation et l'importance.

On aime toujours, en France, à voir rogner les ongles de ce lion clément qu'on appelle le pouvoir; on applaudissait donc de tout cœur à cette nouvelle doctrine : *Le roi règne et ne gouverne pas*. On applaudit encore de plus belle à la réforme. On n'attaquait ainsi que

les prérogatives de la royauté; et on trouvait que tout était pour le mieux, oubliant que, lorsque tout s'écroule en haut de l'édifice de la société, tout est bientôt brisé en bas.

Comme ce personnage de théâtre qui, après avoir laissé tomber une assiette, ne comprenait pas qu'il y eût tant de morceaux dans une assiette cassée, le bourgeois de Paris, lui aussi, le lendemain de la révolution de février, s'étonna qu'il y eût tant de dégâts pour un trône brisé. La surprise, la terreur, le désespoir, remplacent alors les mauvais propos, le langage goguenard et les éclats de rire. Les grands orateurs, applaudis la veille, sont poursuivis, presque insultés le lendemain. Eux aussi se repentent du trop grand succès de leur éloquence, et ne cherchent alors *qu'à se faire oublier*[1]. Ils pleurent trop tard sur la triste destinée de ce roi qu'ils avaient voulu empêcher de gouverner et qui ne régnait plus.

La France était heureuse lorsque éclata la lutte parlementaire, et on estimait qu'on pouvait, sans danger, jouer des tours d'écolier à la royauté, se gaudir à ces spectacles de tribune et mettre tout le pays en goguette politique. Funeste illusion! fatal entraînement! Tous ces divertissements eurent pour résultat une révolution, une dynastie en exil et les plus menaçants dangers pour la société tout entière. On ne sait point assez prévoir les folies qui, en France surtout, peuvent sortir des loisirs de la paix, de la prospérité, de l'ennui des cœurs, du désespoir des partis. Il se produit des situa-

1. Mot de M. Thiers après les journées de février.

tions où il devient plus difficile de retenir dans une sage conduite ceux qui possèdent, ceux pour qui la vie est douce et heureuse, que de maintenir dans les limites du devoir les classes pauvres, et de leur faire accepter sans plaintes leur vie laborieuse et leurs privations. Lorsque éclata la révolution de février, dans le monde politique, dans la bourgeoisie, on était las de vivre heureux.

---

## CHAPITRE II

### MONSIEUR LE COMTE DE MONTALIVET.

L'École polytechnique. — Comment M. de Montalivet fut nommé pair de France. — Première visite de M. de Montalivet au roi. — M. de Montalivet ministre de l'intérieur. — Le procès des ministres. — Détails inédits sur leur arrivée au Luxembourg, sur leur départ pour Vincennes. — La loi électorale du règne de Louis-Philippe présentée par M. de Montalivet. — Le ministère du 13 mars 1831. — Émeute à la Chambre pour le mot *sujets*. — Lettres inédites de M. Laffitte et de M. Larabit. — Démission du général la Fayette. — Visite de M. de Montalivet, pendant la nuit, chez ce dernier et chez le comte de Lobau. — Le petit ministère de 1832. — Le ministère du 15 avril 1836. — M. de Montalivet à Breteuil. — Visites du roi. — Les deux portraits en pied. — M. de Montalivet et M. Pagès, ministre des finances sous la république.

M. le comte de Montalivet mérite une place honorable parmi les hommes nouveaux qui furent appelés à jouer un rôle politique après la révolution de 1830.

Né en 1801, élève du lycée Napoléon, il était le contemporain et le camarade d'Armand Bertin, de mes amis Romieu, Alfred de Wailly, de Lesourd, etc.

Il fut aussi un des élèves distingués de l'École polytechnique. Il s'y fit recevoir, sous la restauration, la même année que le duc de Dalmatie, que le duc de Montebello, que MM. de Saint-Aignan, de la Redorte, Chabaud-Latour, Romieu et Lainé, aujourd'hui directeur de la comptabilité au ministère de l'intérieur. On faisait beaucoup de politique à cette époque; le carbonarisme avait pénétré dans l'École polytechnique; les émeutes n'y étaient pas rares. Manuel et Benjamin Constant exerçaient une assez grande influence sur l'esprit des élèves. Mais le professeur Arago, par l'autorité de son nom, de son savoir et de sa parole, apaisait assez facilement les levées de boucliers contre le gouvernement. Il peignait alors aux élèves la démagogie sous les plus tristes couleurs. Le savant professeur était très en faveur auprès du duc d'Angoulême. Après la révolution de 1848, il se montra toujours modéré, ennemi des excès et des violences. Nous ferons toutefois remarquer que l'École polytechnique ne se mit jamais au service ni à la suite des sociétés secrètes; elle n'obéissait à personne; elle restait seulement fidèle à un certain esprit de franc-maçonnerie qui y règne encore.

J'eus l'honneur d'être présenté à M. le comte de Montalivet, d'abord comme directeur de la *Revue de Paris*, et plus tard comme candidat pour la direction de l'Opéra. La bienveillante confiance qu'il m'accorda devint pour moi un commencement de fortune, puisque, comme Lulli[1], ce seul rapprochement m'honore, je fus

1. Rapport sur l'Opéra, *Moniteur* du 2 juillet 1854.

assez heureux pour mener à bien les affaires de l'Opéra et les miennes.

Sous la restauration, M. de Montalivet obtint, encore très-jeune, les honneurs de la pairie ; toutefois, les portes de la Chambre des pairs ne s'ouvrirent pour lui ni sans opposition ni sans difficulté.

M. de Montalivet avait un frère aîné, officier du génie, qui fut tué à Gironne, en Espagne.

Plusieurs pairs, et entre autres M. de Peyronnet, que M. de Montalivet devait sauver plus tard, lors du procès des ministres, prétendirent qu'on ne pouvait succéder dans la Chambre des pairs à son frère aîné. Les amis de M. de Montalivet soutenaient, au contraire, que l'hérédité de la pairie devait être assimilée à l'hérédité du trône ; qu'on ne succédait pas à un frère, mais à un ascendant. M. de Villèle, M. de Chateaubriand, sur les vives instances de M. Bertin de Vaux, du *Journal des Débats*, étaient de ceux-là. On publia des Mémoires *pour* et *contre*. Le conseil des ministres fut partagé. Louis XVIII, en donnant sa voix dans le conseil pour l'admission du jeune pair, lui fit une majorité.

M. de Montalivet avait à peine connu le duc d'Orléans avant la révolution de juillet. Le 2 novembre 1830, le général Sébastiani vint de la part du roi proposer à M. le comte de Montalivet le portefeuille de l'intérieur. Le jeune pair de France répondit d'abord par un refus. Mandé au Palais-Royal, il fut reçu par le roi dans un petit salon qui séparait son cabinet du salon d'attente. Madame Adélaïde était près de son frère. M. le comte de Montalivet, pour expliquer sa résistance, invoqua surtout son âge, qui ne lui permettait même pas de voter

à la Chambre des pairs. Toutes les instances de Louis-Philippe et de Madame Adélaïde avaient échoué, lorsque le roi s'écria :

« Vous ne voulez donc pas m'aider à sauver les ministres ? »[1]

A ces paroles, M. le comte de Montalivet oublie les difficultés de la situation, les craintes de la tribune ; il ne voit plus que l'honneur de la lutte contre des passions désordonnées, et son cœur de jeune homme cède bien vite à l'appât d'un danger personnel. « Il s'agissait bien moins, dit M. le comte de Montalivet dans son ouvrage sur *Louis-Philippe*, ouvrage cité par tous les journaux, de me vouer à un système politique qu'à une pensée de clémence et d'humanité, ou plutôt cette pensée constituait tout un système politique vers lequel je me sentais invinciblement entraîné. J'acceptai le portefeuille dans les conditions où il m'était offert, et dès ce moment je pris place à côté du roi, que je ne devais plus quitter pendant dix-huit années. »

A l'époque du procès des ministres, qui commença le 15 décembre 1830 et finit le 21, la gauche se montrait triomphante. Le ministère était composé ainsi qu'il suit : M. Laffitte, président du conseil, ministre des finances ; M. Mérilhou, ministre de la justice ; le maréchal Soult, ministre de la guerre ; M. Sébastiani, ministre des affaires étrangères ; M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur ; M. d'Argout, ministre de la marine ; M. Barthe, ministre de l'instruction publique et des cultes.

1. *Louis-Philippe*, par M. le comte de Montalivet.

Dans la Chambre et autour de la royauté, les partis se dessinaient et prenaient position. Le roi et beaucoup d'hommes politiques regardaient comme un devoir d'honneur de sauver les ministres; mais certains partis faisaient de cette question l'objet de transactions avec la couronne.

Dès le 9 décembre 1830 au soir, une conférence eut lieu pour délibérer sur le parti à prendre dans ces graves circonstances : MM. Pasquier, de Sémonville, le maréchal Soult, le comte de Montalivet et le général la Fayette y assistaient. Devait-on amener les ministres le jour ou la nuit de Vincennes au Luxembourg? La Fayette, général en chef des gardes nationales, voulait qu'on les amenât en plein jour, en grand cortége. « Le peuple est généreux, disait-il; ne nous défions pas de lui et comptons sur sa clémence. » L'avis du général ne prévalut pas. La commission s'en remit complétement au ministre de l'intérieur des mesures à prendre pour la translation des ministres. M. de Montalivet accepta courageusement cette responsabilité, il ne voulut confier à qui que ce fût cette délicate et périlleuse mission, et les ministres furent amenés par lui à la Chambre des pairs, en plein jour, par le faubourg Saint-Antoine, pont d'Austerlitz, les boulevards et le jardin du Luxembourg.

M. de Chantelauze seul, retenu par une douleur de rhumatisme, ne fit pas partie de ce premier voyage. Mais dans la même journée, à deux heures de l'après-midi, un tilbury, dont deux personnages occupaient les deux places, arrivait de Vincennes devant une des portes du palais du Luxembourg, entouré alors de postes nom-

breux de garde nationale. De ces deux personnages, l'un était le général Daumesnil, l'autre M. de Chantelauze. La garde nationale refusa de laisser entrer le tilbury dans la cour du Luxembourg; le général Daumesnil se nomma : « Monsieur est un des ministres qu'on va juger, dit-il aux officiers de la garde nationale, il faut bien que je le mène en prison. » On lui accorda cette faveur.

On se rappelle toutes les péripéties de ce mémorable procès, le courage impassible de la Cour des pairs et de son illustre président M. Pasquier.

La première magistrature du pays répondit par un arrêt, d'une justice sévère et humaine tout à la fois, aux injonctions d'une multitude égarée. Suivant le vœu du roi, les ministres de Charles X échappèrent à la mort.

Mais il s'agissait de reconduire les condamnés à la prison de Vincennes avant même que l'arrêt fût rendu. M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, arrêta dès le 20 décembre au soir son plan de campagne. Une voiture et des chevaux de poste avaient été commandés; plusieurs bataillons de la ligne devaient être placés au centre du Luxembourg; la garde nationale ne devait occuper que les postes avancés. Mais le 21, aucun des ordres de M. le comte de Montalivet ne se trouva exécuté : on ne voyait la troupe de ligne nulle part, la garde nationale était partout; point de voitures, point de chevaux de poste.

Désespéré d'un pareil état de choses, M. le ministre de l'intérieur écrit à M. Laffitte, président du conseil, qu'aucune des mesures prescrites n'a été exécutée, et

lui demande un blanc seing. « Je ne peux vous donner un blanc seing, répond M. Laffitte ; le conseil n'est pas en nombre pour délibérer, mais vous nous inspirez toute confiance. » M. le comte de Montalivet, n'écoutant que son courage, fait venir sa propre voiture à la porte de la geôle, avec ses domestiques en livrée, ainsi que plusieurs chevaux de selle. Il prévient M. le général Fabvier, qui avait sous ses ordres un escadron de chasseurs stationnant dans le voisinage, de se tenir prêt ; il donne le même ordre à un escadron de la garde nationale à cheval.

Plus d'une fois, pendant la dernière audience, le président de la Chambre des pairs, inquiet, fit demander à M. le comte de Montalivet : « Les ministres sont-ils partis? » Mais tout le monde avait oublié que l'écrou des prisonniers ne pouvait être levé que sur la signature du président de la cour. M. Daudel, préposé à la garde des ministres, exigea donc un ordre signé du président. Le temps pressait ; au moment où le verdict de la cour serait connu dans Paris, on pouvait redouter un grand mouvement populaire auquel se serait peut-être mêlée une partie de la garde nationale. M. de Montalivet triompha, par son énergique volonté, des résistances de M. Daudel. Ce dernier n'obéit cependant qu'après avoir exigé une déclaration signée de M. le ministre de l'intérieur, constatant que le directeur de la prison n'avait cédé qu'à la violence.

L'écrou est levé ; les ministres sortent de la prison. Ils montent tous dans la calèche qui les attend ; deux valets de pied se placent sur le siége de derrière. M. de Montalivet à cheval, une cravache à la main, et le géné-

ral Fabvier, en uniforme, galopent de chaque côté de la voiture, précédée d'un escadron de garde nationale à cheval et suivie d'un escadron de chasseurs. L'arrêt ne fut rendu que vers quatre heures et demie du soir. Les ministres étaient partis vers cette heure-là du Luxembourg; la voiture et l'escorte, passant à travers les rangs de la garde nationale étonnée et sans informations, prennent la rue de Vaugirard, la rue Notre-Dame-des-Champs, la barrière d'Enfer, les boulevards extérieurs, le pont de Saint-Maur, le bois de Vincennes; on entre dans le château par la porte en face du polygone. Pendant ce trajet, des pierres sont lancées contre la voiture et en brisent les glaces. On n'arrive au pont de Saint-Maur qu'à la nuit tombante. On y trouve un bataillon de troupe de ligne qui avait été demandé la veille par M. le comte de Montalivet. Tous les ministres, auxquels il devait plus tard, comme ministre de l'intérieur, ouvrir par une amnistie les portes de Ham, étaient sauvés!

M. le comte de Montalivet profita de l'occasion pour faire une étude personnelle de l'émeute déjà en possession des quartiers voisins du pont Neuf. Il revint par le faubourg Saint-Antoine; les boutiques étaient ouvertes et la lumière des ateliers lui permit de voir se dessiner la silhouette des ouvriers penchés sur leur métier. Les ouvriers n'avaient point quitté leurs travaux. Le ministre de l'intérieur se trouvait dès lors plus instruit du véritable état des choses que par vingt rapports de police, et il comprit qu'il viendrait facilement à bout d'une émeute qui n'avait pu soulever le faubourg Saint-Antoine, cette terre classique des révo-

lutions! Cependant, à la Grève, un inconnu pressa M. le comte de Montalivet de descendre de voiture, et lui apprit que des troubles menaçants commençaient vers le pont Neuf. Ce dernier se rendit alors à pied au milieu de l'émeute. On y cassait les réverbères. Il fut même frappé au cou par la corde d'un réverbère cassé, espèce d'avertissement de circonstance. Il rentra bientôt en cabriolet au ministère de l'intérieur pour y prendre des mesures et donner des ordres. La journée était bonne : la justice de la cour des pairs avait été respectée!

Pendant la durée du premier cabinet dont il ait fait partie, M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, présenta à la Chambre des députés, le 30 décembre 1830, un projet de loi électorale. « De tout l'ensemble des dispositions générales relatives aux capacités que nous avons admises et réunies, dit l'exposé des motifs, il surgit une masse électorale dont les amis des améliorations politiques n'apprendront pas le chiffre sans reconnaître nos efforts; car il dépasse deux cent mille individus. Ce projet de loi réduit le cens d'éligibilité à cinq cents francs, et les limites d'âge à trente ans. Il fixe l'élection par arrondissement; un arrondissement peut être dédoublé; chaque collége ne nomme qu'un député. »

Cette loi fut adoptée et votée le mardi 12 avril 1831 (301 contre 51).

C'est avec cette loi électorale, qui était alors un progrès, que Louis-Philippe a pu régner et gouverner pendant dix-huit ans. Ce fut donc contre cette loi que le

tiers parti, le centre gauche, la gauche dynastique et la gauche pure, en 1848, unirent leurs efforts, parce qu'elle avait eu le tort à leurs yeux de permettre à Louis-Philippe non-seulement de régner, mais de gouverner. On devait surtout, ce me semble, entourer de respect une loi électorale qui, fonctionnant depuis dix-huit ans, avait pu préserver la royauté et le pays des dangers d'une révolution : en France, cette consécration d'une loi par l'expérience et par le temps devint, au contraire, un argument pour la modifier ou pour l'abolir.

Entre la présentation et le vote de cette loi électorale, un changement important de ministère eut lieu. Vint le ministère du 13 mars 1831, ainsi composé : M. Casimir Périer, ministre de l'intérieur, président du conseil, remplaçant, comme président du conseil, M. Laffitte ; le baron Louis, ministre des finances ; M. Barthe, appelé récemment dans le dernier cabinet, comme ministre de l'instruction publique, remplaçant, comme garde des sceaux, M. Mérilhou, qui avait récemment aussi succédé à M. Dupont (de l'Eure) ; M. de Montalivet, ministre de l'instruction publique ; M. le comte d'Argout, ministre du commerce et des travaux publics ; le vice-amiral de Rigny, ministre de la marine.

La crise à la suite de laquelle se forma ce cabinet fut ardente et passionnée. M. le comte de Montalivet pressait M. Casimir Périer, assez résistant à ses instances, de prendre la direction des affaires ; il agissait aussi de toute son influence sur l'esprit du roi. Mais ses efforts étaient contre-balancés par les menées sourdes et actives de M. Thiers, alors sous-secrétaire d'État des

finances. M. de Montalivet ne montait chez le roi que par le grand escalier; M. Thiers se glissait dans le cabinet de Louis-Philippe par les escaliers dérobés. M. Thiers luttait pour que la présidence du conseil fût maintenue à M. Laffitte.

M. de Montalivet triompha tout à la fois du penchant du roi pour M. Laffitte et pour M. Thiers, et du peu de goût de M. Casimir Périer pour la direction des affaires publiques. Toutes les difficultés furent aplanies. De concert avec M. Rosman, M. de Montalivet réduisit les attributions du ministère de l'intérieur, pour en alléger le poids aux yeux de M. Casimir Périer. Il se contenta pour lui-même du ministère de l'instruction publique. Ce nouveau cabinet, présidé par M. Casimir Périer et qui représentait si opportunément les idées d'ordre et de résistance, fut donc l'œuvre personnelle de M. le comte de Montalivet. C'est un des nombreux services qu'il rendit à la royauté et au pays.

Sous ce ministère, dans une discussion de la loi sur la liste civile en 1832, M. de Montalivet fit éclater dans la Chambre des députés l'orage parlementaire le plus menaçant.

Un député, M. Marchal, prétendait, à propos de la liste civile, qu'il s'agissait uniquement de fixer les besoins d'une famille et les dépenses d'une maison. M. le comte de Montalivet déclara, au contraire, qu'il s'agissait non d'une maison, non d'une famille, mais d'un principe, de la royauté.

Après avoir développé cette idée, M. de Montalivet entrait dans des détails historiques sur la manière dont

la liste civile avait été votée par nos différentes assemblées législatives, en 1791, en 1814, en 1825. Il fit observer que ces trois assemblées, à des époques si éloignées, dans des circonstances si différentes, sous l'influence de passions si diverses, avaient pris des résolutions semblables, doté la royauté avec munificence, et laissé au monarque les antiques demeures de Henri IV et de Louis XIV. Il en inférait que l'histoire, d'accord avec la raison, nous montrait, dans cette uniformité de résultat, un principe commun de justice et de politique.

« C'est qu'à ces trois époques, ajouta-t-il, malgré la différence des temps, des circonstances et des hommes, une même pensée présidait aux délibérations. Tous voulaient la monarchie constitutionnelle, et ils savaient que, dans cette forme de gouvernement, il faut à la royauté une haute influence, qu'elle n'emprunte pas seulement au concours et à l'action des pouvoirs politiques, mais qu'elle doit puiser aussi dans l'indépendance et la dignité de sa situation personnelle. »

Le ministre passait ensuite en revue les opinions émises, hors de la Chambre, par les divers partis, sur la question à l'ordre du jour, et annonçait qu'il voulait s'adresser seulement aux représentants de l'opinion qui avait fondé en même temps la charte et la royauté de 1830, aux constitutionnels de la monarchie de juillet, c'est-à-dire à tous les membres de la Chambre. Il poursuivait en ces termes :

« Votre commission vous l'a dit, messieurs, par l'organe de son rapporteur, la dot nationale dont la France

veut honorer son roi doit être digne d'elle et de lui : c'est à vous de juger si la somme qu'elle vous propose remplit ce vœu. Pour moi, je ne puis le croire. Il faut que le représentant de trente-deux millions d'hommes soit le premier, autant par l'influence de ses richesses que par sa dignité ; il faut que toutes les industries ne puissent demander à un autre des encouragements et une puissante impulsion ; il faut que les arts ne puissent aller chercher loin du trône une protection plus efficace ; il faut que le luxe, qui fait la prospérité des peuples civilisés, ne soit pas banni de l'habitation du roi de France, car il le serait bientôt de celle de ses sujets... »

A ces mots de *roi de France* et de *sujets* éclatent de tous côtés dans la Chambre les plus bruyantes exclamations ; des deux extrémités de la salle les apostrophes les plus véhémentes sont adressées au ministre. Des députés s'avancent vers la tribune et menacent presque du poing l'orateur. M. Casimir Périer, alors président du conseil, du banc des ministres, crie à son collègue : « Tenez bon, et à ceux qui vous menacent, f......-leur votre verre d'eau au visage. » M. le comte de Montalivet se montra impassible et résolu. Au milieu du bruit, les uns protestaient énergiquement contre cette qualification de *sujets*, qui, selon eux, était une insulte à la Chambre et à la nation ; d'autres voulaient que le ministre fût rappelé à l'ordre ; quelques-uns réclamaient le silence pour que l'orateur pût s'expliquer. Il répéta sa phrase, qui fut encore interrompue par une nouvelle et plus violente explosion de clameurs. « *A l'ordre ! à l'ordre !* le ministre ! Qu'il se rétracte ! Il n'y a plus de *sujets* en France depuis la révolution de juil-

let, il n'y a plus que des citoyens. » Le président suspendit la séance et invita la Chambre à se retirer dans ses bureaux, aux termes du règlement.

Cependant la séance est rouverte, et M. le comte de Montalivet remonte à la tribune.

« Messieurs, dit-il, je ne m'explique pas les motifs de l'interruption prolongée dont a été l'objet le discours que j'ai eu l'honneur de prononcer dans cette enceinte. Permettez-moi de revenir sur le mot qui a paru blesser une partie de l'assemblée : je veux parler du mot *sujets*. Pour mon compte, messieurs, je ne comprends pas les si vifs murmures que ce mot a causés dans l'assemblée... Tout dépend de la manière d'entendre ce mot. Tous les Français sont égaux entre eux ; ils sont égaux devant la loi. Le roi plane au-dessus de la nation comme un grand principe, et ce principe se trouve dans la charte ; par rapport à lui, tous les Français sont inférieurs (*Rumeurs nouvelles*), et sous ce rapport on peut dire qu'ils sont sujets. » (*Non ! non ! non !*)

Cette explication, loin d'apaiser le tumulte, ne fit que lui donner un nouvel aliment. Les cris : *A l'ordre ! Rétractez-vous !* recommencèrent. — Le mot de *sujets* n'est pas dans la charte. Les sujets sont restés sous les barricades de juillet. — C'est une séance de Convention. — C'est une contre-révolution. — C'est une émeute ! Telles sont les différentes exclamations que se renvoient mutuellement les députés de la gauche, de la droite et du centre. Dans ce désordre, M. le comte de Montalivet, resté à la tribune, refuse de se rétracter. Les membres

les plus animés prennent le parti de se retirer en protestant, et le ministre achève enfin sa phrase qu'il avait reprise pour la troisième fois.

Une protestation contre le mot *sujets* fut signée par cent soixante-quatre députés, et peut s'en fallut qu'un ministre sous Louis-Philippe ne fût mis en accusation pour avoir prononcé, dans un discours improvisé, ce mot *sujets*, dont se servaient les hommes politiques, les députés de l'opposition la plus avancée, lorsqu'ils demandaient des faveurs au roi. C'est qu'à la Chambre, les députés posaient devant le pouvoir, devant leurs électeurs, devant le public, et surtout aussi devant les journalistes de l'opposition, dont ils convoitaient les sympathiques éloges. On trouvaient bon et utile de pousser l'esprit d'indépendance presque jusqu'au manque de respect !

Cette profonde et vive émotion de la Chambre se termina bientôt, de la façon la plus inattendue, par des éclats de rire. La commission municipale avait adressé un rapport au roi sur ses travaux. « Savez-vous, dit alors M. Barthe, garde des sceaux, qui ne manqua jamais ni d'esprit ni de courage, comment il se termine? (*Écoutez ! écoutez !*) Nous sommes, sire, avec le plus profond respect, de Votre Majesté, les très-humbles et très-obéissants serviteurs et fidèles sujets. (*Lisez les signatures !*) Les signatures sont celles de MM. Lobau, Audry de Puiraveau, de Schonen, Mauguin. »

Le hasard a fait tomber entre mes mains deux pétitions adressées au roi, le lendemain de la révolution de juillet, signées de deux hommes politiques de l'opposi-

tion la plus ferme, la plus résistante, et qui porte aussi la qualification de *sujets*.

Comme ces deux pétitions ne contiennent rien que d'honorable pour leurs signataires, nous les transcrivons ici comme documents historiques :

LETTRE DE M. LAFFITTE AU ROI.

*Au roi.*

« Sire,

» Permettez-moi d'appeler la bienveillance de Votre Majesté sur un de vos plus fidèles sujets, M. de Rogier, capitaine de l'artillerie en disponibilité, qui sollicite avec les plus vives instances la faveur d'être choisi pour faire partie des six officiers d'ordonnance que doit prendre Votre Majesté dans les rangs de l'armée.

» M. de Rogier est le gendre d'un de mes meilleurs et de mes plus anciens amis, et je serais heureux de pouvoir contribuer à lui faire obtenir la seule grâce qu'il ait jamais réclamée. Si Votre Majesté daignait accueillir ma demande, je lui en conserverais une profonde reconnaissance.

» J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

» Sire,

» de Votre Majesté,

» le très-humble et très-fidèle *sujet*.

» Le ministre secrétaire d'État des finances,

» J. LAFFITTE.

» Paris, le 26 novembre 1830. »

LETTRE DE M. LARABIT A SA MAJESTÉ LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS.

« Paris, le 12 août 1830.

» Sire,

» Je prie humblement Votre Majesté de m'admettre comme officier d'ordonnance près de votre auguste personne.

» Élève de l'École polytechnique, j'avais fait à vingt et un ans la malheureuse campagne de 1813 et 1814, comme lieutenant du génie à la grande armée.

» Indigné de voir l'ennemi dans la capitale et fidèle au malheur, je demandai à suivre Napoléon à l'île d'Elbe, et je fus admis à sa suite comme lieutenant du génie.

» Revenu avec Napoléon le 20 mars, j'étais à Waterloo. Après la seconde abdication, j'ai été plusieurs années éloigné du service. J'y ai été rappelé en 1818, sous le ministère de Gouvion Saint-Cyr, et j'ai continué à servir sans interruption; j'ai fait à regret, mais en bon militaire, la campagne d'Espagne de 1823.

» Me sera-t-il permis de me prévaloir près de Votre Majesté du glorieux service et du patriotisme longtemps éprouvé du lieutenant général Michaud, mon beau-père? Pendant que vous combattiez à Jemmapes, il défendait aussi la patrie dans le Palatinat, et fut bientôt nommé général en chef de l'armée du Rhin. Après l'avoir souvent conduite à la victoire pendant un an et demi, il en quitta le commandement par suite d'une fracture de jambe. Plus tard, il commanda en chef ou comme lieutenant général dans l'ouest, en Italie, en Hollande, de-

vant Dantzick ; et enfin il fut gouverneur des villes hanséatiques et de Magdebourg. Après avoir ainsi rempli avec honneur pendant vingt-quatre ans de hautes fonctions militaires, il fut mis à la retraite en 1815. Jamais il n'a voulu paraître à une cour dont les principes blessaient son vieux patriotisme. Mais aujourd'hui, votre avénement au trône avec les couleurs nationales remplit de joie ses vieux jours. Il serait heureux de se voir récompensé dans la personne de son gendre, et son gendre, qui partage son patriotisme, voudrait devoir votre auguste bienveillance aux glorieux services de son beau-père.

» J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect et un patriotique dévouement,

» Sire,

» de Votre Majesté,

» le très-humble et très-obéissant sujet.

» D. Larabit,

» Capitaine du génie. »

(M. le baron Athalin. Vu par le roi, qui désire qu'on lui en reparle.)

Selon moi, M. le comte de Montalivet montra pendant toute la durée de la monarchie de juillet une grande supériorité d'esprit et de caractère : il ne rechercha jamais une vaine et facile popularité; il se dévoua toujours courageusement à la royauté, à l'ordre, à la société, dont les plus grands intérêts étaient tous les jours mis en péril.

Le 26 décembre, à la suite de la discussion de la loi sur la garde nationale, le général la Fayette donna sa

démission de commandant des gardes nationales du royaume; mais on voulut que cette démission comprît aussi celle de commandant de la garde nationale de Paris. Ce fut encore M. le comte de Montalivet qui accepta la rude mission de négocier avec le général la Fayette.

La Fayette était alors presque gardé à vue par une immense clientèle politique. Autour de lui se pressaient les hommes d'opposition et tous les républicains; les députés les plus dévoués s'effrayaient de sa retraite. M. de Schonen disait à M. de Montalivet: « Tout est perdu si on éloigne M. de la Fayette. » Le jeune ministre tint bon. Dans la nuit du 26 décembre 1830, il se rendit auprès du général et obtint son consentement à une démission complète. Il en informa le roi, qui le chargea de nouvelles paroles pour la Fayette. Mais à sa seconde visite, M. le comte de Montalivet ne put être reçu: tout l'entourage avait pris ses mesures pour que les portes lui fussent fermées.

Ce fut M. de Montalivet qui mit en avant auprès de Louis-Philippe le nom du général Lobau pour le commandement de la garde nationale de Paris. « Je me souviens, dit-il alors au roi, que, dans ma première jeunesse, mon père me menait assez souvent en visite chez le général Mouton, comte de Lobau, qu'il estimait beaucoup, et qu'il me représentait comme un brave général, comme un Spartiate, comme un héros de l'antiquité. — Des mœurs simples et du courage, répondit le roi, c'est ce qu'il nous faut. »

Pendant la même nuit, M. le comte de Montalivet se rendit auprès du général Lobau, qui demeurait alors

rue de Lille, au faubourg Saint-Germain. Il était deux heures du matin. Ce dernier reposait.

« Général, lui dit M. de Montalivet, la Fayette vient de donner sa démission; voulez-vous accepter le commandement de la garde nationale de Paris?

— Non, ma foi!

— Mais il y a une émeute demain.

— Alors j'accepte; mais laissez-moi dormir! »

Le *Moniteur* du 27 décembre 1830, tout en reconnaissant les services rendus par le général la Fayette, nomme M. le lieutenant général comte de Lobau commandant général de la garde nationale de Paris.

Le journal *le Temps*, qui défendait alors avec talent et courage la politique de M. Casimir Périer, publia un article très-remarquable à cette occasion. « Puisque nous avons, dit-il, un roi-citoyen, nous n'avons pas besoin d'un citoyen-roi. »

Après le ministère du 13 mars 1831, se forma en 1832, comme on le disait dans le langage du temps, *un petit ministère*, dont M. de Montalivet fit encore partie comme ministre de l'intérieur. *Petit ministère* qui eut cependant à lutter contre les plus grands dangers! la Bretagne et la Vendée soulevées, le choléra décimant la population parisienne, l'émeute prenant en juin les proportions d'une guerre civile. Ce fut M. Casimir Périer, à son lit de mort, qui, au milieu de ces graves circonstances, désigna M. de Montalivet pour lui succéder. Pendant ces tristes jours, trois des collègues de M. de Montalivet, chargés de grands portefeuilles, étaient dans l'incapacité de s'occuper d'affaires: le gé-

néral Sébastiani venait d'être frappé d'une première attaque d'apoplexie; M. le vice-amiral de Rigny, ministre de la marine, et M. le comte d'Argout, ministre du commerce, étaient pris d'une attaque de choléra. Dans un état désespéré, M. le comte d'Argout, par sa volonté, départagea ses médecins consultants, d'un avis opposé sur les derniers moyens de traitement à tenter. Le système qu'il préféra, qu'il adopta, le fit échapper à la mort. M. le comte de Montalivet, seul debout avec le maréchal Soult, au milieu de la peste et de la guerre civile, fit tête à tous les périls.

Le portefeuille de l'intérieur fut encore confié à M. de Montalivet dans des temps moins tristes, dans des circonstances moins graves, lors de la formation du cabinet du 22 février 1836, qui donna à M. Thiers la présidence du conseil et le département des affaires étrangères. Enfin, dans le ministère du 15 avril 1837, qui eut à lutter contre la coalition, M. de Montalivet accepta, pour la dernière fois, le ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. le comte Molé.

D'un esprit droit et ferme, le jeune ministre fit preuve de talent, de clarté, d'atticisme dans ses improvisations, soit à la Chambre des députés, soit à la Chambre des pairs. Les parlementaires lui reprochaient d'être un *dissolvant* dans les cabinets dont il faisait partie. Son bon sens, sa loyauté l'entraînaient, comme je l'ai déjà dit, à se dévouer plutôt à la défense de la royauté, si souvent et si perfidement attaquée, qu'à d'incessantes intrigues de coteries.

Le roi Louis-Philippe trouva M. de Montalivet près de lui le 24 février 1848, aussi bien que le lendemain de

la révolution de 1830. Il était toujours là où il voyait un danger.

Lorsque M. Thiers revint, pour la première fois, dans les journées de février, chez le roi, M. de Montalivet, lui prenant la main : « La seule question, lui dit-il, c'est l'émeute, n'est-ce pas? » La veille au soir, le 23 février, avant de donner leur démission, M. Guizot et M. Duchâtel résolurent que le commandement de Paris serait confié au maréchal Bugeaud.

M. Thiers, appelé dans la nuit aux Tuileries, avai d'abord accepté cette nomination, dans le premier tête-à-tête qu'il eut avec le roi; mais lorsqu'il revint aux Tuileries après avoir pris conseil des collègues qu'il s'était adjoints pour former le nouveau cabinet, la première condition qu'il imposa fut l'éloignement du maréchal.

L'attachement de M. de Montalivet à Louis-Philippe et à la famille royale a survécu à la chute du trône et à l'exil. Dans son livre intitulé : LOUIS-PHILIPPE ; — *De la liste civile* [1], M. de Montalivet a noblement vengé la mémoire du roi qu'il avait servi.

On se rappelle que le 16 octobre 1830, M. de Montalivet fut nommé administrateur des domaines et propriétés de l'ancienne dotation de la couronne. MM. de Schonen et Duvergier de Hauranne père lui furent adjoints pour la liquidation de l'ancienne liste civile.

Le 11 octobre 1832, le roi Louis-Philippe nomma M. le comte de Montalivet intendant général, adminis-

1. 1851, chez Michel Lévy frères.

trateur de sa liste civile. Il fut élu, à plusieurs reprises, colonel de la garde nationale à cheval.

Il fut aussi élu membre de l'Académie des beaux-arts.

Ministre de l'intérieur dans divers cabinets, M. de Montalivet présenta et fit adopter par les Chambres la loi sur la garde nationale, la loi électorale, la loi communale, la loi vicinale, la loi des aliénés.

Ces trois dernières lois ont survécu à la monarchie de juillet et sont encore aujourd'hui en vigueur.

M. le comte de Montalivet fut du très-petit nombre de ceux à qui Louis-Philippe témoigna une constante amitié et donna tout ce qu'il pouvait accorder de confiance.

Tourmenté par de graves et fréquents accès de goutte, cet homme politique fut plus d'une fois forcé de s'éloigner des affaires pour cause de maladie.

Le roi, pendant son séjour à Saint-Cloud, mettait, tous les étés, à la disposition de M. de Montalivet, ministre ou intendant général de la liste civile, le pavillon de Breteuil. Du palais de Saint-Cloud, Louis-Philippe s'y rendait souvent à pied, par le parc réservé, et passait de longues heures à causer de toutes choses avec M. le comte de Montalivet.

« Je vais peut-être avoir besoin de vous, lui dit-il un jour, pour former un cabinet. — Sire, je suis toujours à vos ordres ; mais je désire vivement rester dans la retraite.—Je vous comprends, vous aimez mieux être intendant de la liste civile que ministre ; vous aimez mieux être duc d'Orléans que roi ; vous n'êtes pas dégoûté. »

Le pavillon de Breteuil avait été, sous Napoléon Ier, l'habitation du prince Eugène, du duc de Montebello,

et de la duchesse de Montebello après la mort du maréchal. Sous Napoléon III, le pavillon de Breteuil est occupé par la princesse Mathilde.

Le père de M. le comte de Montalivet fut, comme on le sait, appelé à de hautes fonctions sous l'empire : conseiller d'État, préfet, directeur général des ponts et chaussées, enfin ministre de l'intérieur et intendant général de la liste civile.

Son fils possède à sa terre patrimoniale de la Grange (département du Cher) deux portraits historiques en pied : l'un représente Napoléon Ier; il fut donné à son père par l'empereur; l'autre représente le roi des Français; il lui fut donné, à lui, par Louis-Philippe.

Honoré par tous les hommes qui l'ont approché, comptant un grand nombre d'amis, M. le comte de Montalivet publia en 1827 un écrit intitulé : *Un jeune pair aux Français de son âge*, in-8°. Dès cette époque, le jeune publiciste suivait la ligne constitutionnelle. Cet écrit politique, soumis à M. de Chateaubriand, obtint ses suffrages.

Pendant toute sa carrière politique, M. de Montalivet fut toujours un de ceux qui disaient le plus nettement au roi leur façon de penser et qui lui parlaient le plus librement.

Dans la dernière année du ministère du 29 octobre, bien que ce ministère eût une très-forte majorité dans la Chambre, M. de Montalivet ne craignit pas de conseiller au roi de céder au vœu de l'opposition, de se montrer plus sage qu'elle, de prévenir ses folies, ses éclats inconstitutionnels. « Mais céder, répondait le roi, c'est s'avouer vaincu ; M. Thiers lui-même est dépassé.

Nous courrons bien vite à de graves conflits et à de grands malheurs avec le nouveau ministère que je serai forcé d'accepter de la Chambre, car je ne violerai jamais la charte que j'ai jurée.— Défendez la situation, répondait M. de Montalivet, et vous vous en tirerez après. Vous vous êtes tiré de dangers bien plus grands encore; vous êtes venu à bout des émeutes, de la coalition. Vos dix-sept ans de règne n'ont été qu'une longue suite de difficultés, de luttes et de victoires. Ne perdez pas courage, sire, vous avez la France et votre famille à sauver.»

Louis-Philippe, il faut le dire, supportait impatiemment ces contradictions et ces conseils, même de la part de celui qui ne lui montra jamais qu'un infatigable dévouement. Le roi, dans les derniers jours de la lutte, lorsque se produisirent des fantaisies hostiles de réforme, lorsqu'on menaça d'agiter le pays par des banquets, regardait même M. de Montalivet *comme une de ses difficultés*. Aussi, lorsque l'ancien intendant de la liste civile de Louis-Philippe se présenta, sous la république, chez le ministre des finances M. Pagès, pour défendre et sauver les épaves de la fortune de la famille royale, ce dernier, républicain honnête et modéré, faisant le meilleur accueil à cet ami de l'ancien roi, ne craignit pas de rendre hommage à sa loyauté en lui disant: « Je sais que si je suis là, ce n'est pas votre faute. »

M. le comte de Montalivet vit aujourd'hui dans la plus honorable retraite, entouré d'une nombreuse et belle famille, tantôt à Paris, tantôt à sa terre de la Grange. Étranger non aux intérêts de son pays, mais à toute opposition, il consacre son activité d'esprit à enrichir de livres curieux, d'éditions rares, de précieuses reliques

sa bibliothèque de la Grange, qui est une des plus belles choses de ce château. Les loisirs que lui fait la politique l'ont rendu bibliophile et studieux.

J'ai tenu à jeter le plus de lumière possible sur le rôle politique rempli par M. le comte de Montalivet sous la monarchie de juillet, afin de donner plus de relief au contraste qui existe entre ce ministre de Louis-Philippe et beaucoup d'autres ministres du même règne qui, par leurs manœuvres, par leur talent et par *leurs* journaux, ont su faire plus de bruit autour de leur nom que lui autour du sien, mais qui n'ont rendu au pays et à la royauté que de moins nombreux, que de moins importants services.

---

## CHAPITRE III

### LES BEAUX-ARTS SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET.

Une visite chez Decamps. — Le musée de Versailles. — Visites de Louis-Philippe au musée du Louvre. — Une aquarelle du duc de Nemours. — Decamps. — Notice biographique de Decamps, écrite par lui-même. — Théodore Rousseau. — Jules Dupré. — Corot. — Ary Scheffer. — Meissonnier. — Théodore Chassériau. — Couture. — Louis Muller. — Camille Roqueplan. — Eugène Isabey. — Alfred de Dreux. — Diaz. — Gavarny. — Grandville. — Daumier. — Cham. — Monuments élevés ou achevés sous la monarchie de juillet. — Duprez à l'Opéra. — Madame Stolz. — Louis-Philippe et Grétry. — *Richard Cœur de lion.* — Ad. Adam. — Ses œuvres.

— Est-ce ici que demeure M. Decamps ?

— Oui, monsieur.

— Est-il chez lui ?

— Oui, monsieur.

— A quel étage?

— Au cinquième, la porte en face.

— Je vous remercie.

— Est-ce que monsieur va monter chez M. Decamps?

— Sans doute.

— Alors, monsieur devrait bien me faire le plaisir de lui monter ce pantalon.

Le portier, en regardant ce visiteur à la tournure élégante, d'une physionomie distinguée, rougit bientôt de son indiscrétion et se confondit en excuses.

—Mais je suis bien aise de rendre ce petit service à vous et à M. Decamps.

Arrivé au cinquième, le visiteur sonne, le peintre vient ouvrir; quel fut son étonnement de voir le duc d'Orléans un pantalon à la main.

Le duc d'Orléans aimait les arts, comprenait la grande peinture, et visitait souvent les ateliers. Sur le trône, il eût certainement, par son goût élevé, par ses généreux encouragements, sollicité de belles œuvres, fait se produire des talents nouveaux.

Il est généralement admis que le roi Louis-Philippe n'avait que des goûts bourgeois en peinture; le musée de Versailles peut souvent offrir, il est vrai, de douces émotions et de vifs plaisirs aux amateurs de mauvais tableaux.

Le roi voulut surtout organiser, fonder un musée à Versailles. Il n'apparaît pas en peinture un maître, un chef-d'œuvre tous les dix ans. Si Louis-Philippe n'eût voulu ouvrir les portes du palais de Versailles qu'à des

chefs-d'œuvre, ce musée n'eût point été fondé sous son règne.

On rencontre cependant au musée de Versailles quelques toiles remarquables, entre autres l'*Assaut de Constantine*, d'Horace Vernet. Le genre admis, il y a là une pensée bien traduite; c'est bien là le caractère français. Ce tableau est un tout, un bel ensemble, qui tient forcément dans son cadre; tandis que la *Smala*, à gauche et à droite, pourrait recevoir d'immenses additions de peinture sans nuire à l'ensemble de la composition.

Le musée de Versailles est donc plutôt une pensée politique qu'une pensée d'art, plutôt un sanctuaire réservé à toutes les gloires de la France qu'un nouveau temple ouvert à la peinture. Pendant plusieurs années, Louis-Philippe a consacré au musée de Versailles tous les loisirs que lui laissaient les affaires et presque toutes les ressources de sa liste civile; il discuta, il traça lui-même le plan de toutes ces galeries, qui contiennent plus de quatre mille tableaux ou portraits, et près de mille œuvres de sculpture.

Dès l'année 1833, il décida que plusieurs salles seraient destinées à recueillir, avec les portraits de Louis XVIII et de Charles X, les souvenirs glorieux de la restauration. On lui rappelait avec quelle fureur la passion populaire avait proscrit même des emblèmes historiques : « Je ne reculerai pas, dit le roi, devant la passion populaire, et je la ferai taire en la bravant. »

Les commandes, acquisitions et restaurations de peinture et de sculpture s'élevèrent à la somme de six millions six cent vingt-cinq mille francs, l'acquisition et la

restauration du mobilier à celle de un million huit cent quarante mille francs.

Le roi voulait que les galeries nouvelles fussent consacrées à la gloire politique et aux vertus civiles; déjà il avait désigné l'emplacement de ce musée nouveau dans la partie du palais qui s'étend parallèlement à la grande aile du midi, sur l'un des côtés de la rue de la Surintendance, lorsque éclata la révolution de février.

Duc de Chartres, Louis-Philippe avait eu pour maîtres de dessin Carmontelle et Bardin, qui lui donnaient des leçons sous la surveillance de David, toujours présent; proscrit, il avait enseigné le dessin à Reichenau. Pendant les cinq mois de séjour que le roi faisait tous les hivers aux Tuileries, il passait une partie de ses journées au musée du Louvre. Cet emploi des heures de l'après-midi n'était guère modifié que par des courses à Versailles et à Saint-Cloud, quelquefois à Neuilly, ou bien par quelques audiences. Il n'est pas une de ses visites qui n'ait assuré à un peintre ou à un sculpteur des travaux toujours très-ambitionnés. Sur plus de trois mille objets d'art commandés sous son règne, il en est peu dont il n'ait vu l'esquisse et les premières études. Le roi n'aimait donc pas seulement la truelle, mais aussi les arts. Il les aimait seulement avec ses idées, avec ses goûts, avec sa nature particulière. Se préoccupant toujours très-peu du style et de la forme, il voulait donner à la peinture et à la statuaire une direction exclusivement historique et nationale.

M. Horace Vernet figure pour huit cent quarante-trois mille francs dans les acquisitions et les commandes ordonnées par Louis-Philippe.

Dès la seconde année de son avénement au trône, le roi voulut que les expositions d'art devinssent annuelles. Cette innovation doublait au moins les dépenses qu'entraînait chacune de ces expositions pour la liste civile. M. le comte de Montalivet évalue ce surcroît de dépense à un million pour la durée du règne. A chaque exposition, le roi inscrivait sur un carnet le numéro des œuvres qu'il distinguait; ces notes étaient remises plus tard au directeur du musée, pour qu'il y ajoutât ses observations. C'est d'après ce travail qu'on arrêtait les propositions définitives, qui devaient être remises au roi par l'intendant de la liste civile.

Dans une de ses revues annuelles, le roi remarqua une aquarelle signée d'un nom inconnu; elle représentait un engagement de quelques soldats français avec des Arabes. Quelles furent sa surprise et sa joie de père, en apprenant que cette aquarelle était de l'un de ses fils, le duc de Nemours, qui avait ainsi reproduit une des scènes de la glorieuse campagne de Constantine, qu'il avait pu voir de près. L'aquarelle fut placée dans le cabinet où le roi passait les premières heures de la journée; elle a été détruite, au pillage du palais des Tuileries, dans les journées de février.

M. de Montalivet, dans son livre sur *la liste civile*, affirme que le roi accorda plus de mille médailles d'or, et dépensa plus de onze millions comme encouragements directs.

La monarchie de juillet a vu se produire un très-grand nombre de bons tableaux et quelques peintres qui sont déjà ou qui deviendront des maîtres.

Un grand artiste s'est révélé depuis 1830 dans toute

la force de son génie : c'est Decamps. Decamps est, pour ainsi dire, l'envers d'Eugène Delacroix.

Le Corrége et André del Sarto, les deux plus belles expressions du sentiment italien, voyaient tout, traduisaient tout dans la scène qui inspirait leur génie. Eugène Delacroix n'a souvent qu'un côté développé, mais qui arrive au sublime; il faut seulemnnt que le spectateur comprenne et admette le développement de ce côté et quelquefois néglige le reste. Victor Hugo a dit : « Decamps est plus complet, Eugène Delacroix plus étendu. » Eugène Delacroix exprime surtout le sentiment intérieur, il donne à rêver. Decamps, au contraire, c'est la réalité dans toute sa splendeur.

Ce grand artiste ne commença guère à peindre qu'en 1825 ; il est né pour peindre, il a besoin de peindre, il peint pour lui. Grand amateur de la chasse, il court la forêt avec un fusil et un carnet; tout en visant juste, tout en tuant, il s'arrête, s'assied, met un genou en terre ou s'accroupit pour dessiner une feuille, le nez, la queue ou l'attitude d'un chien; toujours empressé d'étudier, même un rien qui a de la réalité, il rapporte ains de ses chasses autant de croquis que de gibier. Son génie, c'est l'originalité qui arrive au vrai ; il a cherché beaucoup de qualités et possède toutes les qualités qu'il a cherchées; il ne prend pour sujet de ses tableaux que ce qui peut devenir de la peinture, et il trouve des motifs de peinture dans tout.

Les premiers tableaux de Decamps semblèrent être inspirés du sentiment de Bonnington; mais il devint bientôt *lui-même*, puissant et surtout fécond. Suivant sa volonté, Decamps se montre terrible dans la *Bataille*

*des Cimbres;* d'une tranquillité splendide dans le *Joseph vendu par ses frères;* coloriste furieux dans le *Corps de garde;* austère et puissant comme Michel-Ange dans le *Job;* paisible et lumineux comme Pierre de Hoog dans ses intérieurs; plein d'entrain et d'allures vraies dans ses chasses. Par l'esprit et le comique, il a laissé bien loin de lui les Téniers et les Watteau, dans ses fantaisies de singes. On retrouve encore en lui la finesse d'Adrien van Ostade, dans ses compositions familières. Jamais peintre ne se montra aussi souvent différent de lui-même.

D'un dédain peut-être un peu affecté pour toutes les choses du monde, Decamps rappelle l'artiste passionné du moyen âge; son orgueil n'a pas même cherché les plaisirs de la lutte, et un trait singulier de ce rare caractère, c'est que vous ne l'amènerez jamais à parler de ses tableaux, à les discuter; il peint, et voilà tout.

Decamps peut choisir les sujets qui ont été le plus souvent traités par des maîtres, il les sentira, il les peindra tout autrement, et son œuvre sera tout à la fois de la vérité la plus vraie et la plus saisissante.

Il a fait un très-grand nombre de tableaux, et ses tableaux sont presque introuvables; de simples études signées de lui se disputent aux enchères à des prix très-élevés. Il aura de son vivant connu la gloire. Toutefois, les amateurs ou les marchands qui ont eu ses œuvres de première main ne les ont payées qu'un prix très-modique. Telle toile vendue cinq mille francs au duc d'Orléans a été payée, quelques années après, dans une vente publique, près de quarante mille francs.

Ce sauvage artiste, après avoir passé sa vie dans les

environs de Paris, dans la forêt de Fontainebleau, vient d'acheter une terre dans les environs d'Agen. Il peint et il peindra jusqu'à son dernier jour.

J'ai vivement sollicité ce grand peintre d'écrire, pour être publiée dans mes Mémoires, sa notice biographique. Il a bien voulu céder à mes désirs, et je suis heureux de donner ici cette intéressante et curieuse notice, dont le style animé, coloré et pittoresque, rappelle les belles qualités du maître.

« Au Veyrier, le 20 octobre 1854.

» En vérité, monsieur, ce n'est pas sans quelque embarras que j'entreprends de satisfaire le désir, tant de fois manifesté, d'obtenir de moi, et sur mon intéressante personne, quelques renseignements biographiques.—Une heure ou deux d'entretien, en me procurant l'honneur et l'avantage de votre connaissance, m'eussent de beaucoup paru préférables. — Je vais tâcher de suppléer en quelques lignes à cet avantage qui m'est refusé.

» Malgré la répugnance que j'éprouve à parler de moi, je ne crois pas devoir hésiter plus longtemps à suivre l'exemple que m'ont donné tant de grands hommes mes contemporains, qui n'ont pas craint d'écorner largement l'œuvre de l'avenir, qui ne prendra certes pas, j'en suis certain, et pour beaucoup d'entre eux, le procédé en bonne part. — Quant à la partie critique qui, je n'en doute pas, doit accompagner la biographique, je m'en remets à votre discrétion, certain, monsieur, que vous avez de moi aussi bonne opinion que moi-même; ce dont, au reste, vous avez donné des preuves argent comptant, preuves qui ne se récusent pas de nos jours.

— Après ce préambule, sans doute inutile, j'entre en matière.

» Decamps (Alexandre-Gabriel) naquit le troisième jour du troisième mois de la troisième année de ce siècle, c'est-à-dire le 3 mars 1803, et, j'ai honte de le dire, aucun autre prodige ne signala sa naissance. — Présenté à la municipalité le jour même, le petit Decamps fut accusé tout d'une voix (vu le volume exorbitant de sa personne) d'avoir enfreint je ne sais quelle loi ou ordonnance, qui enjoint aux parents d'avoir à faire inscrire les nouveau-nés dans un délai prescrit.

» Je paraissais déjà vieux vraisemblablement (je puis bien, ce me semble, employer par-ci par-là la première personne). Tant il y a que j'étais excessivement volumineux pour mon âge; ce qui ne m'a pas empêché d'être depuis assez chétif et souffreteux. — Faites, après cela, des conjectures sur les dispositions précoces !

» Ce qui eut cours en mes premières années sont choses communes à tous. L'enfant montra d'abord d'assez mauvaises dispositions : il était violent et brutal, bousculant ses frères; l'on n'en augurait rien de bon. Il atteignit ainsi l'âge où son père (homme de sens pourtant) jugea à propos d'envoyer ses enfants au fond d'une vallée presque déserte de la Picardie, pour leur faire connaître de bonne heure, disait-il, la dure vie des champs.

» Je ne sais ce que mes frères y apprirent. Quant à moi, j'oubliai bientôt et mes parents et Paris, et ce que notre bonne mère avait pris tant de soin de nous montrer de lecture et d'écriture. Je devins, en revanche, habile à dénicher les nids, ardent à dérober les pommes.

Je mis la persistance la plus opiniâtre à faire l'école buissonnière,— car il y avait une école en ce pays-là, — et si le magister a rarement vu ma figure, il n'en saurait dire autant de mes talons. J'errais alors à l'aventure, parcourant les bois, barbotant dans les mares. C'est là, sans doute, que j'aurai contracté ce grain de sauvagerie qu'on m'a tant reproché depuis, et dont le frottement civilisateur auquel les hommes aujourd'hui, bon gré mal gré, sont soumis, n'a pu me dépouiller totalement. — Je ne prendais pas la peine de coucher sur le papier de pareilles puérilités, si je ne savais de reste combien les moindres particularités intéressent dans la vie des hommes *célèbres*.— Je reviens à mon sujet.— Ayant vu faire à de petits paysans d'informes figures en craie, j'en taillais moi-même volontiers; mais, dans ces ouvrages, le croirait-on? je me soumis aux règles reçues. Le génie ne se révéla pas : l'esprit d'innovation ne m'avait pas encore apparemment soufflé son venin.

» Après trois années environ de cet apprentissage rustique, roussi par le soleil, suffisamment aguerri à aller nu-tête et parlant un patois inintelligible, je fus ramené à Paris, dont je n'avais plus nulle idée. J'y fis longtemps la figure que fait un petit renard attaché par le col au pied d'un meuble.

» Ma pauvre mère, à qui ce mode d'éducation déplaisait horriblement, parvint enfin à m'apprivoiser et décrasser un peu, et je fus livré à l'inexorable latin. — Durant des années, les bois, les *larrils*, les *courtils* [1], me

1. *Larrils*, *courtils*, mots patois, pour friches, herbages.

revinrent en mémoire avec un charme inexprimable; parfois, les larmes m'en venaient aux yeux.

» Peu à peu le goût du barbouillage s'empara de moi, et ne m'a plus quitté depuis.

» A la pension, je me liai d'amitié avec un camarade gentil d'esprit et doué d'heureuses dispositions (Philibert Bouchot, mort tout jeune); et, dès que je le pus faire, j'entrai comme élève chez son père, qui était peintre. M. Bouchot me donna quelques bons avis; je lui dois des observations utiles; j'appris chez lui un peu de géométrie, d'architecture et de perspective. Je le quittai néanmoins, et fus reçu dans l'atelier de M. Abel de Pujol, que son bon tableau du *Martyre de saint Étienne* venait de placer au rang de nos meilleurs peintres. — Je travaillai volontiers dans les commencements. Malheureusement, le maître, bon et indulgent, absorbé d'ailleurs par ses travaux, était peu propre à me faire comprendre l'utilité, l'importance même des études, dont je n'apercevais guère que la monotonie. Le dégoût me vint, et je quittai l'atelier. — J'essayai chez-moi quelques petits tableaux : on me les acheta, et dès lors mon éducation de peintre fut manquée. Toutefois, je dus beaucoup à un amateur né avec une imagination et une ardeur d'artiste : M. le baron d'Yvry, par ses bons avis et sa verve chaleureuse, me tira plus d'une fois de l'apathie et du dégoût, ou plutôt du découragement où je tombais de temps en temps; depuis mon début jusqu'à sa mort, cet homme aimable et distingué m'honora de sa bienveillante amitié.

» J'ai fait successivement plusieurs voyages, en Suisse d'abord, puis dans le midi de la France, plus tard dans

le Levant, et, en dernier lieu, en Italie; mais le midi de la France conserva toujours sa bonne part dans ma prédilection. — Je tâtai divers genres, marchant à tâtons, chancelant, trébuchant aux ornières et aspérités du chemin, et m'accrochant aux ronces et buissons qui le bordent : sans direction, sans théorie, semblable enfin à un navigateur sans boussole, et m'épuisant quelquefois à poursuivre l'impossible. — Sorti par ricochet de l'école de David, je me trouvai nu et désarmé ; car, malgré les puissantes et incontestables facultés de ce peintre, l'absence de toute observation sérieuse, le mépris et l'oubli de toute tradition, fermaient l'avenir à ses errements. — « Voyez la nature ! voyez l'antique ! » formule de l'enseignement d'alors, que le moindre examen réduit presque aux proportions d'une niaiserie. S'il ne s'agit que d'ouvrir les yeux, le premier rustre le peut faire; les chiens aussi voient. L'œil, sans doute, est l'alambic dont le cerveau est le récipient; mais il faut savoir s'en servir : nul n'est chimiste pour posséder des cornues; il faut apprendre à voir ! Là est la théorie, là est aussi le titre glorieux de M. Ingres à l'admiration et à la reconnaissance des vrais artistes : il a bien vu et bien montré ce qu'il est important de voir. Son enseignement est tellement et si rigoureusement vrai, que les organisations les plus disparates y doivent trouver leur compte. Son principe est si radicalement fondamental et générateur, qu'on l'a vu poindre successivement dans les œuvres de ses plus violents détracteurs. Tant il est certain que toute vérité surnage ! — J'ai toujours amèrement regretté de n'avoir pu, en temps convenable, profiter de ses précieuses

leçons. Je compris et devinai presque la puissance de son moyen; mais il était trop tard déjà, et mes yeux à peine ouverts à la lumière... le mal affreux sous lequel je succombe m'est venu terrasser.

» Dans l'enseignement, toute théorie a une valeur si elle émane d'un esprit juste : c'est le bâton de l'aveugle. L'absence de tout principe est seule un mal. Chaque maître part d'un point théorique, et Rembrandt fut peut-être le seul artiste qui sut formuler du premier coup sa théorie et sa pratique sans aucun appris : aussi, pour n'en être pas le plus grand, doit-il être considéré comme le plus extraordinaire des peintres.

» En voilà bien long. — Toutes ces choses sont dans la tête de tout véritable artiste, et je me demande quelle nécessité d'écrire tout cela. Mais il faut bien remplir mon papier. Et que font les autres hommes, sinon dire et redire ce que d'autres hommes ont dit avant eux ? Ces digressions m'ont éloigné de mon sujet : j'y reviens donc.

» J'essayai divers genres. Lorsque j'exposai cette grande esquisse de la *Défaite des Cimbres* (que je donnai conjointement avec un *Corps de garde turc*), je pensais fournir là un aperçu de ce que je pouvais concevoir ou faire. Quelques-uns, le petit nombre, la parcelle, approuvèrent fort; mais la multitude, l'immense majorité qui fait la loi, n'y put voir qu'un gâchis, un hachis, suivant l'expression d'un peintre alors célèbre et que la France aujourd'hui regrette, à ce que j'ai su quelque part.

» Quant à la critique imprimée (je parle de celle qui se lit), celle-là m'a toujours traité en enfant gâté, et,

sur ma vie! je suis encore à deviner pourquoi j'ai été plus ménagé que tel qui me vaut bien. C'est au point que, dans l'opinion de beaucoup, je passe pour vivre avec elle (la critique) illicitement, peut-être. Je me souviens même d'une gravure ou lithographie dont l'auteur me représente serrant avec effusion les mains d'un écrivain, critique célèbre, que je n'ai malheureusement vu et connu pour la première fois que l'an passé. A dire vrai, je suis peu sensible aux comptes rendus, abstraction faite (bien entendu) des éloges, desquels, comme tous mes confrères, naturellement, je demeure insatiablement affamé.

» Je ne crois pas devoir taire une particularité qui fut pour les dix-neuf vingtièmes dans ma célébrité *justement méritée*. La manie des animaux, qui m'a possédé et me tient encore un peu, celle des chiens surtout et des singes en particulier, m'a poussé à fabriquer des tableaux dont ces intéressants animaux font les personnages. Ces petits chefs-d'œuvre, reproduits, — non, — mais traduits, ou plutôt interprétés par la gravure, m'ayant d'abord mis à ma place, serviront un jour à donner à la postérité la plus reculée l'idée la moins exagérée de ma capacité et de mon savoir-faire. Tant il y a que je suis le peintre des singes, et bien connu pour tel; ce qui sent un peu sa popularité et ne saurait se trop payer. J'en fais pourtant encore de temps à autre. — Je n'entrerai certainement pas dans le détail de mes productions, nomenclature insipide pour moi, inutile aux autres; — d'ailleurs, les catalogues sont là. Je vous ai parlé des *Cimbres*, parce que ce sujet est caractéristique de la voie que je comptais suivre; mais le peu

d'encouragement que je trouvai d'abord, le caprice, le désir de plaire à tous, que sais-je encore? m'en ont plus ou moins détourné. — Je demeurai claquemuré dans mon atelier, puisque nul ne prenait l'initiative de m'en ouvrir les portes; et, malgré ma répugnance primitive, je fus condamné au tableau de chevalet à perpétuité. Je vis avec chagrin tous mes confrères chargés successivement de quelque travail sur place. Là était mon lot, là était mon aptitude : pour moi, un tableau à l'effet était un tableau fait; un tableau de chevalet ne l'est jamais. Et pourtant je forçai ma nature. Sans doute, les chétives productions qu'enfantait mon génie étaient peu propres à donner de mon imagination une idée bien relevée. Je le sentais, et je donnai le jour en diverses fois à de grands dessins et compositions; mais ce fut en vain. — On me demanda un tableau de chevalet, alors que j'en avais par-dessus la tête. Je l'entrepris néanmoins, mais avec amertume, et j'allais, après un long laps de temps, y mettre la dernière main, lorsque le mal affreux sous lequel je succombe vint anéantir mes espérances.

» J'exposai, il y a une dizaine d'années, une série de dessins vivement exécutés, et par des procédés divers (*Histoire de Samson*). — J'espérais démontrer que j'étais susceptible de développements. Ces compositions, très-diversifiées de contextures et d'effets, présentaient cependant un ensemble homogène dans sa variété : difficulté vaincue qui passa parfaitement inaperçue. Les dessins furent fort loués, sans doute, au delà même de leur mérite, certainement; un amateur distingué me les acheta généreusement; mais ni l'État ni aucun de

nos Mécènes opulents n'eurent l'idée de me demander un travail en ce genre. Et pourtant l'esprit d'invention ne me manquait pas, et j'aurais autrefois tiré parti de l'idée la plus saugrenue si l'on m'eût accordé une salle quelconque. Ce que j'eusse produit eût été fort attaquable, j'en conviens; mais enfin, organisé d'une manière particulière, ce que j'eusse produit fût un peu sorti de ce système de plafonnage usité. Cela méritait pourtant qu'on y songeât; mais, bah! avec la prétention de marcher à la tête de tout progrès, nous sommes peut-être le peuple le plus routinier de la terre!

» Sans me mettre au niveau de cet excellent artiste, j'eus le sort de Barye. Ce génie piquant et original, aux aptitudes et études spéciales, qui eût décoré nos places de monuments uniques dans le monde, se trouve trop heureux de pouvoir formuler ses idées dans les maigres proportions d'un surtout d'un usage impossible; et finalement, il est triste de constater qu'un talent qui, seul peut-être, eût pu doter son pays d'un monument vraiment original, se vit réduit à la fabrication de serre-papiers. — Quant à moi, j'ai la conviction que la nécessité où je me suis trouvé de ne produire que des tableaux de chevalet m'a totalement détourné de ma voie naturelle. — « Nous n'avons rien fait pour vous, me disait » naïvement, en 1839, un directeur alors fort influent, » parce que le public aimant, appréciant vos ouvrages, » vous n'aviez nul besoin de nous. » Après une pareille déclaration, que faire, sinon prendre son chapeau, saluer et disparaître? — C'est ce que j'ai fait. — Le mot de l'énigme est qu'il fallait demander, solliciter, se faire appuyer: toutes manœuvres pour lesquelles je n'avais

nulle aptitude ; non par orgueil, comme on pourrait le supposer, mais par une sorte de honte et de répugnance tout à fait insurmontable.

» La seule particularité que je puisse citer, qui me soit personnelle, c'est de n'avoir jamais (dans l'acception la plus rigoureuse de ce mot) copié un pouce carré de peinture quelconque, non de parti pris, mais par suite d'un vague instinct de répulsion tout à fait incompréhensible ; car j'aimais la peinture par-dessus toute chose, et je me reprochais souvent cette lacune de mes études.

» J'ai toujours pris le plus grand plaisir à considérer toute peinture, et celle-là devait être bien mauvaise où je ne trouvais pas quelque chose qui me plût. — Cette passion des tableaux me donna seule le goût du travail ; car, monsieur, je suis né paresseux, et il m'a fallu, je vous jure, le désir bien grand de vous obliger pour m'en avoir fait écrire aussi long. — Je n'ai, d'ailleurs, jamais rien tant redouté qu'une plume : cela se fait bien voir à la manière chancelante dont je m'en sers.

» Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» DECAMPS.

» 15 novembre 1854. »

Nous avons en France beaucoup de peintres sachant leur métier, moins bien pourtant qu'on ne le savait sous Léon X et sous Louis XIV ; mais nous n'avons pas une école française. La littérature a envahi l'atelier, et fait trop souvent oublier le modèle. Les peintres, sous Louis-Philippe, en plein dix-neuvième siècle, ont presque

tous des idées préconçues; ce sont des penseurs, des raisonneurs, et qui prennent trop souvent une direction à côté de la peinture.

Théodore Rousseau le paysagiste, avec Decamps, échappe à cette tendance des esprits; il a le sentiment profond de la nature en dehors de tout parti pris; il a été discuté longtemps, parce que ses premières études manquaient d'unité; ses qualités ne faisaient point encore faisceau.

Jules Dupré est le grand peintre classique du paysage. Vivant d'ordinaire dans les données régulières de l'art, son pinceau cherche aujourd'hui dans ses tableaux une intimité à laquelle ne se prêtent peut-être pas absolument ses facultés d'exécution.

Le paysagiste Corot est surtout au contraire un exemple de la mauvaise direction des arts dans notre temps. On trouve en lui des qualités de maître, qualité de dessin, qualité de composition, un grand sentiment de la nature; par la valeur exacte des tons, il donne de l'harmonie à ses tableaux, mais cet artiste produit beaucoup et se satisfait à trop bon marché.

Un des artistes éminents de notre temps, qui fut honoré de l'amitié du duc d'Orléans, Ary Scheffer, l'auteur de *Françoise de Rimini,* a pour parti pris le sentiment allemand. Ses compositions, empreintes de rêverie, sont généralement très-étudiées. On pourrait seulement demander à cet homme de talent, à ce poëte, une exécution plus robuste et plus virile.

Les petits tableaux de Meissonnier tiendront une grande place dans l'histoire de la peinture sous Louis-Philippe. Il renonça de bonne heure aux tableaux d'histoire pour ces savantes et familières compositions qui rappellent et dépassent plus d'un maître hollandais. Meissonnier, qui composa beaucoup de vignettes, se montre dessinateur puissant, ferme ; il a du style, un grand modelé, des touches de maître, des intentions toujours justes, des tons toujours vrais. Il ne cherche point *la couleur*. On naît avec un sentiment de coloriste, mais *la couleur* apprise ne donne que des effets criards, exagérés et discordants. Meissonnier sait échapper aux idées préconçues ; c'est, en peinture, un ouvrier savant; c'est la force de Géricault en petit. Ce spirituel artiste n'improvise pas ses tableaux et ne manque cependant pas de fécondité. Ses œuvres de petite dimension, et qui trouvent toujours facilement leur place dans les appartements, sont très-recherchées, se payent à un très-haut prix, et ne paraissent presque jamais dans les ventes publiques.

D'assez importants travaux, l'*Escalier du conseil d'État*, la peinture de *Saint-Philippe du Roule*, le *Baptistère de Saint-Roch*, ont été confiés au talent de Théodore Chassériau. On rencontre dans son œuvre un sentiment viril, de la grandeur, mais aussi une certaine incohérence. Peut-être cet artiste nous promet-il, lorsque sa première fougue de jeunesse sera éteinte, un maître pour nos vieux jours.

L'*Orgie romaine* de Couture fit un grand bruit dans une des expositions sous la monarchie de juillet. Ce sa-

vant artiste possède au plus haut degré toutes les qualités qui s'apprennent. Le génie des peintres, comme celui des poëtes, comme celui de Molière, de Corneille et de Racine, va grandissant et se fortifiant avec le temps. Couture nous a donné le droit d'attendre beaucoup de lui.

L'*Appel des dernières victimes de la Terreur*, de Louis Muller, a placé ce jeune peintre parmi ceux qui ont le plus de qualités et le plus d'avenir. Nous lui voudrions peut-être moins de diffusion dans ses grandes toiles, plus de force d'unité dans l'action, plus de liens entre tous ses personnages. Peut-être Muller met-il trop d'esprit, se montre-t-il trop ingénieux dans les grandes compositions qu'il sait concevoir et exécuter.

Nous avons eu déjà l'occasion d'apprécier le talent individuel de Camille Roqueplan. Cet artiste compte aujourd'hui une nombreuse clientèle d'amateurs qui recherchent ses toiles, et tient toujours une haute place dans les ventes publiqnes.

En produisant moins, Eugène Isabey eût été le successeur et l'héritier des Van den Velde ; mais l'abondance d'idées, une certaine inquiétude d'imagination, nuisent à cet artiste de talent. Sur la plus extrême limite de toutes les qualités, il ne franchit pourtant aucun *Rubicon*. Que d'esprit, que de science, que d'habileté, que de variété, que de contrastes dans ses trop nombreuses productions !

Le goût des princes pour les courses et l'intérêt qu'ils portaient à l'élève du cheval ont fait naître un peintre

assez habile, s'efforçant d'allier l'élégance à la vérité de dessin. M. Alfred de Dreux a fait, dans ce genre, de la peinture facile et cotée à un certain prix dans le commerce des tableaux.

La peinture a son enfant terrible : c'est Diaz. Celui-ci ose tout; il devine, il comprend tout. Empruntant une grande puissance à la couleur, quand il prend un mouvement, le mouvement est juste. Il obéit à des idées innées, à des instincts féconds. Ses tableaux ont inspiré et inspireront plus d'un peintre du temps; avec leur science, ils exécutent ce que Diaz a senti et risqué; ils refont du Diaz revu, augmenté et corrigé. La faveur publique est acquise aux petites toiles de Diaz, où se révèlent des qualités, un sentiment, un éclat à fournir les premiers éléments d'une école nouvelle de peinture.

Sous la monarchie de juillet, la lithographie surtout a fait un pas immense, et s'est plu à illustrer les chefs-d'œuvre classiques de notre littérature aussi bien que les œuvres modernes de nos écrivains. Gavarni, Grandville, Daumier, Aimé de Lemude, ont traduit par la lithographie leurs pensées si différentes, leur sentiment individuel.

Gavarni, dont le crayon séduisant a créé tant de types vrais et comiques, dont l'esprit sait improviser, en quelques mots, toute une scène et tant de personnages de comédie, n'a cependant ni la force de dessin, ni les traits accentués de Daumier. Louis-Philippe avait demandé à Gavarni les portraits des souverains; il dut commencer

par le portrait du prince Albert, qu'il n'a jamais fait.

Comme les personnages de Daumier sont vivants et causent bien entre eux ! avec quelle puissance, avec quelle fécondité il sait mettre en scène les ridicules et les passions de l'humanité ! Il s'égare quelquefois jusqu'au grotesque ; mais le plus souvent il traduit par un trait de maître les secrètes pensées du cœur humain.

Grandville, mort trop tôt, s'est surtout inspiré de l'esprit et du sentiment du grand philosophe, du grand moraliste, de la Fontaine.

Aimé de Lemude, dans *Maître Wolframb,* dans *Hélène Adelfreets,* s'est montré poëte, plein de grandeur, de noblesse et de suavité.

Cham divertit et fait rire par ses improvisations spirituelles et bouffonnes.

Un grand nombre de monuments se sont élevés ou ont été achevés et complétés sous la monarchie de juillet, soit aux frais de l'État, soit aux frais de la ville.

Palais du conseil d'État (terminé).
Agrandissement de l'hôtel des Archives impériales.
Construction du bâtiment des Archives de la cour des comptes.
Bibliothèque Sainte-Geneviève.
Agrandissement du collége de France.
Constructions nombreuses au jardin des Plantes, serres, amphithéâtres, galeries, etc.
Institution des Jeunes Aveugles.
Reconstruction de la maison de Charenton.
Agrandissement des Écoles des ponts et chaussées et des mines.
Construction de l'École des beaux-arts.
Construction de l'École normale.

**Agrandissement et restauration du Conservatoire des arts et métiers.**
**Construction de la nouvelle salle des séances, au Luxembourg.**
**Achèvement de l'arc de triomphe de l'Étoile.**
**Achèvement de l'église de la Madeleine.**
**Colonne de Juillet.**
**Obélisque de Louqsor.**
**Nouveau ministère des affaires étrangères (commencé).**
**Constructions au palais de la Chambre des députés.**
**Restauration de la sainte Chapelle.**
**Agrandissement de l'École polytechnique.**
**Bâtiment du Timbre.**
**Embarcadères des chemins de fer d'Orléans, de Versailles, de Rouen, de Strasbourg, de Lyon.**
**Hôpital de Lariboisière.**
**Églises Sainte-Clotilde, Notre-Dame de Lorette, Saint-Vincent de Paul.**
**Prisons Mazas, de la Roquette.**
**Travaux au palais de Justice.**
**Pont Louis Philippe.**
**L'hôtel de ville restauré.**
**Mairies des XIe et XIIe arrondissements.**
**Travaux à Notre-Dame.**
**Casernes de Reuilly, des Célestins.**
**Quais Saint-Bernard, Montebello, de la Grève, de la Mégisserie, Henri IV.**
**Suppression du petit bras de la Seine et annexion de l'île Louviers.**

Par des œuvres monumentales, par des œuvres isolées, la statuaire compta aussi plus d'un succès sous la monarchie de juillet.

Dans le troisième volume de ces Mémoires, j'ai raconté l'histoire de l'Opéra sous ma direction. Sous M. Duponchel, qui me succéda, les débuts du ténor Duprez firent événement. La belle méthode, le style, la voix puissante et accentuée de ce chanteur, donnèrent un nouvel éclat

aux œuvres de nos grands maîtres. Dans *Guillaume Tell*, dans *la Juive*, dans *les Huguenots*, dans *la Favorite*, dans *Guido et Ginevra*, Duprez excitait l'enthousiasme de toute la salle. Il chanta autrement et mieux qu'on ne chantait à l'Opéra français avant lui. Ses nombreux succès ont laissé dans l'esprit du public parisien des souvenirs embarrassants pour tous les ténors futurs.

A une certaine distance de Duprez, madame Stoltz, sous la direction de M. Léon Pillet, s'est révélée chanteuse dramatique et passionnée, et a puissamment contribué à la popularité de plus d'une partition. Madame Stoltz n'a jamais été complétement remplacée dans *la Favorite*, dans *la Reine de Chypre*, dans *Charles VI*. Charmante, alerte, dans les rôles travestis, elle a su donner une importance toute nouvelle au rôle chanté du page, dans *le Comte Ory*.

Le théâtre de l'Opéra-Comique vit renaître ses plus beaux jours sous la monarchie de juillet, et Louis-Philippe ne resta peut-être pas étranger à la réaction musicale qui s'y produisit.

Mon ami Ad. Adam, revenu à l'admiration de Grétry, se plut secrètement à appliquer aux mélodies passionnées et charmantes de *Richard Cœur de lion* quelques-unes des nouvelles formes musicales; il ajouta surtout un *tremolo* sur une des phrases importantes de ce beau duo : *Une fièvre brûlante*. M. Girard, aujourd'hui chef d'orchestre de l'Académie impériale de musique, fut le seul qu'Adam mit dans sa confidence.

Pendant ce temps, M. Crosnier, de son côté, eut la pensée de remonter à l'Opéra-Comique *Richard Cœur*

*de lion*. L'ouvrage est appris, on le répète ; mais la nudité de l'orchestration fait craindre de compromettre devant le public un des chefs-d'œuvre de Grétry. M. Girard, qui était alors chef d'orchestre de l'Opéra-Comique, conseille de recourir au travail tout fait de M. Adam ; les premières répétitions réussissent et font du bruit. Le roi, informé, témoigne le désir qu'une représentation ait lieu au palais de Fontainebleau, même avant la première représentation annoncée au théâtre de l'Opéra-Comique. Toute la famille royale assiste à l'exécution de cet ancien ouvrage de Grétry. Admirateurs de Rossini, de Meyerbeer, d'Halévy, d'Auber et de toutes les brillantes partitions modernes, les jeunes princes, placés dans une loge assez voisine de celle du roi, commencent presque par rire de ces mélodies du bon vieux temps, et Louis-Philippe, à qui ces dédains n'échappaient pas, engage avec ses fils une pantomime très-accentuée. Ses premiers gestes, par leur vive expression, disaient aux jeunes princes : « Attendez, messieurs les jeunes gens, attendez, ne riez pas si vite, n'accueillez pas la musique de notre Grétry par des gorges chaudes. » A plus d'un morceau du premier acte, il se tournait de leur côté, et, en hochant la tête, leur disait : « Eh bien, n'est-ce pas charmant ? » Mais lors qu'au second acte vint le duo arrangé par Adam, l'effet de ce duo fut électrique, toute la salle éclata en applaudissements, dont le roi et Madame Adélaïde, très-bonne musicienne, donnèrent le plus bruyant signal ; les princes eux-mêmes partagèrent l'enthousiasme général, et le roi, d'un air triomphant, par les gestes les plus passionnés, semblait se moquer publiquement de leurs premières préventions.

Après la représentation, Adam fut présenté au roi. « Il y a encore d'autres ouvrages de mon temps que j'aime beaucoup, lui dit alors Louis-Philippe, ceux de Monsigny, par exemple. »

*Le Déserteur*, sur le désir du roi, arrangé par Adam, fut représenté deux ans après au théâtre de l'Opéra-Comique, et plusieurs fois exécuté aux palais de Saint-Cloud et des Tuileries.

*Félix, ou l'Enfant trouvé*, avec quelques changements, allait aussi être repris, et Louis-Philippe avait témoigné le désir d'entendre cette partition, lorsque éclata la révolution de février.

Adam fut plus d'une fois convié aux concerts intimes et de famille exécutés au palais de Neuilly par la musique particulière du roi. Louis-Philippe était assis devant une table, souvent il écrivait; Madame Adélaïde et les princesses se livraient à quelques travaux d'aiguille, tandis que les princes, tout en causant avec les officiers de service, jetaient de temps en temps, à la dérobée, de curieux regards sur le personnel féminin des exécutants, composé de jeunes élèves du Conservatoire. Le roi se levait lorsqu'il se trouvait surpris, ému par quelques vieux airs qu'il affectionnait. Il fut surtout charmé par la vieille romance de Martini, ayant pour titre: *Plaisir d'amour*. Ce Martini, qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre père Martini, était un compositeur allemand qui portait un nom italien, à l'envers de Paër, compositeur italien bien qu'il portât un nom allemand. Cette romance, qui avait été un des triomphes de Garat, fut d'abord chantée par mademoiselle Masson, puis exécutée par Adam sur un excellent orgue d'Alexandre

qu'on avait placé juste en face de la table du roi. Adam tenait les yeux fixés sur son clavier; quelle fut sa surprise, lorsqu'il eut fini, de trouver Louis-Philippe accoudé sur le buffet de l'orgue; la reine et Madame Adélaïde vinrent se joindre au roi pour complimenter l'habile exécutant.

Louis-Philippe raffolait des vieux airs français; il loua beaucoup toutes les qualités de l'instrument qu'Adam venait de toucher; et lorsque ce dernier lui en eut fait connaître le prix modique, qui permettait de le placer dans les communes trop pauvres pour acquérir de grandes orgues : « Ah! tant mieux! s'écria le roi en riant, ça nous délivrera du serpent. J'ai toujours détesté le serpent; c'est ce qui m'empêche d'être dévot, » ajouta-t-il en se tournant vers la reine, qui accueillit cette plaisanterie par un doux et bon sourire.

Adam causa au roi de nouveaux ravissements qui semblaient le rajeunir, en lui jouant sur l'orgue quelques motifs de l'*Armide* de Gluck.

Sous la monarchie de juillet, l'Opéra-Comique n'obtint pas la faveur du public seulement par une bonne exécution des derniers chefs-d'œuvre du dix-huitième siècle, mais encore par de brillantes partitions d'Hérold, d'Auber, d'Halévy et de mon ami Adam.

Du haut de la science musicale qui trône aujourd'hui parmi nous, quelques critiques n'ont eu souvent que d'injustes dédains pour les nombreuses partitions de l'auteur du *Chalet* et du *Postillon de Longjumeau*. Adam a plus d'une fois, il est vrai, écrit de la musique populaire, et il a eu le grand mérite d'y réussir. Ce compositeur, plein d'esprit, de gaieté, de verve, d'entrain, de

fécondité, sait trouver de ces mélodies qui font sauter le spectateur sur sa banquette et qu'on fredonne en les écorchant à la sortie du théâtre.

Si le talent et la réputation de mon ami Adam lui ouvrirent facilement les portes des demeures royales, sa première jeunesse ne rencontra que difficultés et obstaclès.

Son père, fondateur de l'école de piano en France, résista longtemps à faire d'Adolphe Adam un musicien. Pour arriver au théâtre, l'auteur du *Chalet* prit d'abord le chemin de l'église : il toucha de l'orgue à Saint-Étienne du Mont, à Saint-Nicolas du Chardonnet, à Saint-Louis d'Antin, à Saint-Sulpice et aux Invalides. Il eut le bonheur de se lier avec un garçon d'orchestre de l'Opéra-Comique, qui lui assurait assez souvent une place au milieu des musiciens.

Le Gymnase venait d'ouvrir avec un privilége qui lui permettait de jouer des opéras-comiques; Adolphe Adam fit la connaissance d'un certain Duchaume, bibliothécaire, copiste, timbalier et chef des chœurs de ce théâtre. Ce dernier lui offrit de le faire entrer comme triangle à l'orchestre du Gymnase, avec deux francs de feu par représentation; mais il fut bien convenu qu'à la fin du mois les feux ne seraient touchés que par Duchaume. Ce pauvre diable mourut, et Ad. Adam lui succéda comme timbalier et chef des chœurs, aux appointements de six cents francs par an; c'était une fortune. Dès qu'il eut pied dans les coulisses, mon spirituel ami ne tarda pas à se lier avec des vaudevillistes, avec des gens de lettres; il put bientôt ainsi ajuster sur des paroles de vaudevilles de petites partitions d'opéra-comique, qui

furent souvent remarquées et applaudies. Il improvisait des romances, écrivait la musique de pantomimes anglaises pour le théâtre des Nouveautés; et, de romances en vaudevilles, de vaudevilles en pantomimes, il finit par arriver au théâtre de l'Opéra-Comique.

En 1824, il obtenait une mention honorable dans le concours de l'Institut; en 1825, il obtenait le deuxième second grand prix de composition musicale; pendant 1827 et 1828, il parvint à glisser une foule de morceaux détachés dans plusieurs pièces jouées sur les petits théâtres. Enfin, en 1829, il obtient un poëme et écrit la partition d'un opéra-comique en un acte : *Pierre et Catherine.*

Voici la liste complète des œuvres d'Adam qui suivirent ce premier ouvrage :

1830. *Danilowa*, opéra-comique en trois actes.
*Trois Jours et une heure*, opéra-comique en un acte.
*Joséphine*, opéra-comique en un acte.
1831. *Le Morceau d'ensemble*, opéra-comique en un acte.
*Le Grand Prix*, opéra-comique en trois actes.
*Casimir*, opéra-comique en deux actes.
1832. *His forst Campaign*, opéra en deux actes (Londres).
*The Dark Diamond*, opéra en trois actes (Londres).
1833. *Faust*, ballet en trois actes.
*Le Proscrit*, opéra-comique en trois actes (Paris).
1834. *Une Bonne Fortune*, opéra en un acte.
*Le Chalet*, opéra-comique en un acte.
1835. *La Marquise*, opéra en un acte.
*Michelini*, opéra en un acte.
1836. *La Fille du Danube*, ballet en deux actes.
*Le Postillon de Longjumeau*, opéra-comique en trois actes.
*Messe solennelle en fa.*
1837. *Les Mohicans*, ballet en deux actes.
1838. *Le Fidèle Berger*, opéra en trois actes.
*Le Brasseur de Preston*, opéra en trois actes.

1839. *Régine*, opéra en deux actes.
*La Reine d'un jour*, opéra en trois actes.
1840. *L'Écumeur de mer*, ballet en deux actes (Saint-Pétersbourg).
*Den Hamadryaden*, opéra en deux actes (Berlin).
*La Rose de Péronne*, opéra-comique en trois actes (Paris).
1841. *Giselle*, ballet en deux actes.
*La Main de fer*, opéra en trois actes.
1842. *La Jolie Fille de Gand*, ballet en trois actes.
*Le Roi d'Yvetot*, opéra en trois actes.
1843. Orchestration de *Richard Cœur de lion*.
Orchestration du *Déserteur*.
*Lambert Simnel*, opéra en trois actes de Monpou, terminé.
1844. *Cagliostro*, opéra en trois actes.
*Richard en Palestine*, grand opéra en trois actes.
Orchestration de *Gulistan*.
Orchestration de *Cendrillon*.
1845. *Le Diable à quatre*, ballet en deux actes.
*The Marble Mayden*, ballet en trois actes (Londres).
1846. Orchestration de *Zémire et Azor*.
*La Bouquetière*, grand opéra en un acte.
Orchestration d'*Aline* et de *Félix*.
1848. *Les Cinq Sens*, ballet en trois actes.
1849. *Le Toréador*, opéra en deux actes.
*La Filleule des fées*, ballet en trois actes.
*Le Fanal*, grand opéra en trois actes.
1850. *Giralda*, opéra en trois actes.
*Messe de Sainte-Cécile*.
1851. *La Nation*, intermède en un acte à l'Opéra.
1852. *La Poupée de Nuremberg*, opéra en un acte.
*Le Farfadet*, opéra en un acte.
*Si j'étais roi*, opéra en trois actes.
*La Fée des arts*, intermède en un acte à l'Opéra-Comique.
*La Faridondaine*, cinq actes, au théâtre de la Porte-Saint-Martin.
*Orfa*, ballet en deux actes.
1853. *Le Sourd*, opéra en trois actes.
*Le Roi des halles*, opéra en trois actes.
*Le Bijou perdu*, opéra en trois actes.
Orchestration du *Diable à quatre*.

M. Ad. Adam fut élu membre de l'Académie des beaux-arts en 1844; il a remplacé M. Berton.

Un des grands événements de théâtre, sous la monarchie de juillet, ce fut l'apparition de mademoiselle Rachel, dont nous n'avons pas craint d'étudier, dans le chapitre suivant, le talent et la nature singulière.

---

# CHAPITRE IV

## MADEMOISELLE RACHEL.

Ses débuts. — Mon enthousiasme. — Mademoiselle Rachel et M. Provost. — Mademoiselle Rachel dans le monde. — Son premier bal. — Mademoiselle Rachel entourée des plus grands noms. — Mademoiselle Rachel chez madame Récamier. — M. le comte et madame la comtesse Duchâtel. — La mélopée des anciens. — La Champmeslé. — Adrienne Lecouvreur. — Lettre de la Fontaine. — Les commencements de mademoiselle Rachel. — Ses maîtres et conseillers. — Choron. — M. Poirson. — M. Saint-Aulaire. — M. Samson. — Lettre de Voltaire à mademoiselle Clairon. — Les dons naturels de mademoiselle Rachel. — Ses qualités comme tragédienne. — Lettre de Voltaire à mademoiselle Raucourt. — Talma et mademoiselle Rachel. — Noms et dates des débuts de toutes les tragédiennes, depuis 1658 jusqu'en 1838. — Recettes des représentations dans lesquelles joua mademoiselle Rachel, depuis le jour de ses débuts jusqu'au 28 décembre 1852. — Les voyages de mademoiselle Rachel. — Mademoiselle Rachel et M. Molé. — Ses démissions. — Mademoiselle Rachel et M. Thiers. — Mademoiselle Rachel et une marchande d'oranges. — Conclusion.

Dans ma course rapide à travers la première moitié du dix-neuvième siècle, je me plais à raconter avec d'amples détails tout ce qui a pu faire événement dans les arts et dans les lettres. Le théâtre et la littérature donnent encore aujourd'hui une célébrité retentissante et durable : notre curiosité s'éveille même aux noms

des poëtes des temps les plus reculés. Euripide et Sophocle tiennent autant de place dans la mémoire des hommes que Miltiade et Thémistocle. La Fontaine écrivait à mademoiselle de Champmeslé :

> La nuit des temps, nous la saurons dompter,
> Moi par écrire, et vous par réciter !
> Nos noms unis perceront l'ombre noire.
> Vous régnerez longtemps dans la mémoire,
> Après avoir régné jusques ici
> Dans les esprits, dans les cœurs même aussi.

Par une belle soirée d'été, le 12 juin 1838, cherchant l'ombre et la solitude (en cherchant bien, on trouve tout à Paris, même la solitude et l'ombre), j'entrai vers huit ou neuf heures au Théâtre-Français. On comptait quatre spectateurs à l'orchestre, je faisais le cinquième. Mes regards furent attirés sur la scène par une physionomie étrange, pleine d'expression, au front proéminent, à l'œil noir, caché sous l'orbite, plein de feu : tout cela planté sur un corps grêle, mais d'une certaine élégance de poses, de mouvements et d'attitudes. Une voix timbrée, sympathique, du plus heureux diapason, et, par-dessus tout, très-intelligente, rendit attentif mon esprit distrait et plus disposé à la paresse qu'à l'admiration. Cette physionomie étrange, cet œil plein de feu, ce corps grêle, cette voix si intelligente, c'était mademoiselle Rachel : elle disait pour son premier début le rôle de Camille dans *Horace*. L'impression vive et profonde que me causa du premier coup cette jeune tragédienne réveilla en moi de confus souvenirs. A force d'interroger ma mémoire, je me rappelai aussi une

jeune fille singulière, jouant le rôle de *la Vendéenne* au théâtre du Gymnase; je me rappelai aussi une jeune fille pauvrement vêtue, chaussée grossièrement, qui, interrogée devant moi dans les corridors d'une salle de spectacle sur ce qu'elle faisait, répondit, à mon grand ébahissement, d'une voix de basse-taille et du ton le plus sérieux : *Je poursuis mes études*. Je retrouvais dans mademoiselle Rachel cette physionomie singulière du Gymnase et cette pauvre fille pauvrement vêtue *qui poursuivait ses études*.

Bien à plaindre ceux qui, dans les arts, ne savent ni abhorrer ni admirer : tableaux, statues, monuments, chanteurs ou cantatrices, comédiens ou comédiennes, tragédiens ou tragédiennes; j'abhorre ou j'admire. La jeune Rachel m'avait étonné; son talent me passionna. Il me fallut au plus vite mettre la main sur mon ami Merle, dont je partageais les goûts et les entraînements littéraires, pour le contraindre à suivre les débuts de celle que j'appelais déjà mon petit prodige : « Cette enfant-là, lui disais-je, lorsque les douze ou quinze cents bons esprits qui font l'opinion publique à Paris, l'auront entendue et jugée, sera la gloire et la fortune de la Comédie-Française. »

J'avais, en 1838, quitté l'Opéra; le talent et les succès de ma tragédienne devinrent pour moi une idée fixe et une affaire. Avant de dire bonjour aux gens, je leur demandais : « L'avez-vous vue dans *Horace*, dans *Andromaque?* » Le plus grand nombre ne savait de qui je voulais parler : je m'emportais contre eux et ne ménageais à leur ignorance ni les reproches, ni même de familières injures. Les plaisirs et les joies de mon été de

1838 étaient assurés; mes émotions d'habitué du Théâtre-Français allaient remplacer pour moi les plaisirs des champs, les incidents et les surprises de voyages.

Pendant tout le mois de juin, pendant tout le mois de juillet, peu de gens semblaient se convertir à mon nouveau culte : que mademoiselle Rachel jouât *Camille, Émilie, Hermione,* les apôtres de cette nouvelle religion, de cette nouvelle divinité, prêchaient dans le désert. Dès le mois d'août, malgré les chaleurs caniculaires, les débuts de mademoiselle Rachel dans les mêmes rôles furent déjà plus suivis. Lorsque la salle me paraissait à peu près remplie, je m'essuyais le front, et, comme la mouche du coche, je me disais avec une satisfaction poussée jusqu'à l'orgueil : « Mademoiselle Rachel et moi, nous aurons raison du public. Voilà donc des gens qui ont le sens commun ! »

Enfin, pendant tout le mois d'octobre, la jeune tragédienne joua neuf fois, et la recette la plus faible (Monime dans *Mithridate*) s'éleva à trois mille six cents soixante-neuf francs quatre-vingt-dix centimes. Les recettes dépassèrent six mille francs lorsqu'elle joua Hermione; c'était une victoire complète et un étourdissant triomphe. Racine et Corneille revivaient parmi nous comme au grand siècle de Louis XIV; une fiévreuse popularité entourait la jeune tragédienne et la vieille tragédie.

Encore enfant, mademoiselle Rachel, déjà admise au Conservatoire, sollicita les leçons particulières d'un artiste justement estimé et d'un sérieux talent, de M. Provost, sociétaire de la Comédie-Française. A la vue de cette pauvre fille débile et souffreteuse : « Allez vendre

des bouquets, mon enfant, » lui répondit-il. La jeune Hermione se vengea un soir avec le plus charmant esprit des dédains de son camarade, si mauvais prophète. La salle était comble, toutes les loges étaient remplies du plus beau monde : mademoiselle Rachel venait de jouer Hermione. Applaudie avec enthousiasme, rappelée avec frénésie, elle put, le rideau baissé, remplir sa tunique grecque des fleurs jetées sur la scène ; elle courut alors près de celui qui, pour toute leçon, lui avait conseillé de vendre des bouquets, puis, se mettant à genoux avec la plus gracieuse coquetterie : « J'ai suivi votre conseil, monsieur Provost, je vends des bouquets. Voulez-vous m'en acheter ? » Le savant professeur releva en souriant la jeune artiste, et lui témoigna sa joie de s'être si complétement trompé.

La célébrité de mademoiselle Rachel descendit très-vite des juges compétents, de la fine fleur de l'aristocratie, dans le gros du public. En 1771, Voltaire flattait ainsi une célèbre actrice du temps :

Quand dans les arts de l'esprit et du goût,
On est sublime, on est égal à tout;
Que dis-je ? on règne, et d'un peuple fidèle
On est chéri, surtout si l'on est belle.

Mademoiselle Rachel n'eut pas seulement d'abord un succès de sublime, mais encore un succès de jeunesse et d'attirante beauté.

Dans le courant d'octobre 1838, j'occupais, rue Taitbout, un vaste rez-de-chaussée avec jardin. On me persuada de donner un bal à mes anciens pensionnaires de l'Opéra. Mesdames *Taglioni*, *Falcon*, *Elssler*, *Dumilâtre*,

se trouvèrent réunies à mesdemoiselles Mars, Rose Dupuis, Dupont, dans cette fête d'artistes. Un de mes spirituels amis, assidu des coulisses du Théâtre-Français, s'était chargé d'inviter en mon nom mademoiselle Rachel, madame Félix, sa mère, et M. Samson, son professeur. La jeune tragédienne, qui, s'il faut l'en croire, mettait pour la première fois le pied dans un salon, causa à son entrée la plus sympathique surprise. Elle était vêtue de blanc : pas une fleur, pas un bijou. Dans le monde et dans l'intimité, le masque tragique de mademoiselle Rachel est remplacé par la physionomie la plus gracieuse et la plus souriante. Hermione fit merveille de tact, d'esprit et de bon air. Hermione ne dansa point.

Dans les petits et dans les grands journaux, il ne fut bientôt plus question que de cet astre lumineux et charmant, jetant des flots de lumière sur le ciel gris et froid de la tragédie et du Théâtre-Français. Merle et J. Janin, par leurs vifs éloges, donnèrent des lettres de noblesse à ce jeune talent. Ce fut à qui entourerait la nouvelle artiste du plus romanesque intérêt, en racontant les misères, les douleurs et la vie errante de son enfance, de sa première jeunesse. Les arts illustrèrent à l'envi cette favorite de la muse tragique ; on ne vit plus que des *Rachel* en lithographie, en peinture, en statuettes.

Les grands noms et les grosses fortunes se plaisent assez souvent au rôle de Mécènes des célébrités naissantes. Ce fut une mode et d'un grand luxe d'avoir dans son salon la sauvage *Hermione*. Elle compta bientôt pour amis, l'accablant de tendresses et de présents, les plus grands personnages de l'Espagne, habitant alors Paris :

la duchesse de Berwick et d'Albe, la belle marquise d'Alcanicès, madame la princesse d'Anglona, madame la comtesse de Toreno et sa sœur mademoiselle Incarnacion, M. de Roca de Togarès, aujourd'hui marquis de Molins, ex-ministre de la marine en Espagne, le marquis de Los Llanos, comte de la Vega del Pozo, etc., etc. La famille de Noailles la recevait le matin. Le duc de Noailles, aujourd'hui de l'Académie française, devint son conseiller assidu ; il passait souvent seul, près d'elle, des soirées entières en causeries littéraires et en intimités paternelles.

Madame la comtesse Duchâtel raffolait de la séduisante enfant de Melpomène, comme son grand-père avait autrefois raffolé de mademoiselle Duchesnois ; elle la faisait s'asseoir le plus souvent possible à sa table, ou près d'elle dans son salon. M. le comte Duchâtel, ministre, donnait en présent à la jeune pensionnaire du Théâtre-Français une bibliothèque riche, coquette, dont les rayons ne contenaient que nos chefs-d'œuvre classiques et des livres de morale.

Il n'y avait pas de réunion, de fête littéraire à l'Abbaye-aux-Bois, chez madame Récamier, sans mademoiselle Rachel ; elle réussissait à plaire, à charmer, à côté de cette femme distinguée, qui, sans fortune, n'ayant plus les grâces de la jeunesse, sut garder d'illustres amitiés, et rassemblait dans une chambre de couvent la société polie du temps pour parler des ouvrages d'esprit ou pour entendre un chapitre des *Mémoires d'outre-tombe* écrit de la veille. La femme de théâtre étonnait, charmait la petite église littéraire de l'Abbaye-aux-Bois par ses airs de chasteté, de pureté mystique.

Dans une de ces matinées qui se renouvelaient souvent à l'Abbaye-aux-Bois, mademoiselle Rachel avait été priée par madame Récamier de dire devant M. de Chateaubriand quelques scènes du rôle de Pauline dans *Polyeucte*.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Mon époux, en mourant, m'a laissé ses lumières;
Son sang, dont tes bourreaux viennent de me couvrir,
M'a dessillé les yeux et me les vient d'ouvrir :
Je vois, je sais, je crois! . . . . . . . . . . .

Cette scène fut interrompue par une visite qu'on n'attendait pas ; on annonça l'archevêque de ***.

« Monseigneur, dit alors madame Récamier un peu embarrassée, je vous présente mademoiselle Rachel, qui voulait bien nous dire une scène de Pauline dans *Polyeucte*. — Je serais désolé, répondit le nouveau venu, d'interrompre les beaux vers de Corneille. » Par des scrupules pleins de délicatesse, mademoiselle Rachel tint à ne pas continuer devant le prélat le rôle de Pauline. Elle ne voulut pas s'écrier comme une chrétienne convertie : *Je vois, je sais, je crois!* et mentir ainsi devant un ministre de l'Église catholique.

« Si monseigneur veut bien le permettre, dit-elle alors avec la bonne grâce la plus respectueuse, je réciterai des vers d'*Esther*. » Elle restait ainsi, grâce à l'œuvre écrite par Racine pour les demoiselles de Saint-Cyr, fidèle à la religion juive.

Lorsque mademoiselle Rachel eut dit, l'archevêque lui adressa les plus vifs éloges : « Nous autres prêtres du Seigneur, ajouta-t-il, nous n'avons pas souvent le plaisir d'approcher de grands artistes. J'aurai cependant

eu deux fois dans ma vie cette bonne fortune : à Florence, j'ai entendu dans un salon madame Malibran, et je devrai à madame Récamier d'avoir pu entendre mademoiselle Rachel. Pour déclamer si bien de si beaux vers, il faut éprouver tous les sentiments qu'ils expriment. »

Mademoiselle Rachel fit la plus charmante révérence, et répondit alors les yeux baissés, mais avec assurance : « Monseigneur, je crois ! »

La jeune tragédienne montra dans cette situation imprévue de l'esprit et de la décence à ravir un archevêque.

Dans les lieux publics, sa présence faisait événement. Lorsqu'elle assistait à la séance de la Chambre des députés, et elle s'y rendait souvent, en grande dame prenant goût à la politique, elle attirait tous les regards de cette assemblée de sages, et causait même des distractions aux illustres orateurs qu'elle venait entendre, qu'elle venait étudier.

Qu'il lui fallut d'esprit et de goût pour supporter décemment cette brusque transition de la plus obscure misère à toutes les ivresses du succès, à ce rôle heureux d'enfant gâtée de la fortune, du grand monde et du public. Cette société, qui, plus tard, exagérera ses faiblesses et l'accusera sans ménagement d'impardonnables désordres, ne voulait trouver en elle, à l'aurore de sa célébrité, que des vertus, qu'un cœur pur, qu'un cœur vierge de tous les mauvais sentiments, de toutes les passions violentes qu'elle savait, disait-on, si bien peindre sans les éprouver. Les succès qu'obtint mademoiselle Rachel dans les salons, la faveur pleine de tendresse qu'elle sut conquérir auprès des femmes dis-

tinguées, auprès de gens d'esprit et de savoir, ne peuvent s'expliquer que par de rares qualités, je ne dis pas de comédienne, mais de jeune fille spirituelle, aimable, toujours maîtresse d'elle-même. Dans cette étude de mademoiselle Rachel, j'aurai donc à rechercher, à apprécier tous les secrets de coquetterie de la femme séduisante, aussi bien que tous les secrets du talent de l'artiste. Étudions d'abord la tragédienne.

Il paraît certain que chez les anciens, les signes qui servaient à écrire la musique, tous tirés de l'alphabet, étaient tracés au-dessus du texte, sur les vers manuscrits [1]. On doit regretter, pour les poëtes comme pour les musiciens, que pas un seul de ces manuscrits des grands tragiques grecs n'ait pu venir jusqu'à nous avec son cortége de signes de musique : nous saurions comment Eschyle, comment Sophocle faisaient réciter les vers, faisaient chanter les chœurs.

Les premières œuvres dramatiques de la littérature française furent surtout une imitation des anciens, sans beaucoup d'égards pour la différence des mœurs. La déclamation dramatique fut aussi réglée d'abord par d'obscures traditions de l'antiquité, sans qu'on se préoccupât de la différence des langues. Lorsqu'au théâtre de l'hôtel de Bourgogne, l'art dramatique dépouillait à peine sa première grossièreté, quelques fausses lueurs de la mélopée des Grecs et du système scénique des Romains asservissaient le débit des acteurs à une sorte de chant cadencé. La structure de nos vers alexandrins, marchant

1. Halévy, Préface du Dictionnaire de musique de MM. Escudier.

symétriquement sur deux hémistiches égaux et sur deux rimes jumelles, rendait facile et presque naturelle cette psalmodie monotone, dont mademoiselle de Champmeslé consacra la poétique par trente années de succès.

Louis XIV entendit jusqu'à la fin de son règne la tragédie scandée par des matamores. La régence trouva mademoiselle Duclos maîtresse de la scène, héritière des traditons larmoyantes de mademoiselle de Champmeslé, et outrant de plus en plus la mélopée française.

Louis Racine nous apprend que parmi les papiers du père de mademoiselle de Champmeslé, il trouva les rôles de cette tragédienne régulièrement notés et mis en musique. Voltaire, qui dans son enfance aurait pu la voir sur la scène, qualifiait ainsi sa déclamation :

. . . . . . . . . . . Ses sons affétés
Écho des fades vers que Lambert a notés.

Et cependant, en 1676, la Fontaine écrivait une foule de tendresses et de flatteries à mademoiselle de Champmeslé :

« Que vous aviez raison, mademoiselle, de dire qu'ennui galoperait avec moi devant que j'aie perdu de vue les clochers du grand village ! C'est chose si vraie, que je suis présentement d'une mélancolie qui ne pourra, je le sens, se dissiper qu'à mon retour à Paris.

A guérir un atrabilaire,
Oui, Champmeslé saura mieux faire
Que de Fagon tout le talent.
Pour moi, j'ose affirmer d'avance
Qu'un seul instant de sa présence
Peut me guérir incontinent.

» Bois, champs, ruisseaux et nymphes des prés ne me touchent plus guère, depuis qu'avez enchaîné le bonheur près de vous : aussi compté-je partir bientôt. Toutefois, je m'occupe si peu de mes affaires, que je ne sais quand elles finiront. C'est chose de dégoût que comptes, vente, arrérages; parler votre langage est mieux mon fait. Mais n'allez pas imaginer que je prétende parler si bien que vous : c'est chose impossible, et que je ne tenterai de ma vie.

» La Fontaine. ».

La muse de la Fontaine aimait le simple, le vrai, le naturel, et certes ne manquait pas de sensibilité; comment donc expliquer son admiration passionnée pour mademoiselle de Champmeslé? Les coquetteries et les séductions de la femme auraient-elles, comme cela se voit souvent, aveuglé les jugements du poëte sur l'artiste? Les éloges de la Fontaine pour celle qui reçut les conseils de Racine et qui lui inspira de l'amour n'en sont pas moins pour la tragédienne du règne de Louis XIV un honneur et une posthume recommandation.

La mélopée traditionnelle appliquée à la tragédie française reçut, vers le commencement du dix-huitième siècle, en 1717, de rudes atteintes du talent novateur et inspiré de mademoiselle Adrienne Lecouvreur. Cette tragédienne, qui ne débuta au Théâtre-Français qu'à l'âge de vingt-sept ans, y joua la tragédie autrement que celles qui l'avaient précédée, autrement que la Champmeslé et la Duclos. Ce fut une révolution inattendue.

Mademoiselle Rachel, qui débuta à la Comédie-Française à dix-sept ans, eut en 1838 la même bonne fortune et le même mérite qu'Adrienne Lecouvreur. Elle aussi joua la tragédie autrement que celles qui l'avaient récemment précédée, autrement que Duchesnois et que mademoiselle Georges. Ce n'est pas le seul trait de ressemblance entre ces deux célébrités de la scène française.

Fille d'un pauvre chapelier dont la boutique était située près du Théâtre-Français d'alors, Adrienne Lecouvreur, soit par les excitations du voisinage, soit par une secrète inspiration, imagina presque encore enfant de jouer la comédie avec quelques personnes de son âge, d'abord dans la maison d'un épicier de la rue Férou, puis dans la cour de l'hôtel de la présidente Lejay, rue Garancière. Enfin le grand prieur donna un asile à cette petite troupe de comédiens dans l'enceinte du Temple, et la mit ainsi à l'abri des persécutions de la police. Les dispositions d'Adrienne Lecouvreur frappèrent un mauvais comédien nommé Legrand; ce fut lui qui l'initia d'abord à toutes les routines de la scène. Les directeurs de province exploitèrent pendant plusieurs années le talent naissant de la jeune artiste sur les tréteaux à demi germaniques de l'Alsace et de la Lorraine [1].

Mademoiselle Rachel, elle aussi, arriva pour ainsi dire vieux comédien, quoique encore très-jeune, à la Comédie-Française. Elle entra d'abord pour apprendre la mu-

1. Pendant cette époque de sa vie, elle donna le jour à deux filles, dont une (et peut-être toutes deux) eut pour père un M. Klinglin, préteur de la ville de Strasbourg.

sique à l'école de Choron. Son intelligence la fit remarquer du maître. « Comment vous appelez-vous, ma chère petite? lui dit Choron, dont l'école de musique religieuse était subventionnée par l'État sous la restauration. — Élisabeth Rachel. — Ce nom de *Rachel* n'irait guère au milieu de nos exercices de piété chrétienne. Vous vous appellerez *Élisa.* » La future tragédienne avait déjà une voix de contralto. « Vous ne pourrez guère trouver que dans les partitions italiennes des rôles pour votre voix, ma chère enfant, » ajouta Choron. — Elle quitta bientôt l'étude du chant. Un acteur retiré du Théâtre-Français, qui n'y avait jamais jeté un grand éclat, M. Saint-Aulaire, tenait une école de déclamation : il prit pour élève mademoiselle Rachel dès le plus jeune âge. Il l'appelait *ma petite diablesse.*

A la veille de leurs débuts, les élèves du Conservatoire ou des écoles particulières tiennent à jouer devant un certain public, avec costumes et mise en scène, les rôles choisis par eux : ils appellent cela *monter une partie.* Les autres rôles de ces ouvrages sont confiés à des camarades de classe, mais qui, s'ils l'exigent, reçoivent pour ce service une modeste gratification de deux francs. Dans sa pauvreté, mademoiselle Rachel était toujours prête pour ces *parties*, qui se renouvelaient fréquemment; et moyennant deux francs par représentation, elle jouait avec confiance et entrain les rôles travestis d'homme ou de femme, de jeunes premiers, de soubrettes ou de grands prêtres. Comme Adrienne Lecouvreur, elle prit ainsi dès son plus jeune âge *l'habitude des planches.* Si je suis bien renseigné, elle fut engagée et fit même fureur au théâtre Molière, toujours sous le

nom de *la petite Élisa.* M. Poirson, qui donna pour les débuts de la jeune comédienne sur le théâtre du Gymnase *la Vendéenne,* lui dit à son tour : « Ce nom d'*Élisa* ne ferait guère bien sur une affiche ; n'avez-vous pas un autre nom ? — Je m'appelle Élisabeth Rachel. — A la bonne heure : Rachel ! voilà un nom dont on se souvient, et que tout le monde ne porte pas. Appelez-vous désormais Rachel. Le choix d'un nom importe plus qu'on ne pense pour des succès de théâtre. » Il lui conseilla bientôt de se livrer à de sérieuses études et lui prédit de grands succès dans la tragédie. La jeune artiste se plaça alors sous la direction exclusive de M. Samson, professeur au Conservatoire, sociétaire de la Comédie-Française. Tragédiennes et comédiennes ont toujours réclamé ou accepté des leçons et des conseils de quelques illustrations dramatiques ou littéraires. Après la première représentation d'*Oreste,* Voltaire écrivait à mademoiselle Clairon :

« Pressez, sans déclamer, quelques endroits comme :

*Sans trouble, sans remords, Égisthe renouvelle*
*De son hymen affreux la pompe criminelle...*
*Vous vous trompiez, ma sœur, hélas ! tout nous trahit,* etc.

» Vous ne sauriez croire combien cette adresse met de variété dans le jeu et accroît l'intérêt.

» Dans votre imprécation contre le tyran :

*L'innocent doit périr, le crime est trop heureux !*

vous n'appuyez pas assez. Vous dites *l'innocent doit périr* trop lentement, trop langoureusement. L'impétueuse

Électre ne doit avoir, en cet endroit, qu'un désespoir furieux, précipité et éclatant. Au dernier hémistiche, pesez sur *cri, le crime est trop heureux*; c'est sur ce *cri* que doit être l'éclat. Mademoiselle Gaussin m'a remercié de lui avoir mis le doigt sur *fou, la foudre va partir*. Ah ! que ce *fou* est favorable ! m'a-t-elle dit.

**La nature en tout temps est funeste en ces lieux...**
**Acte V, scène II.**

» Vous avez mis l'accent sur *fu*, comme mademoiselle Gaussin sur *fou* : aussi a-t-on applaudi; mais vous n'avez pas encore assez fait résonner cette corde.

» Vous ne sauriez trop déployer les deux morceaux du quatrième et du cinquième acte. Les Euménides demandent une voix plus qu'humaine, des éclats terribles.

» Encore une fois, débridez, avalez des détails, afin de n'être pas uniforme dans les récits douloureux. Il ne faut se négliger sur rien, et ce que je vous dis là n'est pas un rien.

» Voilà bien des critiques. Il faut être bien dur pour s'apercevoir de ces nuances dans l'excès de mon admiration et de ma reconnaissance.

» Bonsoir, Melpomène; portez-vous bien.

» VOLTAIRE. »

Voltaire s'attacha à mademoiselle Lecouvreur par ces liens de gloire et d'amour qui, dans le siècle précédent, unirent Racine et Champmeslé; mais Adrienne fut surtout guidée par les conseils d'un esprit simple et froid, net et judicieux, d'un caractère libre et ferme, que ne

firent jamais fléchir l'ancienneté de l'usage, l'éclatant succès de l'erreur et la puissance du préjugé. Elle sut accepter et suivre les sévères leçons du sage Dumarsais.

Il est certain pour moi que le savoir, l'expérience de M. Samson devinrent d'heureuses ressources pour le talent de mademoiselle Rachel ; elle ne jouait pas un seul rôle sans le répéter devant lui [1]. Mais tout en reconnaissant combien M. Samson put être utile à la jeune tragédienne, il faut cependant constater qu'il n'est sorti qu'une *Rachel* des classes si recherchées de cet éminent professeur.

Les grandes qualités de l'Hermione de 1838, que je me propose d'analyser ici, sont-elles le fruit de l'art et de l'étude, ou l'heureux privilége de dons naturels, de l'inspiration et d'une intelligence supérieure ?

Je donne comme certain que mademoiselle Rachel étudie sérieusement ses rôles. Elle les copie tout d'abord de sa main ; elle cherche, elle note les effets de situation, les *couplets* où se trahissent les caractères ; puis elle compose, prépare et nuance chaque rôle dans son ensemble. M. Samson vient souvent ensuite lui conseiller des effets qu'elle n'avait point préparés, des nuances qu'elle négligeait, des jeux de scène auxquels elle faisait défaut ; il lui commente ses rôles, lui en donne la gamme, lui en indique la portée et la couleur. Les bons conseils du maître ne sont jamais perdus pour la prompte intelligence de l'élève.

1. Dans une lettre du 2 janvier 1842, mademoiselle Rachel m'écrit : « J'ai répétition du *Cid* à une heure et demie ; de là chez M. Samson pour me faire répéter en entier le rôle de Chimène. »

La nature a doté mademoiselle Rachel de tous les dons que réclame une bonne exécution. Sa voix a du volume, de la puissance : elle est susceptible d'inflexions très-diverses ; elle sait exprimer la fureur, sans prendre un ton criard, glapissant. Aucun vice de prononciation : les lèvres, la bouche, sont le plus heureusement conformées pour une belle et parfaite articulation. Il existe entre le bout de l'oreille bien pliée, petite, charmante, et la saillie de l'épaule, une harmonieuse distance ; tous les mouvements de la tête y gagnent de l'élégance et de la dignité. La taille est souple, élancée, un peu au-dessus de la médiocre. On a remarqué que depuis ses débuts, depuis son existence heureuse, mademoiselle Rachel a beaucoup grandi, même encore après plus de vingt ans accomplis. Les pieds et les mains sont finement attachés; la démarche est noble et fière. La poitrine seule est étroite et pauvre. Voyez à la ville mademoiselle Rachel, au milieu de jeunes femmes même distinguées ; elle s'en détache par la noblesse et la dignité naturelles de ses allures : *Incessu patuit dea.* Il lui serait impossible de faire un mouvement, de prendre une pose, une attitude, qui fût gauche et maladroite. Elle se drape avec un art merveilleux; au théâtre, elle fait preuve d'études intelligentes de la statuaire antique.

Sa physionomie tragique sait exprimer le désespoir, la haine, la fierté, l'ironie et le dédain ; le dédain, cette arme d'un effet aussi puissant dans l'art théâtral que dans l'art oratoire.

Nous ne faisons point ici œuvre de flatteur et de courtisan, nous discutons avec équité un talent sérieux. Eh bien, nous ne craignons pas de le dire, à force d'art,

de charme et d'adresse, mademoiselle Rachel supplée à une grande qualité qui lui manque peut-être. On pourrait lui demander dans quelques-uns de ses rôles plus de sensibilité : elle donne de la vie à la parole, au regard, au geste, dans l'expression des passions violentes; mais le cœur sait moins bien exprimer et peindre la tendresse et l'amour. Tout le talent de l'artiste échoue souvent à traduire les douleurs de l'âme. Dans son jeu tragique, les douleurs de l'âme deviennent des douleurs physiques, et alors elle saccade son débit, prend des temps, pousse des cris, s'agite et se débat convulsivement. Elle représente ainsi la douleur antique, la douleur païenne. Tout ce qui vient du cœur se dit plus profondément, plus simplement; la voix seule est l'interprète passionné et sympathique des joies ou des tortures de l'âme. Ce n'est pas sans raison qu'on a dit de plus d'une grande tragédienne : « Elle a des larmes dans la voix. » La Champmeslé, Adrienne Lecouvreur, la Duchesnois, avaient de la sensibilité; et c'est surtout par cette action électrique sur le public qu'elles le passionnaient en l'attendrissant. Mademoiselle Rachel étonne, charme, émeut par une diction qui ne manque ni d'intentions justes, ni d'ampleur, ni de grandeur; elle fait naître dans ses récits étudiés l'espérance d'une sensibilité communicative, d'un attendrissement profond et intime; mais elle reste quelquefois en chemin. Après avoir entraîné et comme suspendu l'auditoire, elle le laisse sans illusions, sinon froid, du moins l'âme tranquille et sereine. Son talent s'empare alors de l'intelligence sans étreindre le cœur; il ne pénètre pas jusque-là!

C'est surtout aux contemporains qu'il appartient d'ap-

précier et de fixer les réputations fugitives de la scène. J'ai suivi seul, non distrait, dans une avant-scène de rez-de-chaussée du Théâtre-Français, loge alors profonde, obscure, d'où l'on ne pouvait voir la salle, d'où l'on ne pouvait être vu, de nombreuses représentations de mademoiselle Rachel. Son jugement, son expérience du théâtre, son esprit fin et pénétrant, la rendent très-susceptible de progrès; elle a toujours joué tous ses rôles mieux la seconde fois que la première; elle a souvent créé des effets nouveaux. Je citerai surtout la scène du fauteuil dans le quatrième acte d'*Horace*. Sa pantomime, alors qu'elle apprend la mort de son amant, est d'un grand effet scénique; mais elle excite plutôt encore dans cette situation la terreur que les larmes. Je tiens d'ailleurs de mademoiselle Rachel elle-même que ce fut à un état de malaise physique qu'elle emprunta l'idée et les moyens d'exécution de cette pantomime: elle venait d'être saignée; elle ne fit que reproduire sur le théâtre l'abattement profond et les menaces douloureuses de syncope qu'elle en éprouva. Notre plus grande tragédienne, depuis mademoiselle Raucourt, excelle dans les jeux de scène; elle écoute sérieusement, avec curiosité, avec une rare intelligence; elle écoute du regard, du geste, de toute sa personne.

Voltaire aurait-il écrit à mademoiselle Rachel la lettre qu'en 1773 il écrivait, de Ferney, à mademoiselle Raucourt?

« *Avec toi nous versons des pleurs,*
*Nous gémissons de tes malheurs*
Et du sort cruel qui t'opprime.
*L'art d'attendrir* et de charmer

A paré ta brillante aurore;
Mais ton cœur est fait pour aimer,
Et le cœur n'a rien dit encore.
Défends ce cœur des vains désirs
De richesse et de renommée;
L'amour seul donne les plaisirs,
Et le plaisir est d'être aimée.
Déjà l'amour brille en tes yeux
Il naîtra bientôt dans ton âme :
Bientôt un mortel amoureux
Te fera partager sa flamme.
Heureux, trop heureux cet amant
Pour qui ton cœur deviendra tendre,
Si tu goûtes le sentiment
Comme tu sais si bien le rendre!

» Voilà, mademoiselle, le tribut que vous offre ma muse : un bon vieillard, dont l'âge s'écrit par quatre et par vingt, n'a que de mauvais vers à vous présenter. Il y avait longtemps que je n'avais ressenti au spectacle *les douces émotions que vous inspirez si bien; je me ressouvenais à peine d'avoir versé des larmes de sentiment :* en un mot, j'étais le vieil Éson, et vous êtes l'enchanteresse Médée. Je ne vous répéterai pas tous les éloges que vous méritez ; ils sont gravés dans mon esprit et dans mon cœur. Quand on réunit, comme vous, tous les suffrages, ceux d'un particulier deviennent moins flatteurs ; mais à mon âge, on entre dans la classe des hommes rares. Si j'étais à vingt ans, si j'avais un corps, une fortune, et surtout un cœur digne de vous, vous en auriez l'hommage ; mais j'ai tout perdu. Il me reste à peine des yeux pour vous voir, une âme pour vous admirer, et une main pour vous l'écrire.

» VOLTAIRE. »

Supposez Talma vivant du temps de mademoiselle Rachel : que ses leçons et ses exemples eussent été utiles et profitables à la jeune artiste ! Talma ne connaissait pas les tourments de l'envie ; il se fût réjoui des progrès et des triomphes de sa rivale. Mademoiselle Rachel possède toutes les grandes et belles qualités de Talma ; elle n'a cependant pas ce qui rendait Talma si cher au public, l'*inattendu* et l'*explosion*. Le grand tragédien étudiait aussi jusqu'aux plus minutieux détails de ses rôles ; mais il surprenait l'auditoire par des inflexions de voix *inattendues*, attendrissantes et parties du cœur, qui faisaient *explosion* dans la salle. C'était comme le courant électrique frappant du même coup, sans s'interrompre et s'arrêter, les spectateurs pressés les uns contre les autres à l'orchestre, au parterre et dans les loges. Talma se distinguait encore par un grand côté de mademoiselle Rachel. Lettré, il donnait d'heureux conseils à tout le monde, aux auteurs surtout ; sa longue expérience du théâtre lui inspirait aux répétitions plus d'une idée, plus d'un effet, dont les auteurs faisaient leur profit. Talma rendit ainsi de grands services à M. Lebrun pour sa tragédie de *Marie Stuart*. D'une charmante et spirituelle ignorance qu'elle avoue elle-même, mademoiselle Rachel reçoit, accepte des conseils et des idées de tout le monde ; mais elle sait ensuite les apprécier avec un rare discernement.

Tragédiens et tragédiennes ont, de tout temps, essayé de varier leur répertoire, en jouant la comédie. Comme Adrienne Lecouvreur, mademoiselle Rachel eut plus d'une fois la velléité d'aborder au Théâtre-Français le grand rôle de *Célimène*, ce brillant et passager triom-

phe des manéges de l'esprit et des mensonges du cœur. Adrienne Lecouvreur y échoua. Mademoiselle Rachel y eût certainement échoué aussi; les qualités qu'exige l'art tragique se prêtent mal aux combinaisons fines ou plaisantes de la comédie. Les héroïnes de Corneille ou de Racine sont l'image vivante des grandes passions; dans les personnages de Molière se révèlent et se trahissent surtout les faiblesses éternelles de l'humanité, ou les ridicules fugitifs du temps. Les essais de mademoiselle Rachel dans le drame ou la comédie ne m'ont jamais paru heureux : elle y montre toujours de l'esprit et de la distinction; mais de pareilles entreprises sont plutôt profitables comme études donnant une certaine souplesse aux gestes et à la voix, que comme succès ajoutant une couronne de plus à la gloire de l'artiste.

Je donne ici la liste de tous les rôles joués au Théâtre-Français par mademoiselle Rachel, depuis le 12 juin 1838 jusqu'au 6 mai 1852. J'ai pu aussi puiser dans les archives de la Comédie-Française le chiffre exact de toutes les recettes que fit mademoiselle Rachel dans ses différents rôles, depuis le jour de ses débuts jusqu'au 28 décembre 1852; je ne publierai les chiffres curieux de ces recettes que pour la première année de ses débuts.

Je ferai précéder cette histoire en chiffres du talent et des succès de mademoiselle Rachel des noms de toutes les tragédiennes qui se sont succédé au Théâtre-Français depuis 1658.

Mademoiselle Desœillets, 1658.
Madame Champmeslé, 1670.

Mademoiselle DUCLOS, 3 mai 1696.
Mademoiselle DESMARES, 30 janvier 1699.
Mademoiselle LECOUVREUR, 14 mai 1717.
Mademoiselle DESEINE, 7 novembre 1724.
Mademoiselle BALICOURT, 29 novembre 1727.
Mademoiselle GAUSSIN, 13 août 1732.
Mademoiselle DUMESNIL, 6 août 1737.
Mademoiselle CLAIRON, 19 septembre 1743.
Mademoiselle DUBOIS, 30 mai 1759.
Mademoiselle SAINVAL aînée, 5 mai 1760.
Madame VESTRIS, 17 décembre 1768.
Mademoiselle SAINVAL cadette, 27 mai 1772.
Mademoiselle RAUCOURT, 23 septembre 1772.
Mademoiselle THÉNARD, 1er octobre 1777.
Madame TALMA, 8 octobre 1785.
Mademoiselle FLEURY, 23 octobre 1786.
Mademoiselle DESGARCINS, 24 mai 1788.
Mademoiselle VOLNAIS, 7 octobre 1800, à Versailles.
Mademoiselle BOURGOIN, 7 frimaire an X (29 novembre 1801).
Mademoiselle GEORGES, 5 ventôse an XI (24 février 1802).
Mademoiselle DUCHESNOIS, 12 juillet 1801, à Versailles (19 février 1802, à Paris).
Mademoiselle MAILLARD, 11 juin 1808 (Hermione d'*Andromaque*).
Madame PARADOL, 23 juillet 1819.
Madame VALMONZEY, 17 septembre 1821.
Mademoiselle RACHEL a débuté le 12 juin 1838.

Mademoiselle Maillard ne joua guère que pendant trois ou quatre années la tragédie. Ses débuts firent grande sensation. On remarquait en elle beaucoup d'intelligence et de distinction, une grande passion, beaucoup de force et d'éclat; elle avait le feu sacré. Elle mourut avant trente ans.

## COMÉDIE-FRANÇAISE.

*Ouvrages représentés avec le concours de Mlle Rachel, dont le premier début a eu lieu le 12 juin 1838.*

| DATES. | TITRES DES PIÈCES. | ROLES. | AUTEURS. |
|---|---|---|---|
| 1838. 12 juin. | HORACE........... | Camile.... | CORNEILLE. |
| 16 id. .. | CINNA............ | Emilie.... | Idem. |
| 9 juillet | ANDROMAQUE...... | Hermione. | RACINE. |
| 9 août. | TANCRÈDE......... | Aménaïde. | VOLTAIRE. |
| 16 id... | IPHIGÉNIE EN AULIDE | Eriphile... | RACINE. |
| 5 oct.. | MITHRIDATE........ | Monime... | Idem. |
| 23 nov.. | BAJAZET........... | Roxane... | Idem. |
| 1839. 28 fév.. | ESTHER........... | Esther.... | Idem. |
| 1840. 9 avril. | NICOMÈDE......... | Laodie.... | CORNEILLE. |
| 15 mai.. | POLYEUCTE........ | Pauline... | Idem. |
| 22 déc.. | MARIE STUART..... | Mar. Stuart | LEBRUN. |
| 1842. 19 janv. | LE CID........... | Chimène.. | CORNEILLE. |
| 7 mai.. | ARIANE........... | Ariane.... | Th. CORNEILLE. |
| 5 nov.. | FRÉDÉGONDE....... | Frédégonde | Népom. LEMERCIER. |
| 1843. 24 avril. | JUDITH............ | Judith..... | Mme DE GIRARDIN. |
| 1844. 6 janv. | BÉRÉNICE......... | Bérénice.. | RACINE. |
| 17 fév.. | DON SANCHE D'ARAGON............. | Léonor.... | CORNEILLE. |
| 25 mai.. | CATHERINE II...... | Catherine.. | Hipp. ROMAND. |
| 1845. 5 avril. | VIRGINIE.......... | Virginie... | LATOUR DE S.-YBARS |
| 6 déc.. | ORESTE........... | Electre.... | VOLTAIRE. |
| 1846. 4 mars. | JEANNE D'ARC..... | Jeanne d'Arc | Al. SOUMET. |
| 1847. 6 fév.. | LE VIEUX DE LA MONTAGNE....... | .......... | LATOUR DE S.-YBARS |
| 5 avril. | ATHALIE.......... | Athalie.... | RACINE. |
| 13 nov.. | CLÉOPATRE........ | Cléopâtre.. | Mme DE GIRARDIN. |
| 1848. 24 mars. | LUCRÈCE (première à ce théâtre)....... | Lucrèce... | PONSARD. |
| 12 oct.. | BRITANNICUS....... | Agrippine. | RACINE. |
| 1849. 22 mars. | LE MOINEAU DE LESBIE.............. | Lesbie.... | Armand BARTHET. |
| 14 avril. | ADRIENNE LECOUVREUR.......... | Adrienne.. | SCRIBE et LEGOUVÉ. |
| 1850. 25 janv. | Mlle DE BELLE-ISLE. | Mlle de Belle-Isle... | Alexandre DUMAS. |
| 18 mai.. | ANGELO........... | La Thysbé. | Victor HUGO. |
| 19 juin.. | HORACE ET LYDIE.. | Lydie...... | PONSARD. |
| 1851. 4 janv. | CÉSAR ET CYTHÉRIS. | Cythéris... | J. LACROIX. |
| 28 fév.. | VALÉRIA.......... | Valeria.... | J. LACROIX et MAQUET |
| 1852. 19 fév.. | DIANE............ | Diane..... | E. AUGIER. |
| 6 mai.. | LOUISE DE LIGNEROLLE........... | Louise.... | LÉGOUVÉ et E. DINAUX |

## REPRÉSENTATIONS DE MADEMOISELLE RACHEL.

(ANNÉES 1838 ET 1839.)

### DÉBUTS.

| DATES ET NOMBRE des représentations | | TITRES DES PIÈCES. | RECETTE du jour. | TOTAUX des recettes par mois. | TOTAUX cumulés. |
|---|---|---|---|---|---|
| 1838. | | | fr. c. | fr. c. | fr. c. |
| 12 juin... | 1 | Horace.......... | 753 05 | | |
| 16 — | 2 | Cinna........... | 558 80 | 1,614 95 | |
| 23 — | 3 | Horace.......... | 303 10 | | |
| 9 juillet.. | 4 | Andromaque..... | 373 20 | | |
| 11 — | 5 | Cinna........... | 342 45 | 1,452 50 | |
| 15 — | 6 | Andromaque..... | 736 85 | | |
| 9 août... | 7 | Tancrède........ | 623 20 | | |
| 12 — | 8 | Idem............ | 422 » | | |
| 16 — | 9 | Iphigénie en Aulide | 715 » | | |
| 18 — | 10 | Horace.......... | 594 30 | 5,030 90 | |
| 22 — | 11 | Tancrède........ | 800 10 | | |
| 26 — | 12 | Andromaque..... | 1,225 40 | | |
| 30 — | 13 | Tancrède........ | 650 90 | | |
| 4 septem. | 14 | Andromaque..... | 929 70 | | |
| 9 — | 15 | Tancrède........ | 2,048 10 | | |
| 11 — | 16 | Horace.......... | 1.304 80 | | |
| 15 — | 17 | Andromaque..... | 1,218 20 | | |
| 17 — | 18 | Tancrède........ | 1,118 25 | 14,347 85 | |
| 23 — | 19 | Andromaque..... | 2,129 90 | | |
| 27 — | 20 | Cinna........... | 3,150 » | | |
| 29 — | 21 | Idem ........... | 2,448 90 | | |
| 3 octobre. | 22 | Andromaque..... | 4,281 » | | |
| 5 — | 23 | Mithridate....... | 3,669 90 | | |
| 9 — | 24 | Idem............ | 4,643 80 | | |
| 12 — | 25 | Andromaque..... | 5,529 40 | | |
| 17 — | 26 | Horace.......... | 4,640 70 | 45,749 30 | |
| 19 — | 27 | Andromaque..... | 6,131 20 | | |
| 23 — | 28 | Tancrède........ | 5.187 70 | | |
| 26 — | 29 | Cinna........... | 5,369 40 | | |
| 30 — | 30 | Andromaque..... | 6,296 20 | | |
| | | A REPORTER.. | ......... | 68,195 50 | |

| DATES ET NOMBRE des représentations | | TITRES DES PIÈCES. | RECETTE du jour. | TOTAUX des recettes par mois. | TOTAUX cumulés |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | fr. c. | fr. c. | fr. c. |
| 1838. | | REPORT... | ......... | 68,195 50 | |
| 1er novem | 31 | Cinna........... | 6,300 55 | | |
| 6 — | 32 | Mithridate....... | 6,176 35 | | |
| 10 — | 33 | Horace.......... | 6,124 25 | | |
| 13 — | 34 | Andromaque..... | 6,434 70 | | |
| 16 — | 35 | Tancrède........ | 5,051 30 | 51,630 10 | |
| 19 — | 36 | Cinna........... | 5,346 25 | | |
| 23 — | 37 | Bajazet.......... | 6,085 » | | |
| 26 — | 38 | Idem............ | 4,772 25 | | |
| 30 — | 39 | Idem............ | 4,348 45 | | |
| 3 décemb. | 40 | Bajazet.......... | 5,434 55 | | |
| 5 — | 41 | Cinna........... | 5,781 15 | | |
| 7 — | 42 | Andromaque..... | 6,211 55 | | |
| 12 — | 43 | Bajazet. ........ | 5,710 10 | | |
| 14 — | 44 | Mithridate....... | 4,748 90 | 50,987 85 | |
| 18 — | 45 | Andromaque..... | 6,152 85 | | |
| 22 — | 46 | Horace.......... | 4,685 40 | | |
| 25 — | 47 | Bajazet......... | 5,954 60 | | |
| 29 — | 48 | Andromaque..... | 6,308 75 | | |
| | | TOTAL de 1838. | ......... | 170,822 45 | 170,822 45 |
| 1839. | | | | | |
| 2 janvier. | 49 | Andromaque..... | 6,440 55 | | |
| 4 — | 50 | Bajazet.......... | 5,752 25 | | |
| 9 — | 51 | Idem............ | 5,881 05 | | |
| 11 — | 52 | Mithridate....... | 5,194 70 | | |
| 16 — | 53 | Horace.......... | 5,364 10 | 51,669 20 | |
| 19 — | 54 | Andromaque..... | 6,274 80 | | |
| 22 — | 55 | Cinna........... | 5,439 10 | | |
| 25 — | 56 | Bajazet.......... | 6,128 10 | | |
| 29 — | 57 | Idem ........... | 5,194 55 | | |
| 2 février. | 58 | Horace.......... | 5,338 55 | | |
| 5 — | 59 | Andromaque..... | 6,502 35 | | |
| 8 — | 60 | Mithridate....... | 5,657 15 | | |
| 11 — | 61 | Cinna........... | 6,332 95 | | |
| 16 — | 62 | Andromaque..... | 6,626 45 | 52,529 30 | |
| 19 — | 63 | Cinna........... | 4,923 80 | | |
| 23 — | 64 | Idem............ | 5,500 45 | | |
| 26 — | 65 | Bajazet......... | 6,115 30 | | |
| 28 — | 66 | Esther......... | 5,532 30 | | |
| | | A REPORTER.. | ......... | 104,198 50 | 170,822 45 |

| DATES ET NOMBRE des représentations | | TITRES DES PIÈCES. | RECETTE du jour. | TOTAUX des recettes par mois. | TOTAUX cumulés. |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | fr. c. | fr. c. | fr. c. |
| 1839. | | REPORT... | ......... | 104,198 50 | 170,822 45 |
| 4 mars... | 67 | Esther.......... | 5,180 50 | | |
| 7 — | 68 | Bajazet.......... | 6,115 45 | | |
| 9 — | 69 | Esther.......... | 6,114 50 | | |
| 12 — | 70 | Andromaque..... | 6,513 45 | 45,175 60 | |
| 16 — | 71 | Horace.......... | 4,886 30 | | |
| 19 — | 72 | Bajazet.......... | 6,244 85 | | |
| 23 — | 73 | Andromaque..... | 6,405 50 | | |
| 26 — | 74 | Bajazet.......... | 5,715 05 | | |
| 1er avril. | 75 | Horace.......... | 5,751 35 | | |
| 9 — | 76 | Nicomède (bénéfice de M. Laton) | 14,090 » | | |
| 12 — | 77 | Nicomède....... | 4,395 65 | | |
| 15 — | 78 | Cinna........... | 4,583 55 | 46,221 20 | |
| 19 — | 79 | Bajazet.. ...... | 6,097 10 | | |
| 21 — | 80 | Horace.......... | 3,729 50 | | |
| 24 — | 81 | Nicomède....... | 3,729 10 | | |
| 26 — | 82 | Cinna........... | 3,844 95 | | |
| 3 mai.... | 83 | Bajazet.......... | 6,512 85 | | |
| 8 — | 84 | Andromaque..... | 6,507 45 | | |
| 10 — | 85 | Iphigénie en Aulide | 5,711 55 | | |
| 15 — | 86 | Idem............ | 5,350 75 | | |
| 17 — | 87 | Horace.......... | 5,155 40 | 56,032 70 | |
| 20 — | 88 | Cinna........... | 4,813 80 | | |
| 24 — | 89 | Tancrède........ | 6,005 90 | | |
| 28 — | 90 | Iphigénie en Aulide | 5,013 » | | |
| 30 — | 91 | Bajazet (bénéfice de M. Menjaud). | 10,962 » | | |
| 3 juin... | 92 | Andromaque..... | 6,412 45 | | |
| 7 — | 93 | Tancrède........ | 4,610 55 | | |
| 10 — | 94 | Bajazet.......... | 5,737 05 | 30,144 70 | |
| 14 — | 95 | Andromaque..... | 5,674 15 | | |
| 17 — | 96 | Tancrède........ | 1,761 80 | | |
| 28 — | 97 | Bajazet.......... | 5,948 70 | | |
| | | TOTAL jusqu'à juillet 1839.. | | 281,772 70 | 281,772 0 |
| | | TOTAUX réunis....... | | .......... | 452,595 15 |

Depuis le premier jour de ses débuts, 12 juin 1838, jusqu'au 28 décembre 1852, les recettes collectives des représentations de mademoiselle Rachel s'élèvent à la somme de 3,804,048 fr. 15 c.

Pour compléter ces appréciations, je ferai remarquer combien il fallut à mademoiselle Rachel d'études, de puissance, de séduction, je dirai presque de profonde politique, pour soutenir dans tout son éclat sa réputation populaire pendant le long espace de seize années, et avec les seules ressources d'un répertoire tragique restreint et peu varié. Nos poëtes modernes n'ont guère fourni à mademoiselle Rachel que deux tragédies, que deux rôles importants et restés au répertoire : le rôle de Virginie, dans l'ouvrage de ce nom, de M. Latour Saint-Ybars; le rôle de Cléopâtre, dans l'ouvrage de madame Émile de Girardin. Casimir Delavigne, Victor Hugo, n'ont rien écrit pour mademoiselle Rachel. Je m'en étonnais un jour : « Ils ne savent pas, me répondit-elle, faire des rôles de femme. »

Je suis surtout surpris que la santé de cette frêle jeune fille ait pu lutter contre tant de fatigues, contre tant d'émotions, contre tant de longs et rudes voyages. En compagnie d'une troupe nomade entretenue à ses frais, notre grande tragédienne a su faire applaudir le génie de Racine et de Corneille en Angleterre, en Allemagne, à Saint-Pétersbourg; en France, sur tous les grands théâtres de nos provinces, et souvent jusque dans les plus petites villes, étonnées de tant de poésie et de tant 'honneur.

Le 26 mai 1849, partant pour un de ces longs voyages, mademoiselle Rachel m'écrivit la lettre suivante :

« Je suis toute triste de ne pouvoir vous aller faire mes adieux ce matin; une répétition d'*Iphigénie* m'appelle à onze heures au théâtre.

» Voici mon itinéraire :

Orléans, 29, 31 mai.
Tours, 1er, 2 juin.
Poitiers, 3, 4.
Niort, 5.
La Rochelle, 6, 8.
Rochefort, 7, 9.
Saintes, 10, 12.
Cognac, 11, 13.
Angoulême, 14, 15, 17, 18.
Périgueux, 19, 20.
Libourne, 22, 23.
Mont-de-Marsan, 25.
Bayonne, 26, 27, 29, 30.
Pau, 1er, 2 juillet.
Tarbes, 3, 4.
Bagnères, 5.
Auch, 7, 8.
Toulouse, 10, 11, 13, 14.
Narbonne, 16.
Perpignan, 17, 18, 20, 21.
Carcassonne, 23, 24.
Cahors, 26, 27.
Aurillac, 29, 30.
Clermont, 1er, 2 août.
Moulins, 3, 4.
Nevers, 5.
Bourges, 6.
Blois, 8, 9.
Le Mans, 10, 11.
Laval, 12.

Rennes, 13, 14.
Saint-Malo, 15.
Jersey, 17, 19, 21.
Guernesey, 18, 20.
Caen, 25, 26, 28, 29, 31.

» Quelle route !

» Quelle fatigue ! !

» Mais quelle dot ! ! ! ! !

» Adieu, cher ami, ne m'oubliez pas dans ces trois mois; je vous aime de tout mon cœur, et me dis *le* plus dévoués de vos *amis*.

» RACHEL.

» Le 26 mai 1849.

» *P. S.* — Je crois que je m'arrêterai quelques jours à Bordeaux, mais rien n'est encore signé. »

Les termes d'amitié que contient cette lettre s'expliquent naturellement par les bonnes relations qui s'établissent vite entre les artistes d'un grand talent et les journaux en crédit. J'étais en 1849 un des proprétaires du *Constitutionnel*.

Dans ces longues excursions, mademoiselle Rachel dort en voyageant, sur un lit dressé dans sa voiture. Je m'étonnais que sa santé pût résister à tant de fatigues : « Ces voyages, me répondit-elle, me font au contraire grand bien ; le mouvement, l'agitation chassent les malaises, les mauvaises pensées, et font taire les mauvais penchants. »

Dans un feuilleton du 12 juin 1854, mon ami J. Janin donne une esquisse vraie et chatoyante de mademoi-

selle Rachel, de cette ravissante créature qui, tour à tour, semble nous être venue de l'enfer ou du ciel.

« Elle est l'enfant de la presse et du public de Paris, cette Rachel; elle a été toutes mes révolutions, toutes mes espérances; et les plus inquiètes espérances, elle les a justifiées, et elle seule encore à cette heure elle représente, et d'une façon souveraine, un art anéanti, perdu, oublié, une poussière... Elle a ranimé d'un souffle tout-puissant cette poussière, et depuis bientôt vingt années elle a marché dans ce grand art de la tragédie à travers mille ruines et mille obstacles. Enfant bien inspirée! jeune fille aux émotions soudaines! artiste remplie des caprices du malaise et de toutes les passions de l'artiste! et tantôt belle, tantôt médiocre, aujourd'hui elle marche sur la nue, à la façon des filles d'Homère, et le lendemain la voilà dans l'abîme! Cette femme est un problème, une énigme, un excès en toute chose; il n'y a pas de blâme et pas de louange aussi qu'elle n'ait mérités et qu'elle ne mérite; excessive en tout, en mal comme en bien, en inspiration, *en terre-à-terre,* esclave et reine, ambitieuse et résignée, éloquente, éclatante, inspirée, ou bien languissante, inanimée, accablée! — Une statue!... un spectre!... une force!... une ombre!... »

Je ferai remarquer que, dans ce jugement, le spiritue et savant critique reconnaît à l'artiste une grande force, une grande puissance, mais semble aussi lui dénier tacitement les entraînements d'une sensibilité profonde, remuant les cœurs jusqu'aux larmes.

Il nous reste à étudier ici, avec la réserve la plus craintive, avec toutes les délicatesses du langage le plus contenu et le plus timide, la femme séduisante et singulière que, dans de longues et amicales relations, j'ai pu observer de près, en même temps que je suivais les destinées du talent de l'artiste.

J'ai souvent eu l'honneur de faire asseoir à ma table mademoiselle Rachel, au milieu d'hommes distingués de ce temps-ci; j'ai vu autour d'elle M. le comte Molé, M. le général Changarnier, M. Achille Fould, M. le duc de Soto-Mayor, alors ambassadeur d'Espagne à Paris, M. Sainte-Beuve, M. Eugène Delacroix, M. Meyerbeer, M. Auber, M. Halévy, etc., etc. La jeune artiste, de l'air le plus naturel, se montrait grande dame, et faisait preuve de toutes ces qualités d'esprit habiles à subjuguer même des hommes supérieurs, qualités rares que possédaient surtout certaines femmes du dernier siècle, dont les salons furent illustrés par l'assiduité des noms les plus célèbres.

Comme Célimène, mademoiselle Rachel a pour politique de plaire à tous. Ses gracieuses attentions, ses aimables coquetteries ne reconnaissent aucune nuance de position, de fortune ni d'importance. Si dans le coin d'un salon se cache par modestie ou par timidité un inconnu dédaigné, la Célimène tragique, pour celui-là, sera tout soin, tout empressement, tout attraits. On dirait que, comme le prince de Conti dont parle Saint-Simon, *elle tâche de plaire au cordonnier, au laquais, au porteur de chaise, comme au ministre d'État, au grand seigneur, au général d'armée, et si naturellement que le succès est certain.* Disons vite que ce désir de plaire et

de séduire est pour mademoiselle Rachel presque une nécessité de position : elle convoite les applaudissements des galeries et des amphithéâtres aussi bien que les applaudissements des avant-scène et des premières loges.

Son esprit vif et brillant, ses reparties promptes, plaisantes, jamais blessantes, se gardent bien cependant de se trop montrer et de prendre trop de place ; jamais je ne vis tant d'art caché sous une simplicité si naïve, sous une réserve de si bon goût.

M. le comte Molé, rencontrant mademoiselle Rachel chez moi, lui dit, avec cette bonne grâce de grand seigneur qu'on lui connaît : « Vous avez, madame, sauvé la langue française. » Mademoiselle Rachel répondit par le plus respectueux salut, et en se tournant vers moi : « C'est bien heureux, me dit-elle, ne l'ayant jamais apprise. » Elle repoussait ainsi modestement une louange un peu exagérée par un aveu qui manquait d'exactitude.

Forte de cette philosophie que donnent surtout les fortunes les plus diverses et les plus contraires, mademoiselle Rachel ne s'enorgueillit, ne s'étonne de rien. Dans ses premières années de début, elle ne se montrait jamais plus gaie, plus charmante fille, à souper au milieu de sa famille et de quelques amis, que lorsqu'elle venait d'être comblée par le public d'applaudissements, de fleurs et de couronnes mérités. Artiste consciencieuse, elle était alors sévère pour elle-même. Elle se reposait avec bien-être dans une familière intimité de toutes les fatigues de la scène, de tout le bruit du triomphe. Revenant un soir de Windsor, où elle avait dit des vers

devant la reine d'Angleterre, encore étourdie de tous les éloges, de toutes les tendresses de cour, elle s'écria en rentrant au logis, et en se jetant sur un fauteuil, au milieu d'une compagnie composée de sa mère, de sa sœur et de quelques assidus de sa maison : « Ah ! mes chers amis, que j'ai besoin de m'encanailler ! » Les esprits élevés sont bientôt à bout d'honneurs mondains; tous estiment que la liberté et le sans-gêne sont les meilleures choses d'ici-bas, et que rien n'est bon, pour parler le langage de nos pères, comme de vivre *à ventre déboutonné.*

Que j'ai passé de charmantes heures avec la jeune tragédienne dans son bon temps, alors insouciante et rieuse, se prenant d'une fièvre de joie qui durait cinq minutes, pour la moindre nouveauté, pour le moindre hochet, distinguant à peine, dans l'ignorance de son esprit et de son cœur, le bien et le mal; faisant bon marché de son talent, de ses succès; fatiguée plutôt qu'enivrée de la louange et de l'admiration, aimant à se souvenir des bonnes gaietés, des poétiques espérances de la jeunesse et de la pauvreté; généreuse et tendre envers toutes les infortunes qui lui rappelaient des temps âpres et rigoureux; fuyant volontiers l'éclat et le luxe, leur préférant par sentiment, par habitude, le joyeux sans-façon de la médiocrité. Comme les grands seigneurs de la fin du dernier siècle, *Hermione* eût même aimé à se gaudir quelquefois en mauvaise compagnie, à goûter des pots, à tâter des ragoûts du cabaret.

Quelle intéressante figure que celle de cette jeune bohémienne, devenue grande dame à l'improviste et à

son insu! Rien de plus mobile, de plus changeant que ce caractère et cet esprit tournant à tous vents : c'est tour à tour la folie, la sagesse, la tristesse ou la joie de vivre, le fou rire ou les larmes.

Je n'oublierai jamais une petite scène dont le hasard me rendit témoin. Mademoiselle Rachel sortait du Théâtre-Italien, pendant une représentation. Un laquais fait avancer sa voiture; elle allait poser le bout de son élégante chaussure sur le marchepied, lorsqu'une petite marchande d'oranges, la reconnaissant, s'écrie avec cette inflexion de voix railleuse des halles et des marchés : « Ah ! Rachel ! Rachel ! » La tragédienne s'arrête, se retourne, et gaiement lui répond sur le même ton : « Tiens, c't' autre ! » Reprenant sa voix naturelle : « Eh bien, ma chère enfant, ajoute mademoiselle Rachel, vends-tu bien ta marchandise ? » Avant d'obtenir une réponse, elle jeta une pièce d'or au milieu des oranges. La petite marchande en haillons, intimidée, étonnée, combla de tendres et respectueux remercîments la grande dame au bon cœur, montant en équipage.

Le 15 août 1841, mademoiselle Rachel m'écrivait de Bordeaux : « Le public, la rampe, le père Corneille et jusqu'à mon costume me donnent une force factice pendant le cours de mon rôle; bientôt après je retombe en faiblesse, et je reste triste jusqu'à la représentation suivante. »

Malgré tous les bruits presque périodiques de démission, je n'ai jamais cru à une retraite prématurée de mademoiselle Rachel. Elle n'existe que par le théâtre, que pour le théâtre; il lui faut pour vivre le feu de la

rampe, un souffleur, de beaux vers à réciter, de violentes passions à exprimer, un ministre à séduire, un directeur de théâtre à dominer, à inquiéter; il lui faut surtout le bruit et l'ivresse des applaudissements.

Lorsqu'à Paris la jeune tragédienne vient de jouer l'un de ces grands rôles qui réclament toutes ses forces, le sommeil lui devient le plus souvent impossible, et il lui arrive alors de passer la nuit entière à déplacer tout son mobilier, ou à courir la ville en voiture, clandestinement.

Les esprits sérieux s'étonneront peut-être d'un rapprochement auquel m'entraînent mes souvenirs : j'ai retrouvé dans mademoiselle Rachel plus d'une des qualités de cet esprit pénétrant et pratique qui m'avaient séduit chez M. Thiers. C'est la même netteté de vues, la même ardeur pour le but convoité, les mêmes ruses ingénieuses, les mêmes séductions calculées, la même fécondité d'expédients, la même tolérance philosophique qui ne comprend ni la vengeance, ni les haines, qui se contente de négocier avec les inimitiés, d'apaiser les rancunes et de conquérir toutes les influences, toutes les amitiés qui peuvent devenir utiles. J'estime qu'à l'élévation et à l'instruction près, mademoiselle Rachel montre dans les familières causeries autant d'esprit, autant de jugement, de bon sens et d'aperçus inattendus et piquants que le grand orateur et l'homme d'État de la monarchie de juillet. L'art oratoire (je ne dis pas l'éloquence) et l'art de la scène exigent presque les mêmes études, les mêmes pratiques, au *rouge* près.

Si j'avais écrit ces Mémoires en 1838, j'aurais eu peine à contenir, même devant le public, la plus folle

admiration pour la jeune Rachel d'alors; mais je suis devenu vieux, elle est devenue riche, et rien ne modère plus l'esprit et le cœur que les richesses et les années.

La vie de mademoiselle Rachel est-elle restée à l'abri de ces fautes, de ces faiblesses sans lesquelles, s'il faut en croire l'histoire du théâtre, l'art se montrerait impuissant, et l'actrice incomplète? Adrienne Lecouvreur fut deux fois mère : c'est un nouveau point de ressemblance entre Adrienne Lecouvreur et mademoiselle Rachel, entre l'existence romanesque et agitée de ces deux illustrations dramatiques.

Comme fille, comme sœur et comme mère, mademoiselle Rachel nourrit dans son cœur un ardent amour de la famille. Dans ce monde de comédiens et de comédiennes on se querelle, on se brouille, on se sépare, mais pour se rapprocher, pour s'embrasser et pour s'aimer davantage. L'opulente tragédienne scelle ces fréquentes réconciliations des plus riches dons, des plus magnifiques présents.

Ne traitez pas mademoiselle Rachel de femme dangereuse, au cœur méchant : elle met presque toujours autant de bonne grâce à réparer ses torts qu'elle éprouve quelquefois de malin plaisir à s'en rendre coupable. Cependant soyez défiant, ne laissez pas votre cœur s'enflammer à l'explosion soudaine des coquetteries et des tendresses dont la tragédienne se plaît par caprice à étourdir le premier venu : elle ne se souviendra pas le lendemain de ses paroles engageantes, de ses avances de la veille; elle se rit parfois des passions qu'elle inspire.

On a plus d'une fois accusé mademoiselle Rachel de cupidité; chez elle, excès de prodigalités, excès de petits calculs et d'habiles économies se succèdent et se remplacent; dans son laisser-aller, elle veut parfois vous donner tout ce qu'elle possède, elle vous apporte à domicile d'inattendus présents; mais, dans ses distractions amicales, elle serait peut-être, peu de jours après, tentée de vous reprendre plus qu'elle ne vous aurait donné. Tous les contrastes se produisent chez cette mobile et changeante nature : bienfaisance prodigue et esprit d'affaires, dévouement d'ange et malices de démon; nature fiévreuse qui veut tout épuiser, qui veut abuser de tout, qui ne croit pour l'avenir ni aux rides, ni à l'adversité, ces éternelles et implacables ennemies de la beauté, du génie et des plus hautes fortunes.

Je ne sais si, dans cette étude de mademoiselle Rachel, je l'aurai fait aimer ou redouter; je ne sais si j'aurai appelé sur elle le blâme ou l'estime. Il faut tenir compte de son éducation prématurée de tréteaux et de coulisses, de ses privations, de son dénûment à son entrée dans la vie; il faut se rappeler d'où elle est partie, où elle est arrivée, pour lui tenir compte du long chemin semé de ronces et d'épines, plein de périls et d'abîmes, que dans son enfance et sa première jeunesse elle eut à parcourir presque sans guide, sans le nécessaire et sans appui. A côté de quelques mauvais sentiments qu'elle réprime, restes impurs d'une vie errante à travers d'épaisses broussailles et de pernicieux marais, on trouve en elle de nobles instincts, le sentiment des grandes et belles choses, une passion ardente pour les plaisirs de l'esprit, une intelligence supérieure, une

aimable philosophie, et toutes les séductions d'une élégance et d'une distinction naturelles. On devient presque son ennemi dès qu'on ne la voit plus; on la retrouve charmante et avec joie lorsque, comme l'enfant prodigue, elle revient au logis. Absente, on ne se souvient plus que de ses fautes, qu'on appelle des crimes; présente, on est vaincu par ses rares qualités, par ses ravissantes et trompeuses coquetteries.

Ma destinée m'a fait vivre au milieu d'un grand nombre de femmes de théâtre : je n'en ai jamais rencontré qui eussent autant de singulier, autant d'extraordinaire que mademoiselle Rachel, autant de passions contraires et personnelles; je n'en ai jamais vu parties de si bas et montées si haut. J'ai peine à croire que Champmeslé, Duclos, Adrienne Lecouvreur, Dumesnil, Gaussin, Clairon et tant d'autres chantées par les poëtes immortels du dix-septième et du dix-huitième siècle aient été plus dignes de tant d'honneurs et de pareils hommages que la grande tragédienne de notre temps.

Les poëtes dont les œuvres traversent la nuit des temps sont dans la postérité une escorte protectrice pour les talents qui n'ont pu briller qu'un jour. Comme l'écrivait Corneille vieux à une jeune marquise :

Je pourrai sauver la gloire
Des yeux qui me semblent doux,
Et dans mille ans faire croire
Ce qu'il me plaira de vous.

Je regrette que Racine et Corneille ne puissent illustrer du fond de leur tombeau la jeune muse tragique par des vers en son honneur. N'a-t-elle pas su faire revivre leur génie au milieu de triomphes nouveaux? Je

regrette que les poëtes de nos jours, que Casimir Delavigne, Victor Hugo et Lamartine, surtout celui-ci, dont la gloire est immortelle, n'aient point eu quelque encens et quelques entraînements poétiques pour notre tragédienne, que leurs vers eussent défendue avec justice contre le temps et l'oubli.

---

# CHAPITRE V

## LE GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF SOUS LOUIS-PHILIPPE.

### M. THIERS ET M. GUIZOT.

Les majorités. — Casimir Périer. — M. Molé. — Le centre gauche. — Le tiers parti. — La coalition. — M. Duchâtel. — Le ministère du 1er mars. — Sa formation. — La question d'Orient. — M. Thiers et M. Guizot. — Lettres de M. Guizot, ambassadeur, à M. Thiers et à son ami M. le duc de Broglie, sur la question d'Orient. — Le ministère du 29 octobre. — M. Duchâtel. — Anarchie ministérielle.

J'étudierai ici rapidement les grandes péripéties du gouvernement représentatif sous la monarchie de juillet; les hommes politiques appelés tour à tour au pouvoir par le roi Louis-Philippe seront ainsi jugés d'après leur conduite et par des faits.

Pendant toute la durée de la monarchie de juillet, M. Thiers a renversé ou dissous, dans ses propres intérêts, plus d'un ministère; mais après avoir conquis le pouvoir, il n'a jamais su le détenir que peu de temps. C'est que sous le régime parlementaire, pour conserver

le pouvoir, il fallait savoir se faire, se conserver une majorité. Quoi qu'on ait pu dire, on ne domine les majorités que par des principes; on ne s'assure une majorité fidèle qu'à la condition de s'associer à son esprit, à ses pensées, à ses sentiments, je dirais presque à ses passions bonnes ou mauvaises.

On a beaucoup accusé M. Guizot de corruption. Je soutiens qu'au milieu d'hommes assemblés, des faits peu avouables, des arrangements et des marchés honteux ne pourraient jamais suppléer à une sincère conformité de principes.

Sir Robert Walpole ne disposait d'une majorité que contre les menées et les complots chevaleresques des Stuarts; il défendait la maison de Hanovre et prévenait ainsi les dangers de la guerre civile. La majorité de 1815 de la Chambre *introuvable,* les *trois cents* de M. de Villèle, avaient leurs passions hautaines qu'aucune corruption n'a pu endormir ni dominer. La Chambre de 1815 n'eût jamais transigé avec les idées de modération de M. Decazes et de Louis XVIII lui-même.

M. de Villèle était plutôt l'esclave que le maître de sa majorité disciplinée. Homme de sens et d'affaires, eût-il jamais pris l'initiative de ces lois de parti sur le sacrilége, sur le droit d'aînesse? Sa majorité les lui imposait comme condition d'adhésion, de confiance et de dévouement. Un Richelieu serait impossible sous un gouvernement représentatif.

M. Guizot, pendant son ministère de sept ans, a certainement moins dirigé qu'étudié et suivi la majorité conservatrice. Comme l'administration doit être unie de

pensées, M. Guizot appelait autour de lui plutôt des amis que des ennemis : ce n'est pas là de la corruption ; c'est, au contraire, la pratique sincère et loyale du gouvernement parlementaire. Dès que la bonne harmonie des pouvoirs n'existe plus, l'anarchie commence ; et, comme je le montrerai, du faîte du pouvoir elle ne tarde pas à descendre dans la rue.

Après 1830, M. Casimir Périer rudoie au besoin la majorité ; mais le premier ministre ne la rallie, ne la domine que lorsqu'il combat les passions démagogiques ; elle le suit surtout lorsqu'il s'agit de défendre le pouvoir nouveau, la société, lorsqu'il s'agit de réprimer le désordre. Après avoir rendu de grands services au pays, Casimir Périer mourut à l'œuvre, faisant des vœux pour le salut de la France.

Avec les plus nobles intentions, avec le caractère le plus noble et le plus élevé, M. le comte Molé, au contraire, aspirait à rallier tout le monde, et se proposait comme système de former une majorité compacte et fidèle, par des conquêtes personnelles faites à force de politesses de grand seigneur, dans les nuances et sur les lisières de tous les partis. Rêve d'un homme de bien ! Mais on n'a jamais ainsi qu'une majorité sans système, sans drapeau et sans courage.

Dès 1834 se forme et s'impose le *tiers parti*, petit groupe confus de bons et de mauvais principes, de monarchie et de révolution, de vanités et d'ambitions personnelles, ayant un pied dans l'opposition et un pied à la cour de Louis-Philippe, exploitant avec ruse l'appoint de ses votes et la publicité de ses journaux, au profit

soit de ses intérêts, soit d'une vaine et passagère popularité.

Dès que M. Thiers fit cause commune avec le tiers parti, il lui donna le nom de *centre gauche*. Mais à côté du centre gauche se forma bientôt un tiers parti nouveau, composé de vingt-cinq membres environ, et parmi lesquels on comptait MM. Passy, Dufaure, Pelet (de la Lozère), Legrand (de l'Oise), etc.

En 1837, M. Thiers agrandit ses opérations stratégiques dans la Chambre des députés, grossit son armée, ne se contente plus de livrer bataille à des cabinets plus ou moins capables de se défendre et de lui résister ; il organise la *coalition* et monte à l'assaut des prérogatives de la royauté.

Au mois d'avril 1837, on comptait quatre grands partis dans la Chambre des députés : la gauche, la droite, le centre gauche et le centre droit. Quatre orateurs, qui par leurs talents et leurs travaux s'étaient placés au premier rang, se posaient comme les chefs de ces quatre grands partis : c'est nommer MM. Odilon Barrot, Berryer, Thiers et Guizot. Dans la combinaison ministérielle préférée par le roi à cette époque, on n'avait admis aucune de ces grandes renommées de tribune. Parlementaire de naissance, M. Thiers sut exploiter cette situation.

A propos d'une demande de crédit pour des dépenses secrètes de police, un grand débat de tribune s'engagea. La politique anonyme du nouveau cabinet devint un thème de hautes discussions. M. Odilon Barrot attaque cette politique avec véhémence et un incontestable ta-

lent. Le cabinet ne trouve de défenseur que dans la parole éloquente de M. Guizot. On disait à ce sujet que la discussion avait passé par-dessus la tête de M. Molé. Le succès de M. Guizot fut immense, et la majorité ministérielle, dont cet orateur avait si bien traduit les sentiments, décida que son discours serait imprimé et répandu dans les départements à plusieurs centaines de mille exemplaires. Une souscription s'ouvrit à cet effet, à laquelle prirent part plus de deux cent cinquante députés, et même plusieurs membres du cabinet d'alors, en leur qualité de députés. M. Guizot s'était montré fidèle aux principes de la majorité : pourquoi donc n'était-il pas ministre ?

La session close, M. Molé prend le parti de dissoudre la Chambre. Il s'assurait ainsi les voix des nouveaux députés élus par l'influence ministérielle ; il croyait à la reconnaissance des députés qui avaient besoin de l'appui du cabinet pour être réélus, et comme troisième avantage, il espérait exclure de la Chambre, sinon M. Guizot, du moins un certain nombre de ses amis.

Les calculs de M. Molé réussirent à peu près, il parvint à se faire une majorité ; M. Guizot et ses amis politiques réélus ne cessèrent pas d'appuyer le cabinet, malgré leurs justes griefs contre lui. Mais un dévouement si désintéressé ne pouvait durer.

Au mois de novembre 1838, M. Thiers fit à M. Guizot une visite que ce dernier lui rendit. « Il faut que les éléments dispersés du ministère du 14 octobre, lui dit-il, se rapprochent et se réunissent. » Mais, depuis le 11 octobre M. Thiers avait côtoyé plus d'un rivage ; il avait surtout formé plus d'une alliance avec la gauche. Com-

plice de M. Thiers, la gauche, pour le succès de cette négociation, cacha son drapeau : elle approuva toutes les mesures, tous les complots de ce chef de parti contre le ministère. La gauche, avec M. Thiers, semblait venir à M. Guizot : la coalition se fit. M. Guizot ne s'inquiéta pas assez de ses nouveaux alliés, qu'il n'était pas allé chercher. Aussi un des députés les plus fidèles au chef du centre droit disait-il : « Si le plus petit d'entre nous avait dit non, la coalition ne se faisait pas. »

M. Molé perdit sa majorité. La Chambre fut dissoute encore une fois. La majorité ministérielle avait passé dans les rangs de l'opposition, et pour renverser un cabinet, on n'avait pas craint d'attaquer et d'ébranler la royauté. L'édifice politique de 1830 était mis en péril.

M. Bertin de Vaux, l'un des propriétaires du *Journal des Débats*, lorsque le tiers parti se forma, tenta de rapprocher et d'unir, dans les intérêts d'une politique conservatrice, M. Guizot et M. Thiers. Il les invita tous deux à dîner, et, dans une conversation intime et familière, leur montra tous les dangers d'un divorce entre eux, tous les avantages d'une alliance durable, d'un concours sincère de leur expérience, de leur bon sens, de leur esprit pratique, de leur talent de parole, pour les intérêts du pays et pour la défense de la royauté. M. Bertin de Vaux essaya en vain de faire un mariage de raison entre l'esprit monarchique et l'esprit révolutionnaire. M. Guizot se retira le premier de cette conférence. M. Thiers, resté seul avec M. Bertin de Vaux, insista de nouveau pour convaincre le négociateur que ses projets et ses vœux ne se réaliseraient jamais : « Il y a cependant, ajouta M. Thiers, une circonstance qui les rendrait possibles :

ce serait le cas où M. Guizot et moi nous serions sur le pavé. » Sous le ministère de M. Molé, M. Thiers et M. Guizot étaient sur le pavé.

La coalition fit la première brèche au pouvoir de la royauté de 1830, alors consolidée par les émeutes de 1832 et 1834. Les attaques persévérantes contre les gouvernements trouvent toujours de l'écho. Les colléges électoraux suivirent l'exemple de la Chambre des députés : ils firent aussi leurs coalitions. La royauté fut moralement vaincue dans les élections : grave défaite qui fut le premier coup de cloche de la catastrophe de février.

M. Thiers, dans la coalition, se montrait fidèle à sa politique révolutionnaire; M. Guizot avait le tort de paraître abdiquer les principes de sa politique conservatrice. M. le comte Duchâtel, qui eut aussi son rôle dans la coalition, répondit à un de ses amis qui lui reprochait d'y avoir pris part : « A cette époque-là, ma femme était si malade que je ne savais plus ce que je faisais. »

Les résultats inévitables de la victoire de cette coalition parlementaire furent : 1° la formation du ministère du 12 mai 1839; 2° le rejet de la dotation du duc de Nemours; 3° le triomphe définitif de M. Thiers et la formation du ministère du 1er mars 1840.

M. Thiers devint pour la seconde fois, en 1840, sous la monarchie de juillet, premier ministre, et prit le portefeuille des affaires étrangères. J'ai pu étudier de très-près comment, avec ses défauts et ses qualités d'esprit et de caractère, cet homme d'État comprenait et pratiquait le gouvernement représentatif. L'histoire a dénoncé et flétri les honteuses et basses intrigues qui, sous les rois absolus, ont souvent décidé du sort des nations.

Sous les gouvernements parlementaires qui prétendent tout dire et tout faire au grand jour, à ciel ouvert, les coalitions, les conspirations, les ruses stratégiques de *bureaux* ou de *couloirs* décident souvent des tendances politiques, de la puissance, de la durée, de la formation et de la chute des ministères; quelquefois même, comme nous l'avons vu, du sort des royautés, et conséquemment de l'avenir du pays.

Sous le ministère du 12 mai, lorsque la loi de la dotation fut présentée, des plénipotentiaires de M. Thiers, sans prendre d'engagements politiques au nom de leur chef, firent entendre que, dans l'état où se trouvaient les partis dans la Chambre, personne ne serait de force à gouverner seul; ils firent entendre aussi que l'accord de M. Molé et de M. Thiers pouvait seul constituer un ministère viable, que cette alliance nouvelle, peut-être assez inattendue, serait toutefois justifiée aux yeux du pays par la nécessité des circonstances. Ces insinuations trouvèrent crédit, et trente voix ministérielles que M. Desmousseaux de Givré appela plus tard les *trente voix historiques*, votèrent contre la dotation du duc de Nemours.

Le coup fait, il apparut que le spectacle de deux hommes d'État, divisés pendant la coalition sur toutes les hautes questions de la politique et se réunissant pour se partager le pouvoir, blesserait la morale publique : par respect pour la morale, M. Thiers n'hésita pas à exclure du bénéfice de la victoire le parti défectionnaire qui venait de la lui donner.

Si le premier ministre futur se résignait à l'oubli des services, il se résignait aussi à l'oubli des injures,

lorsqu'il consentait à prendre pour collègue M. le comte Jaubert, naguère l'un de ses adversaires les plus passionnés, et qui, à une autre époque, avait injustement tenté de le flétrir, pour lui arracher cette présidence du conseil dans laquelle il l'aidait présentement à s'installer.

Tandis que d'anciens adversaires rendaient à M. Thiers leur estime et lui prêtaient leur concours, les alliés de la veille, M. Molé et les *trente voix historiques*, honteux d'avoir joué les principaux rôles dans cette journée de dupes, se montraient pressés de faire expier par des votes de rancune ce qu'ils considéraient comme un acte de trahison.

Le cabinet du 1er mars, à son avénement, se trouvait dans la situation la plus incertaine, la plus critique. C'était alors que triomphait cette théorie des cabinets parlementaires gouvernant par le concours des majorités, sans l'appui de la couronne; gouvernant sinon contre elle, du moins sans elle.

La cour était ulcérée; obéissant aux conseils de la passion, elle pouvait tourner contre les prétendus envahisseurs de la prérogative toutes les forces dont elle disposait dans la Chambre.

Ce n'est pas tout. M. Thiers avait été poussé au pouvoir par la gauche, qui l'envoyait en avant comme son maréchal des logis : il fallait donc entretenir de bonnes relations avec la gauche, et sinon tenir des promesses, du moins prolonger des espérances; mais il fallait en même temps ne pas inquiéter, rassurer même les conservateurs, les uns vaincus, les autres dupés; il

fallait à tout prix trouver au milieu d'eux l'appoint d'une majorité.

N'était-ce point là une tâche, une campagne au-dessus des ressources diplomatiques d'un cardinal de Retz ou d'un Talleyrand ? Tant de difficultés à vaincre, tant d'adversaires à désarmer, tant d'opinions contraires à rapprocher, tant de convictions ou d'ambitions à endormir ou à satisfaire, ne firent pas reculer l'esprit d'entreprise de M. Thiers.

Toutefois, M. le duc de Broglie honora de son patronage le cabinet du 1er mars à sa naissance; ce fut même lui qui décida M. le comte Jaubert et M. de Rémusat à accepter un portefeuille sous la présidence de M. Thiers.

M. Guizot avait été nommé ambassadeur à Londres le 20 février 1840, par le cabinet du 12 mai (présidence du maréchal Soult). Parti le 26 février, il arriva en Angleterre le 28; il fallait encore alors deux jours pour se rendre de Paris à Londres. Au moment du départ de M. Guizot, la crise ministérielle qui eut pour résultat le cabinet du 1er mars 1840 commençait. Parmi les ministres qui se retiraient, on comptait MM. Duchâtel et Villemain, amis politiques de M. Guizot. Dans le nouveau cabinet qu'il formait, M. Thiers désirait vivement faire entrer M. le comte Jaubert et M. de Rémusat, amis politiques anciens et plus ou moins fidèles de M. Guizot. Ceux qui quittaient le pouvoir disait à M. Guizot : « Donnez votre démission d'ambassadeur, quittez Londres. » Ceux qui arrivaient au pouvoir disaient au contraire à M. Guizot : « Restez à Londres, ne donnez pas votre démission d'ambassadeur. »

M. de Broglie et M. Thiers étaient de l'avis et partageaient les sentiments de ces derniers.

J'ajouterai que le roi lui-même désirait que M. Guizot continuât à surveiller et à défendre les intérêts de la France près du gouvernement anglais. « J'aurai peut-être bientôt besoin de vous, faisait dire le roi à son ambassadeur. Ne quittez pas une grande position où vous pouvez m'être utile, pour revenir à Paris où vous ne trouvèriez qu'une situation difficile et rien de bon à faire ni à dire. » Tels sont les motifs qui décidèrent M. Guizot à rester ambassadeur de France en Angleterre sous le ministère du 1er mars.

La non-démission de M. Guizot avait deux effets contraires : elle rassurait les conservateurs, mais elle inquiétait la gauche. A force de souplesse d'esprit, M. Thiers se tira de cette fausse situation. Il disait à la gauche : « *Laissons M. Guizot à Londres, il y sera moins gênant qu'à Paris.* » Il disait aux conservateurs : « *Le ministère actuel, c'est le ministère du 11 octobre à cheval sur la Manche.* » M. Thiers trouvait ainsi moyen de se faire accepter d'un côté comme le précurseur d'une politique nouvelle, et de l'autre comme le restaurateur d'une ancienne politique.

Mais comment concilier toutes ces promesses contradictoires à la tribune? Quand on parle aux hommes de parti séparément, il peut être facile d'approprier son langage aux dispositions de chacun d'eux; mais à la tribune, on parle à tout le monde à la fois. M. Thiers sentit la nécessité de préparer son auditoire avant de prononcer son premier discours.

Le cabinet du 1er mars venait au monde en pleine

session : les séances furent de fait suspendues pendant vingt-quatre jours, et durant ce temps-là, le président du conseil tint dans son cabinet une session à huis clos. Il convoqua un à un par lettres closes, amicales et caressantes, les députés des différents groupes, les conservateurs, le centre, la droite, le centre gauche et la gauche. Pendant ces vingt-quatre mortelles journées, il prêcha en tête-à-tête, variant son thème à l'infini, et ayant pour chacun une édition revue, corrigée et augmentée, *ad usum Delphini*. On appela alors ce grand travail de M. Thiers *le système des conquêtes individuelles*.

Le terrain ainsi préparé, M. Thiers rouvrit la session publique, et une discussion décisive s'engagea tout d'abord sur la loi des fonds secrets. Elle dura trois jours. Par des merveilles de prestidigitation oratoire, cet homme d'État, tout à la fois patient et rusé, réussit à satisfaire à peu près les deux grands partis de la Chambre; il obtint une majorité de deux cent quarante-six boules blanches contre cent soixante boules noires. De ce jour-là, M. Thiers put se dire premier ministre, de par l'autorité du parlement, sans cependant servir de bonne foi aucun des partis actifs de ce parlement, et même en les jouant tous. Pour vivre, il lui fallut continuer ces périlleux exercices de bascule entre l'ancienne opposition et l'ancienne majorité; il lui fallut satisfaire l'une par des mesures soi-disant libérales auxquelles il prêtait un appui apparent, et satisfaire l'autre par des manœuvres secrètes qui assuraient à ces mesures la défaite de l'ajournement. Ce fut alors que, dans des lettres confidentielles et contradictoires, on convia les députés de la gauche à venir dans les bureaux faire triompher la pro-

position Rémilly[1], et les députés conservateurs à l'y venir *enterrer*. Ce fut alors qu'on fit rejeter à la Chambre des pairs la conversion de la rente votée par la Chambre des députés. Ce fut alors qu'on s'efforça de consolider les dévouements incertains par des places et des faveurs qui n'étaient pas toujours acceptées, promenant, par exemple, de M. Dupont (de l'Eure) à M. Martin (du Nord) *un fauteuil à la cour de cassation*, sans que ni l'un ni l'autre voulût s'y asseoir. La tâche était rude. Bien à plaindre sont les hommes d'État que l'absence de convictions et de tous principes jette dans des situations aussi périlleuses pour leur dignité et pour leur honneur!

Qui aurait reconnu, dans ce premier ministre louvoyant alors avec astuce entre tous les partis, cet écrivain du *National* de 1830, si ardent, si décidé, marchant vite et droit à l'ennemi? C'est que l'ambition de M. Thiers n'a pas pour but élevé de faire triompher des principes arrêtés, des idées nouvelles; il se contente de renverser, de détruire tout ce qui peut lui barrer le chemin du pouvoir, sans s'inquiéter du reste. C'est que M. Thiers se montre révolutionnaire sans être libéral, trait de dissemblance caractéristique entre lui et M. Guizot, qui est sincèrement libéral et non pas révolutionnaire.

Disons cependant que, par son omniscience oratoire, M. Thiers obtint les sympathies de la Chambre, en traitant avec une égale supériorité les questions de Banque

1. Proposition qui avait pour but d'éloigner de la Chambre les fonctionnaires publics.

de France, de colonisation d'Afrique, de rentes, de budget. A force de talent, il réussit à franchir la session en victorieux.

Poursuivons l'histoire instructive du cabinet du 1er mars, enlacé désormais dans d'inextricables difficultés de politique extérieure. Cette étude trouve d'ailleurs un certain à-propos dans la question d'Orient, qui préoccupe aujourd'hui tous les esprits, tous les intérêts.

Délivré pour six mois du parlement, M. Thiers se trouve en face de l'Europe. Toutes les chancelleries traitaient alors en commun la phase égyptienne de la question d'Orient. Nous rappelons avec regret que, sur ce terrain-là, M. Thiers n'obtint pas la majorité dans les conseils de l'Europe, puisqu'il finit par y rester seul contre quatre.

Il faut le dire, le chef du cabinet du 1er mars avait reçu de ses prédécesseurs une succession assez difficile à liquider.

Après la victoire de Nézib, le maréchal Soult, alors président du conseil, avait dépêché près d'Ibrahim un officier français, diplomate de circonstance, pour arrêter le vainqueur, pour l'empêcher de franchir le Taurus et de marcher sur Constantinople, où les Russes n'auraient pas manqué d'accourir dans le but de prêter au sultan un secours non moins périlleux pour l'Europe tout entière que pour la Turquie menacée.

Il est douteux que le pacha d'Égypte voulût pousser plus loin ses conquêtes. Sans hésiter, il ordonna à son fils de s'arrêter à la voix de la France, qui promettait

d'arranger, à de bonnes conditions, les affaires du prince vassal avec son suzerain. On le voit, la France avait contracté un engagement : ajoutons qu'à cette époque, la cause de l'Égypte était embrassée avec autant de passion en France que l'avait été, en 1828, la cause de la Grèce. On était égyptien comme on avait été philhellène.

Cédant à ce courant d'opinions, les prédécesseurs de M. Thiers, pour faire prévaloir en Europe la solution qu'ils prétendaient donner à ce différend, avaient même eu un moment la pensée de se saisir d'un gage, de se donner, comme on disait, un *Ancône* en Orient, et, pour cela, d'occuper Candie, cette île célèbre dans l'antiquité sous le nom de Crète, et qui, après avoir été gouvernée jadis par le roi Minos, faisait, en 1839, partie des possessions de Méhémet-Ali. A propos de ce projet belliqueux, les plaisants disaient que *le coq gaulois voulait enfin relever la crête.*

Il ne fut pas donné suite à ce dessein; mais, par une note du 27 juillet 1839, le cabinet français avait convié les autres puissances à régler collectivement avec lui la question d'Orient. Ainsi s'étaient ouvertes, par l'initiative de la France, ces conférences dont elle ne tarda pas à être exclue.

Dans les négociations suivies pour terminer la querelle du sultan et du pacha d'Égypte, la France, toujours favorable au pacha, demandait pour lui le gouvernement héréditaire de l'Égypte et le gouvernement viager de la Syrie.

De leur côté, les puissances estimaient que c'était trop. Elles consentaient à accorder l'Égypte viagère et le pa-

chalik d'Acre, soit avec l'hérédité sans la citadelle, soit avec la citadelle sans l'hérédité. De son côté, la France estimait que c'était trop peu.

On en était à ces demandes, à ces offres et à ces refus réciproques, lorsque M. Thiers prit la direction des affaires étrangères. Quelque temps avant son avénement, cet homme d'État disait, à propos de la position prise par ses devanciers dans ces négociations, *que la situation était gâtée.* La protection accordée à l'Égypte lui avait paru excessive, et de nature à compromettre les rapports de la France avec l'Angleterre. Dans l'espoir de prévenir un conflit, il avait même prononcé en faveur de l'alliance anglaise un discours, qualifié à cette époque de discours-ministre. Il semblait qu'arrivé au pouvoir, cet homme d'État dût faire passer, dans ses dépêches et dans ses résolutions, la politique de son discours. Il offrit bien en effet au cabinet anglais ses bons offices pour arranger son différend avec le gouvernement des Deux-Siciles, et il réussit même à les concilier; succès diplomatique qui lui rapporta plus d'honneur que de profit, puisque le résultat de cette médiation fut de rendre aux Anglais la liberté de leurs mouvements pour exécuter bientôt après le traité de juillet, signé en dehors du cabinet français et qui semblait même conclu contre la France.

Nous allons surprendre ici une des faiblesses de caractère de M. Thiers. Tout en reconnaissant l'exagération du thème adopté par ses prédécesseurs en faveur du pacha d'Égypte, il n'osa pas rabattre de leurs prétentions en face de l'engouement égyptien qui régnait alors. Le courage de M. Thiers ne se met jamais qu'à

la suite de l'opinion de tout le monde, quelles que soient ses convictions; il ne saurait entreprendre d'éclairer, d'avertir, de combattre les entraînements de l'opinion publique; selon lui : *Vox populi, vox Dei.* Et cependant, que de fois le *consensus populi* n'a-t-il été le résultat que d'erreurs ou de calomnies propagées, de renseignements mal pris! L'Égypte ne méritait pas plus notre engouement, notre protection, en 1840, que ne les avait mérités la Grèce en 1828.

M. Guizot montre peut-être, en politique, le défaut contraire. Par respect pour la vérité, il dédaigne et brave quelquefois jusqu'à l'imprudence les engouements, les passions du jour, mettant l'honneur d'une considération durable au-dessus des joies d'une vaine et passagère popularité.

Comme ses devanciers, M. Thiers continua donc à demander, sans plus de succès, pour le pacha, l'Égypte et la Syrie, l'une à titre héréditaire et l'autre en viager; comme eux, il persista à refuser l'offre, souvent renouvelée par toutes les chancelleries d'une Égypte héréditaire avec un morceau de Syrie.

Ce qui paraîtra singulier dans ces négociations, où on n'était en désaccord que sur la quotité des territoires à enlever au sultan, et ce qu'il faut constater, c'est que déjà sous Louis-Philippe, comme aujourd'hui sous Napoléon III, le principe de la politique européenne se formulait ainsi : *Intégrité de l'empire ottoman.* C'est que déjà, comme aujourd'hui, le danger réel de la Turquie, ce n'était pas le pacha d'Égypte, mais le czar. On disait alors : « Le pacha d'Égypte, qui n'est pas lui-même le danger de la Turquie, peut le faire naître si

on ne réussit pas à mettre fin aux différends. Le pacha est victorieux; il poursuit sa marche, il franchit le Taurus, il force le sultan à demander du secours à son redoutable voisin : et voilà les Russes à Constantinople. » Le cabinet français, comme je l'ai déjà dit, pensait que, pour conjurer ce danger, donner l'Égypte et la Syrie, ce n'était pas payer trop cher.

L'Angleterre soutenait qu'on devait avoir le pacha à meilleur marché, et que s'il ne se contentait pas de l'Égypte héréditaire, augmentée d'un pachalik, Méhémet-Ali ne se montrerait pas raisonnable et devrait être mis à la raison.

Malheureusement, M. Thiers avait été conduit par son bon sens à faire, dans le débat, à lord Palmerston cette concession, que l'offre des puissances lui paraissait très-acceptable; mais M. Thiers voyait dans l'armée égyptienne la vieille garde de l'empereur Napoléon, et il affirmait que cette offre acceptable ne serait pas acceptée.

Lord Palmerston affirmait au contraire que la puissance du pacha, surtout en Syrie, était une puissance de carton, et qu'en soufflant dessus il la ferait tomber comme un château de cartes. L'événement a prouvé que lord Palmerston était mieux informé que le chef du cabinet français.

L'affaire traînait en longueur; cependant la révocation d'un grand vizir, ennemi passionné de Méhémet-Ali, vint ranimer les espérances d'un arrangement. A ce moment, où le personnel diplomatique français était au grand complet auprès de toutes les cours intéressées dans la question, M. Thiers eut l'idée de faire partir

un agent hors cadre pour Alexandrie. On s'émut au dehors de cet incident; l'Europe aperçut ou feignit d'apercevoir l'indice d'un effort tenté par M. Thiers pour amener un arrangement direct entre les parties, et pour soustraire ainsi aux puissances étrangères l'arbitrage dont elles étaient saisies. Nous avions donné sinon un motif, du moins un prétexte de soupçon, et on s'en servit.

La Russie, qui travaillait depuis longtemps à séparer la France de l'Angleterre, mit à profit l'incident et soutint que, pour empêcher M. Thiers de terminer l'affaire à lui tout seul, il fallait le gagner de vitesse et se réunir à quatre pour la finir. Un travail diplomatique se fit souterrainement; la France n'entendit plus parler de rien. Le ministre des affaires étrangères, président du conseil, disait alors, quand on lui demandait des nouvelles de la négociation : *La question dort.*

Cependant M. Thiers réclamait impatiemment de l'ambassadeur de France à Londres des renseignements sur l'état de la place diplomatique. M. Guizot, de qui tout le monde se cachait, en était réduit aux conjectures; *de peur de se tromper, il n'affirmait rien.* Toutefois, dès le 17 mars 1840, M. Guizot écrivait à M. Thiers, ministre des affaires étrangères, pour lui exposer à l'avance les chances diverses qui pouvaient se produire et les résolutions diverses à prendre suivant les événements. Voici les termes mêmes de la *note* de M. Guizot, dont la copie a été trouvée au sac des Tuileries, dans le cabinet du roi :

1. M. gène Périer, fils d'Augustin Périer, beau-frère de M. de Rémusat par sa première femme.

M. GUIZOT A M. THIERS.

« Londres, 17 mars 1840.

» Mon cher collègue,

» . . . . . . Il se peut que les événements se précipitent, et que nous nous trouvions bientôt obligés de prendre un parti. Si cela arrive, l'alternative où nous serons placés sera celle-ci : ou nous mettre d'accord avec l'Angleterre, en agissant avec elle dans la question de Constantinople, et en obtenant d'elle, dans la question de Syrie, des concessions pour Méhémet-Ali ; ou nous retirer de l'affaire, la laisser se conclure entre les quatre puissances, et nous tenir à l'écart en attendant les événements.

» Je n'affirme pas que, dans ce cas, la conclusion entre les quatre puissances soit certaine ; de nouvelles difficultés peuvent survenir. Je dis seulement que cette conclusion me paraît probable, et que, si nous ne faisons pas la tentative d'amener entre nous et l'Angleterre, sur la question de Syrie, une transaction dont le pacha doit se contenter, il faut s'attendre à l'autre issue et s'y tenir préparé. »

C'était à M. Thiers, premier ministre, à faire son calcul de probabilités ; mais le chef du cabinet du 1er mars était possédé de l'optimisme. On lui faisait entendre deux cloches : il n'écoutait que le son le plus agréable à son oreille ; il se flattait surtout d'avoir du temps de-

vant lui, et dans ce silence de l'Europe, il répétait : *La question dort.*

Cette question qui dormait se réveilla tout à coup sous la forme du traité du 15 juillet, traité signé par les quatre puissances, sans que la France eût même été prévenue. Ce fut un coup de foudre.

Ce traité donnait au pacha l'Égypte héréditaire, le pachalik d'Acre et une partie de la Syrie méridionale en viager, à la condition qu'il accepterait ces propositions dans le délai de dix jours.

Dans la pièce diplomatique notifiée à l'ambassadeur de France, lord Palmerston eut la cruauté logique de réclamer l'appui du gouvernement français pour l'exécution du traité conclu sans lui. Il s'estimait autorisé à faire cette demande étrange, tant la politique française reposait sur une mauvaise base.

« Selon vous, disait-il à M. Thiers, nos moyens matériels ne suffisent pas, et selon nous ils suffisent. Aidez-nous moralement, et nous aurons plus de chances encore d'accomplir ce que vous désirez comme nous. »

Le traité de juillet fut ressenti à Paris comme une trahison et comme un outrage. La dépêche arriva le 17 juillet et ne fut rendue publique que le 20 : on voulait que la France connût à la fois et l'attaque et la réponse. Cependant il en transpira quelque chose, et la Bourse en éprouva une violente commotion, qui se traduisit par une forte baisse [1]. La réponse, c'était l'appel

1. La rente 3 0/0, qui était le 18 juillet à 86 fr. 50, tomba le 6 août à 78 fr. 75. Le 10 août, elle était revenue à 82 fr. 60; mais le 15 sep-

sous les drapeaux des réserves disponibles sur plusieurs classes, c'était la mise sur pied d'une armée de cinq cent mille hommes.

Tout prit un aspect belliqueux. M. Thiers devint le ministre de la guerre de fait; il créa des régiments, inventa des uniformes; il s'établit organisateur du personnel et du matériel, et décréta par ordonnance les fortifications de Paris. Mais en même temps il rappelait la flotte française pour la mettre, selon son expression, au bout du télégraphe. Le roi Louis-Philippe lui-même tenait un langage menaçant, et chargeait monseigneur l'évêque de Strasbourg d'annoncer aux Alsaciens sa prochaine visite sur le Rhin.

Cette attitude inquiéta l'Allemagne, et surtout l'Autriche, qui, par l'organe de M. de Metternich, fit parvenir au roi des paroles rassurantes et des engagements formels de concours, dans le cas où la France renfermerait dans les limites de l'Égypte ses exigences en faveur de Méhémet-Ali.

Cependant le pacha, vers qui M. Thiers avait envoyé un nouvel agent[1], résistait aux injonctions de l'Europe, au traité signé par les quatre puissances. Le délai d'acceptation venait d'expirer, et déjà les vaisseaux anglais canonnaient Beyrout; les troupes anglaises débarquaient et, trouvant un puissant auxiliaire dans l'insurrection du Liban, mettaient en déroute l'armée égyptienne. Lord Palmerston triomphait : pour renverser la puissance du

tembre, on était redescendu à 70 fr. 10. Ce fut le plus bas cours : à partir de ce moment, la rente se releva graduellement. Beaucoup de fortunes furent faites et défaites dans ces fluctuations.

1. M. le comte de Walewski, aujourd'hui ambassadeur à Londres.

pacha en Syrie, il lui avait suffi de souffler dessus. De son côté, le sultan, appliquant la peine prévue par le traité de juillet, lançait un firman de révocation contre le pacha.'

Comment! le protégé de la France révoqué, même en Égypte! Le moment parut venu au cabinet français de menacer toute l'Europe de la guerre; on discuta les bases d'un *ultimatum*. Mais le roi savait que le maintien du pacha en Égypte était certain, et qu'au contraire la possession d'une portion quelconque de la Syrie devenait très-incertaine. Le roi insista pour que le *casus belli* fût restreint à l'Égypte. M. Thiers, pour la dignité de sa persévérante et folle politique, devait demander plus. Il y eut à cette occasion, dans les conseils de la couronne, non-seulement des journées et des nuits de discussions, mais des scènes pathétiques; il y fut répandu des larmes de reine. M. Thiers céda; il recula jusqu'à la frontière d'Égypte, et livra la Syrie aux chances de la guerre. C'est ainsi que se résumait la note du 8 octobre, dont le roi savait l'exécution assurée. Un ami de M. Thiers appréciait avec justesse cette note du 8 octobre en disant *qu'elle avait enfoncé une porte ouverte.*

Après la note du 8 octobre, M. Thiers se fit à nouveau devant le roi un thème belliqueux à outrance. Il demanda, pour pouvoir défendre sa politique devant les Chambres, l'armement de six cent quatre-vingt mille hommes, la mobilisation de trois cent mille gardes nationaux, et, s'il le fallait, la guerre générale au printemps. Le roi refusa, et il fit bien. Il répondit simplement à M. Thiers qu'il n'avait pas besoin d'une si nombreuse armée pour faire exécuter la note du 8 octobre. En effet, M. Guizot

s'en chargea avec moins de soldats et moins de dépense. Du consentement de tout le monde, on enleva la Syrie au pacha, et on lui assura la possession héréditaire de l'Égypte.

Ainsi finit par une vraie déroute le ministère du 1er mars. M. Thiers ne voulait partager le pouvoir avec personne, et il se vit contraint de faire des concessions à tout le monde. Il s'était vingt fois déclaré l'homme le moins engoué de la politique égyptienne; il l'avait blâmée dans ses prédécesseurs, et, pour soutenir cette politique, il eut un moment la pensée de mettre l'Europe en feu, d'engager les soldats et les finances du pays dans une guerre générale, sans une pensée morale, sans un but sérieux. Sa raison lui disait qu'on s'était montré trop exigeant, et, ministre des affaires étrangères, il exagérait encore ces exigences qu'il condamnait chez les autres. Ce qui le préoccupait et ce qu'il redoutait avant tout, c'était d'entendre ses prédécesseurs se vanter à la tribune d'avoir repoussé ce qu'il acceptait, et se donner sur lui l'avantage d'une surenchère de dignité nationale. Son bon sens se taisait devant la crainte d'une rivalité de gloriole en plein parlement.

Tout lui était sujet d'inquiétude, parce que tout lui était obstacle, au milieu de cette solitude dans laquelle il plaçait son pouvoir de premier ministre. Ses actes étaient en désaccord permanent avec sa politique, dont il faisait tant de bruit. Se vantant de vaincre le roi par la Chambre, il venait humblement demander au roi appui dans cette Chambre où le premier ministre en rouvait si peu; et alors il remplaçait par toutes sortes

de concessions à la couronne les résistances qui tenaient tant de place dans son programme de chef de parti. Il devait ouvrir la porte de l'administration aux hommes de l'ancienne opposition : il n'y faisait entrer que des hommes de l'ancienne majorité; les premiers n'avaient que les promesses, les seconds obtenaient les emplois. Pour plaire au roi, M. Thiers allait jusqu'à nommer maréchal de France, à la veille de la guerre, un illustre paralytique, ami du roi Louis-Philippe [1]. Quelques jours après, le maréchal nommé par M. Thiers votait contre M. Thiers tombé du pouvoir, et frappait, pour ainsi dire, de son bâton de commandement le ministre courtisan qui le lui avait donné. En un mot, pour vouloir gouverner tout seul, M. Thiers aboutissait presque en toutes choses à ne pas gouverner du tout.

Je puis encore montrer, preuves en main, combien la politique de M. Guizot, dans l'affaire d'Orient, était plus élevée, plus réfléchie, plus prudente et plus digne que celle de M. Thiers. Voici deux lettres écrites sur cette grande question par M. Guizot, ambassadeur en Angleterre, à son ami M. le duc de Broglie, en septembre et en octobre 1840. Nous ferons remarquer que la politique de M. Guizot dans la question d'Orient était, pour ainsi dire, un éloge anticipé de la grande politique de Napoléon III. La copie de ces deux lettres inédites a été trouvée aussi dans les papiers du roi, lors du sac des Tuileries.

1. Le général Sébastiani.

M. GUIZOT A M. LE DUC DE BROGLIE.

« Londres, 23 septembre 1840.

» Mon cher ami,

» Je vous suppose revenu ou bien près de revenir à Paris. La situation devient grave. Je veux vous dire ce que je pense. Je ne connais pas bien l'état des esprits en France. Je ne puis apprécier ce qu'il commande ou permet au gouvernement. Mais à ne considérer que les choses en elles-mêmes, j'ai un avis, et nous touchons peut-être à l'un de ces moments où c'est un devoir impérieux de n'agir que selon son propre avis.

» Depuis l'origine des négociations, le thème de notre politique a été celui-ci :

» Nous n'avons en Orient qu'un seul intérêt, un seul désir, le même que celui de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Prusse. Nous voulons l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman. Nous repoussons tout accroissement de territoire et d'influence au profit de toute puissance européenne.

» Dans l'intérêt de l'empire ottoman, entre les musulmans, entre le sultan et le pacha, la répartition des territoires nous touche peu. Si le sultan possédait la Syrie, nous dirions : « Qu'il la garde. » Si le pacha consent à la rendre, nous dirons : « Soit. » C'est là, selon nous, une petite question.

» Mais si on tente de résoudre cette petite question par la force, c'est-à-dire de chasser le pacha de la Syrie, aussitôt s'élèveront les grandes questions dont l'Orient

peut devenir le théâtre. Le pacha résistera. Il résistera à tout risque, au risque de l'empire ottoman et de sa propre ruine. Sa résistance amènera les puissances chrétiennes, et au-dessus de toutes, la Russie, au sein de l'empire. Chance imminente que l'empire soit mis en pièces et l'Europe en feu.

» Nous ne voulons pas de cette chance. C'est pourquoi nous voulons, entre le sultan et le pacha, une transaction qui soit acceptée des deux parts, et qui maintienne en Orient la paix, seul gage assuré de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire ottoman, par conséquent de la paix de l'Europe.

» A ce thème de la politique française, lord Palmerston a opposé celui-ci :

» — La paix n'est pas possible en Orient tant que le pacha possédera la Syrie. Il est trop fort et le sultan trop faible. Il faut que la Syrie retourne au sultan. L'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman sont à ce prix. Si le pacha ne veut pas rendre la Syrie, il n'y a pas de danger à employer la force à la lui ôter. Au dernier moment, le pacha cédera ou résistera peu. Quand même il résisterait, le danger ne naîtrait point. Les puissances européennes sont bien assez fortes pour chasser le pacha de la Syrie. Aucune d'elles ne veut rien de plus. La Russie elle-même ajourne son ancienne politique. Elle renonce au protectorat exclusif qu'en fait elle exerçait sur la Porte, et que, par le traité d'Unkiar-Skélessi, elle avait tenté d'ériger en droit. Elle consent à le voir remplacer par un protectorat européen.

» Ainsi, pour l'empire ottoman, la Syrie est une ques-

tion vitale. Pour l'Europe, aucune question redoutable ne s'élèvera à côté de celle-là. D'une part, il y a nécessité à employer la force ; de l'autre, il n'y a, dans l'emploi de la force, aucun danger.

» Entre ces deux politiques, plusieurs transactions ont été tentées.

» 1° *Tentative française*. L'Égypte et la Syrie appartiendront héréditairement au pacha. L'Arabie, Candie et le district d'Adana seront restitués au sultan.

» 2° *Tentative anglaise*. Le pacha aura l'Égypte héréditairement, et la plus grande partie du pachalik d'Acre, y compris la place, viagèrement. Il rendra tout le reste.

» 3° *Ouverture autrichienne*. Le pacha aura l'Égypte héréditairement, la Syrie viagèrement. Il rendra l'Arabie, Candie et Adana.

» Toutes ces tentatives ont échoué :

» Parce que la France, fidèle à son thème, a toujours refusé de donner formellement, à aucune transaction, la sanction de la coercition, en cas de refus du pacha ;

» Parce que lord Palmerston, fidèle aussi à son thème, a toujours refusé de laisser au pacha la Syrie.

» Pour avoir des chances de succès, l'ouverture de l'Autriche aurait eu besoin d'abord d'être vivement poussée par l'Autriche et la Prusse d'une part, par la France de l'autre ; ensuite d'être sanctionnée par la coercition unanime, en cas du refus du pacha.

» Ces deux conditions lui ont également manqué.

» Pendant le cours de ces essais de transaction, un double travail se poursuivait :

» En Orient, par la France, pour amener, sans le

concours des autres puissances, un arrangement direct entre le sultan et le pacha;

» A Londres, par lord Palmerston, pour amener, en laissant la France en dehors, un arrangement à quatre, qui assurât, par la force, la restitution de la Syrie au sultan.

» L'explosion de la tentative d'arrangement direct entre le sultan et le pacha, coïncidant avec l'insurrection de Syrie, a décidé la conclusion et l'arrangement entre les quatre puissances, et la signature de la convention du 15 juillet.

» La convention du 15 juillet, c'est le thème de lord Palmerston mis en pratique : rien de moins, rien de plus.

» Il n'y a point là de coalition générale et permanente contre la France, sa révolution, son gouvernement. Ce n'est point la résurrection de la Sainte-Alliance.

» Il n'y a point de rapprochement et de concert entre des ambitions naguère rivales. Ce n'est point une préface au partage de l'empire ottoman.

» Non-seulement il n'y a, en fait, rien de cela dans la convention du 15 juillet, mais rien de semblable non plus en intention. Et si, dans l'état actuel des choses, l'une des quatre puissances essayait d'y mettre ou d'en faire sortir cela, l'alliance se dissoudrait.

» Il y a dans la convention du 15 juillet :

» Pour l'Angleterre,

» L'affaiblissement du pacha, vassal trop puissant de la Porte, ami trop puissant de la France;

» L'abolition du protectorat exclusif de la Russie sur la Porte ;

» C'est-à-dire la Porte fortifiée, la France et la Russie contenues.

» — Pour l'Autriche et la Prusse,

» Les mêmes résultats que pour l'Angleterre; plus une alliance avec l'Angleterre amenant quelque affaiblissement de la Russie.

» — Pour la Russie,

» L'ajournement de son ambition et le sacrifice de sa dignité en Orient; mais en revanche, — la séparation de la France et de l'Angleterre, — le terme des engagements périlleux contractés par le traité d'Unkiar-Skélessi. — Tout cela sans perte réelle de la position et de l'avenir russe envers la Porte, probablement même avec un affaiblissement général des musulmans.

» La convention du 15 juillet ainsi rendue à son vrai sens, pour les puissances qui l'ont signée, qu'y a-t-il pour la France, soit dans la convention même, soit dans la façon dont elle a été conclue?

» Il y a une offense et des dangers.

» Pour conclure la convention, on s'est caché de la France. Puis on s'est excusé en disant que la France aussi s'était cachée des quatre puissances pour conclure entre le sultan et le pacha un arrangement direct. C'est là un mauvais procédé, ce n'est pas l'offense réelle.

» L'offense réelle, c'est le peu de compte que l'Angleterre a tenu de l'alliance française. Elle l'a risquée, elle l'a sacrifiée pour un intérêt très-secondaire, le retrait immédiat de la Syrie au pacha. La France professait le

*statu quo*. L'alliance française valait bien pour l'Angleterre l'ajournement, jusqu'à la mort du pacha, des plans de lord Palmerston sur l'Orient.

» Les dangers du traité sont ceux que la France, depuis l'origine des négociations, n'a cessé de signaler :

» La résistance obstinée du pacha ;

» L'ébranlement, peut-être le bouleversement de l'empire ottoman ;

» Les quatre puissances entraînées au delà de leur but par la nature des moyens qu'elles seront forcées d'employer; et toutes les grandes questions, tous les événements auxquels peut donner lieu leur intervention armée dans l'empire ottoman, s'élevant tout à coup à propos de la petite question de la Syrie.

» Voilà ce qu'il y a, pour nous, dans la convention du 15 juillet. Voilà les motifs qui ont déterminé notre attitude et nos préparatifs. Motifs, à coup sûr, très-légitimes et suffisants. On a bien légèrement renoncé à notre intimité. On a bien légèrement ouvert en Europe des chances terribles. Nous avons ressenti l'offense et pourvu au danger.

» Maintenant la convention s'exécute. Elle s'exécute sérieusement, dans son but avoué. Quelle conduite prescrivent à la France, d'abord l'intérêt national, ensuite la politique constamment exprimée et soutenue dans le cours de l'affaire ?

» La France doit-elle faire la guerre pour conserver la Syrie au pacha ?

» Évidemment, ce n'est pas là un intérêt assez grand pour devenir un cas de guerre.

» La France, qui n'a pas fait la guerre pour affranchir

la Pologne de la Russie et l'Italie de l'Autriche, ne peut raisonnablement la faire pour que la Syrie soit aux mains du pacha et non du sultan.

» La guerre serait ou orientale et maritime, ou continentale et générale.

» Maritime, l'inégalité des forces, des dommages et des périls est incontestable.

» Générale, la France ne pourrait soutenir la guerre qu'en la rendant révolutionnaire, c'est-à-dire en abandonnant la politique juste, sage et utile qu'elle a suivie depuis 1830, et en transformant elle-même l'alliance des quatre puissances en coalition ennemie.

» L'intérêt de la France ne lui conseille donc point de faire de la question de Syrie un cas de guerre.

» La politique jusqu'ici exprimée et soutenue par la France, quant à l'Orient, ne le lui permet pas.

» Nous avons hautement et constamment dit que la distribution des territoires entre le sultan et le pacha nous importait peu; que si le pacha voulait rendre la Syrie, nous n'y objections point; que la prévoyance de son refus, de sa résistance et des périls qui en devaient naître pour l'empire ottoman et la paix de l'Europe, était le motif de notre opposition aux moyens de coercition. En faisant la guerre pour conserver au pacha la Syrie, nous nous donnerions à nous-mêmes un éclatant démenti, un de ces démentis qui affaiblissent en décriant.

Est-ce à dire que la France n'ait rien à faire que d'assister, l'arme au bras, à l'exécution de la convention du 15 juillet, et que son langage, son attitude, ses préparatifs doivent rester, en tous cas, une pure démonstration?

» Certainement non.

» Si le pacha résiste, si les mesures de coercition se prolongent et se compliquent, ce que la France a annoncé peut se réaliser. La question de Syrie peut soulever d'autres questions. La guerre peut naître spontanément, nécessairement, par quelque incident imprévu, au milieu d'une situation périlleuse et tendue.

» Si la guerre naît de la sorte, non par la volonté et le fait de la France, mais par suite d'une situation que la France n'a point créée, la France doit accepter la guerre. D'ici là, elle doit se tenir prête à l'accepter.

» Il se peut aussi, c'est à mon avis la chance la plus croyable, que, dans le cours de la coercition, les quatre puissances soient amenées à intervenir dans l'empire ottoman d'une façon qui oblige la France à y paraître elle-même, non pour faire la guerre à la Porte ni aux quatre puissances, mais pour prendre elle-même, dans l'intérêt de sa dignité et de l'avenir, des sûretés, des garanties.

» Si des armées européennes entraient en Asie;

» Si des forces européennes s'établissaient sur tel ou tel point de l'empire ottoman, soit de la côte, soit de l'intérieur;

» Si des troupes russes occupaient Constantinople, et des flottes anglaises et russes la mer de Marmara;

» Et dans je ne sais quel cas qu'on ne saurait déterminer d'avance, la France pourrait et devrait peut-être intervenir à son tour sur le théâtre des événements, et y faire acte de présence et de pouvoir.

» Quels seraient ces actes? On ne peut pas, on ne doit pas les dire d'avance, pas plus que les cas auxquels ils

correspondraient. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la France doit être prête et décidée à les accomplir.

» La guerre pourrait naître de ces actes. Elle serait alors inévitable et légitime. Je penche à croire qu'elle n'en naîtrait pas, et que les quatre puissances, à leur tour, supporteraient beaucoup de la part de la France plutôt que d'entrer en guerre avec elle, quand elle aurait fait preuve à la fois de modération et de vigueur.

» Voilà, mon cher ami, après mûre réflexion, la seule conduite qui me paraisse prudente, conséquente et digne, j'ajouterai loyale. J'ai été sur le point d'écrire cela à Thiers lui-même. J'y ai renoncé. Je ne veux pas qu'il puisse me supposer la prétention de lui dicter sa politique, ou quelque préméditation de séparation. Mais, d'une part, je désire qu'il sache bien ce que je pense; de l'autre, j'ai besoin de savoir moi-même où il en est, et s'il se propose de marcher dans cette ligne-là; car, pour mon compte, je n'en pourrais suivre une autre. C'est à vous que je m'adresse pour être édifié à ce sujet, bien sûr que vous comprendrez l'importance que j'y attache. Vous pouvez faire de ma lettre tel usage que vous voudrez, soit la montrer, soit la garder pour vous seul, selon ce qui vous paraîtra bon. Je m'en rapporte à vous pour faire arriver, comme il convient, la vérité que je dis, et pour m'envoyer celle que je demande.

» En attendant votre réponse, je poursuis ici mes efforts pour une transaction.

» Tout à vous, mon cher ami. »

M. GUIZOT AU DUC DE BROGLIE.

« Londres, 13 octobre 1840.

» Mon cher ami,

» On a reçu ici avec satisfaction la dépêche sur la déchéance du pacha. On ne veut pas pousser les choses à l'extrême. On est bien aise de rentrer en conversation avec la France. On lui répondra avec le désir qu'elle soit satisfaite de la réponse, comme on l'a été de la dépêche, et que de là sorte un arrangement. On écrira, je crois, à Constantinople. Le cabinet se réunira jeudi.

» Mais je suis très-inquiet, inquiet du dedans encore plus que du dehors. Nous retournons vers 1831, vers l'esprit révolutionnaire exploitant l'entraînement national, et poussant à la guerre sans motif légitime, sans chance raisonnable de succès, dans le seul but et le seul espoir des révolutions.

» Je dis sans motif légitime.

» La question de Syrie n'est pas un cas de guerre légitime. Je tiens cela pour évident.

» Aucune autre question n'est élevée jusqu'ici, en principe, par la convention d 1u5 juillet, en fait, par son exécution. Aucun grand intérêt de la France n'est attaqué, ni son indépendance, ni son gouvernement, ni ses institutions, ni ses idées, ni sa libre activité, ni sa richesse.

» Ce qu'on tente en Orient peut amener autre chose que ce qu'on tente. Des questions peuvent naître là, des événements peuvent survenir auxquels la France ne

saurait rester étrangère. C'est une raison de s'armer, de se tenir prêt. Ce n'est pas une raison d'élever soi-même en Occident des événements et des questions plus graves encore, et qui ne naissent point naturellement.

» On a tenu peu de compte de l'amitié de la France. Elle est blessée, et très-justement. C'est une raison de froideur, d'isolement, de pratique parfaitement indépendante et purement personnelle. Ce n'est pas un cas de guerre. L'offense n'est pas de celles qui commandent et légitiment la guerre. On n'a voulu ni insulter, ni défier, ni tromper la France. On lui a demandé son concours. Elle l'a refusé, aux termes qu'on lui proposait. On a passé outre avec peu d'égards. Il y a insouciance et mauvais procédé, non pas affront.

» Après les motifs, je cherche les chances.

» Il ne faut pas s'y tromper, née de la sorte et sous cette impulsion, la guerre serait générale. Par honneur comme par intérêt, les quatre puissances se tiendraient unies. L'alliance antiégyptienne deviendrait une coalition antifrançaise. La France elle-même y pousserait. La guerre générale et révolutionnaire est la seule que veuillent ceux qui veulent la guerre, la seule dont ils puissent rêver le succès.

» En France, aujourd'hui, je crois à la violence révolutionnaire des factions; je ne crois pas à l'élan révolutionnaire de la nation.

» Au dehors, pas de grande cause à soutenir : ni la sûreté, ni l'indépendance nationale n'est menacée. Au dedans, pas de grande conquête à faire : le pays a le régime qu'il voulait.

» Des passions anarchiques dans quelques hommes,

ou même dans une portion de la multitude, ne sont pas l'élan révolutionnaire d'un peuple.

» Les factions politiques conspireraient ; les passions personnelles éclateraient : le pays ne se soulèverait pas.

» L'anarchie ne peut plus faire, en France, que du bruit et du mal. Ses espérances sont des illusions comme ses forces.

» En Europe, la guerre révolutionnaire ne trouverait pas chez les peuples tout l'appui qu'on s'en promet.

» En 1830, sur bien des points, une grande épreuve a été faite, après beaucoup de petites, tentées de 1814 à 1830. Presque partout, les forces révolutionnaires se sont trouvées insuffisantes. Les espérances révolutionnaires ont été déçues.

» S'il y a des gens qui oublient, il y en a qui se souviennent, et l'expérience affaiblit ceux qu'elle ne change pas.

» L'esprit de nationalité et d'amélioration graduelle, sous le gouvernement national, a gagné plus de terrain en Europe que l'esprit de révolution.

» L'esprit de nationalité dominerait en Allemagne.

» L'Espagne est déchirée, l'Italie énervée, la Pologne écrasée. Je ne dis pas que ce ne soit rien. Pourtant, quelle force considérable et durable pouvons-nous espérer de là ?

» Et à quel prix ? Au prix de notre honneur. Nous le disons depuis dix ans : c'est l'honneur de notre gouvernement d'être devenu un gouvernement le lendemain d'une révolution, d'avoir soutenu nos droits sans faire nulle part appel aux passions, de s'être créé par la résistance et maintenu par l'ordre et la paix. Cesserons-

nous de le dire? Changerons-nous tout à coup de maximes, de langage, d'attitude, de conduite?

» Cela n'est pas possible : la tentative serait honteuse et fatale. Pour son honneur comme pour sa sûreté, la France est vouée à la cause de la paix. La guerre pour les plus grands, les plus pressants intérêts nationaux; la guerre inévitable, évidemment inévitable, la guerre défensive peut seule lui convenir. Si la France est attaquée, qu'elle repousse l'attaque. Si sa dignité exige quelque part, en Orient comme à Anvers, comme à Ancône, comme au Mexique, quelque acte de présence et de force, qu'elle l'accomplisse et dise en l'accomplissant à l'Europe : « Venez me chercher chez moi. » C'est là pour nous la seule conduite sûre, conséquente et digne.

» Vous savez, vous pensez tout cela comme moi, mon cher ami, j'en suis sûr. Aussi c'est pour moi-même, non pour vous, que je vous le dis. Je suis loin, je vois de loin le mouvement, l'entraînement. Je ne puis rien pour y résister. Je suis décidé à ne pas m'y associer. Je vous l'écrivais il y a trois semaines : je ne saurais juger de l'état des esprits en France, ni apprécier ce qu'il prescrit ou permet au gouvernement. Il se peut que la guerre, cette guerre dont j'entends parler, la guerre générale, révolutionnaire, agressive, qui ne me paraît pas commandée par l'état des choses, soit rendue inévitable par l'état des idées et des sentiments publics. Si cela était, je ne m'associerais pas davantage à une politique qui me paraîtrait pleine d'erreur et de péril. Je me tiendrais à l'écart.

» J'ai confiance dans les Chambres. J'ai toujours vu, dans les moments très-critiques, le sentiment du péril,

du devoir et de la responsabilité s'emparer des Chambres et leur donner des lumières, un courage, des forces qui, en temps tranquille, leur auraient manqué, comme à tout le monde. C'est ce qui est arrivé en 1831. Nous nous le sommes dit très-souvent : sans les Chambres, sans leur présence, sans leur concours, leurs débats; sans cette explosion légale, sans cette lutte organisée des passions et de la raison publiques, jamais le gouvernement n'eût résisté à l'entraînement belliqueux et révolutionnaire, alors si vif et si naturel; jamais le pays n'eût trouvé en lui-même tant de sagesse et tant d'énergie pour soutenir son gouvernement. Sommes-nous à la veille d'une seconde épreuve? Peut-on espérer un second succès? Je l'ignore; mon anxiété est grande, mais ma confiance va à la même adresse. C'est par les Chambres seules, par leur appui, par la discussion complète et sincère dans leur sein, qu'on peut éclairer le pays et conjurer le péril, si on le peut.

» Mon cher ami, conseillez, soutenez, faites prévaloir cette politique-là; car, encore une fois, je suis sûr que c'est aussi la vôtre. Elle aura ici, dans la Chambre, partout et sous toutes les formes, mon concours le plus actif, le plus dévoué. Je serai à Paris je ne sais quel jour, mais, à coup sûr, pour les premiers débats de la session. Je ne puis, à aucun prix, me dispenser d'y assister. Je me le dois à moi-même. Je demande aujourd'hui un congé qui ne souffrira, je pense, aucune difficulté.

» Adieu, mon cher ami, je n'ai jamais été plus inquiet et plus convaincu. »

On le voit, M. Guizot ne se préoccupait point de pe-

tites vanités personnelles, de désappointements, de défaites de tribune; mais il songeait, avant tout, aux grands intérêts du pays, et se montrait toujours en défiance, toujours armé contre l'esprit révolutionnaire, contre l'anarchie.

M. Guizot aimait et défendait sincèrement le régime parlementaire. Il ne compte pour rien la guerre des journaux, la guerre des oppositions dans les Chambres: il croit à la vérité, à la justice, à la raison; il croit en lui, pour faire triompher la raison, la justice et la vérité.

M. Thiers n'aime sincèrement ni la liberté de la presse, ni la liberté de la tribune. Quand il est au pouvoir, les discussions de la presse et de la tribune le troublent, l'irritent, au point d'affaiblir parfois les ressources de son esprit. Il ne se passionne pour ces deux libertés que lorsqu'il dirige l'opposition, que lorsqu'il mène à des combats de scrutin une minorité que souvent il dupe après l'avoir égarée.

L'orgueil de M. Guizot ne blesse personne, tant il est concentré, tant il s'appuie sur des sentiments nobles, élevés. L'orgueil de M. Thiers blesse tout le monde, tant il s'affiche d'une façon quelquefois puérile et montre de dédain pour autrui. Président du conseil et ministre des affaires étrangères pendant la durée du cabinet du 1er mars, M. Thiers, en lisant une dépêche qu'il recevait de M. Guizot, appuyait un jour du ton le plus vaniteux sur ces mots : *J'ai reçu vos instructions.* « Je n'aimerais pas, moi, ajoutait-il, recevoir des instructions. »

Que j'ai souvent vu M. Thiers pris d'enjouement pas-

sager pour les personnes et changeant d'opinion sur les choses ! Pendant la monarchie de juillet, dans ses caprices d'appréciation et quelquefois aussi dans ses intérêts du moment, il lui arrivait souvent de comparer tel général à un Masséna; mais souvent aussi le Masséna de la veille n'avait jamais gagné la moindre petite bataille le lendemain. Certes, M. Thiers a des penchants et du goût pour les hommes de savoir, de talent et d'esprit; mais il faut que ceux-là mêmes acceptent sa domination, se dévouent à ses passions mobiles, s'ils veulent conserver quelque faveur près du maître. Sous le régime parlementaire surtout, les ambitieux avaient à recruter une clientèle dans les assemblées : M. Thiers voulait pour clients des sujets dont l'obéissance fût éprouvée; M. Guizot voulait des amis qui lui fussent unis par une vive communautés d'opinions. Pendant son passage aux affaires, M. Thiers, selon ses propres paroles, appelait et voulait autour de lui, non des collègues, mais des commis; on était toujours, à ses yeux, assez capable, assez habile, lorsqu'on se montrait assez souple, assez soumis. « L'esprit révolutionnaire, dit M. Thiers, se compose de passions pour le but et de haines pour ceux qui font obstacle. » Paroles cyniques qui résument toute sa vie d'écrivain et d'homme d'État !

M. Guizot, au contraire, a fait la fortune politique d'un grand nombre d'hommes distingués, mais qui n'achetaient leur élévation qu'à prix de talents et de sûreté de principes. L'esprit révolutionnaire veut trouver, à l'occasion, des complices pour détruire; la politique contraire veut des alliés fidèles pour conserver.

Entre M. Thiers et M. Guizot il n'y avait pas seulement rivalité de tribune, d'illustration, d'ambition politique; différence d'éducation, d'études, d'antécédents, de goûts, de penchants naturels et de mœurs intimes; mais opposition profonde de doctrines et de principes, si toutefois M. Thiers a jamais eu des principes et des doctrines.

Après avoir suscité une révolution en 1830, après avoir fait des prodiges de talent pour consolider le trône de juillet, tant qu'il eut la confiance et la faveur de Louis-Philippe, M. Thiers, par des caprices de caractère, par des fantaisies d'esprit, par d'impardonnables imprévoyances, par des entraînements de lutte de tribune, par des rivalités passionnées de pouvoir et de situation, eut le malheur d'ouvrir la porte à une seconde révolution, celle de février 1848, plus menaçante encore pour la société que la première. C'est là le reproche sérieux et mérité que le pays a le droit d'adresser à cet homme d'État. Hâtons-nous de dire que l'homme privé inspire de vives sympathies par ses brillantes qualités d'esprit, par les mérites d'un caractère facile, tolérant, incapable de vengeance.

Un certain chevalier de Fonvielle, de Toulouse, vieux royaliste peu considéré, même dans son parti, parle dans ses *Mémoires historiques* d'un petit homme du nom de Thiers, qu'il rencontra à bord sur un des bâtiments d'une escadre faisant voile pour Carthagène. Ce Thiers (le nom est écrit ainsi), dit l'émigré Fonvielle, était le fils d'un archiviste de Marseille. Il est de notoriété, à Marseille, que M. Thiers, l'ancien ministre, est le petit-

fils de cet archiviste. Il s'agit donc, dans le récit de l'auteur des *Mémoires*, du père de l'homme d'État.

« Ce petit homme, dit Fonvielle, était doué d'un babil superficiel, qui, pendant quelques jours, lui donnait l'avantage de pouvoir amuser une société très-agréablement.

» Sa figure était grotesque, ses yeux expressifs, sa pantomime drôle, et quelques saillies heureuses lui échappaient quelquefois. A l'en croire, il s'était trouvé partout; on ne parlait de rien qu'il n'en eût été témoin. Il avait été officier de marine, disait-il en présence d'une foule de marins qui n'avaient jamais entendu parler de lui. Il avait fait le voyage autour de monde avec le capitaine Marchand. De vrais officiers du marine lui disputaient ces faits par des rapprochements capables de l'embarrasser : il s'en tirait toujours avec adresse, et il était si précis dans l'emploi des termes techniques, dans la description des pays qu'il disait avoir parcourus, dans la désignation des latitudes, dans celle des personnages et dans la date des faits, qu'il forçait ses contradicteurs à lui laisser le dé. Il résonnait sur l'art nautique avec une assurance imperturbable, expliquant toutes les manœuvres, démontrant tous les principes de la navigation, même ceux de la construction, donnant leur nom à chaque pièce de bois ou de métal qui forme la carcasse d'un navire, à tous ses mâts, à toutes ses vergues, à toutes ses voiles, à toutes les parties de son gréement ou de son armement. Pas un marin français ne fut sa dupe; tous demeurèrent convaincus qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans tout ce qu'il di-

sait; mais ils étaient forcés de lui accorder qu'il était impossible de trouver un perroquet de théorie qui eût le bec plus affilé. »

Ne trouve-t-on pas dans l'étude de ce petit Thiers, divertissant par son babil tous les officiers du bord, les rudiments héréditaires des qualités d'esprit, des prétentions et des défauts de M. Thiers premier ministre : rudiments grossiers, développés dans le sens droit par de l'instruction, par un esprit judicieux, élevé, et par un cœur sinon vertueux, du moins honnête ?

Il me reste, pour achever ce tableau du régime parlementaire sous Louis-Philippe, à étudier le ministère du 29 octobre, dont M. Guizot fut le chef.

Les suites funestes de la coalition devinrent une leçon pour M. Guizot. Cet homme d'État n'avait point changé de principes; il s'était seulement prêté trop légèrement aux entreprises de M. Thiers, qui possède au plus haut degré l'art de séduire, d'entraîner et de comprometre. Que de cœurs honnêtes et sages il a poussés aux imprudences et aux folies !

L'éloquent député de Lisieux retrouva vite dans la Chambre une majorité qui l'aida à faire oublier les fautes et les suites de la coalition, à réparer au dehors surtout les incartades et les faiblesses de M. Thiers.

1° La question turco-égyptienne fut pacifiquement résolue ;

2° Le droit de visite fut modifié par le gouvernement anglais d'après le vote de la Chambre des députés

3° La prise de possession des îles Marquises et le pro-

tectorat sur Taïti furent des faits acquis et consentis par l'Angleterre elle-même ;

4° L'influence française, troublée, compromise en 1840, fut rétablie en Allemagne ;

5° Pour Cracovie, protestation ferme, incessamment renouvelée, dans le même intérêt que l'Angleterre, aux termes du traité de Vienne ;

6° Les mariages espagnols s'accomplissent.

C'est ainsi que M. Guizot suivait avec l'Angleterre une ligne commune dans les questions de sympathie politique, d'exécution des traités, et marchait dans un sens séparé quand il le fallait pour les intérêts du pays : tout cela sans *Marseillaise* chantée par les parterres des théâtres, sans ridicules insultes au Rhin allemand.

Les cabinets étrangers accordaient pleine et entière confiance aux paroles de M. Guizot, et citaient sa correspondance comme modèle. Sous le ministère du 29 octobre, la diplomatie française a beaucoup gagné dans la considération et la confiance de l'Europe, par l'action continue d'une politique conservatrice et réfléchie, succédant aux jactances sans effet, aux notes cavalières, sans suite et sans but de M. Thiers.

Au dedans, l'émeute a disparu de Paris ; mais le ministère du 29 octobre n'a su ni voir ni entendre la propagande communiste que dénonçaient les rapports des préfets. M. le comte Duchâtel, homme honorable, instruit, fécond en aperçus et en idées, dans les dernières années du cabinet dont il faisait partie, n'était plus assez ministre de l'intérieur, et je vais dire pourquoi.

Un des faits saillants de la politique de M. Guizot, ce

sont les mariages espagnols. Le président du conseil du cabinet du 29 octobre fit prévaloir en Espagne les intérêts français sur les intérêts anglais d'un prince de Cobourg. L'opposition accusa dès lors M. Guizot d'avoir profondément irrité l'Angleterre et lui en fit un reproche. C'était là une de ces inconséquences familières à ces patriotes qui se plaignaient tous les jours qu'on ne traitât pas assez cavalièrement les cabinets étrangers. Mais ce qu'il y eut de plus grave, c'est que M. le comte Duchâtel fit aussi, lui, une sourde opposition aux mariages espagnols de M. Guizot. M. le comte Duchâtel rêva dès lors pour lui-même la conquête de la présidence du conseil et du ministère des affaires étrangères. D'un esprit froid, judicieux, d'un caractère digne et plein de respect pour les convenances, M. le comte Duchâtel devint un dissolvant patient, timide mais résolu, du cabinet du 29 octobre. Il n'y eut plus, pour ainsi dire, dans ce cabinet, de ministre de l'intérieur. On ne recevait plus les préfets, le communisme s'installait et prêchait jusque dans les villages; on le laissait dire et faire. M. Guizot n'avait plus près de lui qu'un futur candidat au portefeuille des affaires étrangères; seulement le collègue et l'ami de M. Guizot, dans son honnêteté, comprenait qu'il ne pouvait prendre sa place qu'après la chute du cabinet tout entier; et comme malgré lui, peut-être à son insu, il travaillait à sa ruine en divisant la majorité pour la rallier ensuite à son profit.

Voici les faits à l'appui de ces appréciations.

En 1846, les élections avaient réussi au delà des espérances de M. le comte Duchâtel, ministre de l'inté-

rieur. Ces élections étaient son œuvre personnelle : « Les mauvais reviennent bons, me dit-il un jour ; les bons reviennent excellents. »

Le roi remercia le ministre de l'intérieur de ce grand service rendu à la monarchie; mais, soit que ce dernier ne trouvât pas le roi, alors préoccupé des mariages espagnols, assez reconnaissant, soit qu'il blâmât la politique qui présidait aux mariages espagnols, à partir de ce moment, il prit de l'humeur, de l'éloignement, presque du dégoût pour les affaires. Il tomba malade au mois de mai 1847, pendant la session, quitta l'hôtel du ministère de l'intérieur pour s'installer dans son hôtel de la rue de Varennes. Il voulut même se retirer tout à fait du cabinet: tous ses amis politiques, sa femme, sa famille, le décidèrent avec peine à garder son portefeuille.

Entre les deux dernières sessions de la monarchie de juillet, ce fut M. Duchâtel qui provoqua une crise ministérielle en exigeant l'exclusion de M. Laplagne, ministre des finances ; de M. de Moline de Saint-Yon, ministre de la guerre; de l'amiral Mackau, ministre de la marine. On ne s'était assuré l'adhésion d'aucun nom nouveau. Les ministres exclus se trouvèrent remplacés par M. le général Trézel, par M. Jayr, par M. le duc de Montebello, dont les nominations furent publiées au *Moniteur* en leur absence et sans qu'on eût reçu leur consentement. M. Jayr remplaça au ministère des travaux publics M. Dumon; M. Dumon remplaça M. Lacave-Laplagne aux finances.

Cette inquiétude, ce découragement, cette sourde ambition, au moins intempestive, de M. le comte Duchâtel,

firent entrer l'anarchie dans le cabinet et dans la Chambre. Pour lutter contre une opposition violente, faisant appel dans des banquets aux plus mauvaises passions de la rue, il n'y eut plus qu'un ministère affaibli, désuni, et dans lequel M. Guizot ne pouvait suffire à tout. Cette situation fut, selon moi, une des premières causes politiques et morales de la révolution de 1848. Nous allons voir en effet les événements se précipiter et l'anarchie s'étendre jusqu'à la catastrophe du 24 février.

J'ajouterai que les sept années de paix au dedans et au dehors, dues au cabinet du 29 octobre, donnèrent à la France une prospérité matérielle et un vif entrain de spéculations et d'affaires. En France, le malheur, les souffrances retrempent et élèvent les âmes ; l'ivresse du bien-être, les joies de fortunes subites jettent du délire dans les cœurs : on prend souvent alors la débauche comme distraction, le luxe et l'éclat comme étourdissement, la cupidité devient une fièvre générale.

Vers la fin du ministère du 29 octobre, de tristes scandales éclatèrent dans les hautes régions de la société. Les hautes classes doivent plus que des secours, plus qu'un appui moral aux classes inférieures : elles leur doivent de bons exemples. Le tiers état fit surtout ses conquêtes de 89, grâce au discrédit moral dans lequel tomba la noblesse pendant le dix-huitième siècle. Plus d'un procès célèbre servit, en 1846 et 1847, de texte et d'arguments aux prédications du communisme. Dans les Chambres, du haut de la tribune, on prédit, même à courte échéance, une révolution.

Ce n'est pas tout : l'histoire de nos diverses révolutions défrayait le mouvement littéraire du temps. L'*Histoire des Girondins*, ou plutôt leur panégyrique, excitait au plus haut point la curiosité publique et était lue avec le plus vif intérêt en bas et en haut de la société.

Il me reste à dire dans quelles conditions, par quelles défaillances s'accomplit la catastrophe de février.

---

## CHAPITRE VI

### LES JOURNÉES DE FÉVRIER 1848.

Le banquet du XIIe arrondissement. — Réunion chez M. Odilon Barrot. — Procès-verbal signé par des délégués de l'opposition et par des délégués de la majorité. — Le *National*. — Les prédications dans les ateliers. — Explications entre les ministres et le roi. — La reine et le duc de Montpensier. — M. Molé est appelé. — La soirée du 23. — Les ministres réunis chez M. Duchâtel. — Les nouvelles de la soirée y parviennent. — La nuit du 23 au 24. — La proclamation de M. Thiers. — La matinée du 24. — M. Guizot. — Le roi et M. Thiers. — Déjeuner de la famille royale. — M. de Rémusat. — M. de Girardin. — M. de Montalivet. — Incendie des voitures du roi. — Le Château-d'Eau.

J'étudierai tout à la fois ce qui se passa pendant les trois journées de février à la Chambre des députés, au palais des Tuileries, dans les conseils des ministres et dans la rue.

Dès les premiers jours du mois de février 1848 se décida et s'organisa le banquet du XIIe arrondissement de la ville de Paris, sous le nom de l'honnête M. Boissel, député, qui obéissait aux instigations de quelques membres du conseil municipal, alors nommés à l'élection.

Les rédacteurs du *Constitutionnel* reçurent pour ce banquet une lettre d'invitation sur papier rose.

Des commissaires furent choisis dans divers arrondissements de Paris, parmi les électeurs de l'opposition la plus avancée. Après s'être concertés entre eux, ils se firent admettre dans une commission de députés qui se réunissait fréquemment chez M. Odilon Barrot. Toutes les opinions se produisaient là avec franchise. Chose rare dans les discussions, tout le monde fut du même avis : tout le monde tomba d'accord qu'il y aurait pour la liberté un grand danger à engager une guerre des rues contre le pouvoir à propos des banquets. Les patriotes les plus exaltés, ceux que la révolution de février éleva bientôt aux plus hautes dignités, se montraient presque violents de modération.

« N'allons pas trop loin, ne sortons pas des limites de la légalité ; nous ne sommes pas en mesure d'agir : le peuple n'est pas prêt. Au premier choc nous succomberions inévitablement, et le triomphe de nos idées serait peut-être reculé de cinquante ans. Il ne s'agit que de faire constater d'une manière régulière et légale, sans collision, le droit de réunion ; toute imprudence, toute entreprise qui aurait un autre but serait condamnable. » Tel était alors le langage de MM. Marrast, Recurt, Garnier-Pagès, Pagnerre. MM. Thiers, Odilon Barrot et tous leurs collègues de l'opposition dynastique partageaient et encourageaient ces sentiments, ces résolutions. Il ne restait plus qu'à aviser aux moyens de faire constater légalement le droit de réunion, en évitant toute violence. Il fut décidé qu'un certain nombre de députés amis du ministère et un certain nombre

de membres de l'opposition formeraient une commission pour s'entendre à ce sujet. MM. Léon de Maleville, Berger, Duvergier de Hauranne, représentant l'opposition ; MM. Vitet et de Morny, représentant la majorité conservatrice, se réunissent dans un des bureaux de la Chambre. Là, un traité de conciliation est discuté, arrêté et signé entre eux.

Voici le procès-verbal de cette conférence :

Dans le but d'éloigner une collision qui pourrait, en troublant l'ordre public, compromettre nos institutions et nos libertés, et d'éviter réciproquement au gouvernement et au parti de l'opposition un ridicule ou un danger, MM. Duvergier de Hauranne, Léon de Maleville et Berger, Vitet et de Morny, se sont réunis, en s'engageant à user de leur influence pour faire adopter, chacun par leur parti, les résolutions et arrangements qu'ils auront jugé utile et prudent de prendre dans les circonstances actuelles.

Le but de cette entrevue ainsi déterminé, la situation relative des partis a été exposée ainsi qu'il suit :

Le ministère, dans la discussion de l'adresse, a déclaré qu'il croyait avoir le droit d'interdire les banquets, en vertu des lois et règlements généraux de police ; qu'il ne jugeait donc pas nécessaire d'apporter aux Chambres une loi nouvelle, se trouvant suffisamment armé à cet effet, mais que la question de légalité se viderait ailleurs.

Or, quel est le moyen loyal et logique d'arriver à cette solution ? Évidemment aucun, si le gouvernement ne s'y prête pas jusqu'à un certain point. Il faut d'abord qu'un banquet soit annoncé, que l'autorité en soit avertie, le local désigné, les préparatifs disposés. Supposant alors que le gouvernement, se croyant fort de son droit, fasse envahir la salle et s'oppose par la force à l'entrée des convives, qu'en peut-il résulter ? Deux alternatives :

Ou bien les députés et leur suite tenteront de forcer l'entrée, et, indépendamment de la gravité d'un pareil acte et de ses conséquences, ce fait constituera un acte de rébellion : la question sera donc dénaturée et la légalité demeurera incertaine ;

Ou bien les députés et leur suite préféreront ne pas amener une collision sanglante et s'en retourneront paisiblement. Alors il n'y aura ni délit, ni contravention, rien à verbaliser, rien à juger, et la question restera encore en suspens comme un germe de fermentation entre les partis.

Ni le gouvernement ni l'opposition n'ont à gagner à aucune de ces deux solutions.

Les cinq membres ont reconnu la vérité de ce premier exposé de la question. Ils sont tombés d'accord que le seul moyen d'arriver à une solution qui mît un terme à cette situation si tendue, était que le gouvernement consentît à laisser la contravention arriver au point où elle pût être légalement constatée, afin qu'à la suite d'une condamnation prononcée par défaut, par un juge de paix, on pût, par appel, soumettre la question légale à la juridiction éclairée de la cour de cassation.

Les conventions suivantes ont donc été arrêtées de bonne foi entre les cinq membres, comme gens loyaux et honnêtes, animés d'une intention sage et patriotique.

Les députés de l'opposition feront tout ce qui leur sera humainement possible pour que l'ordre ne soit pas troublé. Ils entreront paisiblement dans la salle du banquet, malgré l'avertissement du commissaire de police qui, placé à la porte, les préviendra, dès leur entrée, qu'ils violent un arrêté du préfet de police. Ils recommanderont aux convives de ne pas insulter ni huer le commissaire de police (ce point intéressant autant la dignité de la réunion que celle de l'agent de l'autorité). Ils prendront place. Aussitôt qu'ils seront assis, le commissaire constatera la contravention et verbalisera contre M. Boissel ou tout autre, en déclarant à la reunion qu'elle ait à se séparer, sans quoi, lui, commissaire, serait obligé d'employer la force pour l'y contraindre.

A cette injonction, M. Barrot répondra par une allocution brève, dans laquelle il maintiendra le droit de réunion ; il protestera contre cet abus d'autorité de la part du gouvernement ; il constatera qu'il n'a voulu que faire juger judiciairement la question, et il engagera la réunion à se séparer immédiatement avec calme, tout en déclarant ne céder qu'à la force. Il fera comprendre à l'assemblée que toute rébellion ou insulte envers un officier public dénaturerait complétement la question et manquerait

le but que l'opposition a voulu atteindre. Il est loyalement convenu qu'il ne fera pas de discours contre le gouvernement, la majorité; qu'enfin il ne donnera pas à la réunion l'air d'un banquet accompli malgré le gouvernement.

Aussitôt dit, les députés donneront l'exemple en se retirant eux-mêmes, et ils déclareront en sortant, afin que le public du dehors ne se méprenne pas et ne s'irrite pas, qu'ils en sont venus à leurs fins, et qu'ils ont pris la seule voie pour arriver à un jugement.

Les membres prennent loyalement, de part et d'autre, l'engagement d'agir sur les journaux organes de leurs partis, *Débats*, *Conservateur*, *Constitutionnel*, *Siècle*, *National*, de façon qu'aucun article provocateur ou railleur ne puisse envenimer les esprits, dénaturer les faits ci-dessus détaillés et en faire une arme contre le gouvernement ou l'opposition. La polémique, à ce sujet, restera dans l'esprit qui a donné lieu à la présente convention. L'attitude de l'opposition sera traitée comme une démarche digne et modérée ; le gouvernement ne sera pas accusé de faiblesse, de reculade, et la mesure dans laquelle il aura usé de son autorité sera considérée comme le désir sincère de tenir l'engagement moral pris dans la discussion, celui d'arriver à une solution judiciaire.

Les commissaires ayant verbalisé contre M. Boissel ou tout autre, l'autorisation de la Chambre sera réciproquement accordée sans difficulté, sans discours.

Les députés de l'opposition prennent l'engagement de ne patronner, présider, encourager par leurs discours ou leur présence, aucun banquet à Paris ou ailleurs défendu par la municipalité, jusqu'au jugement de la cour de cassation, et de ne pas attaquer le gouvernement sur les moyens qu'il croirait devoir prendre pour empêcher qu'il s'en organisât d'autres.

Enfin, sans pouvoir préciser tous les détails, l'esprit de cette note, compris avec la bonne foi et l'intelligence qui appartiennent à des hommes aussi haut placés et aussi respectables que les cinq membres qui se sont réunis, présidera avant et après le banquet à toute leur participation et leur immixtion dans les actes qui en seront la préparation et la conséquence.

Paris, le 19 février 1848.

Ce traité se signait le 19 février 1848 !

DIMANCHE 20 FÉVRIER 1848.

A midi, un conseil de ministres se tient à l'hôtel des affaires étrangères, sous la présidence de M. Guizot. On examine la conduite à suivre et les mesures à prendre à l'occasion des banquets. Mais le ministre de l'intérieur comptait déjà sur le succès de la conférence entre les délégués de l'opposition et les délégués de la majorité ministérielle ; il regardait déjà comme certain que le banquet du 22 se réduirait à un vain simulacre, et s'arrêterait au point jugé nécessaire pour faire naître la question du droit de réunion, afin de la porter ensuite devant les tribunaux.

D'ailleurs, M. le ministre de l'intérieur avait reçu les renseignements les plus tranquillisants de l'état-major de la garde nationale.

Le conseil venait de finir, les ministres se séparaient, lorsqu'un ami intime de M. le comte Duchâtel vint lui demander avec émotion si l'on s'était enfin décidé à nommer M. le maréchal Bugeaud commandant en chef de la garde nationale et de l'armée de Paris. « Pourquoi donc ? répondit le ministre ; cette mesure est inutile et pourrait être dangereuse. » C'est à tort qu'on a prétendu que le maréchal Bugeaud avait été nommé commandant en chef de l'armée de Paris et de la garde nationale dès le 20 février.

Ce fut ce dimanche, 20 février, que M. Boissel, député de la Seine, se présenta à la préfecture de police, et prévint M. le préfet que le banquet aurait lieu le

mardi 22. La petite comédie dont le plan avait été arrêté le 19 commençait.

Des rapports alarmants étaient déjà parvenus à monseigneur le duc de Nemours. Il fit appeler, vers trois heures, dans cette journée, M. le préfet de police, le questionna sur la situation, et le conduisit aux Tuileries; le roi, M. Guizot et M. le duc de Montpensier étaient réunis. Le préfet de police interrogé répondit qu'il voyait en noir. Le roi parut surpris de cette réponse; selon lui, le mal n'était qu'à la superficie; il comptait sur la majorité ministérielle de la Chambre des députés, sur le dévouement des troupes et de la garde nationale, bien que l'attitude de quelques légions ne fût pas rassurante.

Ce dimanche 20, M. le ministre de l'intérieur recevait. Il avait déjà entre les mains le procès-verbal de la conférence des députés; on regardait cette grosse affaire du banquet comme finie, lorsqu'à dix heures du soir on vint prévenir le ministre que les journaux de l'opposition n'avaient pas accepté l'arrangement; que quelques-uns avaient même adopté un programme des plus révolutionnaires qui serait publié le lendemain dans le *National*. Le ministre n'en voulait rien croire; mais, à onze heures du soir, il put lire l'épreuve de l'article, qui devait être publié le lundi matin. Après en avoir causé avec quelques amis, M. le comte Duchâtel se persuada que ce programme resterait sans résultat lorsqu'on connaîtrait le traité signé avec les députés de l'opposition.

LUNDI 21 FÉVRIER.

Le programme est publié. Le *National* assigne les di-

verses positions stratégiques que doit prendre, le lendemain 22, la garde nationale, par ordre de légions ; il assigne une position aux écoles : le plan de bataille est complet.

Le ministère, ému, irrité à la lecture du *National*, crie à la trahison. Les députés de l'opposition ne se montrent pas moins alarmés : on pouvait les accuser d'un manque de foi. M. Odilon Barrot levait les bras au ciel avec un profond désespoir. MM. Duvergier, Maleville et Berger prièrent M. de Morny d'exprimer leurs vifs regrets au ministre de l'intérieur et d'offrir leur concours. M. de Morny se rendit auprès de M. le comte Duchâtel. Tous les membres du cabinet, M. le général Jacqueminot, commandant en chef de la garde nationale de Paris, et M. le général Tiburce Sébastiani, qui commandait alors la première division militaire, y étaient réunis. Les explications que venait apporter M. de Morny n'apaisèrent pas l'irritation légitime de M. Guizot et de M. le comte Duchâtel : « Nous ne voulons faire aucune concession, dirent-ils ; le banquet sera défendu, nous ne voulons pas qu'il ait lieu. » S'adressant alors au général Jacqueminot, M. de Morny lui demanda s'il était bien sûr de la garde nationale : « Le doute serait une calomnie, répondit le général. Je monterai à cheval, et je serai suivi par cinquante mille gardes nationaux que je conduirai partout où je voudrai. » M. le général Tiburce Sébastiani n'était pas moins rassurant à l'égard de l'armée.

Le conseil des ministres se réunit chez le roi ; des mesures énergiques sont convenues et adoptées. — La garnison de Paris réunie en armes. — Paris occupé mi-

litairement, le mardi 22, dès sept heures du matin. — Les garnisons de la banlieue et celles du département de Seine-et-Oise devaient arriver à Paris dès six heures du matin. — Les régiments de cavalerie devaient être massés autour de la barrière de l'Étoile et dans l'avenue des Champs-Élysées. — L'artillerie de Vincennes devait se tenir prête. — Tout cela formait un effectif de plus de trente mille hommes. De plus, le préfet de police fit placarder dans Paris la proclamation suivante :

**Habitants de Paris,**

**Une inquiétude vague qui nuit au travail et aux affaires règne depuis quelques jours dans les esprits. Elle provient des manifestations qui se préparent. Le gouvernement, déterminé par des motifs d'ordre public qui ne sont que trop justifiés, et usant d'un droit que les lois lui donnent et qui a été constamment exercé sans contestation, a interdit le banquet du XIIe arrondissement. Néanmoins, comme il a déclaré devant la Chambre des députés que cette question était de nature à recevoir une solution judiciaire, au lieu de s'opposer par la force à la réunion projetée, il a pris la résolution de laisser constater la contravention en permettant l'entrée des convives dans la salle du banquet, espérant que ces convives auraient la sagesse de se retirer à la première sommation, afin de ne pas convertir une simple contravention en un acte de rébellion.**

**Le gouvernement persiste dans cette détermination. Mais le manifeste publié ce matin par les journaux de l'opposition annonce un autre but, d'autres intentions. Il élève un gouvernement à côté du véritable gouvernement du pays, de celui qui est institué par la charte et qui s'appuie sur la majorité des Chambres ; il appelle une manifestation publique dangereuse pour le repos de la cité; il convoque, en violation de la loi de 1831, les gardes nationaux, qu'il dispose à l'avance en haie régulière, par numéro de légion, les officiers en tête. Ici, aucun doute n'est possible de bonne foi : les lois les plus claires, les mieux établies sont violées. Le gouvernement saura les faire respecter; elles sont le fondement et la garantie de l'ordre public.**

**J'invite tous les bons citoyens à se conformer à ces lois, à ne**

se joindre à aucun rassemblement, de crainte de donner lieu à des troubles regrettables. Je fais cet appel à leur patriotisme et à leur raison, au nom de nos institutions, du repos public et des intérêts les plus chers de la cité.

*Le pair de France, préfet de police,*
*Signé* G. DELESSERT.

Le texte de la loi sur les attroupements est bientôt aussi placardé dans tout Paris.

Le préfet de police était informé que dans un très-grand nombre d'ateliers on avait donné congé aux ouvriers pour le lendemain. On les laissait ainsi libres de se rendre au banquet, et plus d'un meneur les y encourageait. Lié d'amitié avec un aimable et spirituel républicain, je le vis revenir de ses excursions dans les ateliers, pendant les deux ou trois jours qui précédèrent le 22 février, enroué et presque aphone. Une mesure dont il avait été question dès le matin entre M. le ministre de l'intérieur et M. le préfet de police, l'arrestation d'un certain nombre d'hommes connus comme fauteurs habituels de troubles, fut décidée ; vingt-deux mandats d'arrêt furent signés, entre autres contre Caussidière et Albert ; mais ces mandats ne purent être exécutés ; on ne trouva à leur demeure habituelle que Pornin, dit la Jambe de bois, Davout, Vattier, Robert et Marchand, faisant tous partie des sociétés secrètes. Amenés au dépôt de la préfecture de police, ils furent déférés à la justice.

Après la séance de la Chambre, les députés de l'opposition se réunirent dans un local de la rue Royale. A la suite d'une discussion très-animée et quelquefois violente, on décida que, devant les mesures prises par le

gouvernement, il était prudent et sage de renoncer à la démonstration du lendemain, de renoncer même au simulacre de banquet. Cette résolution fut rendue publique dans un article de quatre lignes qui fut porté au journal *la Patrie.* Ce journal le publia dans une seconde édition qui ne parut que vers dix ou onze heures du soir. On délégua un membre de cette réunion de députés à chacun des journaux révolutionnaires, avec mission de leur faire connaître ce qui venait d'être décidé. « Insistez, leur dit-on, dans votre feuille de demain, pour que tout le monde s'abstienne et reste chez soi. »

Le préfet de police connut bientôt le parti pris par les députés de l'opposition; il en porta la nouvelle au ministre de l'intérieur, qui avait déjà lu *la Patrie.*

Vers minuit, le préfet de police fut aussi informé de ce qui s'était passé au journal *la Réforme.* MM. Ledru-Rollin, Louis Blanc, Flocon, Albert, Étienne Arago et quelques autres s'étaient réunis au bureau de ce journal. Une discussion s'y engagea très-vive, très-animée, mais personne ne concluait : l'autorité, disait-on, a pris toutes ses mesures. Il fut décidé que le parti représenté par les membres présents s'abstiendrait de toute participation à la manifestation du lendemain. Cette manifestation, en effet, n'était, pour ainsi dire, commandée et réglée que par le *National,* en rivalité habituelle et hautaine avec le journal *la Réforme.*

Bientôt se présenta dans cette réunion un jeune pair de France fort exalté; il taxa de faiblesse la décision qui venait d'être prise, parla bien haut de l'énergique résolution des étudiants et des délégués de la rive gau-

che; ces paroles firent impression et semblèrent un moment modifier les dispositions de l'assemblée; mais MM. Ledru-Rollin et Louis Blanc persistèrent dans cette opinion qu'on ne devait point s'engager légèrement dans une entreprise qui offrait si peu de chances de succès.

Entre minuit et une heure, M. le préfet de police se rendit au ministère de l'intérieur pour faire son rapport à M. Duchâtel. On en donna connaissance au roi et à M. Guizot.

M. le comte Duchâtel fit alors appeler les généraux Jacqueminot et Sébastiani. On crut sage d'ajourner la mise à exécution des mesures stratégiques ordonnées pour le lendemain matin; on pensa que puisque les plus exaltés du parti républicain renonçaient eux-mêmes à la manifestation, il ne fallait pas fatiguer inutilement les troupes, qu'on devait même éviter de provoquer sur les places publiques et dans les rues des rassemblements de curieux.

Cependant, la veille du banquet, le lundi 21 février, je rencontrai dans les corridors et au foyer de l'Opéra un grand nombre d'hommes importants, les uns ayant un grade élevé dans la garde nationale, les autres entretenant des relations d'affaires et de banque avec des industriels, avec plus d'un chef d'immenses ateliers. Tous s'effrayaient du lendemain, et tenaient le même langage : « Ce ne cera point une émeute, ce sera une révolution. »

JOURNÉE DU MARDI 22 FÉVRIER.

Les ateliers furent fermés, et, dès le 22 au matin, je

pus voir, de mes fenêtres, des flots de population remplissant, d'une part, la rue de Rivoli, et, de l'autre, suivant la rue Saint-Honoré, pour se rendre vers le haut des Champs-Elysées, au siége du banquet. En louant un appartement rue de Rivoli, dans les derniers mois de l'année 1847, je disais à mes amis : « De mes fenêtres, je verrai passer la révolution. » Triste prophétie qui ne se réalisa que trop vite !

Les magasins s'étaient ouverts le matin comme à l'ordinaire; mais, dès dix heures, des bandes nombreuses, composées d'hommes en blouse et de jeunes gens bien vêtus, se forment dans tout Paris et se rendent aux cris de *Vive la réforme!* en chantant la *Marseillaise* et le chœur des *Girondins,* soit à la place de la Madeleine, soit à l'Ecole polytechnique, soit sur les quais, soit aux places du Châtelet, de la Bourse et de la Bastille.

Une députation des élèves des écoles, auxquels s'étaient joints un grand nombre d'ouvriers, font entendre sous les fenêtres de M. Odilon Barrot les cris de *Vive la réforme !* Des délégués demandent au député de l'opposition de se mettre à leur tête : le chef de l'opposition s'y refuse. Cette bande, incessamment grossie par la foule, se porte vers la Chambre des députés : elle est repoussée jusque sur la place de la Concorde par un escadron de dragons et par des gardes municipaux ayant à leur tête le général Tiburce Sébastiani.

Une vieille femme est tuée, un jeune homme est blessé. Pendant cette charge de cavalerie, plus d'un saute dans les fossés peu profonds qui existaient alors sur la place de la Concorde; les fontaines, jusqu'a-

lors muettes et sans jets d'eau, jaillissent tout à coup et chassent les groupes qui s'étaient réfugiés dans les vasques.

Pendant ces désordres, M. Odilon Barrot déposait à la Chambre, au nom des députés de l'opposition, une demande de mise en accusation des ministres, signée par cinquante-trois de ses collègues. Elle était ainsi conçue :

Nous proposons de mettre le ministère en accusation, comme coupable :

1° D'avoir trahi au dehors l'honneur et les intérêts de la France;

2° D'avoir faussé les principes de la constitution, violé les garanties de la liberté et attenté aux droits des citoyens;

3° D'avoir, par une corruption systématique, tenté de substituer à la libre expression de l'opinion publique les calculs de l'intérêt privé, et de pervertir ainsi le gouvernement représentatif;

4° D'avoir trafiqué, dans un intérêt ministériel, des fonctions publiques, ainsi que de tous les attributs et priviléges du pouvoir;

5° D'avoir, dans le même intérêt, ruiné les finances de l'État et compromis ainsi les forces et la grandeur nationales;

6° D'avoir violemment dépouillé les citoyens d'un droit inhérent à toute constitution libre, et dont l'exercice leur avait été garanti par la charte, par les lois et par les précédents;

7° D'avoir enfin, par une politique ouvertement contre-révolutionnaire, remis en question toutes les conquêtes de nos deux révolutions et jeté dans le pays une perturbation profonde.

En formulant cet acte d'accusation, M. Odilon Barrot faisait plus que les insurgés ne lui avaient demandé : il fournissait plus que des prétextes, il fournissait d'iniques arguments à l'insurrection. N'était-ce pas inviter le peuple à se faire justice soi-même?

Vers deux heures de l'après-midi, on essaye d'élever des barricades à l'entrée de la rue Royale et jusque dans

la rue de Rivoli : des gardes municipaux font avorter ces premières tentatives. Il se passa alors sous mes yeux de plaisantes scènes qui se renouvelèrent à plusieurs reprises. Dès que les gardes municipaux s'éloignaient de la rue de Rivoli, une bande de gamins de Paris, sous la direction de quelques chefs intelligents, enlevaient les pavés, arrêtaient et renversaient les voitures, et commençaient les barricades. Lorsque la garde municipale, avertie, revenait au grand galop, les mêmes gamins entouraient les officiers, les maréchaux des logis, et s'offraient à relever les voitures et à remettre en place les pavés, en un mot, à réparer le désordre qui était leur œuvre. Ce manége continua pendant plusieurs heures.

A l'Assomption, les insurgés arrachent les grilles qui entourent l'église; ils s'en font des armes ou des instruments pour dépaver les rues.

Bientôt les boutiques de plusieurs armuriers sont enfoncées : le peuple s'empare de fusils, de sabres, de pistolets. A cinq heures, on bat le rappel pour la garde nationale dans tous les quartiers de Paris.

Le soir, trois mille personnes parcourent le Palais-Royal en chantant le chœur des *Girondins*.

Aux Champs-Élysées, on incendie des chaises et des baraques.

Dans la matinée de cette journée, on s'inquiéta autour du roi. L'un des officiers du château adressa au préfet de police un rapport sur l'état de Paris, d'après ses propres observations.

Le préfet répondit par ces quelques mots :

« Paris est toujours agité par quelques promenades

d'étudiants et de *blousiers*, qui ont été à la Madeleine et aux abords de la Chambre en poussant quelques cris. Ils sont suivis et surveillés et seront dispersés en cas d'hostilité. »

JOURNÉES DES 23 ET 24 FÉVRIER.

Dès cinq heures du matin, une grande agitation règne dans la capitale. Des curieux en grand nombre se portent aux Champs-Élysées ; sur divers points de Paris sont élevées des barricades. A neuf heures, des rassemblements se forment sur toute la ligne des boulevards Bonne-Nouvelle, Saint-Denis, Saint-Martin, du Temple; dans les rues Saint-Martin, Saint-Denis, Poissonnière, du Temple et du Petit-Carreau, plusieurs barricades sont détruites par les troupes. Dans toute cette journée du 23, le temps est affreux : l'air est froid, la pluie tombe à torrents. Des gens du peuple ôtent leur casquette : *C'est le ciel*, disent-ils, *qui se charge aujourd'hui des rafraîchissements*. L'infanterie et la cavalerie, éparpillées, se fatiguent et s'épuisent à dissiper des rassemblements, à prendre des barricades ; mais barricades et rassemblements se relèvent et se forment de nouveau dès que les troupes quittent la place pour se rendre d'un point à un autre. Une foule immense, criant : *A bas Guizot ! Vive la réforme !* se dirige vers la place des Petits-Pères, où stationnait la 3e légion de la garde nationale. Un escadron de cuirassiers va charger ce formidable rassemblement; mais la garde nationale, se rangeant du côté de l'émeute, croise la baïonnette contre les cuirassiers. Ceux-ci se retirent sur la promesse formelle de la garde nationale de faire évacuer

la place. Une pareille scène se produisit rue Lepelletier.

Dans l'après-midi, une députation de la 3e légion remit une pétition au général Jacqueminot pour demander le renvoi des ministres.

Le préfet de police avait adressé dans la matinée, au ministre de l'intérieur, sur les événements de la veille et de la nuit, un rapport tellement rassurant, que le ministère se décida à le faire lithographier et à en expédier un très-grand nombre d'exemplaires aux préfets, aux procureurs généraux et même aux représentants de la France à l'étranger. Une circulaire de M. Desage, directeur politique aux affaires étrangères, fut même jointe au rapport lithographié, pour rassurer nos agents diplomatiques et les chancelleries sur l'état des choses. Ces dépêches allaient être portées à la poste, lorsqu'on apprit à l'hôtel de la rue des Capucines, vers quatre heures et demie, que le roi songeait à changer le ministère. Les dépêches ne partirent pas.

Le rapport tranquillisant du préfet de police, du mercredi 23 au matin, manuscrit ou lithographié, n'a jamais été retrouvé ni à la préfecture de police, ni au ministère de l'intérieur, ni au ministère des affaires étrangères. La *Revue rétrospective* a même publié, au contraire, après la révolution de février, un rapport de M. Delessert très-alarmant, que certes on n'eût pas songé à envoyer soit dans les départements, soit à l'étranger.

Toutefois, il faut reconnaître que l'insurrection ne prit un caractère très-grave que vers midi. La 3e légion de la garde nationale s'était déclarée en faveur de l'émeute,

résistant avec violence aux exhortations et aux ordres de son colonel, M. Besson, et de M. Lambert, lieutenant-colonel.

Un bataillon de la 7e légion partit de son lieu de réunion, rue Sainte-Avoie, aux cris de *Vive la réforme!* et se dirigea vers le faubourg Saint-Antoine pour fraterniser avec les nombreux rassemblements qui s'y étaient formés.

Vers une heure après-midi, deux bataillons de la 2e légion vinrent se placer rue Lepelletier, devant les bureaux du journal *le National*, en criant : *Vive la réforme!* Ils se rendirent de là, rue de Rivoli; en passant près des Tuileries, les cris redoublèrent et purent être entendus des appartements du palais.

Dans le xe arrondissement, un détachement, composé en partie de gardes nationaux, sous le commandement de M. Pagnerre, libraire, parcourut les rues de Seine, Mazarine, Jacob, etc., en criant : *Vive la réforme!*

Dans la rue des Filles-du-Calvaire, les rassemblements devinrent si menaçants, si hostiles, vers trois heures, que le général Perrot les aborda avec un bataillon de ligne et de l'artillerie ; un seul coup de canon (le seul qui ait été tiré dans ces tristes journées) suffit pour mettre en fuite ces formidables rassemblements.

Ce fut M. Duchâtel qui fit connaître au roi ces déplorables incidents, et qui l'informa que les nouvelles de la matinée étaient plus graves que celles de la veille. Louis-Philippe se montra inquiet : il fit appeler la reine, qui vint bientôt, accompagnée du duc de Montpensier. « Les ministres, dit la reine, sont, je n'en doute pas, dévoués au roi comme à la France. Je fais appel à leur dévouement ! Leur présence aux affaires expose la

royauté : je les invite à se démettre. » Le roi se récria; mais la reine ne craignit pas d'insister; le duc de Montpensier appuya fortement l'opinion de la reine.— M. Guizot était à la Chambre; on le prévint. Il se rendit aux Tuileries. — Le roi, la reine, le duc de Montpensier, MM. Guizot et Duchâtel se trouvèrent réunis. Le roi témoigna un très-vif regret de se séparer de ses ministres; il ajouta même qu'il aimerait mieux abdiquer. « Que dites-vous, mon ami? interrompit la reine; vous devez tous vos jours à la Francc : vous ne pouvez pas abdiquer. » M. Guizot proteste que le cabinet n'aurait jamais pensé à se démettre dans un pareil moment : mais dès qu'une question de cette nature était posée, elle était résolue; au moment de s'engager dans une lutte qui prenait de grandes proportions, les ministres avaient besoin de l'appui décidé du roi; si le roi hésitait, la force du cabinet était brisée. « Vous le voyez, dit le roi, le salut de la France exige que je fasse le sacrifice de mon ministère. » La reine et le duc de Montpensier commentaient et appuyaient cette déclaration du roi. Il fut, dès ce moment, résolu qu'on appellerait M. Molé.

Un instant, M. le duc de Montpensier proposa une transaction. « On pourrait peut-être se tirer d'affaire, dit-il, en portant immédiatement à la Chambre des députés un projet de loi pour la réforme parlementaire? » M. le comte Duchâtel répondit avec fermeté : « Je ne serai point l'interprète de pareilles concessions! »

Les députés s'étaient rendus de bonne heure à la Chambre, défendue par des forces imposantes. M. Vavin monte à la tribune et interpelle le ministère. M. Guizot,

qui revenait des Tuileries, se contente de répondre que le roi, usant de sa prérogative, avait fait appeler M. Molé pour le charger de former un nouveau cabinet. A ces paroles, la majorité ministérielle se montre effrayée, anéantie, tandis que d'immenses bravos partent de la gauche, de la droite et des tribunes.

Les officiers d'ordonnance, les aides de camp du roi, les officiers d'état-major de la garde nationale, parcoururent Paris pour annoncer la formation d'un nouveau ministère.

A la nuit tombante, ce ne sont plus dès lors que démonstrations et signes d'allégresse. Me rendant au *Constitutionnel,* j'ai vu des citoyens, des gardes nationaux s'embrasser dans les rues. Les maisons s'illuminent comme dans un jour de fête. Le café du Grand-Balcon, sur le boulevard des Italiens, faisait jaillir de ses becs de gaz des gerbes de lumière éblouissante.

Pendant ce temps, le roi et M. Molé, dans l'embrasure d'une croisée des Tuileries, discutaient les conditions et le programme d'un nouveau cabinet, et parvenaient si peu à s'entendre, qu'un second rendez-vous parut nécessaire. On ne se pressait pas.

Les aides de camp, les officiers d'ordonnance qui avaient été chargés de proclamer la chute du ministère, reviennent aux Tuileries, heureux d'annoncer au roi que sa résolution avait pacifié les esprits et que tout était tranquille. A cette nouvelle, la duchesse d'Orléans, voyant les fenêtres des maisons illuminées, s'écrie, pleurant de joie et en embrassant le comte de Paris : « Pauvre enfant ! on a bien compromis ta couronne ; mais le ciel te la rend. » C'est à ce moment même qu'éclatait

une décisive collision, dont je puis donner ici les plus exacts détails.

Déjà, vers cinq heures, le chef de bataillon Saint-Hilaire, du 34e régiment de ligne, à cheval sur la place du Châtelet, à la droite de son bataillon, fut tué par un enfant de quinze ans, qui s'était traîné à plat ventre jusqu'à quelques pas de lui. Cet officier, fort estimé, arrivait d'Afrique, où il avait passé dix années.

A la tombée de la nuit, une bande tenta un coup de main sur le corps de garde de la Madeleine; le poste résista et ne put être forcé. Vers sept heures, l'insurrection, sur les boulevards, était immense et présentait le plus sinistre aspect. Les insurgés faisaient entendre des cris et des menaces, chantaient la *Marseillaise* et le chœur des *Girondins*. Plusieurs d'entre eux promenaient des torches allumées. Les bandes qui s'étaient formées devant les bureaux du *National* s'étaient portées devant l'hôtel du ministère des affaires étrangères; mais là, un bataillon d'infanterie, occupant les débouchés des rues Neuve-de-Luxembourg, des Capucines, Basse-du-Rempart et Caumartin, manœuvrait sur le boulevard; des détachements de cavalerie faisaient des charges inoffensives, afin de conserver aux troupes la liberté de leurs mouvements. Tout cela s'exécutait en bon ordre, avec beaucoup de modération et de patience, sous le commandement du chef de bataillon Braquehay; mais il était facile de voir que les insurgés s'exaltaient de plus en plus.

Un homme portant un drapeau rouge sort de la foule, s'approche des soldats aux cris de *Vive la réforme! A bas Guizot!* Le cheval du chef de bataillon se cabre.

Soudain l'explosion d'une arme à feu se fait entendre, on venait de tirer un coup de pistolet. A l'instant même, le commandant prend place au milieu de son bataillon, les canons de fusil s'abaissent et une longue détonation retentit.

Cette fusillade atteignit tout à la fois les groupes plus ou moins armés qui entouraient les soldats et une masse compacte de curieux stationnant sur le boulevard. Il y eut des blessés et des morts. Les cris : *Nous sommes trahis! On nous assassine! Aux armes! Vengeons nos frères!* retentissent de toutes parts.

Le chef de bataillon qui commandait l'infanterie affirma n'avoir point donné l'ordre de faire feu : une panique s'était emparée des soldats au bruit du coup de pistolet, et ils avaient riposté. Ce déplorable événement avait porté au comble l'irritation de la foule; peu s'en fallut que le ministère des affaires étrangères ne fût envahi et pillé.

La colonne qui s'était avancée vers le ministère des affaires étrangères, puis qui s'était retirée devant la fusillade, revient sur ses pas et amène un tombereau. On y jette pêle-mêle des cadavres, et on se met en marche à la lueur des torches, aux cris de *Vengeons nos frères!* Ce triste cortége se rend au *National,* au journal *la Réforme,* puis dans les quartiers populeux.

De temps à autre un homme, monté sur le tombereau, dressait tout debout et secouait aux regards de la multitude le cadavre à moitié nu d'une femme, qu'il laissait ensuite retomber au fond du tombereau [1].

1. *Histoire des trois journées,* par Eugène Pelletan, 1848.

Avant la fusillade, un haut fonctionnaire, ayant toute la confiance de M. Guizot, courut au ministère de l'intérieur. MM. Guizot, Duchâtel, Dumon, de Salvandy, y étaient réunis. On en était encore là aux bonnes nouvelles de la fin de la journée, et on ne comprit rien tout d'abord à l'émotion et au langage du nouveau venu : « Vous êtes mal informé, lui dit M. le ministre de l'intérieur ; on cherche l'émeute partout, et on ne la trouve nulle part. — Vous ne savez donc rien de ce qui se passe? Le ministère des affaires étrangères et le bataillon d'infanterie préposé à sa garde sont sûrement attaqués à l'heure qu'il est. » Le frère de M. le comte Duchâtel entre alors fort ému et annonce qu'une fusillade a jeté sur le pavé des blessés et des morts. « L'hôtel des affaires étrangères, dit-il, est peut-être pillé à l'instant où je vous parle ; l'insurrection, n'en doutez pas, prendra ce soir et surtout demain une inquiétante gravité. » Tous ces faits, rapportés par un témoin oculaire, furent bientôt confirmés par de nouveaux récits plus sinistres encore, qui vinrent mettre fin au calme et à la confiance des ministres non encore remplacés.

Quant à moi, au milieu de l'allégresse générale, je reçus vers six heures du soir, au *Constitutionnel,* des rapports verbaux et des rapports écrits me confirmant tous que l'insurrection avait déjà fait trop de progrès pour se contenter d'un changement de ministère, et que les chefs de l'émeute avaient partout donné l'ordre de ne point abandonner les barricades et d'en élever de nouvelles. Au moment de mettre le journal sous presse, entre onze heures et minuit, nous entendions le tocsin et la fusillade.

Dès que les ministres connurent tous les périls de la situation, ils décidèrent d'un commun avis que le maréchal Bugeaud devait être chargé du commandement en chef de l'armée de Paris et de la garde nationale. Ils se rendirent à l'instant même aux Tuileries. Le roi approuva le choix du maréchal Bugeaud, et demanda à M. Duchâtel et au général Trézel de contre-signer cette nomination. Ces deux ministres démissionnaires prirent noblement cet acte sous leur responsabilité.

A ce moment, le roi était entouré dans son cabinet de plusieurs personnes et avait encore près de lui M. le duc de Montpensier. La nomination du maréchal fut désapprouvée par quelques-uns, et par le duc de Montpensier surtout. M. Duchâtel combattit avec insistance les contradicteurs. Se rendant à son avis, le roi signa les deux ordonnances, l'une qui confiait au maréchal le commandement en chef de la garde nationale de Paris, contre-signée par le ministre de l'intérieur; l'autre qui lui donnait le commandement de la première division militaire, contre-signée par le ministre de la guerre.

Le maréchal se rendit à l'état-major général, accompagné de M. le duc de Nemours et de M. Duchâtel. Il inspecta les troupes qui stationnaient sur la place du Carrousel. « Eh bien, maréchal, dit le duc de Nemours après cette inspection, que pensez-vous de la journée de demain? — Monseigneur, elle sera rude; mais elle sera pour nous : je n'ai jamais été battu, et je ne commencerai pas demain. Sans doute il eût mieux valu ne pas perdre tant de temps; mais qu'importe, je réponds du résultat, pourvu qu'on me laisse faire. Il ne faut pas qu'on s'imagine que je pourrai me dispenser de verser

du sang : il en faudra peut-être beaucoup, car je commence avec du canon ; mais soyez tranquille, demain soir, l'autorité du roi et de la loi sera rétablie, les factieux auront reçu une bonne leçon. » Le maréchal prononça ces paroles du ton le plus calme et avec un accent d'énergie qui rendit la confiance à tous ceux qui l'entouraient.

Cependant le roi attendait impatiemment M. Molé ; il pria M. le comte de Montalivet, qui resta aux Tuileries pendant toute cette soirée et n'en sortit que vers trois heures du matin, de se rendre près de M. Molé. Ce dernier se proposait d'appeler dans le nouveau cabinet MM. Dufaure et Passy, Rémusat, qui n'acceptèrent pas. Mais le péril croissait : M. Molé sentit qu'il était dépassé ; il déclara à M. le comte de Montalivet qu'il ne retournerait pas chez le roi, et qu'il résignait ses pouvoirs. Le roi fit alors appeler M. Thiers. M. Guizot était encore aux Tuileries. Vers minuit, un huissier annonce M. Thiers ; au moment où ce dernier entre dans le cabinet, M. Guizot se retire. Ces deux hommes d'État purent cependant échanger un dernier regard de tristesse et de découragement.

M. Thiers demande au roi de s'adjoindre pour collègues MM. Odilon Barrot, le général Lamoricière et Duvergier de Hauranne : le roi consent. M. Thiers, prenant ensuite la plume des mains de M. Fain, rédige la proclamation suivante, qui annonçait au peuple la formation du nouveau cabinet, et qui ne put être placardée que le lendemain vers dix heures.

Paris, le 24 février 1848.

**Citoyens de Paris,**

**L'ordre est donné partout de suspendre le feu.**
**Nous venons d'être chargés par le roi de composer un ministère.**
**La Chambre va être dissoute. Un appel est fait au pays.**
**Le général Lamoricière est nommé commandant de la garde nationale de Paris.**
**MM. A. Thiers, Barrot, Duvergier de Hauranne, sont ministres.**

*Signé* A. THIERS, ODILON BARROT, général LAMORICIÈRE, DUVERGIER DE HAURANNE.

**LIBERTÉ, ORDRE ET RÉFORME.**

Imprimerie de Boniface, rue des Bons-Enfants, 19.

Dès que cette proclamation fut écrite, le roi désira l'envoyer au *Moniteur*; mais M. Thiers ne voulut pas engager les collègues qu'il s'adjoignait, ni laisser aucun commandement au maréchal Bugeaud, sans avoir consulté M. Odilon Barrot et M. Duvergier de Hauranne. Il fut donc décidé que cette proclamation et les noms des nouveaux ministres ne seraient publiés que le lendemain. Retard fatal à la royauté !

Toutefois, vers deux heures et demie du matin, M. le préfet de police reçut de M. le baron Fain une lettre ainsi conçue :

« Monsieur le préfet,

» Le roi désire que vous fassiez imprimer et répandre dans Paris avec toute la célérité possible l'avis inclus.

» Le roi vient de désigner M. Thiers pour former un ministère. M. Thiers a désiré que M. Odilon Barrot fît partie de ce cabinet. Le roi a consenti. »

Deux heures après, cet avis, qui ne portait aucune signature, était placardé dans tout Paris.

Plus avant dans la nuit, M. Trouëssart, commissaire de police du quartier des Tuileries, vint annoncer officiellement au préfet de police la nomination du maréchal Bugeaud au commandement de l'armée et de la garde nationale. Trois colonnes de troupes devaient être mises en mouvement dès six heures du matin.

Ce jeudi, 24 février, à quatre heures du matin, le maréchal Bugeaud envoyait au préfet de police l'ordre par écrit de réunir quatre cents fiacres sur le quai de Billy pour envoyer aux troupes leurs distributions de vivres, et de réunir le même nombre de charrettes sur le quai de la Râpée pour les fourrages de la cavalerie.

Mais à sept heures du matin un officier d'état-major vint transmettre à M. le préfet de police l'ordre de cesser toutes les opérations autres que celles de la défensive. Les postes occupés devaient être maintenus, sans tenter d'agression et sans tirer un coup de fusil.

A toutes ces informations, puisées aux meilleures sources, j'ajouterai que M. le préfet de police, en recevant ce dernier ordre, fut saisi d'étonnement, de stupeur ; il prévoyait que tout était perdu.

Revenons maintenant au château des Tuileries.

Après le départ de M. Thiers, vers les quatre heures du matin, le roi se coucha.

De grand matin, MM. Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne et Thiers, ayant accepté d'être ministres à la condition, toutefois, qu'aucun commandement ne serait confié au maréchal Bugeaud, la proclamation écrite la veille par M. Thiers fut composée et tirée par l'impri-

merie des journaux *la Presse* et *le Constitutionnel.* J'en ai encore un exemplaire entre mes mains, et c'est sur cet exemplaire que j'ai pris la copie textuelle qu'on vient de lire.

Avant sept heures du matin, un bataillon de la 10e légion de la garde nationale stationnait sur la place du Carrousel; un de mes amis intimes en faisait partie. M. le duc de Nemours et M. Thiers, qui l'accompagnait en sa qualité de ministre, passèrent la revue de ce bataillon, mais ne trouvèrent ni l'un ni l'autre un mot à dire. Après eux arriva à cheval le maréchal Bugeaud, en grand uniforme, qui se croyait encore général en chef de la garde nationale et de l'armée de Paris. Le maréchal fit distribuer des cartouches à ce bataillon : « Messieurs, dit-il, faites des patrouilles. Vous ne recevrez pas trop de coups de fusil : la question politique est vidée; il n'y a plus que la question de l'ordre ou du désordre. »

Cependant, vers sept heures du matin, obéissant aux injonctions du ministère Thiers-Barrot-Duvergier de Hauranne, le maréchal Bugeaud avait donné l'ordre aux généraux qui avaient reçu de lui des commandements de cesser le feu.

A dix heures, le roi, fort troublé, apprend à M. Guizot la formation définitive du ministère Barrot-Thiers : « Ces messieurs, lui dit-il, me font des conditions bien dures : ils exigent la dissolution de la Chambre, le changement complet du personnel de la haute administration, et bien d'autres choses *de la même force.* » Le roi ajouta : « Ils sont du moins très-décidés à résister; M. Barrot surtout est très-vif contre l'émeute. » Cela voulait dire sans doute que si l'émeute se montrait de nouveau,

maintenant qu'ils étaient ministres, ils ne la ménageraient pas.

Bientôt toute la famille royale se met à table pour déjeuner. M. Rémusat paraît à la porte de la salle à manger : il demande à parler au duc de Montpensier. L'entretien a lieu à voix basse, puis l'ancien ministre du 1er mars fait à haute voix le récit fidèle des progrès menaçants de l'émeute. Louis-Philippe, terrifié, se lève, la reine le suit, des ordres de départ sont donnés; mais on fait observer au roi que cette résolution allait porter la démoralisation dans les rangs de l'armée. Le roi change d'avis, et, sur la prière de la reine, il monte à cheval pour passer la revue des troupes massées sur la place du Carrousel. L'infanterie et la cavalerie l'accueillent aux cris de *Vive le roi !* mais deux bataillons de la garde nationale font entendre les cris de *Vive la réforme!* Ces cris d'opposition frappèrent le roi de découragement et de stupeur.

Lorsque le roi rentra aux Tuileries, il y trouva M. Thiers qui lui demanda la présidence du conseil pour M. Odilon Barrot; le roi y consentit à l'instant. Préoccupation bien puérile au moment où s'accomplissait une nouvelle révolution! M. Thiers, qui avait cependant vu de près la révolution de juillet, se préoccupait des formalités parlementaires alors qu'on renversait une royauté, une dynastie, de même que Charles X se préoccupait d'étiquette de cour alors qu'il perdait sa couronne.

Dans ce moment le Carrousel était attaqué de tous côtés, la désorganisation se produisait déjà parmi les troupes. MM. de Girardin et Merruau entrent alors précipitamment dans un des salons des Tuileries. M. de Gi-

rardin parvint seul dans le cabinet du roi : « Sire, lui dit M. de Girardin, les minutes sont des heures; vous perdez un temps précieux : dans une heure, peut-être, il n'y aura plus de monarchie en France.

— Êtes-vous bien sûr de ce que vous dites ? » demanda M. Rémusat.

M. de Girardin en appela au témoignage de M. Merruau, qui déclarait avoir vu déchirer toutes les proclamations et maltraiter les hommes qui les répandaient.

« Que faire ? dit le roi.

— Sire, il faut abdiquer ! s'écria le duc de Montpensier.

— Voici, dit aussitôt M. de Girardin, la proclamation toute prête, telle que je l'ai donnée à imprimer pour ménager les secondes.

— J'abdiquerai, répond le roi.

— Partez, courez, monsieur de Girardin ! portez la nouvelle de l'abdication ! » s'écrient toutes les personnes présentes.

La proclamation préparée par M. de Girardin annonçait : 1° abdication du roi; 2° régence de la duchesse d'Orléans; 3° dissolution de la Chambre; 4° amnistie générale.

Après la promesse faite par le roi d'abdiquer, MM. de Girardin et Merruau s'étaient rendus immédiatement à la barricade de la rue Saint-Honoré pour y annoncer cette nouvelle, qui fut accueillie par de vives acclamations.

Le maréchal Gérard, à la demande du roi qui l'avait fait appeler, monte à cheval et se rend au milieu des barricades, montrant la lettre d'abdication du roi. Le maréchal Gérard criait : *Vive le comte de Paris !* mais

le peuple ne répondit que par les cris : *Vive le maréchal Gérard!*

Les ordres sont de nouveau donnés pour le départ du roi. Le peuple était maître de la place du Carrousel : au moment où les voitures allaient entrer sur la place, le piqueur est tué d'un coup de fusil. On fit rentrer les équipages.

Bientôt les portes des écuries du roi, rue Saint-Thomas-du-Louvre, sont enfoncées, on met le feu aux voitures. Les hommes du peuple accourent en foule vers le lieu de l'incendie, s'attellent aux voitures enflammées, les traînent sur la place du Palais-Royal, roulent au milieu de ce brasier un tonneau d'esprit de vin, et, pour mieux alimenter l'incendie, jettent par les fenêtres tous les meubles des appartements du Palais-Royal. Les flammes gagnèrent alors le sommet du château-d'eau, et bientôt le feu réduisit en cendre cet édifice. Au milieu des décombres on retrouva les cadavres de bon nombre de soldats qui, attaqués par les insurgés, s'étaient courageusement défendus.

Dans la matinée du 24 février, les anciens ministres étaient réunis au ministère de l'intérieur. M. Guizot s'était rendu, le matin de très-bonne heure, place du Carrousel, à l'état-major; l'ordre n'avait pas encore été donné par les nouveaux ministres de cesser le feu. Là, le maréchal avait assuré que la journée serait bonne. Au ministère de l'intérieur, on n'avait plus aucune inquiétude. On savait qu'un nouveau ministère était formé, que le roi lui avait remis tous pouvoirs : les anciens ministres ne pensaient plus qu'à se rendre

dans les bureaux de la Chambre, où devait se discuter l'acte d'accusation contre eux déposé dans la séance du 22 février.

Sur ces entrefaites, arrive au ministère de l'intérieur un envoyé de M. Odilon Barrot. Il venait informer M. Duchâtel que M. Barrot allait prendre possession du ministère. C'était une démarche de convenance et de politesse. Cet envoyé fut reçu par un ami des anciens ministres, à qui il fit connaître le remplacement du maréchal Bugeaud par le général Lamoricière. « Cette mesure a paru indispensable à M. Odilon Barrot, dit-il. Le nom du maréchal était impopulaire; sa nomination a produit sur les masses un effet détestable. » Ceci se passait le 24, vers dix heures et demie du matin. Les anciens ministres qui se trouvaient près de M. le comte Duchâtel, et M. Duchâtel lui-même, traversèrent le ministère du commerce et parvinrent ainsi dans la rue de Varennes, ne demandant alors leur salut qu'à la fuite.

Bientôt après leur départ, M. Odilon Barrot s'installe au ministère de l'intérieur. Il expédie immédiatement dans les départements une dépêche télégraphique, puis une circulaire, annonçant aux préfets l'avénement du ministère Thiers-Barrot, la fin des troubles, et recommandant à ces hauts fonctionnaires de répandre cette heureuse nouvelle pour rétablir le calme dans les esprits.

Un rapport sur les trois journées de février a été rédigé par un général qui remplissait de hautes fonctions

près le roi Louis-Philippe, et qui conserve encore aujourd'hui toute la confiance de la famille royale. J'ai pu obtenir communication de ce rapport : je le publie dans un appendice de ce volume, ainsi que les lettres du maréchal Bugeaud, du général Bedeau, du général Trézel, sur la catastrophe de février. Ces documents authentiques jettent encore de nouvelles lumières sur les faits qui se sont succédé si rapidement dans le court espace de trois jours.

---

## CHAPITRE VII

### ABDICATION DU ROI, DÉPART DU ROI ET DE LA FAMILLE ROYALE.

Le cabinet du roi au moment de l'abdication. — Paroles de la reine. — Paroles du roi. — Départ du roi, de sa famille et de ses petits-enfants par la grande allée des Tuileries. — Deux broughams et un cabriolet envoyés par le duc de Nemours. — Escorte du roi par le 2e régiment de cuirassiers, colonel Reibell; cinquante gardes nationaux à cheval commandés par M. le comte de Montalivet, leur colonel; à leur tête le général Regnault de Saint-Jean d'Angely. — Arrivée à Saint-Cloud. — Séparation des membres de la famille royale. — Le roi et la reine se rendent à Dreux. — Curieux autographes du roi, datés du jeudi 24 février, à onze heures du soir. — Lettre du général Dumas, portant la même date. — Départ du roi et de la reine pour Honfleur. — Incidents de voyage. — Départ pour Trouville. — Retour à Honfleur. — Péripéties de l'embarquement au Havre du roi et de la reine.

Aussitôt que MM. Thiers et Odilon Barrot, les derniers ministres nommés par le roi Louis-Philippe, eurent donné l'ordre au maréchal Bugeaud, déjà reconnu par l'armée de Paris comme son commandant en chef,

de faire cesser le feu sur tous les points, l'insurrection devint maîtresse de la ville, et le cabinet du roi fut envahi par des généraux, par des députés, par des journalistes, apportant des informations et des avis contradictoires. Louis-Philippe avait cessé d'être roi, même avant que le mot d'abdication eût été prononcé.

Dans le troisième volume de ces Mémoires, j'ai raconté le triste départ de Charles X et de sa famille pour l'exil, et j'ai suivi leur cortége respecté depuis Saint-Cloud jusque sur les rives d'Angleterre. Je suivrai aussi le départ du roi Louis-Philippe et de sa famille du palais des Tuileries, leur voyage au milieu d'obstacles et de périls, en fugitifs et sous des noms empruntés [1]. Ces deux tristes spectacles se produisaient à peine à dix-huit années d'intervalle.

Lorsque le roi se fut résolu à abdiquer, et qu'il s'assit à son bureau pour rédiger l'acte, il se vit immédiatement entouré d'une foule de personnes étrangères, la plupart inconnues de lui, et qui suivaient avec attention tous les mouvements de sa plume. Quelques-unes

1. Dans le troisième volume de ces Mémoires, j'ai raconté qu'un entretien de M. Halévy avec Louis-Philippe avait été interrompu à Claremont par l'entrée inattendue de M. Kroker dans le cabinet du roi. En citant les paroles qui s'échangèrent entre ce dernier et l'écrivain anglais, j'ai même constaté que des relations fréquentes et une certaine intimité existaient entre eux. S'étant chargé de rendre compte dans la *Quarterly Review* de la révolution de 1848 et du départ de Louis-Philippe au 24 février, M. Kroker avait obtenu communication du journal rédigé par le roi lui-même. Tout en repoussant les opinions systématiques et passionnées de l'écrivain tory, j'emprunterai donc à son récit quelques-uns des faits qui m'ont paru offrir une authenticité historique.

L'article de M. Kroker a été traduit dans la *Revue britannique*, si habilement dirigée par M. Amédée Pichot.

lui criaient brutalement : *Mais dépêchez-vous donc, vous n'en finissez pas!* D'autres, en remarquant que le nom de la duchesse d'Orléans n'était pas mentionné dans l'acte comme régente, dirent : *Ah! mais cela ne peut pas aller comme cela; il faut que vous déclariez la duchesse d'Orléans régente*[1]. Le roi répondit sévèrement : *D'autres le feront, s'ils le croient nécessaire ; mais, moi, je ne le ferai pas : c'est contraire à la loi; et comme, grâce à Dieu, je n'en ai encore violé aucune, je ne commencerai pas dans un tel moment.*

La confusion était si grande, que l'acte d'abdication fut arraché des mains du roi; on ne sait même pas d'une manière certaine ce que cet acte est devenu. « Nous sommes à peu près sûr, dit M. Kroker, que le papier tombé dans les mains du citoyen Lagrange n'était qu'une copie informe et inexacte de l'original. »

La première pensée qui vint au roi en cédant à tous ces conseillers, qui ne voyaient de moyen de salut que dans son abdication, fut celle-ci : il croyait écarter les soupçons, apaiser l'animosité qui éclatait contre lui, et rendre tout à la fois l'établissement de la régence plus facile et plus solide.

Lorsque l'abdication eut été arrachée au roi, la reine ne fit entendre que ces seules paroles : « Vous l'avez, cette abdication!... Vous vous en repentirez. » Et ces

1. M. Crémieux, l'avocat, était incontestablement dans le cabinet du roi en ce moment, comme M. de Lamartine le raconte; mais M. de Lamartine se trompe lorsqu'il ajoute que M. Crémieux fit cette interpellation au roi. Il paraît, au contraire, qu'il y resta tout à fait étranger.

(*Note de M. Kroker.*)

paroles semblaient adressées à ceux qui avaient pour ainsi dire conduit la main du roi, mais non à M. Thiers en particulier.

En ce moment, le roi et la reine avaient près d'eux tous leurs enfants et petits-enfants, gendres et belles-filles alors à Paris, excepté le duc de Nemours, qui était à la tête des troupes dans la cour du palais, cherchant, par une ferme attitude, à empêcher l'irruption de la foule armée au Carrousel.

En l'absence du duc d'Aumale et du prince de Joinville, le seul des fils du roi qui fût près de lui était le duc de Montpensier. Le prince pensa que son premier devoir était de suivre le roi et la reine. Selon M. Kroker, le prince confia la duchesse de Montpensier enceinte à un ami dévoué, qui la conduisit dans sa propre maison, voisine du château. Cette princesse se rendit par Eu à Boulogne, et arriva le 28 février en Angleterre.

Le prince Alexandre de Wurtemberg et Philippe, son jeune enfant, privé si jeune de sa mère, la princesse Marie, de poétique mémoire, étaient aussi dans le cabinet du roi au moment du départ. Ils prirent une route différente et arrivèrent en sûreté jusqu'en Allemagne.

Le reste de la famille royale quitta le palais, non (comme l'ont dit quelques écrivains) par un passage souterrain, sous la terrasse du côté de l'eau, mais par le grand vestibule, et en prenant l'avenue centrale du jardin jusqu'à la place Louis XV. Les six petits-fils du roi étaient portés dans les bras des personnes de sa suite. Devant la façade qui donne sur le jardin se trouvait un détachement de la garde nationale à cheval, que le général

Dumas, aide de camp du roi, avait prudemment placé là pour protéger le passage. A la vue de la famille royale à pied au milieu d'eux, ces gardes nationaux exprimèrent leurs sympathies et leurs sentiments de fidélité par les cris de *Vive le roi! Vive la famille royale!*

Le duc de Nemours, qui était resté dans la cour des Tuileries, prit spontanément le commandement nominal d'un corps de troupes à qui l'on avait interdit l'usage de leurs armes, personne ne commandant plus dans ce moment suprême.

Nous avons déjà dit que le piqueur du roi avait été tué d'une balle sur la place du Carrousel et que les équipages royaux, commandés pour le départ, avaient été forcés de rentrer. Par bonheur, il restait dans la cour des Tuileries, et par conséquent hors de la portée de la populace, deux de ces petites voitures à un cheval appelées *broughams*, et un cabriolet à deux roues appartenant à la maison du roi, pour l'usage des aides de camp et des personnes du service. Le duc de Nemours eut l'heureuse présence d'esprit de penser que, quelque insuffisantes que fussent ces petites voitures (construites pour contenir deux personnes), elles pourraient au moins recevoir quelques membres de la famille, et, à défaut d'autres, il les fit conduire par le guichet du pont Royal et les quais encore libres, jusqu'à la place de la Concorde. Arrivée avant ces voitures sur la place de la Concorde, la famille royale, entourée par la foule, ne put qu'avec peine se frayer un passage : elle resta quelques moments en danger.

Les petites voitures arrivèrent enfin. Lorsque le roi

fut monté dans l'une, on tira quelques coups de feu qui tuèrent deux hommes de l'escorte. Les deux *broughams* et le cabriolet pouvaient contenir en tout six personnes: quinze s'y entassèrent. Dans l'une entrèrent le roi et la reine, avec les deux jeunes princes de Cobourg, fils de la princesse Clémentine, et le petit duc d'Alençon, fils du duc de Nemours; dans l'autre se placèrent la duchesse de Nemours avec son fils aîné et sa fille, puis la fille de la princesse Clémentine et trois femmes de la suite. Le duc de Montpensier, le général Dumas et une des femmes de la reine remplirent le cabriolet. Deux ou trois autres personnes montèrent à côté des cochers. La princesse Clémentine, heureuse d'avoir vu ses enfants arrachés au danger, prit le bras de son époux. Ils se mêlèrent à la foule, et, par le chemin de fer de Versailles, ils rejoignirent le roi à Trianon.

Le roi et la reine conservèrent leur sang-froid et trouvèrent dans leurs cœurs des paroles de tendresse pour tous ceux dont ils allaient se séparer.

Le général Berthois, aide de camp de service, avait pris avec lui un détachement de cavalerie, et il eût voulu escorter les voitures; mais il fut arrêté, renversé de son cheval et maltraité par la populace. Il ne dut son salut qu'aux efforts énergiques de quelques personnes animées de meilleurs sentiments. Le général Rumigny, aide de camp du roi, et le capitaine de Pauligue, officier d'ordonnance, plus heureux que M. de Berthois, purent gagner Saint-Cloud, — M. de Rumigny, dans une diligence, et M. de Pauligue, sur un cheval de l'escadron, confondu avec l'escorte.

Bientôt on se mit en route. Le général Regnault de

Saint-Jean d'Angely, commandant la brigade de cavalerie concentrée sur la place de la Concorde, se plaça à la tête de l'escorte du roi, qui se composait du 2e régiment de cuirassiers (colonel Reibell) et d'un détachement de cinquante hommes de la garde nationale à cheval. M. le comte de Montalivet, intendant général de la liste civile, quoique très-malade, avait quitté son lit de douleur pour rejoindre le roi et la reine, dès qu'il avait appris, le jeudi matin, que l'émeute menaçait les Tuileries. Colonel de la garde nationale à cheval, revêtu de son uniforme, il monta sur un cheval des gardes et se mit à la tête des cinquante gardes nationaux que le général Dumas avait heureusement fait entrer dans le jardin des Tuileries. Tous les gardes présents imitèrent leur colonel et tinrent à escorter le roi jusqu'à Saint-Cloud. Là, M. de Montalivet, dans de tristes adieux, se sépara de Leurs Majestés : sa présence à Paris était indispensable aux intérêts personnels du roi, dont il était le seul représentant officiel.

Devant le pont des Invalides, une populace, qui saccageait et brûlait le corps de garde, s'avança comme pour arrêter les voitures; mais la cavalerie formidable qui les enveloppait n'eut pas même besoin de tirer un coup de feu pour l'intimider et la repousser. Le poste de la barrière de Passy présenta les armes en silence lors du passage du roi et de la famille royale. L'escorte n'alla pas plus loin que Saint-Cloud. Avant de quitter ce palais, où il descendit quelques instants, le roi prit congé des soldats et des officiers supérieurs qui les commandaient : officiers et soldats répondirent aux paroles touchantes du roi par des cris d'enthousiasme et de fidélité.

Il fut décidé que le roi et sa famille se rendraient à Eu. Le général Dumas partit pour Versailles, où il loua deux *berlines*; il y put aussi emprunter à un ami particulier la somme de douze cents francs.

On pensa que si toute la famille royale restait réunie, elle ne pourrait conserver l'incognito, et serait arrêtée sur les routes de traverse, faute de chevaux. Une des berlines fut donc réservée pour la princesse Clémentine et son mari, le prince de Saxe-Cobourg, avec leurs trois enfants et la petite fille du duc de Nemours, la princesse Marguerite, qu'accompagneraient le docteur Pigarche et madame Angelet. M. Aubernon, préfet de Versailles, surveilla ce voyage, et s'y prit si bien qu'on arriva à Eu en sûreté. D'Eu on repartit pour Boulogne. Ce fut à Boulogne que ces fugitifs rencontrèrent, à bord du paquebot, le duc de Nemours venant directement de Paris. Ils débarquèrent à Folkstone, sur les rives de l'Angleterre, le 27 février. « Le duc de Nemours sortit de France, dit M. de Lamartine, aussitôt que ses devoirs envers son père, sa belle-sœur et son neveu furent accomplis. Intrépide, désintéressé, il n'avait marchandé ni sa vie, ni ses droits à la régence, pour sauver la couronne du fils de son frère. L'histoire lui doit la justice que l'opinion ne lui rendait pas ! »

Les autres membres de la famille royale montèrent dans la seconde berline et dans un omnibus, qui les conduisirent à Dreux. Là, le roi possède un antique donjon et les débris du vieux château de Dreux, qu'il avait réparés pour s'en faire une station pieuse près de la chapelle bâtie par lui au milieu de ces ruines. Cette chapelle, sépulture de ses ancêtres maternels, avait reçu

aussi plus récemment les restes inanimés de son fils bien-aimé, l'héritier présomptif du trône, la joie et l'espoir de sa vieillesse ; ceux de la princesse Marie, dont le nom rappelle toutes les vertus et de touchantes œuvres d'art; enfin, ceux de sa propre sœur, sa compagne, son amie et son conseiller fidèle, qu'il avait perdue depuis deux mois à peine.

Ce fut par une sombre nuit d'hiver, à onze heures du soir, que le roi arriva, dans une voiture de louage, au château de Dreux, qu'il allait revoir pour la dernière fois. La veille, le roi avait passé la nuit dans le palais bien gardé de ses ancêtres : le lendemain, il se cache fugitif dans la solitude d'un vieux château à demi meublé, près du tombeau de ses enfants. La reine put du moins, ce jour-là, s'agenouiller encore une fois sur la tombe de ceux qu'elle avait perdus, et prier en chrétienne fervente, résignée, pour ceux de sa famille encore près d'elle, pour ceux qu'elle espérait du moins pouvoir retrouver dans l'exil.

La duchesse d'Orléans, qui s'était d'abord réfugiée, en sortant de la Chambre, à l'hôtel de la présidence, avec le comte de Paris, fut bien vite entraînée à l'hôtel des Invalides, dans les appartements du gouverneur. Sur un avis pressant de M. Odilon Barrot, elle partit avec son fils, sous la sauvegarde de M. Anatole de Montesquiou, pour le château de Bligny, à quelques lieues de Paris. Elle y resta cachée quelques jours, et y revit le jeune duc de Chartres. Ce jeune prince, au moment du plus grand désordre dans la Chambre des députés, fut un instant séparé de son précepteur, M. Gourjon ; mais, dans son dévouement, M. Gourjon parvint à se faire jour

à travers la foule et ne perdit pas la trace de son élève. Après l'avoir rejoint, il lui fit prendre des vêtements grossiers, presque des haillons, que lui remit une pauvre femme; puis, entre quatre et cinq heures du soir, il le conduisit à l'hôtel de madame de Mornay, rue de l'Université, nº 57. Madame de Mornay, redoutant les suites de l'insurrection, craignant de voir son hôtel envahi, avait même demandé pour sa fille un refuge à une personne sûre, à M. Sauvageot, demeurant rue Saint-Dominique, nº 78. Madame de Mornay fit prier M. Sauvageot de venir prendre chez elle le duc de Chartres, pour le cacher dans la pièce la plus secrète de son appartement. Le jeune prince demeura chez madame Sauvageot jusqu'au 27 février, à midi.

Lorsqu'il y arriva, il n'avait qu'un pied chaussé, et il était atteint d'une esquinancie et d'une maladie d'intestins. Durant son séjour rue Saint-Dominique, le jeune *Robert d'Orléans*, en proie à une fièvre intense, versant des larmes de désespoir, demandait incessamment sa mère. Il y reçut les soins du docteur Mars.

Enfin, le dimanche 27 février, sur l'ordre de madame la duchesse d'Orléans, M. Sauvageot porta l'enfant chez M. Anatole de Montesquiou, rue de Monsieur, 12.

Le noble enfant s'est souvenu de cette touchante hospitalité, et dix-huit mois après ces tristes jours, il exprima dans une lettre les plus naïfs remercîments à madame Sauvageot qui l'avait soigné comme une mère.

La duchesse et ses enfants prirent le chemin de fer à Amiens, se rendirent à Lille, franchirent la frontière de France, et s'arrêtèrent plusieurs semaines à Ems, sur la rive droite du Rhin. « Le nom de la duchesse d'Orléans

dit M. de Lamartine, n'inspira jamais que l'admiration, l'attendrissement et le respect. »

Arrivé à Dreux, le roi écrivit à M. le comte de Montalivet.

En abdiquant et en prenant la fuite, Louis-Philippe se laissa entraîner par les pressantes instances de ceux qui l'entouraient; il croyait, par son départ, tout pacifier, et mettre ainsi à l'abri de tout danger les princes et princesses qu'il laissait aux Tuileries. Je suis autorisé à appuyer cette opinion, déjà exprimée par quelques écrivains, de preuves inédites et même entièrement inconnues, en publiant pour la première fois une lettre que Louis-Philippe adressait de Dreux, le 24 février, à onze heures du soir, à M. le comte de Montalivet, et une autre lettre du général Dumas, écrite aussi à M. le comte de Montalivet, de la même date et à la même heure.

« Dreux, jeudi 24 février 1848.

» Mon cher comte, parti sans une obole, il a fallu emprunter à Versailles, pour notre chétif voyage. Nous sommes très-bien arrivés ici à onze heures du soir. C'était le mieux. A présent, il faut faire arranger le plus tôt possible notre voyage à Eu. Il faut des voitures, et vous me feriez plaisir de vous y mettre pour m'apporter l'argent dont je vous remets les ordres, et pour concerter avec vous les horribles et effrayants arrangements de ma nouvelle position, et j'espère que vous pourrez venir. Bonsoir. »

A cette lettre étaient jointes les deux pièces suivantes :

voitures & vous me feriés plaisir de
vous y mettre pour m'apporter l'argen
dont je vous remets les ordres, & pour
concerter avec vous les horribles &
effrayants arrangements de ma
nouvelle position, & j'espère que vous
pourrés venir. Bon soir.

a faire porter

somme de

Philippe

faire remettre
e trente mille
le Comte de
De mon compte

« J'autorise le comte de Montalivet à faire porter au crédit de mon compte particulier une somme de trente mille francs (ci 30,000 fr.).

» *Signé* Louis-Philippe.

» Ce 24 février 1848. »

« J'autorise M. de Verbois à me faire remettre à Dreux, où je suis ce soir, la somme de trente mille francs (ci 30,000 fr.), que je viens d'autoriser le comte de Montalivet à faire porter au crédit de mon compte particulier.

» *Signé* Louis-Philippe.

» Dreux, 24 février 1848. »

Nous donnons le *fac-simile* de ces trois pièces, écrites d'une main sûre, et qui prouvent le calme de l'esprit du roi.

LETTRE DU GÉNÉRAL DUMAS A M. LE COMTE DE MONTALIVET.

« Dreux, le 24 février 1848, à onze heures du soir.

» Le roi est arrivé à Dreux. Sa Majesté a le projet d'attendre ici une réponse de vous; elle se propose de se rendre ensuite à Eu.

» Le roi a pu et dû voyager aujourd'hui dans un complet incognito. A l'avenir, il ne peut en être ainsi. A cet effet, Sa Majesté désire que vous concertiez avec le gouvernement les mesures nécessaires pour que son voyage puisse être accompli en toute sécurité et convenance.

» Le roi me charge, en outre, de vous prier de faire envoyer immédiatement à Dreux ses voitures de voyage. Elles doivent être au nombre de trois, commodes, qui

devront contenir dans les accessoires quelques effets. Les autres seront envoyés à Eu avec les fourgons du roi.

» Le roi désire que vous veniez le joindre à Dreux, dans l'une de ses voitures.

» Vous comprenez combien il importe que les intentions du roi puissent être promptement remplies. Sa Majesté s'en remet à vous pour en obtenir la réalisation.

» La santé du roi, celle de la reine, de madame la duchesse de Nemours, de ses enfants, de Son Altesse royale monseigneur le duc de Montpensier, sont aussi bonnes que possible.

» Agréez, monsieur le comte, l'assurance de ma haute considération et de mon attachement.

» Le général Dumas.

» Le roi me fait rouvrir ma lettre pour vous prier de donner de ses nouvelles au général Athalin, et vous en demande des siennes. »

Au milieu de ses inquiétudes et de ses malheurs, le roi trouvait dans son cœur un touchant souvenir pour un ami !

On voit, par cette correspondance datée du jour même du départ du roi du palais des Tuileries, que Louis-Philippe comptait bien rester en France, et choisissait le château d'Eu comme paisible et dernière retraite d'une vie si agitée. Dans l'ignorance de ce qui se passait à Paris, il présumait que la régence du duc de Nemours, garantie par une loi, serait reconnue et installée. Depuis la coalition, les conseillers les plus intimes de Louis-Philippe avaient tant décrié et accusé sa politique, que,

dans sa modestie, il se regardait comme la seule cause des mécontentements de l'opinion publique et des désordres de la rue. « Avec les dures conditions que m'impose le ministère Odilon Barrot et Thiers, disait-il, les élections générales faites au cri de *Vive la réforme!* n'enverront à la Chambre que des Ledru-Rollin. Après mon abdication, le pays me rendra peut-être justice et deviendra plus sage. »

Dans le court espace de cinquante-cinq ans, ce fut pour la quatrième fois que le peuple de Paris renversa un trône et brisa sous ses pieds une couronne.

En 93, le roi Louis XVI est guillotiné non loin de son palais, aux acclamations d'une vile multitude.

En 1814 et 1815, les lieutenants de l'empereur et les assemblées du temps livrent celui qui avait doté la France de tant de gloire aux vengeances cruelles de l'étranger.

En 1830 et en 1848, la branche aînée et la branche cadette des Bourbons partent pour l'exil, sans bagages, sans une *obole,* mais du moins sans trop d'insultes et d'outrages. Faut-il voir là, sinon des retours de raison et de sagesse, au moins d'heureux adoucissements dans nos mœurs politiques et des sentiments plus humains dans les cœurs?

Ce fut dans la matinée du 25 que Louis-Philippe reçut la nouvelle de l'avortement de la régence, de la dissolution de la Chambre et du renversement de la monarchie. L'anarchie et la terreur régnaient à Paris. Il fallut donc renoncer au projet de se rendre à Eu, et surtout

de s'y établir. Il ne restait plus qu'à gagner quelque point de la côte de Normandie et à s'embarquer au plus vite pour l'Angleterre.

Il fut dès lors convenu que le duc de Montpensier, avec la duchesse de Nemours et ses deux fils, se dirigerait sur Granville dans une voiture de louage. On leur remit des passe-ports sous des noms supposés. A Granville, ils devaient s'embarquer à bord du paquebot de Jersey.

Le général Dumas et le capitaine Pauligue partirent pour le Havre, où ils devaient assurer le passage du roi et de la reine en Angleterre.

Une des berlines de Saint-Cloud devait transporter le roi et la reine à Honfleur, sous le nom de M. et madame Lebrun, et le général Rumigny sous le nom de Dubreuil, avec un valet de chambre et une femme de chambre.

Ce voyage ne fut ni sans dificultés ni sans périls. Cependant, à Anet, toute la population les reçut aux cris de *Vive le roi!*

Non loin de là, à Saint-André, quelques ouvriers, déjà informés de l'insurrection de Paris, accompagnèrent les voitures en criant : *Vive la réforme! A bas Louis-Philippe!*

A Saint-André même (c'était un jour de marché), bien que la figure du roi fût très-enveloppée, et qu'il portât des lunettes, un individu s'écria : « C'est lui! » Mais les chevaux furent bientôt attelés, et la voiture partit malgré ces quelques cris : « Arrêtez!... arrêtez! »

A quelque distance d'Évreux, le roi trouva secours et appui. M. Dorviliers, agent du roi pour la forêt de

Breteuil, et son fermier, M. Renard, lui rendirent toute espèce de services. Le roi reçut même de M. Dorviliers mille francs à compte sur ses revenus.

La présence inaccoutumée d'une berline dans la cour de la ferme de Renard éveilla l'attention et la curiosité du voisinage. Quatre jeunes gens de bonne famille, mais d'opinions exaltées, conçurent des soupçons : ils se rendirent à Évreux, où la nouvelle du départ du roi était certainement déjà parvenue. Mais le fermier Renard, dans son dévouement, déjoua tout projet hostile : il conduisit le roi et son valet de chambre en cabriolet tout d'un trait jusqu'à Honfleur même, distant d'Évreux de vingt-quatre lieues. On s'arrêta seulement pour donner de l'avoine et quelques féveroles aux chevaux et pour les rafraîchir. Pendant ce temps, un valet de ferme conduisit directement la reine dans la berline, attelée de deux vigoureux chevaux de labour, au premier relais de poste après Évreux, à la Commanderie, sur la route d'Honfleur. On évita ainsi de changer de chevaux à la poste d'Évreux ; on traversa cette grande ville par des rues détournées.

Au premier relais après Évreux, où s'arrêta la voiture de la reine, à la Commanderie, le maître de poste s'approcha de M. de Rumigny et lui dit à voix basse : « Une berline qui arrive avec des chevaux de ferme et qui prend des chevaux de poste... c'est drôle ! Mais, par le temps qui court, monsieur, on ne fait pas de questions, on ne regarde pas dans les voitures. » Puis, élevant la voix, il ordonna aux postillons de gagner Pont-Audemer le plus vite possible.

Le voyage du roi fut marqué, dans les environs de

Pont-Audemer, par une circonstance assez curieuse. Un des cabarets auxquels on s'arrêta porte le nom de *Marlborouck;* il est situé près de la limite du département, dans une position centrale. C'est là qu'une quinzaine d'années auparavant, le roi avait été reçu, sous un arc de triomphe, par les autorités et les gardes nationales des cantons environnants, et qu'en répondant à leur adresse, il avait prononcé ces paroles, qui eurent alors un certain retentissement : « La flatterie a, de nos jours, changé de côté, et les flatteurs du peuple sont aujourd'hui tout aussi dangereux pour la société et pour un bon gouvernement que l'étaient jadis les flatteurs des rois [1]. » Louis-Philippe, grelottant de froid dans le coin d'un misérable cabriolet, se rappela-t-il, en passant devant le cabaret de *Marlborouck,* ce nombreux concours de fidèles sujets, cet arc de triomphe et cet avertissement prophétique contre les flatteurs du peuple ?

Le roi traversa Pont-Audemer le 26 février, à trois heures et demie du matin. Un peu au delà de cette ville, le cabriolet et la berline se rencontrèrent. Le roi et la reine échangèrent quelques mots; puis l'un et l'autre poursuivirent leur route. Le terme de ce premier voyage, la résidence choisie pour s'y arrêter, était un petit pavillon meublé composé de deux pièces, sur la côte qui domine Honfleur, à un kilomètre environ de la mer.

La fille du général Dumas avait épousé le fils de M. de Perthuis, propriétaire de ce pavillon. Le général avait donc tout disposé pour que cette étroite demeure pût servir de retraite et de lieu de repos au roi et à la reine.

1. Extrait de la *Quarterly Review*, par M. Kroker.

Les illustres fugitifs arrivèrent sans danger menaçant, grâce à l'intelligence du fidèle et dévoué fermier Renard. C'est en vain qu'on lui offrit une rémunération pour son temps, ses frais et ses peines : « Ne parlez pas de cela, dit-il au général Rumigny; les affaires de cœur ne se payent pas avec de l'argent. » C'est ainsi que, dans toutes les révolutions, en face d'esprits faussés ou en délire, se rencontrent et se dévouent des cœurs chauds, sublimes de piété, de désintéressement et de courage.

La reine arriva avec des chevaux de poste au pavillon, comme une tante de M. de Perthuis. Plusieurs personnes se présentèrent pour rendre leurs devoirs à cette parente d'un de leurs voisins; mais on déclara que la nouvelle arrivée était indisposée et ne pouvait pas recevoir. Le roi et la reine purent demeurer pendant cinq jours dans cette résidence, sans être surveillés ni importunés par des curieux.

Un nommé Hallot, qui avait servi sous le prince de Joinville sur la *Belle-Poule*, comme patron de son canot, et à qui le roi avait accordé la croix de la Légion d'honneur, dévoué corps et âme à la famille royale, s'occupa des moyens d'assurer le départ du roi d'Honfleur. Hallot déclara que Louis-Philippe, pour ne pas être reconnu, devait s'aventurer sur un bateau pêcheur; mais il fallait que le roi et la reine se résignassent à se séparer.

L'anxiété du roi et de la reine était à son comble : ils n'avaient aucune nouvelle de leurs enfants, petits-enfants, depuis qu'ils s'étaient séparés d'eux; ils savaient seulement que la duchesse d'Orléans et les deux jeunes princes, le comte de Paris et le duc de Chartres, avaient été enveloppés dans le tumulte de la Chambre des dé-

putés. Les troubles qui venaient d'éclater à Rouen annonçaient un ébranlement général.

Hallot revint bientôt annonçant qu'il s'était procuré, moyennant trois mille francs, à Trouville, un bateau qui serait prêt à mettre à la voile pour l'Angleterre le lundi 28 février.

Le lundi matin, MM. de Rumigny et de Perthuis se rendirent, sous la conduite de Hallot, par des chemins de traverse, à Trouville. M. de Pauligue prit la diligence. Le roi fut conduit dans un méchant cabriolet, attelé d'un cheval si étique et si rétif, qu'il fût arrivé plus vite à Trouville s'il eût fait le trajet à pied. La reine était restée au pavillon d'Honfleur, espérant prendre passage, sans être reconnue, sur un des paquebots ordinaires.

Il avait été convenu que les personnes qui précédaient le roi l'attendraient à l'entrée de Trouville. Louis-Philippe n'arriva au rendez-vous qu'après l'heure fixée. Ce retard n'eut pas d'inconvénient : le vent était trop fort et la mer trop mauvaise pour qu'on pût mettre à la voile, et à cette époque des marées, le bateau ne pouvait mettre à flot avant vingt-quatre ou quarante-huit heures. Arrivé à Trouville quelques heures avant le roi, M. de Rumigny avait pris des mesures pour que Louis-Philippe pût rester caché jusqu'au moment de son embarquement. Il se confia au capitaine du port, M. Henri Barbet : ce dernier prit l'affaire à cœur et assura un logement chez son frère, Victor Barbet, au monarque fugitif. La maison de Victor Barbet était tenue par sa fille, jeune veuve dont le mari, patron d'un bateau pêcheur, avait été récemment emporté par une lame pen-

dant un coup de vent. Cette jeune femme avait une vénération religieuse pour la reine; pieuse, elle apprenait à ses enfants à prier pour la famille royale. Ce fut une étrange surprise en même temps qu'un grand bonheur pour elle de recevoir le roi, de préparer et de servir ses très-modestes repas. Le roi resta dans cette maison toute la journée du 29 et jusqu'au 1er mars au soir. Les autres personnes de sa suite s'étaient établies dans une auberge voisine.

Le 29 février au soir, des ordres arrivèrent à la douane, enjoignant aux gardes-côtes d'apporter la plus grande vigilance à empêcher l'évasion des fugitifs politiques; les sentinelles furent doublées sur toute la côte, et les routes qui conduisaient au port furent très-surveillées. Le capitaine Barbet eut l'idée malheureuse de rompre le marché fait pour le bateau, qui ne pouvait être à flot avant un ou deux jours, et d'en louer un autre qui pouvait partir plus tôt. Il proposa de partager la somme de trois mille francs entre les deux mariniers: il offrit mille francs au premier, et deux mille francs au second. Le premier marinier, mécontent, alla aussitôt déclarer qu'on l'avait engagé pour transporter en Angleterre un étranger caché chez Victor Barbet. Grande rumeur dans la ville! Chacun se disposa, suivant ses opinions politiques, à empêcher ou à favoriser la fuite de l'étranger. Les amis furent heureusement plus nombreux et plus actifs. Dans la soirée du 1er mars, vers huit heures, le capitaine Barbet, se précipitant dans la petite chambre où se tenait le roi, lui apprit qu'ils étaient trahis; que les autorités allaient faire une perquisition dans la maison, et qu'il restait à peine le temps de fuir. Puis, pres-

sant, entraînant en quelque sorte le roi dans une obscure petite cour de derrière, il le remet aux mains d'un inconnu qui attendait là, et il se hâte de rentrer pour se disposer à recevoir la visite dont il était menacé. « Sire, dit tout bas l'inconnu au roi, un serviteur fidèle et dévoué va vous conduire en lieu de sûreté. » Prenant alors un gros paquet de clefs, avec lesquelles il ouvrit successivement un certain nombre de portes, il traversa plusieurs cours et ruelles pour arriver à une maison où l'on entra par une porte de derrière. Cet inconnu était M. Guestier, qui avait récemment cessé d'exercer les fonctions de maire de Trouville. Chez M. Guestier, le roi reçut l'assurance que, sur trois mille habitants de la ville, cinq ou six personnes tout au plus lui étaient hostiles; mais, il faut l'avouer, ces cinq ou six exaltés intimidaient toute la population.

On prit le parti de retourner à Honfleur. Dès que l'heure avancée de la nuit eut rendu les rues à peu près désertes, le roi et ses fidèles compagnons partirent à pied. Les voitures devaient rejoindre. Pour sortir de la ville, il fallait passer devant trois corps de garde. Les fugitifs ne furent point inquiétés. Ce fut seulement au village de Touques que les voitures rejoignirent les voyageurs. Entre quatre et cinq heures du matin, on arriva à peu de distance du pavillon d'Honfleur.

M. de Perthuis prit les devants pour prévenir la reine du retour du roi, et pour lui annoncer que le départ de Trouville n'avait pas réussi. Les fugitifs passèrent le reste de la nuit à se raconter leurs tribulations et à faire de nouveaux plans pour passer en Angleterre.

Le jeudi 2 mars, comme le jour commençait à poin-

dre, les hôtes du pavillon de M. de Perthuis eurent une nouvelle alerte. Un étranger, porteur d'un message, demanda à parler au roi. Cet étranger était M. Jones, vice-consul anglais au Havre. Le message était de M. Featherstonhaugh, consul ; il annonçait que le bateau à vapeur *l'Express*, de retour au Havre, était mis à la disposition du roi, et que M. Jones devrait se concerter avec Sa Majesté sur les moyens d'embarquement. Le vice-consul anglais apportait en même temps une lettre de M. Besson, donnant l'assurance que le duc de Nemours, sa fille, la princesse Marguerite, et la princesse Clémentine, avec son mari et ses enfants, avaient pu débarquer sans accident en Angleterre. Ces deux bonnes nouvelles ranimèrent toute la compagnie.

A la faveur de la nuit, les fugitifs prirent passage sur un paquebot pour se rendre d'Honfleur au Havre. La reine devait toujours s'appeler *madame Lebrun ;* muni d'un passe-port anglais, le roi était devenu *M. William Smith.* Les gendarmes et les promeneurs parcouraient encore le quai d'Honfleur. *M. William Smith,* portant des lunettes et vêtu d'une grosse redingote, reconnut bientôt sur le quai M. Jones, le vice-consul, et, après lui avoir souhaité le bonsoir assez haut en anglais, il lui prit le bras et passa à bord du paquebot. *Madame Lebrun* descendit bientôt aussi et s'assit sur un banc, en face de *M. William Smith.*

Quand le *stewart* se présenta pour recevoir le prix du passage et une petite gratification pour les musiciens, M. Smith secoua la tête comme s'il ne comprenait pas le français, et ce fut M. Jones qui paya pour tous deux.

En débarquant sur le quai du Havre, au milieu d'une

foule de promeneurs, de voyageurs et de crieurs des hôtels, la première personne que l'on rencontra fut le consul anglais, qui s'empressa d'adresser la parole à M. Smith, et l'appela son oncle. Il le conduisit jusqu'à bord de l'*Express*, en pleine vapeur; madame Lebrun les suivit. Quand ils furent descendus dans la chambre du paquebot, le consul anglais s'écria avec joie : « Sire, vous voilà en sûreté ! » Le roi et la reine exprimèrent à ce dernier leur vive reconnaissance. Ils apprirent de lui que la duchesse de Montpensier avait débarqué à Londres, et le duc de Montpensier, la duchesse de Nemours et ses deux fils, à Jersey. On n'avait encore aucune nouvelle de la duchesse d'Orléans et de ses enfants.

Pendant que le roi et la reine se félicitaient de se trouver en sûreté, ils ne se doutaient pas qu'ils venaient à peine d'échapper au plus grand danger. Une certaine femme remplissant sur les paquebots les fonctions de commissionnaire, soit à l'aide de la lanterne qu'elle porte habituellement, soit à la lumière d'un bec de gaz, reconnut le roi. Dans sa surprise, elle en fit part à un officier du port. Celui-ci descend sur le paquebot, reconnaît le roi, et commence à faire quelques observations au capitaine de l'*Express* sur ses préparatifs de prompt départ. Le capitaine répond qu'il est porteur de dépêches. Cette réponse ne parut pas satisfaire l'officier du port; mais comme le bâtiment commençait à se mettre en mouvement, il n'eut que le temps de passer à terre et de suivre ainsi le consul anglais. « Dites-moi donc, demanda-t-il à ce dernier, quelle est la personne que vous avez mise à bord de l'*Express*? — C'est mon oncle. — C'est votre oncle? reprit l'officier avec

incrédulité. Ah ! monsieur le consul... » Et il se retira en secouant la tête. Il se contenta d'adresser un rapport à M. Deschamps, commissaire du gouvernement à Rouen.

Le vent était violent et la mer très-grosse ; cependant l'*Express* fit une assez bonne traversée, et Leurs Majestés furent débarquées le 3 mars, de bonne heure, près de Newhaven. Elles arrivèrent le 4 à Claremont.

Ce fut ainsi que le roi Louis-Philippe et sa famille quittèrent la France, inquiétés et menacés, n'ayant violé ni la charte ni les lois. Au moment de déposer sa couronne, Louis-Philippe voulut et crut pouvoir la transmettre à son petit-fils. Napoléon Ier, lui aussi, abdiqua en faveur du roi de Rome ; Charles X, lui aussi, avait abdiqué en faveur du duc d'Angoulême, et le duc d'Angoulême avait abdiqué en faveur du duc de Bordeaux : actes de transmission sans valeur, qui ne reçurent la signature que d'une des parties, et auxquels le peuple, ingrat ou effrayé, refusa la sienne.

Tous ces grands mouvements violents, convulsifs, désordonnés, qu'on appelle révolutions, ont plutôt donné naissance à des utopies qu'à des progrès. Cependant, il faut le reconnaître, sous la forme de l'antique monarchie française, le gouvernement de Napoléon III reporte aujourd'hui plus que jamais sur le peuple la sollicitude vouée autrefois, et récemment encore, aux classes privilégiées. En dotant le pays du suffrage universel, d'institutions populaires, d'institutions de charité, de bienfaisance et de secours mutuels, Napoléon III a bien compris les temps modernes, et a fait sortir de nos révolutions successives toutes les idées pratiques, applicables, qu'elles ont pu produire.

## CHAPITRE VIII

### LA SÉANCE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS LE 24 FÉVRIER 1848.

**La salle des conférences. — M. Emmanuel Arago. — La Chambre se constitue en séance publique. — Arrivée de la duchesse d'Orléans, du comte de Paris et de M. le duc de Nemours. — Discours de M. Dupin. — Discours de MM. Marie, Crémieux et Odilon Barrot. — Observations de M. la Rochejaquelein. — La salle est envahie. — On demande un gouvernement provisoire. — Départ de la duchesse d'Orléans, du comte de Paris et du duc de Nemours. — M. Thiers. — M. Sauzet disparaît. — M. Ledru-Rollin. — M. Lamartine. — Acclamation des membres du gouvernement provisoire. — Tumulte. — Coups de feu. — Départ pour l'hôtel de ville.**

Avant de raconter avec les détails les plus précis et les plus exacts le sac des Tuileries et des demeures royales, je conduirai le lecteur à la Chambre des députés, où tout fut aussi livré à l'émeute, sans résistance et sans combat.

La Chambre était convoquée pour une heure dans les bureaux; mais un certain nombre de députés firent appeler M. le président Sauzet, qui, à midi et demi, vint prendre place au fauteuil.

Plusieurs des rédacteurs du *National* et du journal *la Réforme* entourent les députés de la gauche. En dehors de la salle des séances, M. Emmanuel Arago, qu'on avait laissé passer comme *délégué du peuple*, s'efforce, à haute voix, de convertir M. Odilon Barrot à la république. M. Odilon Barrot résiste. « Son opinion pouvait être flottante, mais son devoir était précis : il était ministre. » [1]

1. *Histoire de la Révolution de 1848.*

M. LAFFITTE. Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs, attendu la gravité des circonstances qui pèsent sur le pays...

M. DE CAMBACÉRÈS. Monsieur le président, il y a dans la salle des conférences un grand nombre de députés; dans une circonstance aussi grave, il faut les appeler. (Oui! oui!)

M. LE PRÉSIDENT. Huissiers, allez chercher MM. les députés.

(MM. les députés rentrent dans la salle, dans la plus vive animation.)

M. LE PRÉSIDENT. Attendu la gravité des circonstances qui pèsent sur la capitale du royaume, j'ai été invité de toutes parts à ouvrir la séance publique; comme la Chambre se réunissait précisément pour se rendre dans ses bureaux, et comme d'ailleurs les précédents l'autorisent, j'ai fait une convocation publique immédiate. J'ai cru devoir substituer la séance publique à la réunion des bureaux. (Approbation unanime.)

M. CHARLES LAFFITTE. Messieurs, je n'occuperai pas longtemps la tribune.

Je m'adresse à tous : je les prie de faire taire toutes les passions dans ce moment. Je m'adresse à la droite, au centre, à la gauche : c'est surtout des extrémités que j'espère recevoir quelque appui. (Mouvement.)

Je propose à la Chambre, vu les circonstances, et sans entrer dans des explications inutiles, puisque vous le sentez tous, puisqu'elles sont présentes à tous les esprits, je propose à la Chambre de se déclarer en permanence. Je crois que je n'ai pas besoin de donner de développements. (Non! non! Assez! assez!)

VOIX NOMBREUSES. Oui! oui! en permanence.

M. DUTIER. Je demande que cette proposition soit ajournée, et que, pour l'instant, la Chambre déclare simplement qu'elle se maintient en séance, sauf à prendre plus tard telle détermination qu'exigeront les circonstances. (Oui! oui!)

M. DE CAMBACÉRÈS. Je demande que la Chambre reste en permanence jusqu'à la fin de la crise. (Oui! oui!)

M. LE PRÉSIDENT. Il ne peut pas être question de permanence autre que celle-ci : la Chambre a ouvert sa séance,

et elle restera ouverte tant qu'il ne sera pas fait motion de la lever. La Chambre s'est réunie seulement en séance publique à l'heure où elle devait se réunir dans les bureaux. (Très-bien ! très-bien !)

La séance demeure suspendue.

Une vive agitation règne dans l'assemblée. Le nom de M. Odilon Barrot, nommé président du conseil, est prononcé par beaucoup de membres. Bientôt après, on annonce l'abdication du roi en faveur du comte de Paris ; puis on parle de la régence de madame la duchesse d'Orléans substituée à celle du duc de Nemours.

Les tribunes étaient remplies, les bancs de la salle des séances peu garnis de députés. De minute en minute, des détonations lointaines, des fusillades, faisaient frémir les vitres du dôme. Lamartine s'assit seul à son banc désert; il n'échangea pas un seul mot avec ses collègues pendant les deux heures de cette séance.

A une heure et demie, on annonce l'arrivée de madame la duchesse d'Orléans et de M. le comte de Paris.

Au même instant, en effet, madame la duchesse d'Orléans, vêtue de noir, entre, tenant M. le comte de Paris d'une main et M. le duc de Chartres de l'autre, par cette large porte qui s'ouvre en face de la tribune, à la hauteur des bancs les plus élevés.

Au moment où madame la duchesse d'Orléans sortait des Tuileries, le peuple y entrait.

De vives acclamations accueillent la princesse. Un grand nombre de membres des diverses parties de la Chambre font entendre les cris de *Vive la duchesse d'Or-*

*léans ! Vive le comte de Paris ! Vive le roi ! Vive la régente !*

Madame la duchesse d'Orléans et ses enfants prennent place sur des siéges qui avaient été disposés à la hâte dans l'hémicycle, au pied de la tribune. M. le duc de Nemours, en costume de lieutenant général, calme et digne, se place près de madame la duchesse d'Orléans. Plusieurs généraux et des officiers de la garde nationale lui servent d'escorte.

Un certain nombre de personnes étrangères à la Chambre entrent aussi dans la salle et se tiennent debout dans les deux couloirs.

Une grande anxiété se peint sur toutes les physionomies.

M. LACROSSE. Je demande que la parole soit donnée à M. Dupin, qui vient d'amener M. le comte de Paris dans la Chambre.

M. DUPIN. Je ne l'ai pas demandée.

VOIX NOMBREUSES. Parlez ! parlez !

Dans ce moment, la cause de cette mère et de ses enfants qu'on ne pouvait regarder sans émotion, sans attendrissement, était gagnée !

M. DUPIN. (Écoutez ! écoutez !) Messieurs, vous connaissez la situation de la capitale, les manifestations qui ont eu lieu. Elles ont eu pour résultat l'abdication de Sa Majesté Louis-Philippe, qui a déclaré en même temps qu'il déposait le pouvoir et qu'il le laissait à la libre transmission sur la tête du comte de Paris. (Vives acclamations. — Cris nombreux : *Vive le roi! Vive le comte de Paris! Vive la régente!*)

Messieurs, vos acclamations, si précieuses pour le nouveau roi et pour madame la régente, ne sont pas les pre-

mières qui l'aient saluée : elle a traversé à pied les Tuileries et la place de la Concorde, escortée par le peuple, par la garde nationale (Bravo ! bravo !), exprimant ce vœu, comme il est au fond de son cœur, de n'administrer qu'avec le sentiment profond de l'intérêt public, du vœu national, de la gloire et de la prospérité de la France.

Il me semble que la Chambre, par ses acclamations unanimes, vient d'exprimer un sentiment non équivoque qui doit être constaté.

VOIX NOMBREUSES. Oui ! oui !

VOIX NOMBREUSES à gauche et à l'extrême gauche. Non ! non ! un gouvernement provisoire.

M. DUPIN. Je demande, en attendant que l'acte d'abdication, qui nous sera remis probablement par M. Barrot, soit parvenu, que la Chambre fasse inscrire au procès-verbal les acclamations qui ont accompagné ici et salué dans cette enceinte le comte de Paris comme roi des Français, madame la duchesse d'Orléans comme régente, sous la garantie du vœu national. (Oui ! oui ! Bravo ! — Non ! — Vive et universelle agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs, il me semble que la Chambre, par ses acclamations unanimes... — (Approbation des spectateurs qui sont entrés dans les couloirs.)

M. DUPIN. Je constate avant tout les acclamations du peuple et de la garde nationale...

M. Marie demande la parole et monte à la tribune. — Le bruit et l'agitation l'empêchent de se faire entendre.

M. DE LAMARTINE, de sa place. Je demande à M. le président de suspendre la séance, par le motif du respect que nous inspire la présence au sein de la représentation nationale de l'auguste princesse qui est ici devant nous. (Non ! Oui !)

M. LE PRÉSIDENT. La Chambre va suspendre sa séance jusqu'à ce que madame la duchesse d'Orléans et le nouveau roi se soient retirés. (Non ! non !)

M. le duc de Nemours et plusieurs députés s'approchent de madame la duchesse d'Orléans et paraissent

l'engager à se retirer. La princesse semble s'y refuser et garde sa place.

M. LHERBETTE, s'adressant à M. le président. Madame la duchesse d'Orléans désire rester ici.

Le bruit et l'agitation redoublent.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde, sans distinction d'opinion, doit comprendre qu'en présence d'une auguste princesse et de son fils, le silence et le respect sont le devoir de tous.

Bruits divers. — M. Marie occupe toujours la tribune. — Madame la duchesse d'Orléans et ses enfants restent debout dans l'hémicycle, entourés d'un grand nombre de députés.

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT. Je demande à la Chambre un instant d'attention. (Écoutez ! écoutez !) On fait appel à tous les sentiments généreux.

La princesse, on vous l'a dit, a traversé les Tuileries et la place de la Concorde à pied, avec ses enfants, aux acclamations publiques. Si elle désire se retirer, que les issues lui soient ouvertes, que nos respects l'entourent comme elle était entourée tout à l'heure des respects de la ville de Paris ! Accompagnons-la où elle veut aller ; si elle demande à rester dans cette enceinte, qu'elle reste, et elle aura raison, car elle sera protégée par notre dévouement. (Très-bien !)

M. LE PRÉSIDENT. La première mesure à prendre, c'est d'inviter toutes les personnes étrangères à la Chambre à sortir de l'enceinte. (Non ! non !)

La Chambre ne peut pas délibérer ainsi. (S'adressant aux groupes qui se sont formés dans les couloirs intérieurs, derrière les députés, M. Sauzet ajoute : ) Messieurs, par respect pour la Chambre et pour la Constitution, veuillez vous retirer. (Non ! non !)

On croit un instant que madame la duchesse d'Orléans cède aux invitations qu'on lui adresse. Précédée du duc de Nemours et suivie de ses deux enfants, elle monte les degrés de la salle par le couloir du centre qui conduit à la porte placée au-dessous de l'horloge. Mais, arrivée aux derniers bancs du centre gauche, elle y prend place, toujours entourée du même cortége, au milieu des acclamations de la Chambre presque entière. MM. les députés de l'extrême gauche restent impassibles à leurs places. Le nombre des gardes nationaux et des personnes étrangères à la Chambre augmente à chaque minute dans les couloirs.

M. LE PRÉSIDENT. J'invite de nouveau toutes les personnes étrangères à la Chambre à se retirer; la Chambre va délibérer.

M. MARIE, s'adressant aux gardes nationaux en armes. Messieurs, sortez, pour que la Chambre puisse délibérer. (Non! non!)

M. LE PRÉSIDENT. Souvenez-vous, messieurs, que la représentation nationale est un dépôt sacré confié à la ville de Paris et à la garde nationale. La Chambre ne peut pas délibérer entourée d'étrangers. (Non! non!)

En ce moment, M. Odilon Barrot entre dans la salle. Un grand nombre de députés se pressent autour de lui.

En se rendant à la Chambre, M. Odilon Barrot avait été traîné en triomphe dans sa calèche sur la place de la Concorde; des flots de peuple criaient : *Vive Odilon Barrot !* Popularité, ovation de bien courte durée !

M. OSMONT. Il faut qu'on laisse parler M. Odilon Barrot!

M. Marie, à la tribune, se dispose à prendre la parole.

PLUSIEURS VOIX. M. Odilon Barrot! M. Odilon Barrot!

M. CRÉMIEUX. Laissez parler M. Marie ! M. Barrot viendra... (Interruption.)

M. MARIE. Messieurs, dans la situation où se trouve Paris, vous n'avez pas un moment à perdre pour prendre des mesures qui puissent avoir autorité sur la population. Depuis ce matin, le mal a fait d'immenses progrès, et si vous tardez encore à prendre des mesures par des délibérations inutiles, vous ne savez pas jusqu'à quel point le désordre peut aller. Il est donc urgent de prendre un parti... Quel parti prendre ?

On vient de proclamer la régence de madame la duchesse d'Orléans. Vous avez une loi qui a proclamé le duc de Nemours régent. Vous ne pouvez pas aujourd'hui faire une régence : c'est certain, il faut que vous obéissiez à la loi.

Cependant, il faut aviser ; il faut, à la tête de la capitale comme à la tête de tout royaume, d'abord un gouvernement imposant. Je demande qu'un gouvernement provisoire soit constitué. (Bravo ! bravo ! dans les tribunes.) Quand ce gouvernement aura été constitué, il avisera ; il pourra aviser concurremment avec les Chambres, et il aura autorité dans le pays. Ce parti pris à l'instant même, il faut le faire connaître dans Paris. C'est le seul moyen d'y rétablir la tranquillité. Il ne faut pas, en pareil moment, perdre son temps en vains discours.

M. CRÉMIEUX. Dans un pareil moment, il est impossible que tout le monde soit d'accord pour proclamer madame la duchesse d'Orléans pour régente et M. le comte de Paris pour roi ; la population ne peut pas accepter immédiatement cette proclamation. En 1830, nous nous sommes fort hâtés, et nous voici obligés, en 1848, de recommencer. (Bravo ! bravo !) Nous ne voulons pas, messieurs, nous hâter en 1848 ; nous voulons procéder régulièrement, légalement, fortement.

Le gouvernement provisoire... (Bravo ! bravo !) que vous nommerez ne sera pas seulement chargé de maintenir l'ordre, mais de nous apporter ici des institutions qui protégent toutes les parties de la population : ce qui lui avait été promis et ce qu'elle n'a pas pu trouver depuis 1830. (Bravo ! bravo !)

Quant à moi, je vous le déclare, j'ai le plus profond

respect pour madame la duchesse d'Orléans... (Bravo ! bravo ! — Ces bravos, qui partent des bancs du centre, sont étouffés par des cris et par le tumulte des tribunes.) J'ai conduit tout à l'heure, j'ai eu ce triste honneur, la famille royale jusqu'aux voitures qui l'emportent dans son voyage; je n'ai pas manqué à ce devoir, et j'ajouterai que toutes les populations qui étaient répandues sur la route ont parfaitement accueilli le malheureux roi et sa malheureuse famille. (Rumeur tumultueuse.)

Mais maintenant, messieurs, la généralité de la population parisienne, la fidèle garde nationale, ont manifesté leur opinion légale : eh bien, la proclamation qui vous est proposée dans ce moment violerait la loi qui est déjà portée.

Nommons un gouvernement provisoire, qui soit juste, ferme, vigoureux, ami du pays, auquel il puisse parler pour lui faire comprendre que, s'il a des droits que tous nous saurons lui donner, il a aussi des devoirs qu'il doit savoir remplir.

Croyez-nous un peu, nous vous en supplions; nous sommes arrivés aujourd'hui à ce que devait nous donner la révolution de juillet. Nous n'avons pas voulu le changement de quelques hommes. Sachons profiter des événements, et ne laissons pas à nos fils le soin de renouveler cette révolution.

Je demande l'institution d'un gouvernement provisoire composé de cinq membres.

M. DE GENOUDE. Je demanderai à tout le monde... (Interruption.) Vous ne pouvez faire ni un gouvernement provisoire ni une régence; il faut que la nation soit convoquée si vous avez quelque chose à faire. (Interruption.) Je dis qu'il n'y a rien sans le consentement du peuple. C'est comme en 1830 : vous ne l'avez pas appelé, voyez ce qui vous arrive; ce sera la même chose, et vous verrez les plus grands malheurs surgir de ce que vous ferez aujourd'hui. (Agitation.)

M. Odilon Barrot monte d'un pas lent et solennel l'escalier de la tribune, qu'il a tant de fois monté et descendu aux applaudissements de l'opposition : il se fait un profond silence.

Jamais, dit-il, nous n'avons eu plus besoin de sang-froid et de prudence ! Puissiez-vous être tous unis dans un même sentiment : celui de sauver le pays du plus détestable des fléaux, la guerre civile. (Très-bien ! très-bien !) Les nations ne meurent pas ; mais elles peuvent s'affaiblir dans les dissensions intestines, et jamais la France n'a eu plus besoin de toute sa grandeur et de toute sa force.

Notre devoir est tout tracé. Il a heureusement cette simplicité qui saisit toute une nation ; il s'adresse à ce qu'elle a de plus généreux et de plus intime : à son courage, à son honneur.

La couronne de juillet repose sur la tête d'un enfant et d'une femme. (Vives acclamations au centre.)

Madame la duchesse d'Orléans se lève et salue l'assemblée ; elle invite le comte de Paris à l'imiter, ce qu'il fait.

M. ODILON BARROT. Je fais un appel solennel...

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Vous ne savez ce que vous faites.

Madame la duchesse d'Orléans se lève comme pour parler.

PLUSIEURS VOIX. Écoutez ! écoutez ! laissez parler madame la duchesse.

D'AUTRES MEMBRES. Continuez, monsieur Barrot !

M. ODILON BARROT. C'est au nom de la liberté politique dans notre pays ; c'est au nom des nécessités de l'ordre surtout, au nom de notre union et de notre accord dans des circonstances si difficiles, que je demande à tout mon pays de se rallier autour de ses représentants, de la révolution de juillet. Plus il y a de grandeur et de générosité à maintenir et à relever ainsi la pureté et l'innocence, et plus mon pays s'y dévouera avec courage. Quant à moi, je serai heureux de consacrer mon existence, tout ce que j'ai de facultés dans ce monde, à faire triompher cette cause, qui est celle de la vraie liberté de mon pays. (Bravos au centre.)

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Je demande la parole.

M. ODILON BARROT. Est-ce que par hasard on prétendrait remettre en question ce que nous avons décidé par la révolution de juillet ? (Très-bien ! très-bien !)

Messieurs, la circonstance est difficile, j'en conviens; mais il y a dans ce pays de tels éléments de grandeur, de générosité et de bon sens, que je suis convaincu qu'il suffit de leur faire appel pour que la population de Paris se lève autour de cet étendard. (Oui ! oui !)

Il y a là des moyens d'assurer toute la liberté à laquelle ce pays a le droit de prétendre, de la concilier avec toutes les nécessités de l'ordre qui lui est si nécessaire, de rallier toutes les forces vives de ce pays, et de traverser les grandes épreuves qui lui sont peut-être réservées.

Ce devoir est simple, tracé par l'honneur, par les véritables intérêts du pays. Si nous ne savons pas le remplir avec fermeté, persévérance, courage, je ne sais quelles peuvent en être les conséquences; mais soyez convaincus, comme je le disais en commençant, que celui qui a le courage de prendre la responsabilité d'une guerre civile au sein de notre noble France, celui-là est coupable au premier chef, celui-là est criminel envers son pays et envers la liberté de la France et du monde entier.

Quant à moi, messieurs, je ne puis prendre cette responsabilité. La régence de la duchesse d'Orléans, un ministère pris dans les opinions les plus éprouvées, vont donner plus de gages à la liberté; et puisse un appel au pays, à l'opinion publique dans toute sa liberté, se prononcer alors, et se prononcer sans s'égarer jusqu'à des prétentions rivales de la guerre civile...

A ces paroles, la duchesse d'Orléans se lève et le jeune roi salue l'assemblée. La duchesse tient un papier dans sa main; elle demande à parler. Qui aurait résisté à cette voix d'une femme, d'une mère émue et courageuse ? Mais le président ne voit rien, il n'entend rien; il se préoccupe de maintenir la parole à M. Barrot.

A ce moment, M. Ledru-Rollin insiste pour obtenir la parole.

« M. Ledru-Rollin, dit M. de Lamartine[1], jeune, grand, sanguin de visage, fougueux de voix et de geste, mais conservant le sang-froid réfléchi du politique sous l'emportement apparent de l'orateur, semblait l'homme préparé et attendu par l'événement. »

M. BARROT, continuant. Se prononcer au nom des vrais intérêts du pays et de la vraie liberté! Voilà, quant à moi, quel est mon avis, quelle est mon opinion : je ne pourrais pas prendre la responsabilité d'une autre situation.

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Nul plus que moi ne respecte et ne sent profondément ce qu'il y a de beau dans certaines situations. Je n'en suis pas à ma première épreuve.

Je répondrai à l'honorable M. Odilon Barrot que je n'ai pas la folle pensée de venir ici élever des prétentions contraires; non! mais je crois que M. Odilon Barrot n'a pas servi comme il aurait voulu les servir les intérêts pour lesquels il est monté à la tribune, en s'avançant autant qu'il a fait. (Bruit.)

Messieurs, il appartient peut-être bien à ceux qui, dans le passé, ont toujours servi les rois, de parler maintenant au pays et de parler du peuple.

QUELQUES VOIX. Bien! très-bien!

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Aujourd'hui, vous n'êtes rien ici, vous n'êtes plus rien! (Violents murmures.)

M. DE MORNAY. Nous ne pouvons accepter cela.

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur, vous vous écartez de l'ordre, je vous rappelle à l'ordre.

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Permettez-moi de parler.

Quand je dis que vous n'êtes rien, en vérité je ne croyais pas soulever... ce n'est pas moi, député, qui vous dirai que la Chambre des députés n'existe plus comme Chambre... je dis qu'elle n'existe plus comme... (Interrup-

1. *Histoire de la Révolution de 1848.*

tion.) Je dis, messieurs, qu'il faut convoquer la nation, et alors...

En ce moment, une foule d'hommes armés, gardes nationaux, étudiants, ouvriers, pénètre dans la salle des séances et arrive jusqu'à l'hémicycle. Plusieurs portent des drapeaux. Un tumulte général se produit dans l'assemblée. La plupart des membres siégeant aux bancs des centres refluent vers les banquettes supérieures. Les cris : *Nous voulons la déchéance du roi! La déchéance! La déchéance!* sont poussés par ceux qui paraissent marcher à la tête de la foule.

M. DE MORNAY. Monsieur le président, suspendez, mais ne levez pas la séance.

M. LE PRÉSIDENT, se couvrant. Il n'y a pas de séance en ce moment.

M. Chevalier, ancien rédacteur de la *Bibliothèque historique*, escalade la tribune. — Cris et confusion générale.

Messieurs, dit M. Chevalier, croyez à la modération de mes paroles. (Bruit. — Vous n'avez pas le droit de parler!) Je viens vous proposer le seul expédient qui peut vous tirer d'embarras. Si vous voulez sauver la situation, vous n'avez qu'une chose à faire. Ecoutez-moi... Gardez-vous de proclamer sans droit le comte de Paris; mais que la duchesse d'Orléans et le comte de Paris aient le courage de se rendre sur les boulevards, au milieu du peuple et de la garde nationale : je réponds de leur salut. Si le peuple ne consent pas à lui déférer le pouvoir...

VOIX DANS LA FOULE. Vive la république! Assez! assez!

M. CHEVALIER. La seule chose que vous avez à faire dans ce moment, c'est de nous donner un gouvernement, c'est de le faire à l'instant même; vous ne pouvez pas lais-

ser toute une population sans magistrats : c'est le premier besoin que vous ayez à satisfaire... (Le bruit couvre la voix de l'orateur.) Il faut que le comte de Paris soit porté sur le pavois aux Chambres.

UN MEMBRE de la Chambre. Il est venu ici tout à l'heure. Il est ici.

M. CHEVALIER. Si vous hésitez...

Les regards se portent vers le sommet de l'amphithéâtre où s'étaient assis la duchesse d'Orléans et ses enfants; mais, au moment de l'invasion de la salle par la multitude, la princesse, les princes et ceux qui les accompagnaient sont sortis par la porte qui fait face à la tribune.

M. CHEVALIER. Si, dis-je, vous hésitez... (La voix de l'orateur peut à peine couvrir le bruit.) vous êtes sûrs de voir proclamer la république...

Le trouble et la confusion sont à leur comble.

Un citoyen en costume d'officier d'état-major de la garde nationale, qu'on dit être M. Dumoulin, commandant de l'hôtel de ville en juillet 1830, monte à la tribune et pose sur le marbre la hampe d'un drapeau tricolore.

Messieurs, s'écrie M. Dumoulin, le peuple a reconquis son indépendance et sa liberté aujourd'hui, comme en 1830. Vous savez que le trône vient d'être brisé aux Tuileries et jeté par la fenêtre!

MM. Crémieux, Ledru-Rollin et Lamartine paraissent en même temps à la tribune.

On entend dans la foule des voix qui crient : « Plus de

Bourbons ! — A bas les traîtres ! — Un gouvernement provisoire immédiatement ! »

Beaucoup de députés se retirent par la porte du fond. M. Thiers, pâle et atterré, répète à tous ses collègues les mêmes paroles : *Le flot monte ! la marée monte !*

M. LEDRU-ROLLIN, s'adressant aux hommes de la foule. Au nom du peuple que vous représentez, je vous demande le silence.

VOIX DU PEUPLE. Au nom de M. Ledru-Rollin, silence !

UN HOMME DU PEUPLE. Un gouvernement provisoire !

M. LEDRU-ROLLIN. Au nom du peuple partout en armes, maître de Paris quoi qu'on fasse (Oui ! oui !), je viens protester contre l'espèce de gouvernement qu'on est venu proposer à cette tribune. (Très-bien ! très-bien ! — Bravos dans la foule.) Je ne fais pas, comme vous, une chose nouvelle ; car, en 1842, lors de la discussion de la loi de régence, seul, dans cette enceinte, j'ai déclaré qu'elle ne pouvait être faite sans un appel au pays. (C'est vrai ! Très-bien !) On vous a parlé de la glorieuse révolution de 1789. Prenons bien garde que les hommes qui en parlent ainsi n'en connaissent pas le véritable esprit et ne veulent pas surtout en respecter la constitution.

En 1791, dans le texte même de la constitution, on a déclaré que l'Assemblée constituante, l'Assemblée constituante, comprenez-le bien ! avec des pouvoirs spéciaux, n'avait pas le droit de faire une loi de régence, et qu'il fallait un appel au pays pour la faire. C'est le texte même de la constitution de 1791.

Or, messieurs, depuis deux jours, nous nous battons pour un droit. Eh bien ! si vous résistez, si vous prétendez qu'un gouvernement par acclamation, un gouvernement éphémère qu'emporte la colère révolutionnaire ; si vous prétendez que ce gouvernement existe, nous nous battrons encore au nom de la constitution de 91, qui plane sur le pays, qui plane sur notre histoire, et qui veut qu'il y ait un appel fait à la nation pour qu'une régence soit possible. Ainsi, pas de régence possible...

VOIX NOMBREUSES. Nous n'en voulons pas !

M. LEDRU-ROLLIN. Pas de régence possible, ainsi qu'on vient d'essayer de l'implanter d'une façon que je dirai singulière et usurpatrice.

Comment, tout à coup, sans nous laisser délibérer, vous-même, majorité, vous venez briser la loi que vous avez faite contre nos efforts en 1842 ! Vous ne le voudriez pas ! C'est un expédient qui n'a pas de racines dans le pays !

Au nom du droit, du droit que, dans les révolutions mêmes, il faut savoir respecter, car on n'est fort que par le droit, je proteste, au nom du peuple, contre votre nouvelle usurpation. (Bravo! bravo! Vive Ledru-Rollin !)

Vous avez parlé d'ordre, d'effusion de sang.

Ah ! l'effusion du sang nous touche; car nous l'avons vue d'aussi près que personne. Eh bien, nous vous déclarons encore ceci : l'effusion du sang ne peut cesser que quand les principes et le droit seront satisfaits, et ceux-là qui viennent de se battre se battront encore ce soir si l'on méconnaissait leurs droits. (Oui ! oui !)

Au nom de ce peuple qui est tout, je vous demande quelle espèce de garantie votre gouvernement qu'on intronisait, qu'on essayait d'introniser tout à l'heure, quelles garanties il nous donne ? (Bravos dans la foule.)

M. BERRYER, s'adressant à M. Ledru-Rollin. Pressez la question ! Concluez ! Un gouvernement provisoire !

M. LEDRU-ROLLIN. En parlant ainsi au nom du peuple, j'ai la prétention, je le répète, de rester dans le droit, et j'invoque deux souvenirs. En 1815, Napoléon a voulu abdiquer en faveur du roi de Rome : le pays était debout, le pays s'y est refusé. En 1830, Charles X a voulu abdiquer en faveur de son petit-fils : le pays était debout, le pays s'y est refusé.

M. BERRYER. Concluez ! Nous connaissons l'histoire.

M. LEDRU-ROLLIN. Aujourd'hui, le pays est debout, et vous ne pouvez rien faire sans le consulter.

Je demande donc, pour me résumer, un gouvernement provisoire... (Oui ! oui !) non pas nommé par la Chambre... (Non ! non !) mais par le peuple; un gouvernement provisoire et un appel immédiat à une Convention qui régularise les droits du peuple. (Bravo ! bravo !)

**M. de Lamartine, qui est toujours à la tribune, s'avance pour prendre la parole.**

PLUSIEURS VOIX. Lamartine! Lamartine! (Les applaudissements éclatent. Écoutez! écoutez!)

M. DE LAMARTINE. Messieurs, j'ai partagé aussi profondément que qui que ce soit parmi vous le double sentiment qui a agité tout à l'heure cette enceinte, en voyant un des spectacles les plus touchants que puissent présenter les annales humaines: celui d'une princesse auguste se défendant avec son fils innocent, et venant se jeter du milieu d'un palais désert au milieu de la représentation du peuple. (Très-bien! très-bien!)

Je disais, messieurs, que j'ai partagé aussi profondément que qui que ce soit, dans cette enceinte, le double sentiment qui l'avait agitée tout à l'heure. Et ici je ne fais aucune distinction, car le moment n'en veut pas, entre la représentation nationale et la représentation des citoyens, de tout le peuple, et c'est aussi le moment de l'égalité, et cette égalité ne servira, j'en suis sûr, qu'à faire reconnaître la hiérarchie de la mission que des hommes spéciaux ont reçue de leur pays, pour donner, non pas l'apaisement, mais le premier signal du rétablissement de la concorde et de la paix publique. (Bravo! bravo!)

Mais, messieurs, si je partage l'émotion qu'inspire ce spectacle attendrissant des plus grandes catastrophes humaines, si je partage le respect qui vous anime tous, à quelque opinion que vous apparteniez, dans cette enceinte, je n'ai pas partagé moins vivement le respect pour ce peuple glorieux qui combat depuis trois jours pour redresser un gouvernement perfide, et pour rétablir, sur une base désormais inébranlable, l'empire de l'ordre et l'empire de la liberté.

Messieurs, je ne me fais pas l'illusion qu'on se faisait tout à l'heure à cette tribune : je ne me figure pas qu'une acclamation spontanée, arrachée à une émotion, à un sentiment publics, puissent constituer un droit solide et inébranlable pour un gouvernement de trente-cinq millions d'hommes.

Je sais que ce qu'une acclamation proclame, une autre

acclamation peut l'emporter, et quel que soit le gouvernement qu'il plaise à la sagesse et aux intérêts de ce pays de se donner, dans la crise où nous sommes, il importe au peuple, à toutes les classes de la population, à ceux qui ont versé quelques gouttes de leur sang dans cette lutte, d'en cimenter un gouvernement populaire, solide, inébranlable enfin. (Applaudissements.)

Eh bien, messieurs, comment le faire? Comment le trouver parmi ces éléments flottants, dans cette tempête où nous sommes tous emportés et où une vague vient surnager à l'instant même la vague qui vous a apportés jusque dans cette enceinte? Comment trouver cette base inébranlable? En descendant dans le fond même du pays, en allant extraire, pour ainsi dire, ce grand mystère du droit national (Sensation profonde.) d'où sort tout ordre, toute vérité, toute liberté.

C'est pour cela que, loin d'avoir recours à ces subterfuges, à ces surprises, à ces émotions dont un pays, vous le voyez, se repent tôt ou tard (Oui! oui!), lorsque ces fictions viennent à s'évanouir en ne laissant rien de solide, de permanent, de véritablement populaire et d'inébranlable sous les pas du pays; c'est pour cela que je viens appuyer de toutes mes forces la double demande que j'aurais faite le premier à cette tribune si on m'y avait laissé monter dès le commencement de la séance : la demande d'abord d'un gouvernement qui étanche le sang qui coule, d'un gouvernement qui arrête la guerre civile entre les citoyens... (Acclamations.)

**L'un des hommes de la foule, qui est debout dans l'hémicycle, remet son sabre dans le fourreau en disant : « Bravo! bravo! »**

**On entend en même temps une voix qui s'écrie : « Plus de royauté! »**

M. DE LAMARTINE. La France a soif d'un gouvernement qui suspende ce malentendu terrible qui existe depuis quelques années entre les différentes classes de citoyens et qui, en nous empêchant de nous reconnaître pour un

seul peuple, nous empêche de nous aimer, de nous embrasser. (Très-bien! très-bien!)

Je demande donc que l'on constitue à l'instant, du droit de la paix publique, du droit du sang qui coule, du droit du peuple qui peut être affamé du glorieux travail qu'il accomplit depuis trois jours; je demande que l'on constitue un gouvernement provisoire. (Bravo! bravo!) qui ne préjuge rien, ni de nos droits, ni de nos ressentiments, ni de nos sympathies, ni de nos colères, sur le gouvernement définitif qu'il plaira au pays de se donner quand il aura été consulté. (C'est cela!)

Je demande donc un gouvernement provisoire. (Oui! oui!)

DE TOUTES PARTS. Les noms des membres du gouvernement provisoire!

M. DE LAMARTINE. Attendez! Ce gouvernement provisoire aura pour mission, selon moi, pour première et grande mission : 1° d'établir la trêve indispensable, la paix publique entre les citoyens; 2° de préparer à l'instant les mesures nécessaires pour convoquer le pays tout entier et pour le consulter; pour consulter la garde nationale tout entière, le pays tout entier, tout ce qui porte dans son titre d'homme les droits du citoyen. (Applaudissements prolongés.) Les pouvoirs qui se sont succédé depuis cinquante ans...

A ce moment on entend retentir du dehors des coups violents aux portes de l'une des tribunes publiques. Les portes cèdent bientôt sous des coups de crosses de fusil. Des hommes du peuple, mêlés de gardes nationaux, y pénètrent en criant : « A bas la Chambre! pas de députés! » Un des hommes abaisse le canon de son fusil dans la direction du bureau. Les cris : « Ne tirez pas! ne tirez pas! c'est M. de Lamartine qui parle! » retentissent avec force. Sur les instances de ses camarades, l'homme relève son fusil.

M. SAUZET, qui est resté au fauteuil, réclame le silence

en agitant violemment sa sonnette. (Le bruit, loin de se calmer, acquiert une plus grande intensité.)

Puisque je ne puis obtenir le silence, s'écrie M. le président, je déclare la séance levée. (M. Sauzet quitte le fauteuil après avoir prononcé ces paroles.)

Il est évident pour tout le monde qu'à ce moment l'assemblée de la Chambre des députés cesse; mais le peuple armé de fusils, de sabres, mêlé aux gardes nationaux et à un certain nombre de députés appartenant principalement à la gauche, reste dans la salle.

Un grand nombre de voix crient : « Un autre président ! Dupont (de l'Eure) ! »

Après quelques instants de tumulte, M. Dupont (de l'Eure) monte au fauteuil, souteu par M. Carnot. Il est entouré d'un grand nombre de personnes étrangères à la Chambre.

M. de Lamartine, qui est resté à la tribune, s'efforce de dominer le bruit; mais ses exhortations restent sans résultat.

DES VOIX. Dupont (de l'Eure) ! Dupont (de l'Eure) !

M. DE LAMARTINE, au milieu du bruit. Je vais lire les noms...

VOIX NOMBREUSES. Silence ! silence !

M. DE LAMARTINE. Messieurs, je vais lire les noms. (Le bruit continue.)

M. DE LAMARTINE, lisant. MM. Arago, Carnot... (Le tumulte va toujours croissant.)

UNE VOIX. Messieurs, M. Dupont (de l'Eure) nous préside... (Bruit.) M. Dupont (de l'Eure) va nommer le gouvernement provisoire. (De longs bravos se font entendre de toutes parts.)

M. CHEVALIER. Si vous voulez faire quelque chose, laissez donc parler !

M. MARION, député, à M. de Lamartine. Ne quittez pas la tribune!

UN HOMME armé d'un fusil. Nous ne demandons qu'un moment de silence; nous voulons seulement entendre les noms des personnes qui composeront le gouvernement.

UNE VOIX. Du silence dépend le salut de tous : je réclame pour qu'on puisse entendre M. Dupont (de l'Eure).

Beaucoup de personnes pressent et entourent M. de Lamartine et l'engagent à attendre le rétablissement du silence pour parler. Le silence se rétablit.

M. DE LAMARTINE. Messieurs, la proposition qui a été faite, que je suis venu soutenir et que vous avez consacrée par vos acclamations à cette tribune, elle est accomplie. Un gouvernement provisoire va être proclamé nominativement. (Bravo! bravo! Vive Lamartine!) Maintenant, messieurs...

VOIX NOMBREUSES. Nommez les membres! nommez-les!

M. DE LAMARTINE. On va les nommer. (Recrudescence de tumulte.)

M. de Lamartine, après avoir attendu quelques instants que le calme se rétablisse, se retire derrière la tribune.

M. Dumoulin y monte et cherche à se faire entendre; mais le bruit continuel empêche de saisir ses paroles.

Plusieurs sténographes, afin de mieux saisir les détails de la scène, montent au bureau et s'asseyent aux places des secrétaires de la Chambre.

M. Dumontier demande un peu de silence pour proclamer les noms des membres du gouvernement provisoire.

M. DUPONT (de l'Eure). On vous propose de former le gouvernement provisoire. (Oui! oui! Silence! silence!)

Voici les noms : Arago, Lamartine, Dupont (de l'Eure), Crémieux... (Bruit, agitation.)

M. DE LAMARTINE. Silence, messieurs ! Si vous voulez que les membres du gouvernement provisoire acceptent la mission que vous leur avez confiée, il faut que la proclamation en soit faite. Notre honorable ami ne peut se faire entendre au milieu de ce bruit.

UN CITOYEN. Il faut qu'on sache que le peuple ne veut pas de royauté. La république !

PLUSIEURS VOIX. Délibérons immédiatement.

UNE VOIX. Assis ! assis ! Allons nous asseoir, prenons la place des vendus.

PLUSIEURS VOIX. Des ventrus !

D'AUTRES VOIX. Des corrompus !

UN CITOYEN agitant un drapeau. Plus de Bourbons ! Un gouvernement provisoire et ensuite la république !

UN HOMME DU PEUPLE. A bas les Bourbons, les cadets comme les aînés !

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Ils ne l'ont pas volé, c'est un prêté rendu.

UNE VOIX. Nous demandons qu'on proclame la république !

M. DUPONT (de l'Eure) lit successivement les noms suivants, qui sont répétés à haute voix par plusieurs sténographes :

M. de Lamartine. (Oui ! oui !)

M. Ledru-Rollin. (Oui ! oui !)

M. Arago. (Oui ! oui !)

M. Dupont (de l'Eure). (Oui ! oui !)

UNE VOIX. M. Bureaux de Pusy !

M. Bureaux de Pusy fait un geste de refus.

M. DUPONT (de l'Eure), continuant à nommer les membres du gouvernement provisoire :

M. Marie. (Oui ! oui !)

QUELQUES PERSONNES. Georges Lafayette. (Oui ! — Non ! non !)

VOIX NOMBREUSES. La république ! la république !

UN CITOYEN. Il faut que les membres du gouvernement provisoire crient *Vive la république!* avant qu'ils soient nommés ou acceptés.

UN AUTRE. Je demande la destitution de tous les députés absents.

UN AUTRE. Il faut conduire le gouvernement provisoire à l'hôtel de ville. Nous voulons un gouvernement sage, modéré, pas de sang ! mais nous voulons la république !

M. BOCAGE. A l'hôtel de ville! Lamartine en tête !

M. de Lamartine sort de la Chambre accompagné d'un très-grand nombre de citoyens. Après son départ, le tumulte continue dans la portion de la foule qui reste disséminée sur les bancs de la Chambre, dans l'hémicycle et dans les couloirs.

M. LEDRU-ROLLIN. Citoyens ! vous comprenez que vous faites ici un acte grave en nommant un gouvernement provisoire.

VOIX DIVERSES. Nous n'en voulons pas ! — Si ! si ! il en faut un !

M. LEDRU-ROLLIN. Dans des circonstances comme celles où nous sommes, ce que les citoyens doivent faire, c'est d'accorder le silence et de prêter attention aux hommes qu'ils veulent constituer leurs représentants. (Interruption.) En conséquence, écoutez-moi !

Nous allons faire quelque chose de fort grave. Il y a eu des réclamations tout à l'heure. Un gouvernement provisoire ne peut pas se nommer d'une façon légère. Voulez-vous me permettre de vous lire les noms qui semblent proclamés par la majorité ? (Silence ! Écoutez ! écoutez !)

A mesure que je lirai les noms, suivant qu'ils vous conviendront ou ne vous conviendront pas, vous crierez *oui* ou *non*. Pour faire quelque chose d'officiel, je prie les sténographes du *Moniteur* de prendre note des noms à mesure que je les prononcerai, parce que nous ne pouvons pas présenter à la France des noms qui n'auraient pas été approuvés par vous. Je lis :

Dupont (de l'Eure). (Oui ! oui !)

Arago. (Oui ! oui !)

Lamartine. (Oui ! oui !)

Ledru-Rollin. (Oui ! oui !)

Garnier-Pagès. (Oui ! oui ! — Non !)

Marie. (Oui ! oui !)

Crémieux. (Oui ! oui !)

UNE VOIX. Crémieux, mais pas Garnier-Pagès. (Si ! si ! — Non !)

D'AUTRES VOIX. Taisez-vous ! A l'ordre !

M. LEDRU-ROLLIN. Que ceux qui ne veulent pas lèvent la main. (Non ! non ! si ! si !) Je demande à ajouter un mot : permettez, messieurs.

Le gouvernement provisoire qui vient d'être nommé a de grands, d'immenses devoirs à remplir. On va être obligé de lever la séance pour se rendre au siége du gouvernement, et prendre toutes les mesures pour que l'effusion du sang cesse, afin que les droits du peuple soient proclamés.

CRIS NOMBREUX. Oui ! oui ! A l'hôtel de ville !

UN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE. Vous voyez qu'aucun des membres du gouvernement provisoire ne veut la république ! nous serons trompés comme en 1830.

PLUSIEURS VOIX. Vive la république !

AUTRES VOIX. Vive la république et Ledru-Rollin ! A l'hôtel de ville !

UN JEUNE HOMME. Ce n'est pas à l'hôtel de ville qu'est le centre du gouvernement : c'est ici !

M. Ledru-Rollin se retire suivi de plusieurs citoyens.

La foule qui avait envahi la salle commence à diminuer.

Un citoyen monte sur le marbre de la tribune en brandissant une arme. On crie : *Vive la république ! Partons pour l'hôtel de ville !*

UN JEUNE HOMME à la tribune. Plus de liste civile !

UN AUTRE. Plus de royauté !

Quelqu'un appelle tout d'un coup l'attention sur le grand tableau placé au-dessus du bureau et derrière le fauteuil de la présidence, qui représente la prestation

de serment de Louis-Philippe à la charte, et les cris : *Il faut le déchirer! il faut le détruire!* se font immédiatement entendre.

Des hommes qui sont montés sur le bureau se disposent à donner des coups de sabre et d'épée dans le tableau.

Un ouvrier, armé d'un fusil double, qui se trouve dans l'hémicycle, s'écrie : *Attendez! je vais tirer sur Louis-Philippe!* Au même instant deux coups de feu éclatent.

Un autre ouvrier s'élance immédiatement à la tribune, et prononce ces mots : « Respect aux monuments! respect aux propriétés! Pourquoi les détruire? Pourquoi tirer des coups de fusil sur ces tableaux? Nous avons montré qu'il ne faut pas malmener le peuple : montrons maintenant que le peuple sait respecter les monuments et honorer sa victoire! »

Ces paroles, prononcées avec une énergie et une véritable éloquence, sont couvertes d'applaudissements.

On s'empresse autour de ce brave ouvrier, et on lui demande son nom : il dit qu'il se nomme Théodore Six, ouvrier tapissier.

Tout le monde se retire, et la salle est bientôt entièrement évacuée.

Prendre le pouvoir, même dans les jours tranquilles, c'est toujours, pour les nobles cœurs, pour les grands esprits, assumer une lourde responsabilité; mais prendre le pouvoir au milieu d'une insurrection armée, au milieu de toutes les passions en délire, sans défense, sans secours, sans appui, c'est faire au pays et à ses sentiments d'humanité le sacrifice de sa vie! En étudiant

les premiers temps de la république, nous constaterons quels droits M. de Lamartine sut acquérir à la reconnaissance du pays, qu'il a cependant trouvé plus d'une fois injuste et ingrat envers lui.

Tous les événements, tous les faits que nous venons de raconter contiennent de graves enseignements. On projette pour le 22 février un banquet politique : bientôt on décide que ce ne sera plus qu'un simulacre de banquet, puis enfin que ce simulacre n'aura pas lieu. Mais on a demandé au peuple son concours, son intervention, on a sonné le tocsin : le peuple quitte ses travaux et ses ateliers. Les hommes politiques qui ont soulevé cet orage et cette tempête, étourdis, impuissants, et dont le cœur se resserre à l'heure du danger, tremblent devant le géant furieux dont ils ont excité et à l'avance justifié la colère. Ils prennent la fuite, et, dans leur désespoir et dans leur repentir, ils trouvent du moins cette parole honnête et sage : « Il ne nous reste plus qu'à nous faire oublier ! »

Que dire aussi des bourgeois de Paris criant sous les armes : *Vive la réforme!* se faisant la veille auxiliaires de l'insurrection, et, quatre mois après, bravant la mort sur les barricades pour la vaincre et la désarmer? On retrouve bien là l'esprit moqueur, léger, mobile, inconséquent jusqu'à l'imprudence, et le caractère généreux jusqu'à l'audace, jusqu'à l'héroïsme, du peuple français.

Dans ces tristes journées, où chacun manquait à son devoir et se rendait sans combattre et sans capituler, je n'hésite pas à le dire, M. de Lamartine et les républicains honnêtes qui l'entouraient ont seuls montré une

raison ferme que ne troublaient point les périls de la situation, un cœur de héros pour mettre fin à la guerre civile, pour éteindre l'incendie, pour préserver le peuple en délire des barbares excès de son ivresse.

Cette grande séance historique du 24 février 1848 fait naître dans le cœur les mêmes émotions, les mêmes tristesses que les dernières scènes qui se succédèrent le 23 et le 24 février aux Tuileries : même irrésolution, même découragement, mêmes défaillances. Des forces considérables étaient massées autour de la Chambre des députés : M. le président Sauzet ne sait ni faire respecter l'Assemblée, ni dominer la discussion. Il devait, nouveau Boissy d'Anglas, se couvrir devant l'émeute armée; il pouvait du moins ne pas déserter le fauteuil de la présidence.

MM. Thiers, Duvergier de Hauranne, à qui le roi venait pour ainsi dire de confier le salut d'une mère et de ses deux enfants, aussi bien que le salut de la France, restèrent muets et atterrés. Peut-être n'auraient-ils pas pu vaincre; mais ils devaient combattre.

M. Odilon Barrot éleva du moins courageusement dans ses bras un enfant pour apaiser la tempête. La vie politique de cet homme honnête, sentimental, irrésolu, se résume dans cette dernière épreuve de la monarchie : ne croyant et ne se dévouant ni à la monarchie ni à la république, sa parole fut sans retentissement et sans autorité en ces moments suprêmes; il resta ministre pendant quelques heures, et ne fut écouté que pendant quelques minutes.

M. de Lamartine pensait à dire, en pleine Chambre, à

la princesse et à ses fils : « Levez-vous! Vous êtes la veuve de ce duc d'Orléans dont le peuple a couronné en vous la mort et le souvenir! Vous êtes les enfants privés de père, et adoptés par la nation! Vous êtes les innocents et les victimes des fautes du trône, les hôtes et les suppliants du peuple! Vous vous sauvez du trône dans une révolution! Cette révolution est juste, elle est généreuse, elle est française; elle ne combat pas des femmes et des enfants; elle n'hérite pas des veuves et des orphelins; elle ne dépouille pas ses prisonniers et ses hôtes! Allez régner! Elle vous rend par compassion le trône perdu par les fautes dont vous n'êtes que les victimes. Les ministres de votre aïeul ont dilapidé votre héritage : le peuple vous le rend. Il vous adopte, il sera votre aïeul lui-même. Vous n'aviez qu'un prince pour tuteur, vous aurez une mère et une nation. »

M. de Lamartine, dans son *Histoire de la révolution de février*, dit lui-même : « J'avais ces paroles sur les lèvres, cet acte dans l'imagination, ces larmes dans les yeux : je ne cédai pas à ces nobles tentations; j'arrachai mon cœur de ma poitrine, je le contins sous ma main pour n'écouter que ma raison. Ma raison me rappelait plus fortement encore ce que je venais de dire deux heures avant au conseil des républicains. »

La régence, au milieu d'une crise qui avait soulevé le peuple, entraîné la garde nationale, dissous l'armée, renversé le trône, expulsé le roi, provoqué le suffrage universel, suspendu le travail, jeté deux cent mille ouvriers affamés de droits et de pain sur le pavé, n'était pas la paix; c'était une trêve courte et agitée. La révo-

lution sanglante n'était pas finie, elle commençait. M. de Lamartine, en agissant autrement qu'il n'a fait, eût perdu les victimes mêmes de cette catastrophe, qu'il aurait dévouées en les couronnant.

---

## CHAPITRE IX

### SAC DES RÉSIDENCES ROYALES.

Pièces de conviction de l'envahissement du palais des Tuileries. — Pillage des appartements du rez-de-chaussée, des entre-sol, des salons de la reine, des appartements du duc de Nemours, des cuisines et des caves. — Le battant de l'horloge détaché. — Les robes des princesses, des dames d'honneur, de la reine. — Bal à la clarté des bougies. — Un personnage historique tient le piano. — Une caisse adressée au *duc de Nemours*. — L'*oratoire* de la princesse Marie. — Le *Coran*. — Les portraits de la reine d'Espagne et de la duchesse de Montpensier. — Les *revendeurs*, les recéleurs. — Les portraits des maréchaux Soult et Bugeaud. — Un prie-Dieu et des reliques de famille. — Un perroquet *réformiste*. — Création de l'*hospice des Invalides civils*. — M. Leroy d'Étiolles. — États des envois d'objets précieux au ministère des finances. — Les appartements de la duchesse et du duc d'Orléans respectés. — Une baignoire remplie de bijoux. — Description de la chambre à coucher du duc d'Orléans telle qu'elle est restée depuis le 13 juillet 1842. — Pillage et incendie des papiers, manuscrits, correspondances, rapports, états, lettres de grands personnages.

Trois résidences royales, les Tuileries, le Palais-Royal et Neuilly, ont été envahies par les *vainqueurs* du 24 février.

Le palais des Tuileries a fait de tout temps partie de la dotation de la couronne et, par conséquent, du do-

maine de l'État. Il en est de même du Palais-Royal, qui a fait retour à l'État en 1830.

Les bâtiments de Neuilly étaient donc les seuls qui appartinssent au domaine privé. Quant aux objets d'art si nombreux au Palais-Royal et au château de Neuilly, ils appartenaient tous au domaine privé. Presque tous ceux qui décoraient le palais des Tuileries faisaient partie des collections de la couronne : le roi n'y possédait qu'un certain nombre de portraits de famille, placés surtout dans le salon qui précédait son grand cabinet. Mais d'immenses richesses personnelles, des tableaux, des curiosités précieuses appartenant aux princes et aux princesses, des papiers importants, des souvenirs de famille encombraient, pour ainsi dire, les appartements intérieurs.

Je me propose de raconter avec une exactitude historique tous les faits qui se sont succédé dans le palais des Tuileries, à partir de la matinée du 24 février ; je donnerai aussi l'évaluation précise des pertes qu'eut à subir le domaine privé, par la dévastation du Palais-Royal, de Neuilly et du Raincy. Il est instructif et curieux de savoir ce que peuvent coûter vingt-quatre heures d'orgies révolutionnaires.

J'ai pu écrire tous les récits qui vont suivre sous la dictée de témoins oculaires, dont la mission honorable et difficile était de rétablir l'ordre au milieu du pillage, de la dévastation, et je leur dois aussi la communication de documents curieux qu'ils ont pu sauver de la destruction et de l'incendie.

### SAC DU PALAIS DES TUILERIES.

J'appris du même coup l'envahissement de la Chambre des députés, la fuite du roi et de la famille royale, et la prise des Tuileries. Je ne pouvais croire à tant de catastrophes si subites et si imprévues ; mais le messager qui m'apportait ces nouvelles tira de sa poche des pièces de conviction, une manche brodée en or d'un habit de général et une manche garnie de velours et de galons d'argent de la grande livrée du roi.

Louis-Philippe et tous les membres de la famille royale venaient à peine de quitter les Tuileries, que les troupes assez nombreuses, artillerie et infanterie, massées autour de ce palais, et le général qui les commandait, quittèrent la place et regagnèrent leurs quartiers ou leurs casernes, abandonnant ainsi la demeure royale aux fureurs de l'émeute. Les serviteurs du roi et des princes, paralysés par la terreur, sans chefs, sans ordres, ne pouvaient opposer aucune résistance. Rien ne fut plus facile aux vainqueurs armés qui s'étaient aventurés jusqu'à la place du Carrousel, à la multitude de curieux dont les flots allaient toujours grossissant, que de s'avancer timidement d'abord, puis bientôt résolûment, jusqu'aux grilles et aux portes du palais, puis enfin d'en franchir les diverses entrées.

Sous le règne de Louis-Philippe, la plupart des rues étroites qui entouraient le Palais-Royal et les Tuileries servaient d'habitation à la population la plus immonde. Aujourd'hui, que le Louvre, achevé par Napoléon III, étend ses splendeurs monumentales sur une partie des

terrains occupés par ces rues étroites ; aujourd'hui que la nouvelle rue de Rivoli a rendu l'air et la lumière à cet amas de cloaques dont les noms mêmes sont déjà oubliés, on aura peine à comprendre cet envahissement si subit de l'antique demeure de nos rois ; on aura peine à comprendre que ce fut surtout une population de prostituées et d'hommes sans aveu qui, poussé par l'espoir du désordre et du butin, se précipita dans les appartements royaux sur les traces des combattants armés, que préoccupait alors une seule pensée, celle d'enlever le trône pour le briser, et pour en brûler les débris sur la place de la Bastille. C'est à cette honteuse population du voisinage que revient le triste honneur de ces orgies, de ce pillage dont le récit restera toujours au-dessous de la vérité.

La tourbe triomphante se rue d'abord dans les appartements du rez-de-chaussée, dans le cabinet du roi, dans sa chambre à coucher, dans les salons de la reine, dans les appartements des princes, des dames d'honneur; dans les *entre-sol.* Puis elle gravit les escaliers du premier étage. Le flot grossit toujours : les portes d'entrée ne se trouvent plus assez larges, les fenêtres du rez-de-chaussée sont escaladées. Dans sa curiosité et dans son étonnement, cette foule se contente d'abord de regarder, d'admirer avec convoitise ; mais une main coupable ouvre un meuble, se saisit d'objets précieux, et donne ainsi le signal de la destruction et du pillage : linge, vêtements, armes, uniformes, livres, dessins, correspondances, manuscrits, tout est bouleversé, saccagé, pollué. On pénètre même dans les cuisines et dans les caves. Trois mille bouteilles de différents vins, bourgogne, bordeaux et

champagne, furent bues, volées ou brisées [1]. On vit bientôt de longues files de pillards sortir du palais des Tuileries chargées de batteries de cuisine, d'instruments de ménage et de comestibles. L'envahissement fut si rapide, que l'émeute put achever le déjeuner commencé à dix heures du matin par le roi et la famille royale.

Au milieu du bruit et du désordre, de robustes et habiles gaillards détachent le marteau de l'horloge du dôme des Tuileries, et, à l'aide de ce pesant morceau de fer, qui venait de sonner la dernière heure de la monarchie de juillet, il n'y a plus de secrétaires, de commodes, d'armoires, qui ne soient brisés par cette horde à moitié ivre. Tout lui devient dépouilles opimes.

Saint-Lazare avait ouvert ses portes aux pensionnaires que lui confie la police correctionnelle, et ces femmes vinrent grossir le nombre de celles qui, déjà maîtresses des appartements du palais, y buvaient, y chantaient, y dansaient, à la clarté éblouissante de milliers de bougies inondant de flots de lumière ces hideuses saturnales. Un jeune homme élégamment vêtu, d'un grand nom, d'un nom célèbre surtout dans les annales historiques de la fin du dix-huitième siècle et du commencement du dix-neuvième, tenait le piano et jouait tour à tour, aux applaudissements de cette multitude avinée, la *Marseillaise*, des galops et des polkas. Tout ce personnel féminin des carrefours et des coins de rues s'était jeté sur les robes des princesses, des dames d'honneur, de la reine elle-même : elles en coupaient le corsage, le jetaient au feu

1. M. de Montalivet, dans son livre *sur la liste civile*, évalue cette perte en argent à la somme de 7,300 fr.

et cachaient de magnifiques jupes de soie, de velours, sous les haillons qu'elles portaient en sortant de prison.

Dans le troisième volume de ces Mémoires, j'ai raconté le départ de Charles X et de sa famille pour l'exil, j'ai dit toutes les privations qu'ils eurent à subir : ils manquèrent d'argent et de chemises ! Étrange et cruelle destinée ! dix-huit ans plus tard, le même sort attendait le roi Louis-Philippe et les siens. Le roi, la reine, les princes, la duchesse d'Orléans et ses enfants durent prendre la fuite avec les seuls habits dont ils étaient vêtus. Ce fut grâce au dévouement intelligent de quelques-uns de ceux qui s'efforcèrent de rétablir l'ordre dans le palais envahi, que les illustres exilés purent recevoir, mais seulement au bout de quelques jours, des vêtements, du linge et des chaussures. Louis-Philippe manquait du nécessaire alors qu'on arrêtait, aux portes du palais, un pillard qui s'était mis sur le corps douze chemises du roi cachées sous une large blouse.

Sur une des caisses qu'on envoya peu de jours après le 24 février au duc de Nemours, un maladroit serviteur de la royauté avait fixé une adresse avec cette inscription : *A son Altesse royale monseigneur le duc de Nemours*. Qu'on juge de l'étonnement que causèrent ces quelques mots aux républicains préposés à la garde des embarcadères des chemins de fer ! Leur front rougit d'indignation. « Il n'y a plus d'altesse, plus de prince, plus de duc, plus de monseigneur ! il n'y a plus que des citoyens. Des conspirateurs seuls peuvent avoir eu l'idée de braver ainsi le peuple souverain : ces caisses doivent contenir les preuves d'une trahison, peut-être d'un com-

plot. » Il fallut donc les ouvrir, en tirer un à un tous les objets de toilette qu'elles contenaient. Ce ne fut pas sans peine qu'un put enfin faire partir pour leur destination ces caisses reconnues innocentes et si impatiemment attendues.

Que de bruit, que de mouvement, que d'ivresse, que de scènes incroyables, dans cette vaste demeure où, la veille, se discutaient avec anxiété, mais avec calme, les destinées de la France et de la royauté ! Plus de douze cents individus s'y installèrent résolûment comme dans un bivouac, s'organisant par compagnies, par sociétés, dans chacun des appartements. Ils couchaient tout habillés et tout armés sur les tapis, sur les divans que recouvraient les plus riches étoffes. On faisait la soupe dans le foyer d'élégantes cheminées, revêtues du marbre le plus précieux, et plus d'une tasse, plus d'une soucoupe de porcelaine de Sèvres et de Saxe servirent d'assiettes.

A une époque déjà assez éloignée, près de l'appartement de la reine, une pièce avait été disposée pour servir d'oratoire et d'atelier à la princesse Marie. La fenêtre, ouverte sur la cour des Tuileries, était ornée de précieux vitraux ; sur des socles très-simples se dressaient les modèles des statues de la jeune princesse artiste, la *Jeanne d'Arc* de Versailles, la *Jeanne d'Arc quittant son village*, les *Anges en prières*, qui furent exécutés en marbre pour la chapelle Saint-Ferdinand, aux Ternes. Tous ces objets d'art furent respectés ; un vandale, un seul, prit plaisir à casser d'un coup de fusil le bras d'un des anges.

Cette foule en délire régnait et gouvernait au milieu

de ce palais ; tout était tombé en son pouvoir. On ne peut raconter les honteuses indignités qui s'y commirent. Un misérable s'était emparé d'un magnifique volume du *Coran*, imprimé sur peau de vélin, relié en maroquin rouge, doré sur tranche : il l'ouvrit pour le souiller en y déposant des ordures. Quelques-uns se livrèrent au plaisir de crever les yeux de plusieurs portraits, ceux de la reine d'Espagne et de la duchesse de Montpensier; d'autres dessinaient sur les murs des saletés, des infamies, y inscrivaient des vers, des sentences et des menaces de mort contre plus d'un nom respecté; des mains noires et calleuses feuilletaient les plus riches albums, fouillaient les papiers les plus intimes.

Une autre bande d'oiseaux de proie s'était aussi abattue sur le palais des Tuileries : c'étaient les amateurs de curiosités, les revendeurs, les recéleurs de tous étages. Plus d'un a fait des razzias dont les produits sont encore cachés dans des tiroirs, dans des bibliothèques, jusqu'à ce qu'on puisse les montrer au grand jour, ou les vendre avec sécurité. Les commissaires du gouvernement durent même bien plus surveiller ces redingotes noires que les blouses. Beaucoup de gens du peuple étaient au comble de la joie quand ils avaient pu passer un gilet ou un pantalon princier ; mais les redingotes noires avaient l'œil et mettaient la main sur les armures, snr les tableaux, sur les dessins, sur les cachets, sur les bagues d'un grand prix. De tous côtés, des affiches disaient : *Mort aux voleurs !* Plusieurs fripons furent arrêtés; mais, à leur arrivée à la préfecture de police, ils étaient tous mis en liberté.

Parmi les tableaux lacérés, on ne cite guère que les

portraits en pied des maréchaux Soult et Bugeaud, un tableau de Biard représentant une grotesque revue de la garde nationale, un autre tableau représentant Louis-Philippe saignant un postillon de sa suite; enfin, une toile qui n'avait d'autre tort que de représenter une cérémonie religieuse.

Dans la chambre à coucher du roi et de la reine était placé un prie-Dieu d'un beau travail et contenant les reliques les plus précieuses pour le cœur de la reine : on y avait enfermé le masque moulé sur le cadavre du duc d'Orléans et le suaire de la princesse Marie. Une femme en furie allait lacérer, briser ces saintes reliques, lorsqu'une main vigoureuse arrêta cette profanation en renversant brusquement et à l'improviste cette femme sur le tapis.

Dans la chambre à coucher, dans le salon et dans la salle de bain de la reine, de petites armoires, des placards, échappèrent aux regards et à la dévastation; on y recueillit, pour les restituer à la famille royale, les papiers les plus secrets, les plus intimes, du roi et de la reine. Un volume contenait une correspondance entre Louis-Philippe et la princesse Marie-Amélie, correspondance qui datait de leurs jeunes années.

Tous ces hôtes nouveaux de la demeure royale s'étaient organisés; des commandants avaient été élus par eux, des postes nombreux avaient été établis à l'extérieur et à l'intérieur. On pouvait voir quelques-uns de ces factionnaires affublés des costumes les plus bizarres : l'un portait un costume de général, l'autre se drapait dans la robe de chambre de Louis-Philippe, celui-ci s'était paré d'un habit brodé à la française. Un *manœuvre*, croyant

sans doute faire honneur à la république naissante, avait endossé la grande livrée du roi.

Au milieu d'un des appartements envahis, on trouva dans sa cage un perroquet d'assez vulgaire apparence, mais qui obtint tout à coup les honneurs de la popularité et les joies d'une ovation. Il répétait avec la plus nette prononciation : *A bas Guizot!* C'était à qui gorgerait cet orateur de l'opposition, ce révolutionnaire qui exprimait si bien les haines aveugles du moment, de sucre, de friandises, pour l'entendre crier : *A bas Guizot!* Le bruit se répandit que ce perroquet avait eu pour précepteur en politique le prince de Joinville. Ce propos prit tout de suite le caractère sérieux d'un fait historique.

Dans cette journée du 24 février, de hardis novateurs, ne comprenant que les révolutions radicales, conclurent de l'abolition de la royauté et de la proclamation de la république que c'était pour eux un devoir de brûler le palais des rois. Sur la rive droite de la Seine, M. Ledru-Rollin eut aussi beaucoup de peine à persuader à une horde victorieuse, qui avait envahi l'hôtel de la rue de Grenelle, qu'on ne devait pas incendier le ministère de l'intérieur. L'incendie des Tuileries était déjà décidé, lorsqu'un homme eut l'heureuse inspiration de faire écrire en grandes lettres noires, sur le mur d'appui de la grille qui entoure la cour des Tuileries, cette inscription assez inattendue : *Hospice des Invalides civils*. On applaudit avec enthousiasme à cette innovation : le palais ne fut pas brûlé. C'était sans doute tout ce que voulait l'honnête homme dont la spirituelle initiative nous con-

servait l'un des plus grandioses et des plus curieux monuments de la capitale. Mais bientôt alors accoururent ces habiles qui savent si bien exploiter à leur profit les idées d'autrui. Qui dit hospice dit malade : pour un hospice et pour des malades, il faut un directeur, des administrateurs, des médecins, des chirurgiens, des aides, des employés, des infirmiers. Que de places à créer et à prendre ! Toute une administration s'improvise en vingt-quatre heures et s'installe aux Tuileries. La direction régulière des hôpitaux fit garnir de lits les appartements du premier étage, la grande salle de Diane, le salon de Louis XIII, la salle de billard, le salon de conversation. Des numéros sont collés sur le mur au-dessus des lits ; le n° 9 est appliqué au bas de la toile d'un portrait en pied de la reine des Belges. Des sœurs de charité sont logées dans de petites pièces intermédiaires ; le chirurgien en chef, M. Leroy d'Étiolles [1], donne des consultations dans le cabinet où le roi présidait le conseil des ministres. Les aides-chirurgiens prenaient leurs repas sur la table ronde placée au milieu de la chambre du conseil, table immense, recouverte d'un tapis de velours vert orné de franges d'or.

L'administration eut bientôt un chef, qui prit le titre de *gouverneur des Invalides civils*. Ce titre fut placardé à la porte de l'appartement du prince de Joinville, dont les nombreuses pièces parurent à peine suffisantes au nouveau gouverneur, pour lui, pour sa famille, ses

1. M. Leroy d'Etiolles a rendu ce fait public dans une profession de foi adressée par lui aux électeurs du département de la Seine : *J'ai été chargé*, dit-il, *de l'exécution du décret de la Providence, l'installation des blessés de février dans le palais des Tuileries.*

amis et son personnel. Je ne rappelerai pas tout ce qui a été raconté sur les blessés de février et sur les malades civils admis au palais des Tuileries; il est certain que ces déplorables scandales ne tardèrent pas à être révélés. Je publierai seulement un rapport adressé à ce sujet, le 5 mars 1848, à M. Ledru-Rollin, par les commissaires du gouvernement:

J'appelle votre attention sur la note ci-jointe, concernant un pouvoir qui a été depuis quelques jours introduit dans le château.

M***, venu au palais des Tuileries avec la mission de s'occuper du service des Invalides civils, s'est placé dans les appartements du prince de Joinville, habite la totalité des pièces, dans lesquelles il a fait accumuler des meubles de toutes sortes. Il demande un lit de maître, quatre lits ordinaires, de l'argenterie. de la porcelaine, du linge de lit et de table. Il se fait entourer d'employés choisis par lui, et que ne connaît pas le commandant du château. Il demande la nourriture de la maison qu'il forme et celle des personnes qu'il amène avec lui. Sur sa porte il a fait placer une pancarte avec ces mots: *Cabinet du gouverneur de l'hospice des Invalides civils.*

Toute une partie du palais, et une partie très-importante (car chez le prince de Joinville il y a des richesses scientifiques sans nombre), se trouve ainsi sans clôture, sans surveillance directe de la part du commandant du palais, du commissaire du gouvernement, lesquels, depuis dix jours qu'ils sont en permanence au château, ont passé les nuits sur des fauteuils, des matelas, et ont évité tout ce qui pouvait ressembler à une occupation dispendieuse.

L'hospice des Invalides civils n'en resta pas moins établi au palais des Tuileries jusqu'au mois de juin 1848. Cependant, au milieu de ce scandaleux désordre, toutes les richesses des Tuileries ne furent point pillées. Le commissaire du gouvernement eut à remplir une mission importante, celle de déposer au trésor toutes les valeurs,

tous les objets précieux qu'il pourrait rassembler. Des fourgons faisaient le service entre le ministère des finances et le palais des Tuileries. On n'avait ni caisses, ni coffres; des diamants, des objets de toutes sortes furent entassés dans des couvertures, dans des paniers à pâtisserie, dans des bannes, des cartons de bureau pris au hasard, etc. Voici, sur ces transports, quelques curieux documents historiques :

SAMEDI 26 FÉVRIER 1848.

*Troisième envoi.* 1° Une grande banne contenant : médailles en argent, en bronze; montres, pendules, éventail de la reine, pelotes à glands.

2° Seconde grande banne : glace de toilette avec encadrement en vermeil, coffre en palissandre renfermant les diamants, les parures de noce de la duchesse d'Orléans.

Coffre en paille et en tapisserie : bijoux dans leurs étuis et leurs boîtes, objets de toilette en argent et en vermeil.

*Quatrième envoi.* 1° Une caisse contenant : aiguière et bassin en or, appartenant à la duchesse de Montpensier, vaisselle plate de toute sorte, coffrets ciselés, pièces d'or.

2° Quatre coffres : des nécessaires de toilette ou de voyage en argent ou vermeil.

3° Énorme paquet dans lequel on a rassemblé de la vaisselle plate.

DIMANCHE 27 FÉVRIER 1848.

*Premier envoi.* 1° Dans un carton : coupe en or, épaulettes, coffrets en or.

2° Panier rempli d'argenterie.

3° Valise contenant des flacons de perles, des bijoux, des diamants, des objets de toilette en or et en argent.

*N. B.* Cette valise est d'un grand prix.

*Deuxième envoi.* Six coffres ou paniers : diamants des princesses, colliers, boucles d'oreilles.

Médailles en argent, en bronze, en or. — Ces dernières en grande quantité, beaucoup de la valeur de 1,000 fr. pièce.

Aiguière en argent : plus de 800 fr. en espèces.

LUNDI 28 FÉVRIER 1848.

**Dans la caisse du prince de Joinville : 6,100 fr. en billets de banque, actions de l'Océanie, vingt-six pièces turques en or, 225 fr. en espèces.**

**Cuvette en argent, presse-papier en vermeil.**

*Appartement du comte de Paris.*

**Un vaste panier contenant : sabres avec poignées en or massif enrichies de diamants et de pierres précieuses, cuvettes, médailles, coffrets, timbales, bagues, argenterie; coffres remplis de parures en corail.**

**Un grand coffre de médailles en or et en argent.**

**Un paquet dans lequel on a placé : rente belge, actions du canal de Bourgogne, obligations portugaises, rente d'Espagne.**

MARDI 29 FÉVRIER 1848.

**Un envoi : panier, boîte et coffre renfermant des armures, des bijoux, des diamants, tous les ordres du duc de Nemours, etc., etc.**

Tant que dura l'envahissement du palais des Tuileries, les appartements de madame la duchesse d'Orléans et de ses enfants furent protégés. Les autorités qui eurent mission de rétablir et de maintenir l'ordre dans le palais, envahi et même habité par un millier de personnages qui s'en étaient fait une résidence, eurent l'heureuse idée de s'installer au milieu des appartements de madame la duchesse d'Orléans. On plaça des sentinelles dans les grands salons, dans les antichambres; des commissaires du gouvernement s'établirent dans le salon blanc, dans la chambre à coucher et dans le boudoir de la duchesse. Les appartements des jeunes princes furent fermés; des factionnaires en gardèrent l'entrée.

C'était dans le salon blanc que se tenait d'ordinaire madame la duchesse d'Orléans; elle en avait fait son cabinet de travail.

Le 24 février 1848, le comte de Paris était souffrant. On l'avait couché dans un lit roulant fermé de rideaux de soie verte : on le fit lever, on l'habilla à la hâte pour qu'il pût accompagner sa mère à la Chambre des députés. Le lit était resté dans le salon. Au milieu de cette pièce, un grand bureau; entre ce bureau et la cheminée, une table ronde avec tiroir, couverte de papiers et de livres : ces papiers, c'étaient les devoirs des jeunes princes, c'étaient des traductions faites par eux et corrigées par la duchesse elle-même. Parmi les livres, un volume de l'*Histoire des Girondins* par M. de Lamartine. La princesse avait placé un couteau d'ivoire à la tête d'un chapitre dont elle allait peut-être commencer la lecture, quand retentirent les fusillades de la rue de Rivoli et de la place du Carrousel. Devant la cheminée, un vide-poche formant écran. Ce petit meuble contenait des notes, des suppliques. Dans l'une de ces pétitions, datées des premiers jours de février, un solliciteur s'adressait à la charité de la duchesse d'Orléans : il demandait surtout que son nom, qui était celui d'un révolutionnaire fameux, ne devînt pas pour lui un motif de disgrâce et d'abandon. A peine la république fut-elle proclamée que ce solliciteur oublieux faisait parade de son orgueil républicain dans les journaux les plus fougueux : ce qui pouvait être la veille motif d'exclusion était devenu le lendemain un titre de recommandation aux faveurs du gouvernement provisoire. Ce fut sur cette table ronde dont nous venons de parler, avec les plumes de madame la duchesse d'Orléans et sur le papier illustré de son chiffre, que fut écrit le premier rapport adressé à M. Ledru-Rollin sur la situation des Tuileries. Le ministre de

l'intérieur ne visita que rarement ce palais. Il s'y rendit avec tous les membres du gouvernement provisoire lorsqu'on prit la résolution d'expulser par la force les derniers hôtes, qui ne voulaient plus en sortir. Après cette expédition, madame Ledru-Rollin parcourut tous les appartements, conduite par un des secrétaires de son mari. Elle ne s'arrêta que quelques instants dans un salon du pavillon Marsan, où elle se donna le plaisir d'exécuter la *Marseillaise* sur le piano de madame la duchesse de Nemours.

L'habitation de madame la duchesse d'Orléans fut donc religieusement respectée : chaque meuble y resta à sa place ; on en fit même un dépôt des richesses que l'on recueillit dans les autres parties du palais. Une nuit que l'on redoutait une attaque organisée par des bandits qui logeaient encore aux Tuileries, on entassa dans la baignoire de la princesse, placée au fond de son boudoir, une masse de diamants, de médailles en or, de bijoux d'un grand prix, de valeurs de toutes sortes, s'élevant à des sommes considérables. A cette baignoire s'adaptait un couvercle garni en velours. Un homme armé passa toute la nuit couché sur ce couvercle ; d'autres hommes du peuple, honnêtes et résolus, veillaient près de lui.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'on parvint aussi à isoler complétement les pièces qui composaient autrefois l'appartement du duc d'Orléans ; personne n'y pénétra pendant les jours du plus grand désordre. Seul, un commissaire du gouvernement fut autorisé à les visiter : ses souvenirs écrits me permettent de constater ici un fait intéressant et peu connu.

Le cabinet du duc d'Orléans, sa chambre à coucher, et une grande pièce qui les précédait, remplie d'objets d'art, de livres, de curiosités, avaient leurs fenêtres sur la cour des Tuileries; la chambre à coucher communiquait avec le grand et splendide salon que le prince s'était plu à enrichir de la *Stratonice* d'Ingres, de *Françoise de Rimini* de Scheffer, de *Joseph vendu par ses frères*[1], grande dimension, par Decamps. C'est de cette chambre à coucher qu'il partit pour aller tomber sur la route de Neuilly et mourir loin de sa femme, alors absente de Paris, le 13 juillet 1842.

L'affection du duc d'Orléans pour la compagne qui lui avait été donnée après des hésitations de toutes sortes était vive, digne, profonde, inspirée par l'estime la mieux méritée. Madame la duchesse d'Orléans partageait cette affection : le prince était son idole. Quand elle fut revenue à Paris, elle donna l'ordre de fermer les appartements du duc d'Orléans. Elle seule pénétrait dans ce sanctuaire.

De 1842 à 1848, la princesse venait s'y recueillir, méditer, travailler. Pas un meuble ne fut changé de place; pas un objet, même le plus futile, ne fut touché. Près de la fenêtre de la chambre à coucher était placée la toilette du prince. On ne jeta pas même l'eau du vase dans lequel il avait plongé ses mains au moment de partir : l'eau s'était évaporée avec le temps; la serviette dont il avait fait usage resta sur le bord du meuble. Près de la cheminée, un grand fauteuil : le prince y avait jeté

1. Ce tableau, mis aux enchères lors de la vente de la duchesse d'Orléans, est en ma possession.

le *Journal des Débats* du 13 juillet 1842 tout déplié, et ce journal ne fut pas même relevé dans l'espace de six ans. De chaque côté de la porte d'entrée, sur le marbre blanc de deux commodes, tous les objets à l'usage journalier du prince : deux chapeaux, un noir et un gris, avec des gants étalés sur les bords; une assiette contenant des raisins que le prince avait égrenés. Le lit était défait; çà et là de petites caisses, une malle préparée pour le voyage.

Sur un bureau, les plumes, les crayons dont le duc d'Orléans se servait; sur les tentures de soie, des paysages de Huet, de Corot, les portraits de la duchesse d'Orléans, du comte de Paris, gravés par Winterhalter.

Ainsi, le vœu de madame la duchesse d'Orléans put être encore fidèlement exaucé pendant plusieurs mois après son départ pour l'exil. Ces appartements, tout pleins de souvenirs tendres et dignes, devenus l'asile calme, silencieux, de la douleur d'une épouse, furent religieusement respectés. Le prince y avait sans doute médité de nobles entreprises, et plus d'une fois ouvert son cœur à l'espérance de longues années de bonheur, de grandeur et de gloire.

Il a manqué un Bossuet au dix-neuvieme siècle pour raconter cette mort fatale, pour faire sortir de cette catastrophes de hautes et retentissantes paroles qui vinssent montrer une fois de plus tout ce qu'il y a de précaire dans les destinées humaines, tout ce qu'il y a de mystère dans les inflexibles et immuables volontés de Dieu!

Dans les premiers mois qui suivirent la révolution de 1848, les états-majors se remplaçaient et se succédaient rapidement dans les appartements des Tuileries. Un des

chefs de ces états-majors réclama un matin la libre disposition des appartements de la duchesse et du duc d'Orléans; il fut même, je crois, question d'établir un fumoir dans la chambre à coucher du prince. Un déménagement complet fut ordonné et s'accomplit dans les mois d'été de 1848.

Dans cet effroyable désordre du sac des Tuileries, on mit la main sur les papiers du roi et de la reine, des princes et des princesses. On était curieux et pressé de pénétrer dans les mystères de la politique, dans les secrets de famille. Heureusement beaucoup de documents profitables à l'histoire, profitables surtout à l'honneur de la famille d'Orléans, si souvent calomniée comme toutes les familles qui détiennent ou ont détenu le suprême pouvoir, ont pu être sauvés. Mais que de pièces d'un haut intérêt ont été détruites par le feu! Des incendiaires passionnés alimentèrent de vastes foyers avec des registres, des *états*, des portefeuilles, des lettres de toute nature.

Des flammes menaçantes dévoraient à l'intérieur, au milieu des appartements, les lettres les plus intimes et les pièces politiques les plus importantes. A l'intérieur, dans le jardin, sous les croisées, brûlaient dans d'immenses brasiers les papiers et les livres jetés par les fenêtres. Plus d'un papier curieux, emporté par le vent, fut facilement recueilli par des promeneurs qu'attirait ce triste spectacle.

Je suis heureux de pouvoir publier ici sur le roi, la reine et les princes, plusieurs documents qui montrent en eux les plus attendrissantes vertus de famille.

# CHAPITRE X

## PAPIERS INTIMES ET SECRETS DE LA FAMILLE D'ORLÉANS.

Rapports de police. — Lettre de M. Gisquet. — Rapport particulier au roi sur l'exécution d'Alibaud. — Lettre d'un fou à une des princesses. — Lettre du duc de Normandie. — Lettre de madame de Mirbel pour obtenir un des toupets du roi. — Lettres trouvées chez le duc de Nemours. — Lettre de la reine. — Lettre du maréchal Soult. — Deux lettres du duc d'Orléans sur une crise ministérielle. — Une lettre sur la politique générale. — Une lettre sur le mariage. — Papiers trouvés chez la duchesse d'Orléans. — Journal de la duchesse. — Réflexions écrites par elle sur l'éducation du comte de Paris. — Rapport du général Aupick sur l'emploi que fit le duc d'Orléans de ses derniers jours, des dernières heures de sa vie. — Cinq lettres du prince de Talleyrand. — Journal d'un étranger adressé au prince Schwartzenberg sur la révolution de juillet.

Le général Athalin, dont le dévouement pour le roi Louis-Philippe et pour la famille royale datait de loin, remplissait plusieurs fonctions au palais des Tuileries, et, entre autres, celle de directeur suprême de la police qu'on pourrait appeler *royale*. C'était au général Athalin qu'on adressait les rapports secrets, les avis de complots, les dénonciations, les lettres anonymes, etc., etc. Le règne de Louis-Philippe fut fécond en attentats et en projets d'attentats, à en juger par les restes à demi brûlés, souillés de fange, que j'ai sous les yeux. Que de tristes révélations ! A chaque instant, le jour, la nuit, le général Athalin recevait les messages les plus inquiétants, les communications les plus étranges, les menaces les plus atroces ou les plus ridicules. Je publie ici le dossier d'une seule journée de l'année 1836 :

« Je vous dirai que M. H... T..., demeurant rue Saint-Denis, vient de faire l'offre de cinq cent mille francs à mad..., artiste, pour qu'elle figure à la place de madame la duchesse de Berry. Cette femme est pleine de détours. Elle connait tout Paris. Elle dit que M***, feutier du roi, a dit à deux de ses amis : *Il nous faudrait cinq cent mille francs, et nous serions sûrs d'avoir la tête de Louis-Philippe.* »

Les noms propres sont en toutes lettres.

Voici une autre note dans laquelle on fait jouer à madame la duchesse de Berry un rôle étrange; inventions absurbes écrites pour la plupart sans orthographe, ou dans des termes fort peu intelligibles :

« Chez le baron D..., il y a un imprimé, et sûrement plusieurs, pour engager à venger la mort de Pépin... Là, il y aurait une grande dame qui est l'idole de leur parti. Ce serait la mère de Henri. Elle-même viendrait à Paris deux ou trois fois la semaine.

» Les jeunes gens qui ramassent les billets jetés par la croisée, hors la barrière de l'Étoile, sont tous munis de poignards.

» Le rendez-vous des gros bonnets s'assemble chez un restaurateur, rue Royale, au coin du boulevard, près et en face l'église de la Madeleine. Il y a un ancien avocat qui est le moniteur de cette réunion, et le baron D... en est aussi. Le moniteur doit se nommer L... Là et chez D... ils se disent qu'il ne faut pas s'inquiéter de mourir, mais qu'il faut vaincre avant tout. Il y a un

certain nombre de pairs qui se sont marqués pour recevoir le sort qu'on compte faire subir au roi. »

Les pièces qui suivent ne sont pas moins curieuses : elles contiennent des noms que je supprime, et qui sont portés par des familles honorables. Certes, ces personnes seraient bien étonnées d'apprendre de quelles infamies on les accusait traîtreusement.

« On signale une dame de V... qui demeure à Versailles... comme ayant tenu des propos qui expriment la haine la plus violente contre le roi et décèlent les vœux les plus horribles. Elle a un fils qui s'exerce beaucoup au tir au pistolet. Il paraît qu'elle n'a pas craint de dire qu'elle encourageait son fils à se livrer à cet exercice afin qu'il apprît à se servir de cette arme contre Philippe. (C'est ainsi qu'elle s'exprime en parlant du roi.) Sur l'observation qui lui fut faite qu'un tel attentat ferait courir de grands dangers à celui qui entreprendrait de le commettre, elle répondit *qu'elle sacrifierait volontiers dix enfants, si elle les avait, pourvu que Philippe mourût.*

» Il y a quelques indices qui porteraient à croire que de la poudre (60 livres environ) et un petit arsenal de quelques fusils, carabines et pistolets, sont cachés dans la maison habitée par madame de V... »

« Il y a une machine dite *des colonies*, instrument qui atteint de fort loin et sans explosion, déposée dans une maison des Champs-Élysées ; elle est peinte en rouge et renfermée dans une malle. La machine se monte et se démonte à volonté par le moyen de vis, de manière

qu'on puisse la transporter de part et d'autre avec toute la promptitude possible.

» Il existe une caricature qui représente la tête de Fieschi, une pomme tombée qui figure celle de Pépin ; mais la poire n'est pas encore descendue : il faut qu'elle tombe pour venger la pomme. Cette caricature a été portée rue du Bac, nº 16, il y a quatre jours.

» Puis les meneurs se vantent d'avoir une grande quantité de gardes nationaux sur leurs listes, dont ils auraient signé de leurs mains leurs noms. »

« Rue Notre-Dame-des-Champs, il y a une maison dans laquelle se réunissent trois fois la semaine un assez grand nombre de personnages. De ce nombre, cinq se sont présentés, par leur délibération, être déterminés à exécuter l'horrible projet d'assassiner le roi. D'après cette démonstration, les cinq ont tiré au sort pour celui qui serait spécialement chargé de porter le coup à Louis-Philippe, et qui doit se rendre partout où il se trouvera, afin de guetter le moment opportun. C'est un second Fieschi. Cependant on a promis à celui-ci une garantie qu'il serait préservé de toute poursuite, qu'il serait délivré. Il est grand, mince, et l'on croit qu'il est âgé d'environ trente-cinq ans. »

« Aux Champs-Élysées, dans la maison nº 248, près d'un carrossier et à côté d'un marchand de vin, il se trouve un dépôt d'armes, de poudre et de machines meurtrières. Deux jeunes Anglais y vont tous les matins. On ajoute qu'un semblable dépôt existe dans une maison nº 119, également aux Champs-Élysées.

» M. de P... veut faire son entrée triomphale à Bruxel-

les. Le 21 du courant, il a dîné chez... et deux autres personnages qui se vantent d'établir une république universelle, et que dans six mois il ne restera plus un souverain sur terre. »

Tous ces avis de meurtres, d'assassinats, arrivaient directement à M. Athalin; mais la police du ministère de l'intérieur et celle de M. Gisquet, qui n'étaient pas inactives, venaient aussi grossir chaque matin le portefeuille du général. Il ne devait voir autour de lui que poignards, pistolets, machines infernales, traîtres et conspirateurs!

M. Gisquet lui écrivait, le 10 février 1836 :

« Le renseignement suivant, qui m'est parvenu il y a quelques jours, a fixé mon attention :

» Le 26 juillet dernier, un individu, vêtu avec assez d'élégance, prit un cabriolet de remise rue du Bouloy, nº 23, pour faire différentes courses dans la capitale et aux environs. Il se rendit d'abord à la Chapelle-Saint-Denis, chez un tonnelier marchand de vin, avec lequel il eut une conversation assez animée. Le cocher, qu'on avait invité à se rafraîchir, entendit la personne dont il s'agit dire au tonnelier : *Nos affaires vont très-bien, très-bien.*

» De la Villette, on se rendit rue du Temple, on traversa ensuite le boulevard, en passant devant la maison où Fieschi avait établi son horrible machine, et après avoir gagné l'île Saint-Louis par le pont Louis-Philippe, on revint dans le quartier Saint-Honoré, où le cocher

fut congédié rue de Valois, en face la cour des Fontaines.

» Pendant ces différentes courses, l'individu ne cessa d'exprimer, en termes virulents, sa haine pour le roi et le gouvernement de juillet. Le cocher a retenu, entre autres, les propos suivants : *Louis-Philippe est un lâche. Il la sautera, le scélérat ! Il faudra qu'il la danse, il la dansera.*

» Le cocher, que cet ensemble de circonstances avait frappé, étant retourné depuis à la Chapelle, a demandé à une femme qui travaille chez le tonnelier le nom de la personne qu'il avait menée le 26 juillet; cette femme lui répondit que c'était M... de..., etc., etc. »

Cet homme, suivi avec tant de soin, traqué, observé par toutes les polices, auquel on prêtait de si affreux propos, une conduite si incroyablement imprudente, était un des principaux fournisseurs de la liste civile de Louis-Philippe.

Dans une autre lettre, le révélateur avait trouvé moyen de glisser le nom de M. Thiers, avec des réflexions dont, aujourd'hui, il n'est plus guère possible d'apprécier la portée ou la perfidie.

« Les conspirateurs viennent de changer d'avis pour l'emploi de leur machine, parce qu'il est trop difficile de la transporter où ils voudraient, afin de saisir l'occasion propice à leurs infernaux projets. Ils ont des hommes dévoués, et qui suivent partout où l'apparence du succès leur paraîtra exécutable. Il ne faut point sortir, d'ici à dimanche au moins, des Tuileries.

» Thiers monte un parti, se vantant qu'il a une poli-

tique plus profonde et plus étendue que qui que ce soit en France; et l'on ajoute qu'il y a dans la maison du roi une image parfaite du duc d'Aigremont. »

Il faut tenir entre ses mains la preuve écrite de ces dénonciations stupides pour y croire. Çà et là on rencontre des lettres burlesques. Tel est ce billet adressé par la poste à Madame Adélaïde, et dont je conserve l'orthographe :

A MADAME LA PRINCESSE ADÉLAÏDE D'ORLÉANS, SŒUR DU ROI DES FRANÇAIS, AU CHATEAU DE NEUILLY.

« C'est à votre frère que j'adresse ce qui suit:

» *L'éclaire* vous a plus d'une fois *prévenus* avant que de faire éclater sa foudre. C'est maintenant à vous à méditer avec le ciel ! s'il en est encore temps, et à profiter de la leçon de Mgr l'archevêque de Paris, insérée dans sa lettre qui a *commandée* le *Te Deum* dans toutes les églises de son diocèse !

» Jamais malavisé ne fut sans peine. »

Les dernières pièces de ce dossier d'une *matinée de M. Athalin*, comme renseignements historiques, ne manquent pas d'un certain intérêt. Voici un rapport fait pour le roi sur l'exécution d'Alibaud :

« Je descends de cheval et je m'empresse de vous adresser quelques détails sur la fin d'Alibaud. Il a été exécuté ce matin à cinq heures précises. Il a été conduit au supplice avec un voile noir sur la tête. Pendant les préparatifs, il a conservé tout son calme et n'a prononcé

que ces paroles : *Faut-il donc tant de cérémonies pour conduire un homme à l'échafaud ?*

» Il a monté les marches de l'échafaud avec fermeté, et a écouté avec attention la lecture de son jugement faite par l'huissier de la cour des pairs.

» Lorsqu'on lui a ôté son voile, il a prononcé à haute voix, avec un ton assuré, les paroles suivantes : *Je meurs pour la liberté! Adieu, mes camarades.*

» Le nombre des curieux était peu considérable. Quelques centaines d'invidus se trouvaient à chacune des principales avenues, en arrière des troupes qui les occupaient.

» A trois heures et demie du matin, à l'arrivée de mon détachement, fort de cinquante chevaux, qui a stationné sur la place Saint-Jacques avec les autres troupes, il ne se trouvait pas cinquante curieux sur ce point. L'indifférence était le sentiment qui semblait animer les spectateurs. Il n'a rien été remarqué de l'intérêt dramatique qui animait la foule immense accourue à l'exécution de Fieschi.

» Je ne puis m'empêcher de faire l'affligeante réflexion que le calme froid du régicide, à ses derniers moments, prouve évidemment qu'il était arrivé au plus haut degré de fanatisme politique.

» Hier, M. le préfet de police me laissa entrevoir quelques craintes sur des tentatives de désordre. Paris a été fort calme toute la nuit, et n'a pas cessé de l'être jusqu'à ce moment.

» *P. S.* Les troupes sous les armes représentaient six mille hommes environ. L'attitude des troupes a été satisfaisante. »

Voici encore d'autres pièces éparses et de dates diverses :

PREMIÈRE DIVISION MILITAIRE. — ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

« Paris, le 4 avri 1832, à huit heures et demie du soir.

» L'ordre vient de se rétablir. Les places de Grève, du Châtelet, et les quais sont en partie évacués. La foule se retire et tout paraît rentrer dans la tranquillité. Du reste, les mesures sont prises pour qu'elle ne soit pas troublée cette nuit.

» Le général PAJOL. »

---

« Serait-il possible, monsieur le général, qu'une main amie visitât la voiture du roi à l'instant où Sa Majesté est prête à y monter ? Il serait aussi à désirer que ce soin fût inaperçu des gens du roi. Leur amour-propre blessé pourrait être funeste en grossissant le nombre des ennemis.

» Vous m'avez promis discrétion sur mes avis, monsieur le baron : j'y compte. Le moment est affreux. Je continue mes relations avec M. le ministre ; mais j'ai pensé que vous étiez plus à portée, par votre présence continuelle, de veiller ä ce soin. »

Sur cette note le général Athalin avait écrit au crayon :

« J'ai écrit, le 26 février 1837, à M. le marquis de Strada, pour lui donner communication du premier paragraphe de ce billet. Déjà le matin même il avait

été convenu avec lui qu'il ferait lui-même la visite dont il s'agit. »

Au milieu de tous ces rapports, de tous ces avis, anonymes ou signés, de toutes ces dénonciations de complots, de meurtres, d'assassinats, on trouve aussi des lettres d'amoureux, de fous. Le général Athalin avait aussi mission d'intercepter au passage ces témoignages passionnés d'ardeurs aussi folles qu'extravagantes. Une de ces lettres est demeurée entière, mais j'ignore à laquelle des filles de Louis-Philippe cette incroyable lettre était adressée :

« Ma princesse,

» Le bon la Fontaine a dit avec raison : *Quand l'amour paraît, on peut bien dire adieu prudence!*

» Je n'ai pas eu la plus moindre raison de prier Votre Altesse royale de m'accorder la faveur de la voir à Saint-Roch, quand il ne peut m'être permis d'être admis auprès d'elle que sous les yeux de sa royale famille. Ce qui sera beaucoup mieux, je pense, cependant.

» Je suis venu à Saint-Roch, mais impossible d'y aborder ni d'y circuler. La foule partout, partout de la garde et des sergents de ville.

» Mais l'amour ne perdra rien pour nous avoir offert des entraves. Il n'en sera, j'espère, que mieux récompensé. Ainsi, ma divine princesse, je prends la liberté de proposer à Votre Altesse royale d'ajourner nos chères délibérations jusqu'après la fête des Rois, du 8 au 10 janvier.

» Maintenant, disons du fond de nos âmes : *Domine*

*salvum fac regem*, etc., etc., jusqu'à ce que Sa Majesté et toute la famille royale soient de retour du parlement. Je vous y accompagnerai de cœur et d'esprit, et je prie Dieu de vous préserver de tous dangers et accidents.

» En sortant de Saint-Roch, je suis venu dîner au Palais-Royal. C'est de là que j'écris à Votre Altesse royale, afin qu'elle ne se couche qu'avec la certitude de mon fidèle et bien sincère attachement à l'illustre fille de nos rois, à celle que j'affectionne et que j'estime au plus haut degré.

» Dans une petite lettre que j'ai écrite hier à la hâte à Sa Majesté le roi, j'ai terminé par des compliments détaillés pour les membres de sa famille, et je crois avoir omis M. le général baron Athalin.

» Je vous prie, ma princesse, de réparer mon étourderie, et de dire à Sa Grandeur tout ce que votre royal cœur lui suggérera pour moi auprès de M. le général.

» Permettez, ma princesse, que je fasse à Votre Altesse royale une tendre confidence, dont je la prie d'avance de ne rien dire à personne. La voici :

» Je désirerais que Leurs Majestés voulussent bien consentir à nous marier avant les jours du carême, de manière que ce soit précisément pour nous le carême qui serait ce temps du mariage qu'on appelle la *lune de miel*.

» Mais, pour de saintes âmes comme les nôtres, la lune de miel durera toute la durée de notre existence. Telle est aussi l'opinion de ma princesse.

» Vers la fin de 1836, dans une anecdote russe sur la révolution de 1830, que j'ai adressée à Sa Majesté le roi, vive la conclusion de cette anecdote ! je préludais déjà

à l'espoir de nous voir un jour unis par les liens du plus glorieux hyménée.

» Depuis cette époque, ma divine princesse, Votre Altesse royale n'est jamais sortie de ma pensée, malgré le nombre très-grand de mariages projetés et abandonnés.

» Mais je suis si accablé de soins, d'occupations, d'études, de courses, de voyages, etc., etc., que mes tendres amours ont été beaucoup trop négligés.

» Cependant, en réunissant le bon vouloir de Votre Altesse royale avec le mien, nous pourrons toujours, tout en nous aimant bien et infiniment beaucoup, vaquer encore avec régularité aux divers soins que la divine Providence nous a départis.

» Le travail a cela d'agréable qu'il fait passer le temps sans ennui, et c'est beaucoup.

» Si Votre Altesse veut bien ne pas s'en fâcher, je reprends une seconde feuille de papier, afin de prolonger l'entretien en si aimable compagnie, et avant de parcourir cette ribambelle de journaux qui doivent achever ma soirée.

» Je possède un secret très-essentiel et qui ne peut qu'intéresser le beau sexe : c'est l'art de rétrograder dans le chemin de la vie, secret rempli de charmes et de jouissances.

» Depuis longtemps, tous les douze mois, je rajeunis d'une année ; c'est au point que je ne me trouve jamais mieux qu'avec l'extrême jeunesse. C'est pourquoi, ma divine princesse, je viens aux pieds de Votre Altesse royale la supplier d'être ma compagne dans

ce joli pèlerinage qu'on entreprend gaiement de moitié, où

> **L'amour, l'estime et l'amitié**
> **Sont les compagnons du voyage.**

Ainsi dit la romance.

» De longtemps Votre Altesse n'aura besoin de ce secret, mais je là mettrai en possession de le communiquer à d'autres.

» Ainsi, ma princesse, Votre Altesse royale voit que je m'oppose à ce que ces ducs et princes étrangers viennent nous enlever la plus belle de nos roses, la fine fleur de notre aimable jeunesse.

» Si je suis assez heureux pour que le *Moniteur* leur transmette cette nouvelle, il y en aura quelques douzaines de bien mystifiés.

» Dans tous les cas, si Leurs Majestés daignent m'accorder une si grande faveur, je justifierai aux yeux de tous mon empressement et mon zèle pour m'en rendre digne.

» J'ai l'oreille de Sa Majesté l'empereur de Russie. Ce monarque connaît la droiture de mes sentiments et toute l'admiration que je n'ai cessé d'avoir pour feu l'empereur Alexandre et pour elle. Avec cet appui, j'ai épargné déjà à ma patrie bien des misères et des calamités.

» De 1830 à 1834, j'ai tenu tout le Nord en respect, cela au moyen des relations les plus agréables et les plus intimes.

» Je fais compliment à votre illustre famille d'avoir un aussi joli groupe de héros.

» A Mascara, le duc d'Orléans s'est battu comme un vrai Cosaque.

» A Constantine, Nemours s'est immortalisé sur la brèche.

» Dans vingt combats, d'Aumale a chassé les Arabes, les Arabes qui, pourtant, sont de bons et courageux guerriers.

» Le duc de Joinville semble naviguer avec autant de talent que d'ordre et de prudence.

» Il y a encore un jeune frère qui ne manquera pas, sans doute, de suivre la trace de ses ainés.

» Et vous, mon illustre princesse, une part de gloire considérable vous est réservée : vous donnerez à tous la paix et la prospérité.

» Vous serez, enfin, la *princesse de la Paix*, et ce titre est légitimement dû à Votre Altesse royale.

» Pour ne pas abuser davantage du repos et de la patience de Votre Altesse royale, je ferme ici cette lettre et me dis avec tous les égards et le profond respect qui lui sont dus, de Votre Altesse royale,

» Ma princesse,

» Votre très-obéissant et très-affectionné serviteur,

» H... L..., prince de la Paix.

» *P*. S. Si Votre Altesse royale voulait avoir l'ineffable bonté de m'accorder quelques lignes, ou bien une petite visite dans mon ermitage du Roule, afin de m'aider à passer un temps qui va être long, infiniment long?

» Au Palais-Royal, jour de Noël, au soir. »

Dans une autre liasse échappée aux flammes, j'ai re-

trouvé la pièce suivante, dont les copies avaient été répandues dans Paris et dont quelques exemplaires avaient été adressés à des gens du château. Elle augmentera la curieuse collection des renseignements historiques sur les dix-sept années de la royauté constitutionnelle.

A MES AMIS EN FRANCE.

« C'est moi, soussigné, qui, ne songeant qu'à ma patrie, ai sauvé trois fois la vie de Louis-Philippe, non pas pour l'affermir dans son usurpation, mais pour lui laisser le temps, et *par ordre de la Providence*, de racheter son âme et d'assurer le salut de ses enfants, en me rendant la justice qui m'appartient. Il est demeuré dans la voie de l'iniquité; le temps de grâce où il aurait pu réparer ses crimes et ses injustices est passé. En vain ferait-il des efforts aujourd'hui, son heure est venue, et la punition de ses forfaits le suivra dorénavant jusqu'au tombeau. Ce n'est pas moi qui serai la verge de Dieu, car le crime sera puni par le crime, et l'innocence seule triomphera. Au surplus, le roi des Français actuel n'est ni Bourbon ni Orléans. Cette prétendue royauté, élevée par l'intrigue sur le trône de mes pères, devient donc nulle, et, parce qu'il n'y a plus d'Orléans, la France, bientôt délivrée, rentrera dans les biens que cet imposteur a volés à la patrie. Sa famille sera expulsée à son tour et pour à jamais. Qu'on ne s'imagine pas que toutes ces choses se passeront en paix. Bien des gens qui ont participé aux crimes périront par la main du peuple, et personne de ceux qui sont condamnés par Dieu n'échappera à son jugement de vengeance. Dans ce temps, je paraîtrai pour sauver la France de l'anarchie. Jusque-

là, j'ordonne à ceux qui sont mes amis et les véritables amis de la patrie de rester tranquilles, et de ne se mêler en rien aux événements. Mes ordres pour l'avenir leur parviendront à propos.

» CHARLES-LOUIS, duc de Normandie.

» Londres, le 14 mars 1837. »

Je terminerai ces citations par un souvenir moins triste. Il s'agit du portrait en miniature du roi, dû au pinceau habile de madame de Mirbel, et qui a figuré à l'une des expositions du Louvre. La célèbre artiste, que nous avons eu la douleur de perdre il y a peu d'années, eut, à ce qu'il paraît, beaucoup de peine à obtenir les accessoires qui lui étaient indispensables pour rendre son œuvre parfaite. L'une de ses lettres au général Athalin révèle des détails intimes assez gais:

« On m'a envoyé, général, les vêtements du roi; mais M. L..... m'écrit que le valet de chambre de Sa Majesté ne peut en ce moment disposer d'un *toupet*. Or, général, il me faut impérieusement ce toupet pour mettre le portrait en état de mieux profiter du temps que le roi daignera me donner encore. Vous, qui savez la marche d'un portrait, pouvez mieux juger que personne de la nécessité où je suis en ce moment de faire les cheveux, qui vont nécessairement pâlir la tête et me donner des ressources qui me manquent tant que les cheveux ne sont pas faits pour la ramener au ton vigoureux de celle de Sa Majesté.

» Le valet de chambre du roi a nécessairement des toupets de rechange. J'en ai vu trois différents sur la

tête du roi. Veuillez, je vous en supplie, m'en faire donner un. Je ne puis marcher sans cela. Si le valet de chambre se trouve à court, qu'il en commande un, qu'on lui enverra comme auxiliaire de Saint-Cloud. Mais, à moi, il en faut un de suite. Il faut que je me prépare à pouvoir prendre séance à la fin de la semaine, et si, en ce moment, le roi posait encore, je profiterais mal des moments précieux qu'il veut bien me donner.

» Vous savez comme sont les gens, faisant des affaires de tout. Le valet de chambre du roi, qui a probablement trois toupets de rechange, se trouve perdu en m'en prêtant un pour deux jours.

» Le valet de chambre coiffeur de la reine des Belges ne voulait pas à toute force me prêter des touffes, et enfin il a fini par les prêter.

» Arrangez, je vous prie, cette immense affaire; j'attends impatiemment.

» Recevez ici l'assurance de mes sentiments distingués.

» L. DE MIRBEL. »

Dans les commencements du règne de Louis-Philippe, la bourgeoisie tenait beaucoup à être invitée aux fêtes des Tuileries. Voici le passage d'un rapport *confidentiel* adressé à ce sujet au général Athalin le 7 janvier 1834 :

« Vous savez qu'on a beaucoup bu au bal de la reine des Belges. Les *grisons* se sont montrés fréquemment pendant la soirée... Pour demain, on doit supprimer les vins et les liqueurs sur les buffets, ainsi que les soupers des musiciens, des surveillants et même des pompiers, que l'on essayera de remplacer par une légère gratification en argent. »

Le roi, la reine et les princes conservaient avec soin les lettres, les manuscrits les moins importants : c'était une tradition de famille. Un *album très-curieux* a été trouvé dans le cabinet du roi. Je ne sais s'il a pu être conservé : il contenait une suite de dessins, gravures, lithographies, de vues à la gouache ou au lavis, de découpures, de charges et de caricatures des personnages du dix-huitième siècle. En tête on trouvait un plan-vue du salon princial de la maison occupée à Twickenham, en 1815, *par Son Altesse Sérénissime monseigneur le duc d'Orléans*; un autre plan-vue de la chambre à coucher de *Son Altesse Sérénissime mademoiselle d'Orléans* à Twickenham, en 1817.

Des paysages, des études, devaient être de la main du roi des Français. On lisait au bas de quelques-uns de ces dessins les notes suivantes :

En 3 séances, fini le 3 août 1792.
En 3 séances, fini le 28 mars 1792.
En 4 séances, le 16 février 1792.
En 4 séances, fini le 1er octobre 1792.

Au bas d'un portrait au crayon, portrait d'un homme au front déprimé, à la figure large, aux traits singuliers, portrait dessiné avec autant d'esprit que d'observation, on avait écrit ces quelques mots :

RICHARD PATCH,

Que j'ai vu juger et condamner pour le meurtre de M. Bligh, en 1806.

Dessiné par Louis-Philippe, duc d'Orléans, depuis 1830 roi des Français.

On trouvait encore dans cet album un charmant dessin fait par J. Alaux, en 1816, et représentant un *Tra-*

*gique de société; la Bergère des Alpes,* du même artiste, gouache très-soignée; un sujet à l'encre de Chine : *une jeune Femme, sous l'ombrage, regarde deux oiseaux réunis sur une branche,* avec cette inscription : *Ils sont réunis.*

Ce qui n'était pas moins curieux, c'étaient d'informes dessins au crayon, à la mine de plomb, représentant, ou ayant l'intention de représenter, l'un un vaisseau, l'autre des maisons. Au bas de ces essais, qu'une tendresse attentive pouvait seule conserver, étaient tracées ces lignes, qui ont aujourd'hui toute l'importance d'un souvenir historique :

François d'Orléans, 14 octobre 1827.
François d'Orléans, 19 octobre 1827.
Ferdinand *fecit*, 5 septembre 1818.

Une gravure conservée avec soin rappelait un danger que courut le duc d'Orléans pendant une partie de chasse à Villers-Cotterets.

Enfin, un dessin très-soigné donnait une idée d'une demeure dont on trouverait difficilement la place aujourd'hui et qui cependant compte parmi les monuments historiques : c'est la vue perspective de la petite maison que monseigneur le duc d'Orléans fit construire au couvent de Belle-Chasse.

Le duc de Nemours surtout conservait précieusement toutes les lettres qu'on lui écrivait, les léttres les plus confidentielles, les plus étranges, aussi bien que celles de famille. Un grand nombre de ces missives, jusqu'à un certain point compromettantes pour ceux qui les

avaient signées, furent même détournées dans le but d'en tirer profit.

Quelques lettres curieuses adressées au duc de Nemours sont sous mes yeux, et je les publie parce qu'elles ne compromettent personne.

Pendant le séjour que la reine Victoria fit au château d'Eu, sous le règne de Louis-Philippe, plus d'un petit incident eut le privilége d'occuper la noble compagnie rassemblée dans la vieille demeure des Guises, restaurée par Louis-Philippe.

« . . . . . Tu auras vu par le billet que j'ai écrit hier au soir à Victoire, écrivait la reine Marie-Amélie au duc de Nemours, nos plaisirs de la journée. La course à Sainte-Catherine, par un temps ravissant, a été vraiment charmante; tout le monde était gai, de bonne humeur, et s'amusait. Les chevaux de poste et nos postillons français ont diverti la reine Victoria. — Le soir, *le Château de ma nièce*. C'est une petite pièce de société, jolie et de fort bon ton[1]; mais *l'Humoriste,* avec Arnal, a fait rire aux éclats la reine et toute la société, même lord Aberdeen.

» 1er avril 1834. »

1. Cette œuvre dramatique est due au spirituel et charmant talent de madame Ancelot; elle a été représentée avec un très-grand succès à la Comédie-Française, le 8 août 1837, dix mois après *Marie, ou les Trois Epoques*, du même auteur.

Mademoiselle Mars jouait, dans *le Château de ma nièce*, le rôle d'une présidente d'une trentaine d'années; elle portait un costume Louis XV.

Cette pièce en un acte fut jouée à Eu par la troupe du Vaudeville; elle avait été montée à ce théâtre pour une représentation à bénéfice.

Arnal ne se doutait guère alors qu'une plume royale rendait compte de ses succès.

De son côté, lord Aberdeen avait aussi ses succès : « Le père est fort content de ses conversations avec lord Aberdeen, » ajoutait la reine.

Dans une autre lettre, la reine Amélie disait :

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que les ministres anglais ont tout tenté pour bien vivre avec la France. »

A ceux qui écriront un jour l'histoire du maréchal Soult, duc de Dalmatie, ou qui publieront les mémoires de cet homme célèbre, je livre la lettre suivante, adressée il y a vingt ans à M. le duc de Nemours :

A M. LE DUC DE NEMOURS.

« Monseigneur,

» Les témoignages d'intérêt que Votre Altesse royale a eu la bonté de me donner par sa lettre du 27 du mois dernier m'ont pénétré de la plus profonde reconnaissance. Elle a bien voulu apprécier les constants efforts que j'ai faits pour remplir la tâche qui m'était imposée. A travers les difficultés qui m'ont été suscitées, je dirai même les désagréments que j'en ai retirés, votre suffrage, monseigneur, est pour moi d'un prix infini, et je m'applaudis d'avoir pu le mériter. Sans doute j'aurais voulu pouvoir continuer ; mon dévouement au roi et aux intérêts bien entendus du pays m'en imposait le devoir; mais j'étais arrivé à un tel état d'épuisement que mes forces ne secondaient plus mon zèle. D'ailleurs, des considérations puissantes, qui certainement n'ont point

échappé à la sagacité de Votre Altesse royale, devaient faire hâter mon éloignement des affaires. Le repos, qui m'était devenu si nécessaire, et auquel je vais me livrer, me donnera plus tard, je l'espère, la possibilité de me rendre utile, si les circonstances devenaient telles que le roi, se trouvant engagé dans une guerre, jugeât à propos de m'y faire participer. Jusque-là, vivant retiré, je ne cesserai de faire des vœux pour la consolidation du trône de Sa Majesté, le développement du système monarchique suivant l'esprit de nos institutions, les alliances de la famille royale, la prospérité, la grandeur et la gloire de la France ; mais, individualisant ces vœux, après ceux qui sont particuliers au roi et à monseigneur le duc d'Orléans, je ne cesserai d'en faire pour vous-même, monseigneur, et pour votre avenir. J'ai l'espoir que Votre Altesse royale croira à leur sincérité et qu'elle me conservera une place dans ses souvenirs.

» J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

» Monseigneur,

» De Votre Altesse royale,

» Le très-humble et obéissant serviteur,

» Maréchal duc DE DALMATIE.

» Saint-Amand-la-Bastide, le 1er août 1834. »

Dans une correspondance du duc d'Orléans avec le duc de Nemours dont je fais plus loin quelques citations, je trouve les réflexions suivantes du duc d'Orléans à propos de la démission du maréchal Soult, remplacé comme ministre de la guerre et comme président du conseil par le maréchal Gérard :

« . . . . . La sale intrigue (*sic*) ourdie depuis longtemps par les ministres contre leur président touche à son dénoûment. C'est Thiers qui a tout conduit avec M. de Celles[1]. L'affaire d'Alger n'était qu'un prétexte: on ne veut plus du maréchal Soult, et, pour empêcher Thiers et Guizot, qui ont tous les deux d'égales prétentions à la présidence du conseil, de se diviser, ils sont convenus d'y porter le maréchal Gérard. Depuis qu'ils se croient bien sûr de son acceptation, ils ont levé le masque et ils disent tout crûment : *Nous n'avons plus besoin de Soult et nous ne voulons plus de lui*. Le vieux maréchal se conduit honorablement dans cette circonstance. Il voit clair dans toutes les intrigues dirigées contre lui et n'y répond pas. Tu sais que je ne me fais pas illusion sur son compte ; mais si nous succombons dans la lutte que nous soutenons pour le défendre, comme cela est très-probable, je le regretterai vivement. J'ai suggéré au roi de le nommer gouverneur général d'Alger ; ses collègues le poursuivront jusque-là ! C'est d'un dégoût à soulever le cœur. Tu ne peux te faire l'idée de tout ce qui est en mouvement dans tous les sens, et ce changement du maréchal Gérard, qui a été fasciné par ceux dont il parlait plus que lestement il y a quelques jours, surprend tout le monde

» Juillet 1834. »

« . . . . . Ce que j'avais prédit est arrivé. Je te fais

1. M. de Celles était un vieillard ami du roi et de Madame Adélaïde, beau-frère du maréchal Gérard ; ils avaient épousé chacun une des filles de madame de Genlis. M. de Celles avait été préfet et conseiller d'État sous l'empire. La famille royale le recevait souvent dans l'intimité.

grâce des réflexions; mais je ne puis m'empêcher de te dire que le vieux maréchal Soult s'est noblement conduit dans cette circonstance. Il n'a eu ni aigreur ni abattement. Il a reçu son successeur comme il le devait, sans platitude et sans hostilité, mais avec la supériorité de sa position. — Il a été à merveille pour le roi et pour nous tous. Peut-être serait-il touché de recevoir de toi une marque de souvenir. C'est une idée qui me vient à l'instant et dont tu feras ce que tu voudras[1]. Il est arrivé au surplus ce que j'avais prévu : c'est qu'une fois qu'il est parti, on lui trouve de nouveau des qualités, et on oublie ses défauts pour s'occuper de ceux du maréchal Gérard. Celui-ci est déjà vivement attaqué; néanmoins, je crois que le ministère actuel pourra aller au moins quelque temps et traverser bien la session, grâce à l'appui de Dupin, qui s'est montré très-chaud partisan de la nouvelle combinaison ministérielle.

» Juillet 1834. »

Voici encore un billet étrange adressé au duc de Nemours pendant son séjour à Londres. N'est-il pas singulier que cette lettre soit restée classée dans la correspondance du prince ?

« Si, sous l'influence de la nature, Votre Altesse royale trouvait des difficultés ou des craintes à satisfaire les besoins si naturels à votre âge, sachez qu'il existe près de vous une compatriote dont la discrétion et la

1. La lettre du maréchal que nous venons de citer est évidemment la réponse à cette marque de souvenir que lui adressa le duc de Nemours, sur le conseil du duc d'Orléans.

prudence sont bien connues parmi un très-petit nombre de personnes de distinction de ce pays, disposée d'attachement respectueux à vous servir et à ne vous offrir que des roses sans épines, des beautés choisies et assez respectables pour être dignes de l'approbation de Votre Altesse.

» Ces lignes, sur un pareil sujet, sont les premières écrites par moi à une personne de votre sexe. Si elles n'étaient pas acceptables, je m'en rapporte à l'honneur de monseigneur pour les détruire à l'instant; mais n'oubliez pas, de grâce, qu'un vif désir de vous être agréable en fut le motif.

» Outre la maison que j'habite en ville, j'ai une jolie petite habitation dans le *Regent's-Park*, où personne ne devinerait Votre Altesse.

» Une conversation de dix minutes serait suffisante pour démontrer à monseigneur si je pourrais ou non lui être bonne à quelque chose ici ou en France.

» Je reste,

» De Votre Altesse,

» La loyale et affectionnée *Evill Evelher*.

» D. J.

» 40, Somerset street. July, the 1838. »

Nous trouvons encore dans les papiers du duc de Nemours d'autres lettres que lui adressait à différentes époques son frère aîné le duc d'Orléans.

Nous ne citerons ici de ces lettres que les passages qui peuvent fournir des renseignements historiques, mettre en lumière l'esprit élevé, judicieux, du duc d'Orléans, et la noblesse de son cœur.

» J'ai été, hier, faire une fonction à fond à l'École de Saint-Cyr, et je dois dire que les progrès que Baraguey d'Hilliers a fait faire à l'instruction et surtout à l'esprit politique de l'École sont frappants. J'ai été très-bien reçu, très-cordialement accueilli. J'ai causé, pendant le tir au polygone, plus de trois heures avec presque tous les élèves individuellement, et j'ai été fort satisfait de ma visite... Ils ont admirablement bien tiré, puisqu'ils ont enlevé le tonneau avec la bombe (c'est le fils du colonel Laffitte qui a pointé le coup) et brisé je ne sais combien de blancs à coups de canon. Quant au tir du fusil, ils y ont été encore plus adroits. — Après le tir, j'ai donné permission qu'on réorganise la musique de l'École, qui est composée d'élèves, et qui avait été supprimée lors des derniers troubles, et l'on a porté Laffitte en triomphe aux cris, de *Vive le roi!* et musique en tête. Leur musique est très-bonne, et joue admirablement haut et bas. J'ai fait beaucoup d'allocutions... Je crois que le résultat sera bon. J'ai donné aussi trois prix pour les meilleurs tireurs. La manœuvre a été à merveille. Le bataillon était fort de deux cent soixante hommes sous les armes; et je les ai presque tout le temps fait manœuvrer au pas ordinaire avec une précision étonnante.

» 22 juillet 1834. »

« . . . . . Nous sommes ici à Eu, qui est devenu charmant, et qui le serait encore bien plus si Chenon *pouvait* comprendre le style de l'époque où fut construit le château, et si Fontaine le *voulait*. Je suis pourtant par-

venu à persuader au roi d'envoyer Chenavard faire ici un projet d'ameublement qui est tout à fait nécessaire, car tout est un contre-sens.

» Nous avons eu fonction sur la route, qui m'a paru d'une longueur énorme. Il est vrai que j'étais dans la *Meuse*, qui est encore plus lourde et plus désagréable que la *Tamise*. Les bancs sont beaucoup plus petits et on a moins de place pour les jambes. Aussi j'aurais été heureux d'en sortir pour la fonction d'Aumale, si elle avait été moins terrible. Figure-toi que nous avons été enlevés à pied au pas ordinaire, à un quart de lieue de la ville ; qu'ensuite nous avons eu sept fois la *Marche du roi*, jouée d'une manière d'autant plus douloureuse que, me dit le maire, la *première clarinette voyageait pour le commerce.* — La fonction monta et descendit plusieurs collines, puis elle tourna à droite et entra dans la mairie. Je croyais tout fini ; mais point. Les pompiers relevèrent les grenadiers et nous menèrent un train du diable jusque hors de la porte, où nous rencontrâmes une voiture, hors d'haleine et trempés de sueur... »

« . . . . Je crois que tu as vu bien juste en ne voulant point imiter la conduite des officiers généraux qui, à Lunéville comme partout au surplus, ne s'occupent des officiers et des soldats que pour les commander, c'est-à-dire pour obtenir d'eux ce qui est toujours plus ou moins désagréable à l'homme : l'obéissance. Il faut se rappeler comme tu le fais que, dans ta position de prince, et de prince fort jeune, il faut faire autre chose que commander et donner des ordres : il faut se faire

aimer. Ce n'est que par la position que nous devons nous faire dans l'armée, et par les suffrages que nous devons nous efforcer d'y mériter, que nous pouvons répondre aux attaques que dirigeront contre nous nos ennemis, et qui seront d'autant plus vives que nous leur paraîtrons mieux placés dans l'esprit du troupier. C'est ce que tu verras par l'article du *National* que je t'envoie ci-joint, quoique je pense que tu l'aies déjà lu, mais c'est pour plus de sûreté. Tant que nous n'aurons pas pu organiser notre position de princes, et tu sais que cela est chose presque impossible en ce moment, nous serons obligés de marcher en tâtonnant et de nous servir comme bouclier, contre les traits dirigés sur nous, de l'affection de l'armée. Ce n'est pas, comme tu l'as très-bien jugé, par des politesses trop empressées, par des soins trop minutieux, que nous en viendrons à bout : c'est en leur persuadant, tout en restant *chef*, que nous sommes les meilleurs avocats de leur cause, que nous voulons en tous cas faire cause commune avec eux, et que leurs intérêts et les nôtres sont identifiés et communs. Mais en temps de paix, nous avons si peu de moyens de nous faire connaître sans avoir l'air de nous jeter à la tête des gens, qu'il ne faut en négliger aucun, si petit qu'il soit en apparence. Tout se sait d'ailleurs dans l'armée, et les paroles que tu diras à Lunéville voyageront et arriveront dans d'autres corps, où elles pourront infiltrer une bonne opinion de toi. — C'est aussi par le choix heureux des hommes que l'on se décide à pousser et à protéger, qu'on rattache les autres. Un grade bien donné et obtenu par l'entremise du prince rallie bien du monde. »

« Il paraît certain que la Chambre sera en nombre pour le jour de la convocation, et c'est là, pour ma part, ce que j'avais prévu depuis longtemps. Je voudrais bien, si l'assemblée est nombreuse, que le roi allât l'ouvrir en personne, et cela pour différentes raisons :

» 1° C'est une assemblée nouvelle, et avec laquelle vous aurez à vivre pendant cinq ans. Il faut lui témoigner beaucoup de considération pour qu'elle vous en rende ; car ce dont notre gouvernement a besoin aujourd'hui, c'est bien plus de considération que de pouvoir.

» 2° Je ne crois pas qu'on puisse, au mois de décembre, avoir une situation plus favorable que celle où nous nous trouvons pour faire son discours de la couronne ; car, depuis le dernier discours, toutes les lois d'ordre public ont été votées avec une sorte de fureur par la majorité des deux Chambres. — La redoutable tentative d'avril a été énergiquement et unanimement repoussée, et les Chambres se sont associées à la répression. — La partie la plus éclairée de la nation a manifesté son adhésion par les élections générales. — Don Carlos et don Miguel ont été chassés d'un trait de plume, sans que cela nous ait coûté ni un sou ni un homme. — Les menaces des cabinets du Nord s'en vont en fumée. — Les conférences de Vienne se sont séparées sans indiquer aucun résultat vraiment hostile à la liberté de l'Allemagne. — Le ministère anglais a triomphé de plusieurs crises. — La récolte est superbe. — L'exposition de l'industrie a prouvé ce qu'était le commerce. Il me semble que voilà un bon programme de discours.

» 3° Je dis que si l'on veut éviter au mois d'août la discussion générale de l'état de la France, on ne l'évitera pas; car au lieu de s'engager sur la réponse à faire au discours du roi, elle s'engagera sur la vérification des pouvoirs, que le ministère ne peut empêcher dès que la Chambre est en nombre. Et sur les élections on peut parler de l'influence du ministère, de l'alliance carlo-républicaine, de tout enfin.

» 4° Mon dernier raisonnement est qu'il est désirable d'obtenir sur-le-champ une bonne adresse de la Chambre, qui soit une sorte de déclaration de principes de la nouvelle assemblée, et que nous pourrions garder par devers nous comme une arme et un appui pendant tout le temps de la prorogation. »

J'ai encore tenu entre mes mains une lettre du duc d'Orléans au duc de Nemours, lettre qui avait été déchirée en petits morceaux, et dans laquelle le duc d'Orléans donnait à son frère les plus sages conseils sur le mariage.

« . . . . Laisse-moi te dire encore une fois, écrivait-il, que j'ai la ferme conviction que c'est le bonheur auquel tu ouvres ta porte. Il ne te coûtera que la volonté de faire ce qui dépendra de toi, pour témoigner, d'abord, soins et confiance, et, plus tard, affection, à une personne que cette seule volonté rendra heureuse, et dont le bonheur et le dévouement réagiront sur toi... Crois-moi, tu trouveras bonheur, considération et vie douce et facile, et contentement intérieur, dans ton mariage, et chaque jour te rendra ta tâche plus légère. Il ne faut que quelques efforts pour être bien dans le

commencement, pour t'assurer pour la vie ce que plus tard tu ne retrouveras plus : un intérieur bon, tranquille et heureux, et ce qui te mettra au-dessus de bien des atteintes du sort ! Prends bien ta femme, dès le commencement. A défaut d'affection, montre-lui de la confiance, de l'abandon. C'est un placement à bien gros intérêts que tu feras là !... Avec l'incertitude des choses de ce monde, peut-être ne te reverrai-je pas : c'est ce qui m'autorise à te dire ce que je crois que tu dois faire pour être heureux et honorable, et tu ne peux être l'un sans l'autre. Aie les yeux fixés fermement sur l'avenir ; que le passé soit mort pour toi... Si de tristes pensées te viennent, au lieu de les cacher à ta femme, va droit les lui dire. Son affection, ses soins, détendront la corde qui te fait souffrir. Elle s'attachera à toi par les soins qu'elle te donnera, autant que par l'affection que tu lui montreras... Un dernier mot, et j'aurai fini mon sermon. Le mariage est tout ou rien. Il n'y a pas de partage possible d'affection et de rapports intimes. Quand une brèche y est faite, si petite qu'elle soit, c'est comme le coussin à air percé par une épingle. Tout fuit par ce point invisible ; le fardeau seul reste, et l'on a tiré à jamais ce qui le rend léger et doux. »

Il a fallu une révolution populaire, le pillage de la demeure de la famille royale, pour montrer toute la tendresse maternelle de la duchesse d'Orléans, tendresse assidue, inquiète, prévoyante, empreinte de la plus haute sagesse. Un des *vainqueurs* des Tuileries s'était emparé d'une poignée de papiers pour allumer sa pipe

et les avait ensuite jetés à terre. Ces papiers chiffonnés, brûlés, contenaient les plus intimes pensées de la princesse, les épanchements de son cœur de mère, ses instructions pour l'éducation de ses fils, des détails minutieux sur l'emploi du temps pour eux et pour elle.

J'ai pu prendre copie de deux feuillets écrits par la princesse elle-même. Les interruptions, les points, indiquent les passages détruits par le feu. C'est comme un journal commun à la duchesse d'Orléans et à ses deux fils.

« Moi. — Réveil à sept heures. — Lever, toilette. Il faut être prête en même temps que *Paris*.

» Huit heures. — Je prie, lis et déjeune avec *Paris*.

» Huit heures et demie. — Je reste à la leçon de M. Régnier et à celle d'écriture.

» Neuf heures et demie à dix heures. — Je reste seule à lire.

» Dix heures à onze heures. — Je reste avec les deux enfants. Je les fais jouer ensemble.

» Onze à midi. — J'assiste aux leçons de gymnastique et surtout à celles que M. Régnier donne à cette heure. Le jour où il n'y a point de leçons de gymnastique, je vais à... Vers midi et demi, dîner chez moi.

» Midi et demi, une heure. — Chez la reine avec *Paris* et Robert.

» Une heure à deux. — Solitude; la garder pour la lecture.

» Deux à trois. — Assister à la leçon d'anglais ou bien m'occuper de l'allemand avec *Paris*, avec l'assistance de M. Régnier.

» Trois à cinq. — M... ou bien lecture d'histoire de France.

» Cinq à huit. — Auprès des enfants.

» Huit à neuf. — Avec la famille.

» Neuf à dix. — Lecture pieuse.

» Dix heures. — Coucher.

» PARIS. — Sept heures. — Lever... M. Régnier y assiste... Après sa toilette, *Paris* se rend chez moi; nous faisons une prière ensemble. Je lui explique une histoire de l'Évangile. Je déjeune; après quoi je fais avertir M. Régnier, qui vient donner la leçon de lecture.

» Trois fois par semaine, une leçon d'écriture.

» Onze à midi. — Trois fois par semaine, leçon de gymnastique.

» Trois fois par semaine, M. Régnier lui donnera une leçon de géographie et de calcul.

» Midi à une heure. — Dîner chez moi. Il reste une demi-heure à jouer chez moi.

» Une heure à deux. — Récréation, soit dehors, soit chez lui sous la surveillance de M. Régnier.

» Deux à trois. — Leçons d'anglais de mademoiselle Gallies, trois fois par semaine; les trois autres fois je m'occuperai de l'allemand avec lui. M. Régnier y assistera.

» Trois à quatre. — Le premier quart d'heure, il monte à cheval; puis promenade avec M. Régnier, à pied. Philippe se joint à cette promenade, si M. Régnier le trouve convenable. Lorsqu'il fait trop chaud pour la promenade, il joue alors avec Philippe sous la surveil-

lance de M. Régnier ou bien chez lui, et Philippe y passe une heure.

» Cinq heures et demi. — Dîner chez moi.

» Cinq et demie, sept heures. — *Paris* reste avec moi. Nous nous promenons s'il fait beau, — ou bien il joue avec son frère.

» Sept heures. — Coucher ; j'y assiste. M. Régnier dans le voisinage. Je lui fais faire sa prière. Je reste jusqu'au sommeil, ou bien M. Régnier si l'on m'appelle. »

Longtemps avant qu'il fût question de l'éducation du comte de Paris, madame la duchesse d'Orléans s'était préoccupée de cette grave et importante question. J'en ai deux admirables témoignages sous les yeux. Je connais peu de pages plus dignes d'être citées, d'être conservées : elles sont empreintes à chaque ligne des plus graves, des plus touchantes sollicitudes. Ces pages n'ont presque point de ratures ; elles sont une preuve du progrès que la princesse avait faits dans l'étude de la langue française depuis son mariage :

« La première chose qui me semble nécessaire dans la recherche de l'homme qui devra diriger l'éducation de *Paris*, est le secret qui doit l'entourer. Il est important de ne pas être engagé vis-à-vis des jeunes gens qu'on nous indiquera, de ne point éveiller leurs espérances, afin de pouvoir faire un choix en toute liberté. Il faut en connaître quelques-uns, les suivre quelque temps, et connaître non-seulement leurs antécédents et leurs goûts, mais aussi leurs caractères divers ; car, ne nous méprenons pas, l'*éducation morale* ne dépend que du *caractère* de celui qui la dirigera. L'éducation

morale, qui s'opère bien plus par l'exemple que par les préceptes, cette éducation, qu'exige-t-elle?

» Elle exige dans celui qui la dirige :

» *Premièrement*, une piété sincère et éclairée qui, en nous offrant les moyens d'accomplir dignement notre destination, nous maintient dans la voie de la moralité et de la pureté.

» *Secondement*, de l'élévation dans les sentiments; car des sentiments intéressés et étroits éteindraient les instincts généreux et nobles de l'élève.

» *Troisièmement*, de l'étendue et *surtout de la rectitude dans l'esprit;* un esprit petit ou faux, quoique brillant ou cultivé, n'étant pas capable de placer l'esprit de l'enfant dans la sphère élevée, au point de vue juste d'où il devra embrasser un jour toutes les questions.

» *Quatrièmement*, l'amour des enfants, les développements de cette fibre si particulière aux femmes, qui se retrouve cependant aussi dans certains cœurs d'hommes. Sans cet amour de l'enfant en général, l'enfant confié au précepteur ne sera pour celui-ci qu'un objet d'intérêt pour sa position, mais jamais un objet d'affection, et sans affection point de dévouement, sans dévouement point de relation vraie et vivifiante pour l'enfant.

» Il faut bien se dire que les facultés instinctives, toutes nobles et généreuses qu'elles soient... qu'elles s'allient rarement aux qualités pédagogiques de certains esprits. Il ne faut donc point se laisser éblouir par le talent, par la haute instruction, par l'esprit d'enseignement même que possédera tel ou tel individu, mais s'attacher exclusivement à trouver un homme pieux, mo-

ral, d'un cœur élevé, d'un esprit étendu et juste, d'un caractère aimant, ferme et...

» Il est clair que l'instruction devra se mêler à tous ces avantages ; mais elle ne doit pas être une des premières conditions, l'élève trouvant des moyens suffisants, dans le collége et dans les cours particuliers, d'acquérir les connaissances qu'il devra posséder.

» La direction de l'enfance ne doit pas être envisagée systématiquement. Il y a tel enfant qui aura besoin d'une main vigoureuse, d'une discipline sévère ; tel autre dont le caractère sera ainsi froissé, et dont la vigueur sera ainsi détruite, et tel est celui de *Paris*. Sa volonté serait anéantie si celle de son précepteur se faisait sentir impérieusement ; son esprit serait paralysé par sa brusquerie, car il est lent, quoique juste, et parfois assez fier ; son cœur deviendrait faux, s'il ne prenait pas confiance ; son amour-propre, assez *précoce*, deviendrait une source d'amertume et de mauvais sentiments, s'il était blessé par la méfiance, l'intimidation ou la menace ; tandis qu'en le dirigeant bien, en..., *il* se transformera en sentiments d'honneur et deviendra l'un des nobles moteurs de ses actions.

» Pour qu'un homme comprenne bien les devoirs de l'éducation, non-seulement il faut qu'il y ait réfléchi, mais qu'il ait acquis une certaine expérience : un tout jeune homme ne conviendrait donc pas. L'ardeur, l'impétuosité de la jeunesse, ne s'allient d'ailleurs guère avec la patience qu'exige l'enfance. Le jeune homme possède rarement la faculté de se dominer, faculté si essentielle dans cette vocation. Un autre inconvénient de la grande jeunesse, en matière d'éducation, se trouve

dans son penchant à avoir de certains systèmes faits d'avance. Or le pauvre enfant subit toutes les erreurs, jusqu'à ce que le Mentor les ait reconnues par l'application. Il me paraît difficile d'être mûr, pour une pareille mission, avant l'âge de trente ans.

» Il me semble qu'afin de trouver un homme qui réunisse les conditions indiquées, il faut charger un *petit* nombre de personnes d'en désigner quelques-uns; il faut qu'elles soient pénétrées elles-mêmes de l'importance de ces conditions, afin de ne pas viser à toute autre chose; il faut aussi qu'elles fassent des recherches silencieuses, étendues et scrupuleuses, et qu'avant que le choix soit fixé, on se dise bien qu'on ne peut rien trouver de mieux. »

Dans ces pages, qui semblent un traité d'éducation, il n'est question que du choix du maître, et l'on voit de quelles précautions madame la duchesse d'Orléans voulait que ce choix fût entouré. Dans les suivantes, le choix paraît fait; c'est la mère qui écrit sous la dictée de son cœur et qui entre courageusement dans la voie laborieuse, toute d'abnégation personnelle, qu'elle s'était tracée:

« Je lui confie ce que j'ai de plus cher, l'un de mes enfants, parce que j'ai la confiance qu'il saura m'aider à en faire :

» Un homme de bien,
» Un homme de devoir,
» Un homme d'honneur.

» Il faut lui inspirer et lui faire aimer les grands et

les premiers devoirs de la moralité, de la piété ; le respect envers Dieu, ses parents, son maître; l'horreur du mal et l'amour de son frère. . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Ne commencer maintenant que l'éducation morale; former son cœur, le rendre obéissant, confiant et vrai. L'instruction ne se bornera qu'à la lecture, parce que son intelligence...... et précoce, ne perdra rien à ce retard d'instruction, et que sa santé a été longtemps fort délicate, comme son apparence en témoigne. Les récits instructifs, les jeux raisonnés seront utiles. Je me charge pour le moment de l'allemand. Quant à la division du temps, au nombre d'heures de liberté qu'il consacrera au commencement, je me réserve de le fixer à son arrivée à Eu. »

ÉPOQUE DE SON ARRIVÉE.

« Au commencement, outre la bonne allemande, jusqu'à ce que je trouve un valet de chambre allemand, j'éviterai ce conflit à l'ancienne et à la nouvelle autorité.

» Je ne veux rien dire de son caractère, afin qu'il le juge librement par lui-même, qu'il l'observe avant de prendre un parti sur la manière de le diriger, qu'il essaye ses systèmes établis d'avance par la pratique. »

Né le 24 août 1838, Louis-Philippe-Albert d'Orléans, comte de Paris, avait neuf ans et demi au moment où éclata la révolution de février.

Son frère, Robert-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand

d'Orléans, duc de Chartres, né à Paris le 9 novembre 1840, n'en avait pas encore huit à la même époque.

Les soins donnés à l'éducation de ces deux princes furent aussi incessants que bien entendus. Le programme, tracé par madame la duchesse d'Orléans, fut suivi avec la plus respectueuse fidélité, avec la plus admirable persévérance.

L'esprit des deux jeunes frères fut toujours appliqué avec méthode, sans fatigue, aux études les plus sérieuses et les plus variées. On leur faisait tout voir par leurs propres yeux, et leurs mains ne demeuraient jamais inactives. Le crayon, le pinceau, une foule d'instruments étaient constamment maniés par eux. Les salons qui leur avaient été consacrés dans la partie du palais qui leur permettait d'être sans cesse sous les yeux de leur digne mère, étaient remplis de modèles de vaisseaux, de locomotives, d'affûts d'artillerie, tous taillés en carton, et qu'ils étaient tenus d'ajuster eux-mêmes afin de se rendre un compte exact des machines dont on leur avait fait comprendre qu'ils ne devaient ignorer ni l'usage ni l'agencement.

Toutes leurs promenades avaient un but utile. C'était alors l'agriculture, la botanique, la minéralogie qui leur servaient de distraction, et on avait soin de la leur rendre profitable.

On leur demandait le récit de leurs impressions personnelles, surtout au comte de Paris, qui, plus âgé, savait déjà écrire.

Il existe un curieux témoignage de ces premiers travaux du jeune prince, et j'ai l'espoir qu'il lui aura ét

restitué : c'est un album dans lequel il racontait ce qui lui arrivait de remarquable.

Ces notes rapides auxquelles on demandait la spontanéité plutôt que la réflexion, se rapportaient à des visites dans des ateliers, à des excursions dans des demeures royales. Mais, hélas! c'était la destinée de celui qui les écrivait! En 1846, le comte de Paris, — il n'avait pas encore huit ans, — était obligé d'assombrir les pages de ses impressions enfantines par le récit d'une tentative d'assassinat sur la personne du roi son grand-père.

J'ai entre les mains un des autographes les plus curieux, — ce sont les deux ou trois pages que le comte de Paris écrivit sur son voyage à Fontainebleau, après la tentative de 1846. Elles sont tracées d'une main nette et ne contiennent qu'un petit nombre de ratures. En se rappelant les récits du temps, on verra que le jeune prince savait être historien exact et consciencieux.

VOYAGE A FONTAINEBLEAU.

« Le 17 avril 1846, maman m'a apris qu'on avait tiré sur bon papa, mais qu'on ne l'avait pas atteint, alors maman, mes tantes Clémentine, Françoise, Lina et moi, nous sômes partis par le chemin de fer jusqu'à Corbeil, et là nous avons pris la poste qui nous a menés jusqu'à Fontainebleau. Nous avons remarqué qu'il n'y avait pas de voûte et cela ne m'a pas plu. J'ai vu beaucoup de stations; mais je ne me rappelle bien que Choisy-le-Roi. La forêt m'a beaucoup intéressé parce que il y a beaucoup de rochers. J'aurais bien voulu y grimper, mais nous ne pouvions pas nous arrêter parce que nous étions pressés de revoir bon papa. Je suis entré dans le château par la

porte de Louis 13. Le palais m'a paru beau. La famille était bien portante; mais elle était encore occupée de ce qui venait d'arriver. Bon papa nous a conduits à travers de belles galeries jusque chez nous.

» Maman m'a conduit avant le dîner près du bassin où sont les vieilles carpes. « C'est là, m'a dit maman, que » Sully a dit à Henry 4 de ne pas épouser quelqu'un qu'il » voulait épouser; mais de faire un mariage plus utile à » la France, et Henri 4 s'est mis en colère; alors Sully » s'est jeté à ses pieds, mais Henri 4 l'a relevé et lui a » dit : — Relevez-vous, Sully, car on croirait que je vous » pardonne. » Ensuite nous avons dîné. Après le dîner, maman m'a mené voir un tableau qui représentait une quantité de petits chiens avec leur nom; et ensuite j'ai été vers bon papa. J'ai dormi à Fontainebleau dans une chambre voisine de celle où maman a dormi.

» Quand je me suis réveillé et que j'ai été habillé, j'ai été chez maman, et puis j'ai déjeuné, ensuite j'ai lu jusqu'à huit heures; pendant que je lisais, maman m'a apporté un crocodile de bois de genévrier, et à huit heures un quart nous sommes partis de Fontainebleau.

» En quittant Fontainebleau, j'étais triste de ne pas aller dans la forêt et de ne pas grimper sur les rochers. Je suis allé dans la voiture de bon papa et nous sommes revenus par la route ordinaire. Quand nous sommes arrivés à Paris, on a crié : *Vive le roi!* et on a très-bien accueilli bon papa, parce qu'on était très-content de le revoir après le danger qu'il avait couru.

» La 2e légion est venue d'elle-même dans la cour des Tuileries, et bon papa l'a passée en revue en me tenant par la main. »

Partageant tous les goûts élevés du prince son époux, instruite, aimant les lettres, les arts, les cultivant avec succès, madame la duchesse d'Orléans trouvait, au milieu des sérieux devoirs qu'elle s'était imposés, le temps d'entretenir quelques relations avec les illustrations de la France dans les arts et dans les lettres. Aux uns elle accordait des bienfaits avec une délicatesse qui savait trouver d'ingénieux et de décents à-propos; aux autres elle donnait d'opportunes preuves de sympathie. J'en ai un touchant exemple entre mes mains. Dans cette poignée de papiers chiffonnés et brûlés dont je parlais tout à l'heure, se trouvait la minute d'une lettre écrite par la princesse à M. Victor Hugo.

C'était à l'occasion du malheur de famille qui frappa le poëte d'une manière si cruelle et si inattendue. Madame la duchesse d'Orléans, qui avait eu tant à souffrir elle-même dans ses affections les plus chères, comprenait mieux que personne la douleur de toute une *famille*. M. Victor Hugo a-t-il conservé l'original de la lettre que je cite? Je l'ignore; mais j'en donne ici le texte exact :

« Le malheur [1] qui vient de vous frapper d'une manière si cruelle m'a vivement touchée, monsieur; je veux vous exprimer la part que j'y prends avec la France entière, et moi plus particulièrement au souvenir des témoignages de sympathie que vous avez donnés aux cruelles épreuves qui m'ont frappée moi-même...

» Laissez-moi donc vous dire, monsieur, combien vo-

1. M. Victor Hugo avait perdu sa fille, jeune femme nouvellement mariée à M. Vacquerie. Elle périt peu de temps après dans les flots avec son mari, dans une partie de plaisir.

tre chagrin, celui de madame Hugo m'afflige, et recevez en même temps les vœux que je forme pour que la consolation d'en haut ne vous manque point, la seule qu'acceptent de pareilles douleurs!

» Croyez à l'expression de mes sentiments de haute estime. »

Dans cette retraite silencieuse, devenue pour la duchesse d'Orléans le sanctuaire de sa douleur, elle recherchait surtout les souvenirs qui se rattachaient aux derniers jours de la vie du prince.

Absente, on le sait, de Paris à l'époque de la catastrophe du 13 juillet 1842, elle avait demandé avec instance des détails sur les dernières journées de la vie de son époux aux amis, aux officiers, aux serviteurs dont il était entouré au moment où il quitta le palais des Tuileries pour n'y plus revenir. Aucun récit n'a pu être présenté avec autant d'intérêt, avec autant de circonstances particulières et de renseignements précieux, que le rapport que je puis publier ici.

« Paris, le 3 mai 1843.

» Madame,

» Votre Altesse royale a exprimé le désir de me voir réunir mes souvenirs sur les derniers instants que j'ai été appelé à passer auprès de son époux. Cette tâche m'est pénible... Votre Altesse royale le concevra... Dès le principe, je n'ai point eu le courage de le faire. Bientôt des occupations nombreuses, incessantes, m'en ont empêché, et, dois-je en faire l'aveu? je me félicitais de ces travaux obligés qui m'arrachaient à un pénible retour

sur le passé. Maintenant, bien du temps s'est écoulé; mais les émotions sont restées les mêmes, et ce n'est pas sans douleur que je cherche à retracer les détails de ces instants dont le souvenir m'est à la fois si cher et si cruel. Un désir de Votre Altesse royale est un ordre sacré pour moi : je m'y conforme avec le religieux dévouement que je lui porte, et dont elle a déjà daigné agréer l'hommage.

» Votre Altesse royale sait combien monseigneur se préoccupait de tous les détails de l'importante opération qu'il était chargé de diriger. Une lettre qu'elle trouvera ci-jointe en est un témoignage remarquable. Je supplie Votre Altesse royale de me la faire renvoyer et d'avoir la bonté de se contenter de la copie qu'elle renferme. Je tiens à cette lettre : c'est la dernière que monseigneur m'ait adressée. Il était à Plombières auprès de Votre Altesse royale.

» Ainsi que monseigneur l'annonçait, il arriva à Paris le 8.

» La journée du 9 fut en partie consacrée à l'expédition d'ordres nombreux et importants préparés d'après ses instructions pendant son absence.

» Le 10, monseigneur eut une longue conférence avec le lieutenant général Durocheret et l'intendant M. Évrard. Il régla et écrivit de sa main le mouvement général des troupes du corps d'opération. Cette pièce importante est dans les mains de Son Altesse royale monseigneur le duc de Nemours. Par ce travail, monseigneur avait fixé le jour de l'arrivée des troupes dans leurs cantonnements, la durée du séjour qu'elles y devaient faire avant le commencement des opérations,

et ensuite, jour par jour, les marches qui devaient être faites pendant les opérations. Les positions qui devaient être journellement occupées à la nuit étaient déterminées, sauf les éventualités qu'il n'était pas possible de prévoir. Ces éventualités devaient offrir, en même temps que des difficultés imprévues à surmonter, un moyen certain d'apprécier le degré d'instruction des troupes et surtout l'intelligence des officiers de tous grades.

» Les pressentiments de ces difficultés paraissaient sourire à l'esprit si actif, si désireux des circonstances imprévues et exceptionnelles de monseigneur. Fort des ressources qu'il trouvait en lui-même, il les appelait, pour ainsi dire, de ses vœux, certain qu'il était de les surmonter et de prouver à ceux qu'il commandait, qu'avec de la volonté on surmontait les obstacles. Monseigneur disait fréquemment *que la confiance en soi-même était un gage de succès.*

» Ce travail était difficile : il fut promptement fait et arrêté. Le directeur du personnel emporta des instructions précises sur la direction que les troupes devaient suivre pour atteindre leurs cantonnements dans les environs de Troyes, Méry-sur-Seine et Sézanne.

» Après cette conférence, monseigneur reçut le général du génie Bellonnet, avec lequel il arrêta les dispositions qui devaient assurer le succès d'une opération projetée sur Vitry. L'exécution en serait confiée à Son Altesse royale monseigneur le duc de Nemours. C'est à l'issue de cette conférence que monseigneur jeta sur le papier la minute ci-jointe d'un rapport au ministère de la guerre, rapport précieux et qui témoigne si bien

des connaissances générales et de détail de monseigneur dans le service si spécial de l'arme du génie.

» Le 11, nouvelle conférence avec l'intendant M. Évrard. Monseigneur arrête les dispositions d'ordre au moyen desquelles on parviendra à constater la valeur des dégâts qu'on ne pourra éviter pendant les opérations. M. Évrard et le général Bellonet s'entendront à ce sujet avec les préfets de l'Aude et de la Marne. Monseigneur recevra ces messieurs le 19, à son retour de Saint-Omer. Les préfets se rendront à Paris le 17 au plus tard.

» Monseigneur donne de nouvelles instructions pour l'essai, à Saint-Omer, d'*abris-vent* destinés aux troupes qui ne pourront être logées chez l'habitant. Le transport de ces abris-vent se fera par les soins de l'administration, qui y consacrera un certain nombre de caissons.

» Monseigneur s'assure que les approvisionnements de toute nature sont faits ou à peu près sur tous les points. Le soldat ne devra manquer de rien. Des cantiniers civils seront autorisés à marcher à la suite des parcs et se seront engagés à assurer, pour des prix débattus à l'avance et consentis par les chefs de corps, les repas des officiers. Ils devront s'approvisionner, sous peine de renvoi sur les derrières, des objets de première nécessité pour le soldat, taxés à des prix raisonnables.

» Déjà précédemment, monseigneur s'était occupé sérieusement de l'habillement et de l'équipement des troupes, notamment de celles auxquelles on avait donné en essai le nouvel uniforme. Un rapport fort intéressant du 19 juin, et dont je joins ici la minute de la main

de monseigneur, prouve combien les moindres détails fixaient son attention. Les propositions objets de ce rapport avaient été accueillies par le ministre; mais il restait un point sur lequel on n'était pas d'accord. La tunique, présentée comme devant remplacer l'habit de l'infanterie, plaisait généralement; mais on proposait de la raccourcir. Des officiers généraux pensaient qu'il y avait danger à le faire, parce que, ainsi écourtée, elle deviendrait disgracieuse, particulièrement pour les hommes un peu replets, ce qui est le cas pour bon nombre d'officiers, même des grades inférieurs. On devait craindre d'indisposer l'armée contre ce vêtement qu'on regardait généralement comme avantageux. Monseigneur, sans se prononcer, paraissait pencher pour la proposition. M. Évrard, consulté, avait émis un avis contraire. Déjà j'avais fait comme lui. La question, longuement débattue, resta indécise. Que Votre Altesse royale excuse ces minutieux détails. Ce sujet, d'un intéret si secondaire, a peut-être exercé une fatale influence sur la catastrophe vers laquelle nous marchions rapidement, dans la sécurité que nous donnait le prince et que paraissait nous promettre l'avenir.

» Le 12, monseigneur rend compte au ministre que, depuis la réunion effectuée de toute l'artillerie du corps d'opération à Strasbourg, elle a été constamment exercée par le général marquis de Laplace, et préparée au service pénible auquel elle était destinée. Mais pour compléter ce qui est relatif à l'organisation de cette arme, monseigneur propose d'affecter aux troupes qui doivent, sous la direction du lieutenant général Malbot, figurer les lignes ennemies, une artil-

lerie suffisante. Il soumet à l'approbation du ministre le projet d'organisation de cette artillerie.

» Le colonel d'état major Morin, sous-chef de l'état-major général, reçoit l'ordre de se rendre de Rouen dans le département de l'Aube, pour y préparer un travail de répartition des cantonnements qui devront recevoir les troupes au moment de leur concentration. Il se rendra ensuite à Sainte-Menehould, où le corps d'opération cantonnera après l'opération, pendant plusieurs jours, à l'occasion de la revue du roi.

» Un officier supérieur, le lieutenant-colonel Rebillot, est désigné, au choix du ministre, pour les fonctions importantes de vaguemestre général.

» Des instructions sont adressées à Nancy, Lunéville et Strasbourg. C'est ainsi que rien n'échappe à l'esprit prévoyant et à l'expérience de monseigneur, et qu'il assure le service de l'opération qu'il a conçue.

» Il revient enfin à la question non encore tranchée de la tunique. Je savais, depuis la veille, que c'était Son Altesse royale monseigneur le duc d'Aumale qui insistait pour qu'elle fût raccourcie. Monseigneur me dit, avec ce sourire si gracieux que l'on ne saurait oublier, et sous lequel j'aurais pu deviner une concession à sa tendresse pour son frère, qu'il savait que ce n'était pas mon opinion, mais que, tout considéré, il se prononçait pour la proposition, et qu'il fallait préparer un ordre en conséquence. « Vous viendrez, me dit-il, demain à neuf » heures, je verrai le travail, le signerai. Nous déjeu» nerons; j'irai prendre congé du roi, et nous partirons » à midi. »

» Dans la soirée, je revis M. Évrard. Il me parla de plusieurs difficultés imprévues qui l'embarrassaient beaucoup et lui donnaient de vives inquiétudes. Je l'engageai à m'accompagner chez monseigneur le lendemain. — Monseigneur, en robe de chambre du matin, vint nous trouver à l'heure fixée dans le salon de service. Le couvert y était mis. M. Asseline y vint aussi; mais je ne sais à quel instant.

» Jamais je n'avais vu monseigneur de meilleure humeur; jamais sa physionomie n'avait eu, à mes yeux, une expression plus franchement gaie. M. Évrard exposa les motifs de ses inquiétudes. Plus que jamais je pus apprécier combien monseigneur se plaisait à se heurter contre les difficultés. Elles furent toutes discutées avec sa grâce et sa facilité habituelles. La plus grave existait dans la crainte de manquer d'eau. La sécheresse était extrême; rien n'annonçait qu'elle dût cesser. Les ruisseaux, qui ne tarissent habituellement que vers la fin d'août, étaient déjà sans eau; les puits n'offraient que peu de ressources, et il y aurait danger d'ailleurs, pour la discipline, à ce que le soldat pût pénétrer dans les habitations pour s'y procurer de l'eau. Les habitants se refuseraient peut-être à les recevoir; de là des discussions, des rixes. Monseigneur ne s'était pas caché cet état de choses. « Eh bien ! répondit-il, nous ferons » pour le mieux. Si l'eau nous manque dans la plaine, » nous ferons de nécessité vertu; nous changerons le » plan des opérations, et nous nous porterons sur la » Marne. Il y aura alors moyen pour tout le monde de » faire preuve de zèle et d'intelligence. Ce que nous ferions dans un moment de guerre, nous le ferons dans

» une opération simulée, et chacun y trouvera de l'ex-
» périence et l'habitude de surmonter les difficultés. Je
» sais que ce que nous allons faire en pleine paix, au mi-
» lieu de nos concitoyens, et avec les entraves qui nais-
» sent du respect dû aux propriétés et aux droits de
» chacun, dont celui de la guerre fait si bon marché,
» je sais que tout cela présentera de grands embarras;
» mais chacun s'y donnera tout entier, et nous attein-
» drons le but. »

» A ces bonnes et énergiques paroles, le front de M. Évrard se déridait, et le sourire gracieux de monseigneur achevait de lui rendre la confiance qu'il avait presque perdue.

» M. Évrard nous quitta. Je présente le travail que j'avais préparé. Les dernières lettres était celles qui prescrivaient le raccourcissement immédiat des tuniques.

» — Eh bien! me dit monseigneur en souriant, êtes-
» vous converti?

» — Non vraiment.

» — Oh! je n'en suis pas surpris. Vous tenez à vos
» idées, que d'autres, au surplus, partagent en cette cir-
» constance; et, pour mon compte, j'ai encore un scru-
» pule. Évrivez un mot à Rostolan pour lui demander
» son opinion. Faites monter un piqueur à cheval; il ne
» reviendra qu'avec sa réponse. Nous terminerons le
» travail; la réponse viendra pendant le déjeuner. »

» Le piqueur partit. A son retour, monseigneur me dit en riant : « Vraiment, mon cher général, vous êtes
» battu, et maintenant je signerai sans hésiter... et sans
» scrupule, ajouta-t-il en riant franchement. Rostolan
» est passé maître en pareille matière. » Là-dessus, mon

seigneur passe dans sa chambre à coucher, et revient immédiatement en uniforme.

» Déjà, depuis quelque temps, j'avais remarqué le cabriolet à quatre roues sous la fenêtre, la tête des chevaux à la hauteur de la porte du vestibule. Alors seulement j'avais compris que ce serait à Neuilly que monseigneur irait prendre congé du roi. J'avais jusque-là pensé que, le roi venant habituellement à Paris vers midi, ce serait aux Tuileries que monseigneur le verrait.

» A son retour dans le salon de service, je lui présente les lettres ; il les signe, et me dit : *Expédiez-les, je vais prendre congé du soi.* Et il sortit.

» Si ces malheureuses lettres eussent été signées et expédiées le matin, monseigneur m'aurait sans doute permis de l'accompagner... Quelques instants après j'étais sur le théâtre de l'événement, où déjà était en partie réunie la famille royale.

» Je n'ai rien à ajouter à ce récit simple et vrai de faits dont je ne saurais perdre le souvenir. Je regrette vivement de ne l'avoir pas fait parvenir plus tôt à Votre Altesse royale, et je la supplie de me permettre de déposer de nouveau à ses pieds l'hommage du dévouement sans bornes que je lui porte, ainsi qu'aux jeunes enfants dans lesquels nous retrouverons les nobles qualités qui avaient déjà placé si haut dans l'estime des peuples leur auguste père, et qui seront la garantie de l'avenir de la France.

» Je suis avec respect,

» Madame,

» De Votre Altesse royale,

» Le très-humble et très-obéissant serviteur. »

Ce rapport est signé du général Aupick.

Dans les premières années du règne de Louis-Philippe, la monarchie de juillet fut entourée d'intrigues, de complots, de dangers, menacée chaque jour par divers partis implacables, qui ne reculaient pas devant les horreurs de la guerre civile, menacée même par ces mouvements révolutionnaires qui éclataient dans toutes les contrées de l'Europe. La police d'alors, soit du préfet de police, soit du ministère de l'intérieur, ne s'arrêta ni devant les visites domiciliaires, ni devant la corruption de gens à gages, pour se tenir au courant de toutes les manœuvres des partis. On sacrifia à un suprême intérêt politique, au salut de la France et à la paix du monde, l'intimité des correspondances et les secrets de famille. Je crois toutefois pouvoir répéter ce que j'ai déjà dit dans un des précédents volumes de ces Mémoires : c'est que les employés du cabinet noir furent licenciés en juillet 1830, et que quelques-uns d'entre eux touchèrent, à partir de cette époque, au ministère des affaires étrangères, une pension de retraite jusqu'en 1848. Mais après 1830, le général Sébastiani, ministre des affaires étrangères, rétablit le *cabinet noir*. C'est un fait que je puis affirmer. Des masses considérables de copies de lettres ont été livrées, dans le pillage du palais des Tuileries, aux regards de tous. Que de gens seraient surpris si on leur montrait aujourd'hui le double de lettres adressées à leurs frères, à leurs femmes, à leurs enfants, il y a près de vingt-cinq ans. J'ai rencontré de précieux documents au milieu de toutes ces révélations sans but utile et sans portée. Je me fais un de-

voir de ne publier ici que les lettres qui peuvent éclairer l'histoire des premières années de la monarchie de juillet.

Je reproduirai la copie de cinq lettres du prince de Talleyrand, écrites en 1831. Le numéro 1 est adressé à M. Hottinguer, banquier de Paris; les numéros 2 et 5 à madame la princesse de Vaudemont; le numéro 3 à M. le comte Mollien; le numéro 4 ne porte pas le nom de la personne à qui cette lettre est écrite.

## LETTRE N° 1

### ADRESSÉE A M. HOTTINGUER.

« Londres, le 13 novembre 1831.

» J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai donné sur votre maison un mandat de douze mille francs, que je vous prie de faire acquitter à vue. Le porteur du mandat est madame... qui se présentera chez vous pour en recevoir le montant.

» Vous aurez probablement aujourd'hui, à Paris, la nouvelle que la Belgique a accepté les articles qui lui ont été adressés par la conférence. Les lettres de M. Adair annoncent au gouvernement anglais une majorité assez considérable dans la détermination qui devait être prise le jour où il écrivait.

» Personne ne sait ici ce que fera le roi de Hollande. Les uns croient à un refus positif, d'autres à une acceptation avec une protestation, et d'autres enfin à des délais. Ce qui rend les délais probables, c'est qu'il a de l'argent jusqu'au 31 décembre. Du reste, vous en savez plus que nous à cet égard, car votre ami L... est à

Paris, et personne n'est mieux informé de ce qui se passe et même de ce qui se passera en Hollande. Faites-lui, je vous prie, toutes mes amitiés.

» Le bill de la réforme occupe tout le monde. Le fait le plus récent, c'est qu'il y a eu à Bristol de quatre à cinq cents personnes de tuées ou blessées. Lundi on a annoncé un *meeting* auprès de Londres, qui, si l'on en croit le prospectus, sera très-violent. Mais ce qui est annoncé d'avance n'est jamais tel qu'on pourrait le craindre.

» Adieu, mille amitiés. »

## LETTRE N° 2

### ADRESSÉE A MADAME LA PRINCESSE DE VAUDEMONT.

« Londres, le 26 novembre 1831.

» Je suis revenu de Brighton, qui n'est agréable que par le beau temps; j'en ai eu un affreux. Le roi et la reine ont été parfaitement aimables pour moi et madame de Dino. J'ai retrouvé Londres sans nouvelles. Le roi de Hollande n'écrit rien à ses ministres. Il cherche à faire un emprunt; il ne sait que faire. Mon opinion est qu'il cédera, parce qu'il ne peut faire autrement. Je trouve que dans le système du gouvernement on a bien fait de ne pas nommer *** pair; il n'a pas l'esprit assez ferme pour être à sa place dans des circonstances aussi fortes. Vous pouvez dire cela à mademoiselle : je suis très-loin de m'en plaindre; j'aurais fait de même. Mais on a mal fait de ne pas nommer ***, qui est raide, qui a l'âge, et que cela montrerait séparé de sa famille, dont il n'a au-

cune des opinions. C'était une hostilité au faubourg Saint-Germain, et c'était bien. On a l'air de le trop craindre, ce faubourg, où il n'y a pas une force réelle. Ce côté-là de la rivière fait pitié de loin !

» Adieu, je réponds à votre lettre que j'ai reçue en arrivant ; je n'ai pas le temps d'en écrire plus long. Je vous aime. »

## LETTRE N° 3

ADRESSÉE A M. LE COMTE MOLLIEN.

« Londres, le 26 novembre 1831.

» J'avais écrit à M. Périer de ne nommer *** qu'après l'avoir vu et après avoir appris de lui, par une question directe, quelle serait son opinion sur les affaires actuelles. M. Périer a trop de connaissance des hommes pour n'avoir pas vu si sa réponse était franche et complète. Si la réponse avait été douteuse ou seulement embarrassée, il ne fallait pas le nommer. J'aurais interprété comme M. Périer la tergiversation manifeste qui l'a forcé à vous dire qu'il irait, et à n'en rien faire. Aujourd'hui, il faut être sûr des gens qu'on emploie. Rien ne doit se faire par complaisance. Je vois, et j'en suis fâché, des noms à la sincérité desquels personne ne peut croire : M. de ***, par exemple, qui conduisait l'intrigue du... à Bruxelles, est un choix qui fait nécessairement un mauvais effet ; car il prouve, ce qu'il ne faut jamais laisser voir, qu'on a peur des vaincus. Il n'y a point de faute à laquelle cette peur-là ne conduise. Je sais très-bon gré à M. Périer de vous avoir choisi comme inter-

médiaire pour voir ***. Parmi le très-petit nombre de mes amis, il ne pouvait pas mieux s'adresser.

» Nous avons bien besoin que le ministère de M. Périer reste avec le pouvoir. Ce sont les seules mains qui inspirent de la confiance au dehors. On explique tout avec bienveillance ; on fait la part du temps ; ce qu'il fait qu'on n'aime pas, on croit qu'il lui était impossible de faire mieux, et on rapporte à M. Périer tout ce qui se fait de bien. Ce que je vous dis là est positif. Nous n'avons pas encore de nouvelles de Hollande. Le roi traîne ses réponses. Il consulte, il croit ; mais mon opinion est qu'il faudra bien qu'il cède aux résolutions prises irrévocablement. L'affaire de la Belgique, finie comme elle l'est, conduit nécessairement à la fin des affaires avec la Hollande. »

## LETTRE N° 4.

« Londres, le 15 décembre 1831[1].

» Une réponse de Hollande est arrivée : elle a quarante pages in-folio, et je suis obligé de les lire. Je vous assure que je préférerais lire quarante pages de votre mauvaise écriture, que j'aime aussi, parce que j'aime tout de vous. Au résultat, le roi de Hollande accepte les limites, se soumet à la répartition de la dette, et

1. Les notes ne disent point le nom de la personne à qui cette lettre était écrite. Je pense qu'elle était adressée à madame la princesse de Vaudemont, liée toute sa vie de la plus tendre amitié avec le prince de Talleyrand, et que le prince visitait plusieurs fois par jour, lorsqu'il demeurait à Paris.

demande qu'il soit fait, entre lui et la Belgique, un traité qu'il veut négocier pour établir la navigation des rivières et les droits sur les canaux, etc., etc.

» Tout cela veut dire qu'il accepte ce qui est bon, c'est-à-dire les limites, et qu'il se refuse à ce qui convient à la Belgique, c'est-à-dire à la libre navigation des fleuves et des canaux. Tout cela s'arrangera, mais avec peine. Votre ami Léopold, qui n'a pas le bon goût de vous répondre et de vous bien aimer, nous embarrasse un peu en déclinant son engagement sur les places fortes, engagement qu'il a pris avec M. Latour-Maubourg et dans une lettre autographe qu'il a écrite au roi. Il faudra bien aussi que tout cela s'arrange sans trop le froisser. Le principe de la démolition est établi et reconnu; l'injure faite à la France est réparée, et quarante-cinq millions que coûtent aux alliés les forteresses sont perdus. Voilà le vrai résultat de ce traité, qui serait meilleur sans la négociation *à part* qu'on a voulu faire à Bruxelles, et qui a mis ici tout le monde en méfiance.

» Adieu, ange ou démon. Je vous aime. »

## LETTRE N° 5

### ADRESSÉE A MADAME LA PRINCESSE DE VAUDEMONT.

« Londres, 25 janvier 1832.

» J'espère que, par le premier courrier, je recevrai l'autorisation d'échanger les ratifications du traité du 15 sur les affaires de la Belgique. C'est là la grande affaire de notre nouvelle dynastie. L'Angleterre seule va et a

intérêt d'aller avec nous. Les autres puissances voudraient nous désunir : si elles n'y réussissent pas, nous sommes sauvés malgré tous les obstacles ; si elles nous désunissent, je ne crois pas à notre durée. Je suis convaincu que nous n'avons pas d'autre lien raisonnable à former. Les autrés puissances paraissent quelquefois se rapprocher de nous : c'est de la pure fausseté ; notre existence leur déplaît au fond, et c'est pour cela que tous les cabinets exécutent chaque matin quelque chose qui puisse nous refroidir avec l'Angleterre. Charles X pouvait et devait chercher son appui en Espagne, en Autriche et en Russie ; le nôtre est ici. Voilà déjà lord Aberdeen qui nous attaque : c'est là son rôle...

» Je reviens à la politique. Metternich cherche à nous embarrasser. Il a, comme d'ordinaire, trois langages différents. Son but est de nous brouiller avec l'Angleterre et de se rapprocher de la Russie, en créant avec la Russie les mêmes fantômes révolutionnaires avec lesquels il avait troublé la pauvre tête de l'empereur Alexandre. Adieu, je crois qué cette lettre-là est mieux dans votre feu que dans le tiroir de votre table. Je vous en prie, écrivez-moi. J'ai obéi. »

On a beaucoup exagéré les brillantes qualités d'esprit du prince de Talleyrand. Sa supériorité en diplomatie, c'était son grand air, ses bonnes façons et une longue pratique de tout le personnel des chancelleries européennes. Sa pénétration lui disait ce qu'il y avait et ce qu'il n'y avait pas dans l'esprit et dans le cœur des illustres personnages avec lesquels il devait négocier. Son regard satanique lui révélait tout ce que lui cachaient

leur langage et leur attitude; et lui non plus ne reculait pas devant la dissimulation, le mensonge et la perfidie. Dans ce genre d'habileté, il fit école.

Le représentant d'une cour du Nord, à la mort de M. de Talleyrand, vint gaiement annoncer cette nouvelle en ces termes à M. Guizot: « Eh bien! vous savez? le prince de Talleyrand a fait son entrée triomphante aux enfers. Il y a été très-bien reçu. Satan lui a rendu de grands honneurs, tout en lui disant cependant: —Prince, vous avez un peu dépassé mes instructions! »

En cherchant avec le plus grand soin à savoir ce que pensaient les représentants de la France à l'étranger, on ne négligeait pas les renseignements qui pouvaient être adressés par des étrangers résidant à Paris aux ambassadeurs, aux ministres, aux personnages influents des États avec lesquels on était bien aise de vivre en bonne intelligence. On sait qu'un grand nombre de ces correspondants, sous la monarchie de juillet, passaient leur temps à présenter la France et surtout sa capitale sous les plus étranges et les plus sombres couleurs. Il en est de même aujourd'hui, il en sera toujours ainsi. Les correspondances plus ou moins passionnées, qui tiennent et tiendront toujours une très-grande place dans la politique et dans les préoccupations des chancelleries, ont bien souvent inspiré les résolutions les plus imprudentes et les plus folles. Je reproduis ici un numéro, conservé et copié dans son entier, d'un journal adressé au prince Frédéric de Schwartzenberg à Vienne, et donné, selon toute apparence, comme une peinture

fidèle des premières années de la monarchie de juillet.

« Paris, le 10 octobre 1831.

» Mon cher prince,

» Si le duc de Wellington arrive aux affaires, ce qui est très-probable, on ne saurait douter de l'obligation qu'il a contractée de soutenir par ses actes les opinions consacrées dans ses discours à la Chambre sur les affaires de Belgique et la marche que nous avons suivie.

» Sur les affaires d'Espagne et de Portugal, il s'est expliqué d'une manière si formelle, il a exprimé un tel blâme sur notre conduite envers ces deux royaumes, que nous serons forcément obligés de baisser le ton, ou bien ce sera de ce côté que sortira l'orage.

» Les corps diplomatiques, tous les amis de l'ordre, ont appris avec plaisir le rejet du bill qui menaçait l'Angleterre d'un bouleversement. La société européenne eût été sans doute entraînée dans ce grand désastre; mais elle ne sera exempte de périr que si la France adopte les principes que l'expérience a éprouvés; si elle renonce à de vains essais qui n'ont jamais produit que des malheurs; surtout si l'administration est exercée par des hommes de confiance, d'intégrité, et qui cherchent plus la bannière de la raison que les rabaissements de l'esprit.

» L'extravagante séance d'aujourd'hui [1] va ajouter à

1. C'est dans cette séance du 10 octobre 1831 que, sous la présidence de M. Girod (de l'Ain), se discuta la grande question de l'hérédité de la

la faiblesse du ministère et aux embarras du gouvernement ; aussi la conternation règne aux Tuileries et parmi les adhérents du juste milieu. La Chambre va se déclarer *constituante* ; elle deviendra bientôt *convention*; puis on reverra des barricades à Paris.

» C'est une observation que le goût de la maison de Bourbon pour les bêtes et les intrigants, en somme pour toutes les médiocrités ou les plus ignobles perversités du pays. Branche aînée, branche cadette, c'est le même système. Dans ce moment, c'est un butor de Périer qui est en faveur. Cet homme, enseveli dans le ridicule, ne saurait être déterré par personne. On ne se fait pas d'idée de cet entourage bourgeois. Tout ce qu'on peut imaginer de plus têtu, crochu, bossu, se réunit là. Ils prennent de la folie pour de l'imagination et les quolibets pour des plans de fortification. C'est M......, madame..... et les femmes de la cour qui rédigent. La tendresse royale pour M..... tient à la servilité avec laquelle il copie ou traduit *son bourgeois*. On éprouverait de la pitié pour ces gens-là s'ils n'inspiraient pas tant de mépris !

» La revue de dimanche a été froide comme une pluie de décembre. A peine quelques échantillons de garde nationale. On avait rempli les vides de cette

pairie. A cette discussion prirent part : M. Bérenger, rapporteur; MM. Mérilhou, Devaux (du Cher) ; Madier de Montjau, de Tracy, Charles Dupin, Charles Renouard, Odilon Barrot, Barthe, ministre de la justice ; Salverte, Dupin aîné, Guizot, Enouf, Jay, le général Lamarque, de Lamotte. L'amendement de MM. Enouf et Jay ainsi conçu : *La dignité de pair est héréditaire ; elle se transmet par la seule ligne directe et par ordre de primogéniture*, a été repoussé par 324 voix contre 86.

troupe, pour qui était la réunion, par de la garde municipale et de la ligne. Quand on fait une ronde de postes de la ville pendant la nuit, on trouve quelquefois un factionnaire de la garde nationale : le reste du poste est allé se coucher, les uns avec leurs femmes, les autres tout seuls. Ce sont là les auxiliaires de notre armée qui doivent de nouveau aller planter le drapeau révolutionnaire sur toutes les capitales de l'Europe !

» A propos de fortifications de Paris, on les appelle les *fortifications morales*. Elles ont été emportées dans les deux dernières invasions. La moitié de la ville n'en a pas. »

DU 12.

« La séance de la Chambre prend chaque jour un nouveau caractère de sottise, cette présomption stupide, cachet de la médiocrité de province, quand un ..... nous assure que Montesquieu est un imbécile! Le ministère, qui a toujours une conviction contraire à ses actes, est toujours content et voit une majorité partout ; elle est acquise aux feintes ou à son opinion.

» Le gouvernement, cette anarchie, ce chaos, comme vous voudrez l'appeler, est dans un état de délire continuel.

» Aujourd'hui, ils chantent victoire, tout est arrangé en Belgique. Gérard revient. Les princes reviennent. L'armée sera disloquée. Lord Grey est affermi par la plus éclatante confusion, il reste pour jouir de sa défaite. Vraiment, c'est trop amusant. La France et l'Angleterre sauvent un ..... Notre pauvre ..... a mérité le Panthéon,

je commence à le croire. Ces gens-ci sont le grand pénitencier moral. Ils absolvent tous les nombreux péchés de l'absurdité passée. Quant à moi, mon opinion est arrêtée, ceci est impossible. C'est une querelle de principes en Angleterre. Ici, il faut que l'Europe soit bouleversée, que les Anglais gardent leur constitution, et que nous finissions le drame bourgeois que nous suivons depuis quarante ans. Les accidents de cette lutte de la raison contre le cauchemar peuvent se prolonger ; mais enfin il faudra conclure.

» Je vous écris comme les paysagistes anglais pour leurs plans, par couches. Vous voyez la marche des travaux avant que d'arriver au complément de l'expédition. Ainsi vous voyez, mon cher, l'exemple avec les variantes. Vous pouvez juger l'inconséquence des ministres, leur petite finesse, la décision de la Chambre dont le thème est écrit d'avance, n'écoutant rien, inutile insouciance, parce qu'elle ne comprend rien, et devant trouver le puits de l'astrologue de la fable en faisant sans prévoir des rêves de vanité.

» Les affaires d'Angleterre s'assombrissent ce soir. Le lafayettisme y domine. Quelle calamité ! Quel roi fol ! on devrait *amener la régence de la reine ;* elle a du cœur et la raison. »

## DU 13.

« La séance a été favorable au ministère. Le Périer a fait un discours moitié raison, moitié métaphysique. Ce serait trop tard, même quand il serait compris. Le ministère Grey doit périr, ainsi que celui-ci, par les mêmes causes, mais avec des effets différents.

» Le roi disait l'autre jour qu'il ne comprenait pas les Français ; qu'il avait toujours cru qu'ils voulaient un roi *paternel*, et qu'alors il était leur fait.

» Pauvre homme, qui n'a pas appris qu'il faut à ce pays de mouvement et de vanité des Henri IV, des Louis XIV, des Bonaparte. Dans ce pays d'imagination, on aime mieux une catin que six honnêtes femmes, et ce pauvre homme veut qu'on supporte un roi épicier, qui sort en guêtres, avec un chapeau gris et un parapluie, et dont le portrait court les rues dans ce noble costume, faisant l'instituteur suisse. »

DU 14.

« Le ministère a eu un succès hier, à une immense majorité. Remarquez les progrès du désordre social par le mécanisme des règnes établis. Le ministère Grey ameute le peuple dans un quartier dont le fond met le pays en danger. Il l'augmente en y associant le *mob* qu'on échauffe et qu'on ne dirige plus après. Ce ministère reste contre une majorité de 41 voix, incertain, ne sachant quelle mesure adopter. Il garde un pouvoir paralytique, par haine et par vanité. Ici, M. Périer chante un demi-succès. On a 64 voix sans avoir l'air de s'occuper des obstacles qu'il va rencontrer à chaque pas, et, gagnât-il la loi flétrie par ses convictions, il n'aurait pas amélioré son existence politique, car c'est une mauvaise base, qui sera encore plus aliénée.

» Les radicaux anglais pressent une fournée de pairs en prenant des fils de réformistes ; mais en comptant les mineurs, ceux qui n'ont pas cette opinion, le défaut

de mâles, on ne produirait pas le nombre; puis les défalcations, parmi les mécontents de cette mesure, comme parmi les nommés mêmes, et on pourrait compter les têtes vides de lord Grey et de l'avocat chiffonnier Brougham; ce qui serait à la fois moral et satisfaisant comme hommage à la raison.

» Le maréchal Gérard doit être de retour à Maubeuge le 20. C'est en cas de guerre, car tout ici est d'une telle instabilité qu'on ne peut pas plus croire au résultat le plus vraisemblable que compter sur une volonté. Rien n'est moins étonnant qu'un pareil état dans un gouvernement faible, sans moyen de se renforcer et qui n'a que deux mobiles, la peur de l'anarchie et l'anarchie de la peur.

» Hier, un carliste me demandait pourquoi j'avais été au Palais-Royal, et je n'ai pu m'empêcher de lui répondre: *Par mépris pour la fuite des autres*. Et, depuis le 14 février, je n'y retourne plus *par respect pour moi-même.* »

## DU 16.

« Ma femme a été avant-hier aux Tuileries. C'était aussi peuple que possible: un tas de boutiquiers, les crocheteurs de la Chambre en habit noir, pantalon et bottes. On était dans la simplicité domestique; on pouvait y faire ses affaires soi-même avec son procureur, son épicier et son marchand de bois. Délicieuse intimité! La dernière caricature représente Louis-Philippe entrant aux Tuileries par sa cheminée, puis se mirant

en détail : *C'est singulier comme je me suis sali pour entrer ici.*

» On assure que le maréchal Gérard est parti cette nuit pour la Belgique. Il n'en était pas question hier à deux heures, et à cinq heures, en route ce soir.

» Je vous ai adressé, il y a six semaines, mon deuxième exemplaire corrigé, il y a huit jours mon avant-propos et ma préface, et deux lettres dont celle-ci est la continuation. Je ne sais pas qu'elle stupide vanité finira la loi des pairs. Ils ont failli se prendre aux cheveux hier à la Chambre des députés. Ma femme y a été voir. C'est la halle!

» Je commence à m'ennuyer ici, et je me sens tout disposé à voyager, et peut-être à me faire aventurier quelque part.

» Je trouve que le fond des affaires s'enlaidit tous les jours. Tous les pays reçoivent les ambassadeurs de juillet. Si cela dure, gare à l'Europe!

» Périer ne manque plus une parade de dimanche : habit de ministre à cheval qui passe. Il voudrait bien faire dire à Philippe, comme Louis XIII au cardinal de Richelieu : *Voilà le Grand Turc qui passe!* mais le pauvre Périer n'a rien de turc. »

DU 17.

« J'ai vu hier, à l'ambassade, que mes deux dernières vous avaient été portées par courriers prussiens.

» Les lettres de la Haye et plusieurs d'Anvers sont toutes à la guerre ; mais le corps diplomatique persiste à affirmer que la conférence l'emportera par une décision que les deux États seront contraints de respecter.

» Quant à l'Angleterre, lord Granville est revenu fort satisfait; il semble croire que l'on calmera les esprits et que le ministère Grey restera.

» Mais il paraît plus vraisemblable que sa durée provisoire tient à la nécessité d'endormir l'effervescence qu'il a excitée, et que, dès que le temps, qui fait si vite oublier, aura apaisé et amené des réflexions à cette multitude abusée et ignorante, l'administration tory reprendra le pouvoir; il y aura une petite réforme, et ce sera fini pour le moment. Mais c'est un dangereux précédent pour l'avenir. Au reste, c'est un événement prévu depuis plusieurs années. C'est au prix élevé des grains, que l'aristocratie a voulu maintenir, qu'on doit ce débordement populaire.

» Un homme, parfaitement instruit, me soutient que la Chambre des pairs rejettera la non-hérédité : cela me paraît bien fort et bien noble pour elle. »

Quel contraste entre les appréciations du prince de Talleyrand et le journal de ce satirique correspondant sur les premières années de la monarchie de juillet! Les diatribes d'un étranger ne peuvent atteindre la royauté et les hommes considérables dont les nobles et courageux efforts ont donné à la France dix-huit années de repos et de prospérité. Voilà pourquoi nous n'avons pas craint de faire entrer cette correspondance dans la collection des papiers curieux et historiques sauvés de l'incendie et du pillage lors du sac du palais des Tuileries.

### SAC DU CHATEAU DE NEUILLY, DU PALAIS-ROYAL ET DU RAINCY.

Pendant trente années, prince ou roi, Louis-Philippe

s'est plu à embellir par de grands travaux le Palais-Royal et le château de Neuilly. En quelques heures, le fruit de tant de soins et de dépenses a été détruit, anéanti !

Le château de Neuilly, résidence favorite de Louis-Philippe et de sa famille, a été incendié et ruiné de fond en comble : ce qui restait des bâtiments, le parc et ses îles, a été vendu par lots aux enchères.

Monseigneur le duc de Montpensier habitait en dehors du château principal, et dans le parc, le pavillon de Wurtemberg : ce pavillon a échappé par hasard à la destruction et au pillage ; il est resté intact.

Monseigneur le duc d'Aumale occupait, à l'extrémité inférieure du parc, le château de Villiers : ce château a été incendié et entièrement détruit.

Je ferai connaître ici en chiffres la valeur approximative de cette immense destruction [1].

Chaque évaluation partielle rappellera, par quelques détails, la disposition, l'aspect des principaux appartements et du château de Neuilly.

Je reproduis les divisions de cette espèce d'inventaire des parties détruites du domaine privé pendant la journée du 24 février 1848, divisions adoptées par M. le comte de Montalivet :

1° BATIMENTS.
2° OBJETS D'ART.
3° BIBLIOTHÈQUES.
4° MOBILIERS.
5° ÉCURIES.
6° CAVES.

1. J'emprunte ces renseignements historiques à l'ouvrage si curieux de M. le comte de Montalivet : *Louis-Philippe. — Liste civile.*

BATIMENTS INCENDIÉS ET ENTIÈREMENT DÉTRUITS.

## *Grand château.*

Après avoir traversé la cour d'honneur, on se trouvait en face d'un porche d'ordre dorique grec, au-dessus duquel étaient sculptées les armes de la maison d'Orléans, et qui donnait entrée dans la grande antichambre des valets de pied. — A droite et à gauche régnait un double portique du même ordre, qui servait à mettre en communication les ailes latérales du château.

| | |
|---|---|
| Total de l'estimation du porche milieu et des deux galeries. . . . . . . . . . . . | 111,840 » |

Après le péristyle venaient deux antichambres. La première, celle des valets de pied, était décorée dans le style de Louis XIV, et la seconde, celle des valets de chambre, était orné de colonnes en stuc d'ordre ionique.

| | |
|---|---|
| Total pour les deux antichambres. . . . | 98,464 50 |

Venait ensuite le salon des étrangers, qui prenait toute la largeur du château. Son magnifique plafond, son parquet en marqueterie, les sculptures, les arabesques et les dorures dont il était couvert, ses dimensions enfin en faisaient une pièce splendide. Il était spécialement destiné aux audiences.

| | |
|---|---|
| Salon des étrangers. . . . . . . . . . | 130,868 » |

La salle de billard, richement décorée, était placée entre le salon des étrangers et le grand salon de réception. La famille royale s'y réunissait souvent après le dîner, surtout dans les premières années qui ont suivi 1830.

| | |
|---|---|
| Salle de billard. . . . . . . . . . . . | 45,888 » |
| *A reporter*. . . . | 387,060 50 |

*Report*. . . . 387,060 50

Le salon de réception, décoré d'un ordre corinthien, était la plus grande et la plus belle pièce du château. Ses lambris étaient en stuc précieux; ses voussures et son plafond étaient ornés de peintures et de sculptures dorées; c'est dans ce salon que se réunissait chaque soir la famille royale tout entière. Le roi et les princes s'entretenaient avec les visiteurs, pendant que la reine et les princesses, assises autour d'une table, travaillaient à des ouvrages précieux, destinés pour la plupart à des œuvres de charité. — On pouvait admirer dans le salon de réception une magnifique mosaïque représentant le temple de Pœstum : elle avait été donnée en présent par S. S. le pape Grégoire XVI à la reine Marie-Amélie. Cette vaste mosaïque, ouvrage d'art inappréciable, a été sauvée en grande partie. Les belles mosaïques, présent du roi de Naples, qui décoraient la cheminée, ont été complétement brisées et détruites.

Salon de réception. . . . . . . . . . . 170,578 »

A côté du salon de réception s'ouvrait une pièce servant de bibliothèque, qui contenait un grand nombre d'ouvrages de prix.

Pièce servant de bibliothèque. . . . . 31,330 50

*Appartement de la reine.*

Le salon de la reine ou de famille était orné de tous les portraits des princes et princesses. C'est dans ce salon, sur un grand divan adossé à la chambre de la reine, que le roi allait prendre place toutes les fois que les personnages politiques admis aux soirées

*A reporter*. . . . . 588,969 »

*Report.* . . . . 588,969 »

de la famille royale réclamaient de lui une conversation particulière. Cettê pièce communiquait avec le grand salon, la bibliothèque et l'appartement de la reine.

Salon de la reine, ou de famille . . . . . 45,888 »

La vaste et belle chambre à coucher de la reine, à la suite du salon de famille, était richement décorée dans le style de Louis XV. Elle avait vue par deux fenêtres sur la grande pelouse du parc, et par une fenêtre latérale sur un berceau de verdure où les princes et les princesses, enfants, avaient joué sous les yeux de leur auguste mère. Ces vues faisaient de cette pièce une des plus agréables du château et celle que la reine affectionnait le plus. Vers le fond de la chambre à coucher, à gauche, s'ouvrait un petit salon, visité souvent par la reine : c'est là qu'était déposée, à côté des couronnes décernées aux princes, pendant le cours de leurs études dans les colléges de Paris, la couronne offerte au roi, alors duc de Chartres, par la ville de Vendôme, témoin de son courage et de sa générosité.

Enfin, à côté de cette pièce était une charmante salle de bains, décorée avec un goût exquis par Laffitte.

Chambre à coucher de la reine, dépendances et accessoires . . . . . . . . . . 131,064 »

*Aile gauche.*

Le rez-de-chaussée de cette aile contenait une vaste salle à manger, décorée avec une magnificence toute royale ; ses faces latérales

*A reporter.* . . . . 765,921 »

*Report*. . . . . 765,921 »

étaient ornées de peintures représentant les fleurs et les oiseaux des différents pays de la terre, avec des encadrements allégoriques. A la suite se trouvait la chapelle. restaurée et agrandie depuis 1830, et plus loin une petite galerie en pierre. reliant l'aile gauche avec l'aile dite des Princes.

Total pour l'aile gauche. . . . . . . . 429,600 »

### *Bâtiment d'aile dit des Princes.*

Ce bâtiment était affecté dans toute son étendue à l'habitation du duc de Nemours, de madame la duchesse de Nemours et de leurs enfants. Il était clos à son extrémité, du côté de la cour du petit château, par le jardin des petits princes. La décoration intérieure de ce bâtiment était des plus remarquables. Les principales pièces étaient revêtues de lambris et de portes en bois indigènes, avec incrustations d'arabesques en bois précieux des îles; un grand nombre de panneaux étaient ornés par de belles peintures à l'huile faites sur glace.

Total pour le bâtiment d'aile dit des Princes. 486,795 »

### *Pagode du prince de Joinville.*

Cette tour ou pagode s'élevait à l'une des extrémités du petit jardin de monseigneur le duc de Nemours. Elle faisait partie des appartements de monseigneur le prince de Joinville, situés au premier étage dans le bâtiment dit de la Pagode. Son architecture dans le style de la renaissance, et la ri-

*A reporter*. . . . . 1,682,316 »

je commence à le croire. Ces gens-ci sont le grand pénitencier moral. Ils absolvent tous les nombreux péchés de l'absurdité passée. Quant à moi, mon opinion est arrêtée, ceci est impossible. C'est une querelle de principes en Angleterre. Ici, il faut que l'Europe soit bouleversée, que les Anglais gardent leur constitution, et que nous finissions le drame bourgeois que nous suivons depuis quarante ans. Les accidents de cette lutte de la raison contre le cauchemar peuvent se prolonger; mais enfin il faudra conclure.

» Je vous écris comme les paysagistes anglais pour leurs plans, par couches. Vous voyez la marche des travaux avant que d'arriver au complément de l'expédition. Ainsi vous voyez, mon cher, l'exemple avec les variantes. Vous pouvez juger l'inconséquence des ministres, leur petite finesse, la décision de la Chambre dont le thème est écrit d'avance, n'écoutant rien, inutile insouciance, parce qu'elle ne comprend rien, et devant trouver le puits de l'astrologue de la fable en faisant sans prévoir des rêves de vanité.

» Les affaires d'Angleterre s'assombrissent ce soir. Le lafayettisme y domine. Quelle calamité: Quel roi fol! on devrait *amener la régence de la reine;* elle a du cœur et la raison. »

DU 13.

« La séance a été favorable au ministère. Le Périer a fait un discours moitié raison, moitié métaphysique. Ce serait trop tard, même quand il serait compris. Le ministère Grey doit périr, ainsi que celui-ci, par les mêmes causes, mais avec des effets différents.

*Report*. . . . . 2,519,046 »

et richement décoré à l'intérieur : il a été estimé à. . . . . . . . . . . . . . . . 348,750 »

BATIMENTS SACCAGÉS.

*Aile droite du grand château.*

Cette aile, qui comprenait l'appartement personnel du roi, celui de S. A. R. Madame Adélaïde et la salle du conseil, n'a pas été incendiée; mais elle a été saccagée au point qu'il n'y est pas resté une porte, une croisée, une cheminée, une glace intacte.

Le cabinet du roi était l'une des pièces les plus modestes du château. C'est là que Louis-Philippe passait la plus grande partie de ses journées. Il y avait réuni un grand nombre de souvenirs de famille anciens et nouveaux.

*Petit château.*

Le petit château de Neuilly était consacré à l'habitation de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans et de ses augustes enfants, le comte de Paris et le duc de Chartres. Il a été saccagé comme l'appartement du roi. On peut voir encore, dans le voisinage du petit château, le jardin particulier de monseigneur le comte de Paris. Le jeune prince y a souvent travaillé sous la direction de M. Mathieu, jardinier, qui lui enseignait l'horticulture. Ce jardin contenait des modèles de construction pour les fortifications, les canaux, les écluses de navigation, etc. Les matériaux préparés pour ces constructions étaient placés par le jeune prince sous la direction d'un appareilleur chargé de lui donner des leçons.

Le petit monument, en pierre et en mar-

*A reporter*. . . . . 2,867,796 »

| | |
|---|---|
| *Report* . . . . . | 2,867,796 » |
| bre, de Diane de Poitiers, la serre chaude, divers pavillons et fabriques du parc ont été également visités par les démolisseurs. | |
| Total des dévastations dans les bâtiments saccagés. . . . . . . . . . . | 95,000 » |
| Enfin les châteaux de Neuilly et de Villiers contenaient 514 glaces de toutes grandeurs ; pas une seule n'a échappé. Elles ont été évaluées ensemble à. . . . . | 102,450 » |
| Évaluation totale des bâtiments incendiés, entièrement détruits ou saccagés par les bandes du 24 février (1re catégorie). . . | 3,065,246 » |

Cette évaluation a été établie par M. Lefranc, architecte du domaine privé. M. Labrouste, architecte du gouvernement, délégué par la commission des dommages et par M. le ministre de l'intérieur, en a contrôlé tous les détails.

DEUXIÈME CATÉGORIE. — OBJETS D'ART.

Les objets d'art qui garnissaient en si grand nombre le Palais-Royal et le château de Neuilly appartenaient tous au domaine privé.

« Je me bornerai, dit M. le comte de Montalivet, à donner le triste et douloureux détail de toutes les pertes faites par les arts, autant que par le domaine privé, au Palais-Royal et dans le château de Neuilly. La liste en sera longue ; mais j'ai cru devoir la consigner ici avec les noms glorieux ou modestes des artistes, et le sujet de chacune de leurs œuvres. Louis-Philippe avait voulu perpétuer le souvenir de ces noms et de ces œuvres en leur ouvrant l'entrée de ses galeries. En les inscrivant sur le registre des destructions du 24 février, je poursuivrai l'accomplissement de cette généreuse pensée autant que l'aura permis l'invasion des barbares. »

Je publie au chapitre *Appendice* cette liste de tableaux détruits ou endommagés.

TROISIÈME CATÉGORIE. — BIBLIOTHÈQUES.

Il n'a pas été possible jusqu'ici d'établir, d'une manière rigoureusement exacte, l'état des pertes supportées par les bibliothèques du Palais-Royal et de Neuilly. Toutefois, on peut signaler, dès à présent, avec une parfaite certitude, une grande partie des lacunes qu'elles présentent ou des dégradations qu'elles ont subies. Les chiffres d'évaluation seront inférieurs à l'importance du dommage qui en est résulté, mais ils en donneront une idée approximative.

PALAIS-ROYAL.

On peut citer, au nombre des pertes de cette bibliothèque :

1,000 volumes environ de divers formats, appartenant à des ouvrages qui se trouvent incomplets.

La collection des *Causes célèbres*, 400 volumes.

*Dictionnaire de la conversation*, grand papier, riche reliure, 61 volumes.

Plusieurs portefeuilles renfermant des gravures *avant la lettre*.

5 albums contenant 305 dessins à l'aquarelle, représentant les tableaux des galeries du Palais-Royal et de Neuilly. (Ils avaient coûté 30,500 fr., indépendamment de leur riche reliure.)

14 volumes appartenant à la collection des portraits historiques gravés, qui formait 122 volumes in-folio. Cette collection était unique, et avait coûté quinze années d'un travail que le roi, alors duc d'Orléans, avait préparé lui-même.

2,000 livraisons environ, en feuilles, faisant partie d'ouvrages d'art et d'histoire naturelle, qui sont maintenant incomplets.

*Médailles.*

Le médaillier en argent de Louis XIV, renfermé dans une caisse dont il ne reste qu'un fragment, a été entièrement pillé.

La collection des médailles antiques est complétement perdue. Elle se composait de deux parties, dont l'une renfermait les médailles des peuples et des villes, l'autre les médailles romaines.

La première partie contenait 260 médailles en or, en électrum, en argent et en bronze. Elle était d'un grand intérêt. On y trouvait des médailles de quatre-vingt-trois peuples ou villes, et d'un grand nombre de rois ou chefs, de toutes les parties du monde connu des anciens.

La seconde partie, celle qui se composait des médailles romaines, n'était pas moins intéressante : elle présentait une belle suite d'empereurs, d'impératrices, de princes et de princesses, et s'élevait à 813 médailles. Il y en avait de très-rares, entre autres celle de Népotien.

Un assez grand nombre d'autres médailles en argent et en bronze, la plupart modernes, acquises en même temps que la riche collection des portraits de M. Marron;

Toutes les médailles en argent et en bronze des règnes de Louis XV, Louis XVI, Louis XVIII, Charles X et Napoléon ;

Des monnaies françaises et étrangères en argent ;

Des monnaies en or offertes au roi par la reine d'Angleterre;

Des médailles modernes en or ;

Des cachets également en or ;

Enfin, tout ce qui avait une valeur intrinsèque a été volé.

C'est ce qui explique pourquoi les tableaux qui se trouvaient dans la salle des médailles ont été respectés, et la partie de la bibliothèque qui était attenante, préservée de la destruction. Occupés aux médailles, certains *héros* ne songeaient plus aux tableaux et aux livres.

NEUILLY.

Cette bibliothèque se composait de 9,565 volumes : 1,661 volumes manquent. Sur les 7,874 retrouvés, plus de 2,000 appartiennent à des ouvrages dépareillés qui perdent ainsi toute leur valeur. Nous citerons entre autres :

La belle édition de Voltaire de 1785, richement reliée.

Les *Hommes illustres de Plutarque*, édition de luxe, exemplaire d'artiste, avec une riche reliure. (Cet exemplaire avait coûté 12,500 fr.)

*Les Galeries de Versailles*, exemplaire de luxe sur papier de Chine.

La belle édition anglaise de *Shakspeare* (9 volumes in-folio richement reliés).

*Le Livre des Rois*, collection orientale dont tous les volumes ont été mutilés.

*Les Oiseaux d'Amérique* d'Audubon, papier grand aigle ; ouvrage que Cuvier signalait comme le plus beau monument élevé par l'art à la nature. Il avait coûté plus de 10,000 fr. ; il ne reste qu'un seul volume, brûlé dans les angles.

Divers ouvrages d'art et d'histoire naturelle, mutilés ou brûlés en partie.

Deux volumes de l'*Histoire généalogique* du père Anselme, avec des notes manuscrites du roi Louis-Philippe, et des blasons coloriés par les membres de la famille d'Orléans.

Le volume le plus regrettable est un manuscrit du quinzième siècle, sur vélin, orné de riches peintures, et qu'on désignait sous le nom de *Livre d'heures de la princesse Marie*.

Quant au magnifique manuscrit du *Livre des chasses de Gaston Phœbus*, comte de Foix, donné par Louis XIV au comte de Toulouse, aïeul maternel du roi, il ne sera pas plus perdu pour la science que pour le domaine privé, dit M. de Montalivet.

Après le sac du château de Neuilly, ce qui restait de ses livres et de ses manuscrits fut reçu en dépôt par la Bibliothèque nationale de la rue de Richelieu. Depuis, ce dépôt a été remis intégralement aux ayants droit, hormis ce précieux manuscrit. Les administrateurs de la Bibliothèque nationale au département des manuscrits en refusèrent obstinément la restitution malgré les vives réclamations de M. Vavin, préposé par l'État à la liquidation de la liste civile et du domaine privé. — La Bibliothèque nationale prétend que Louis XIV n'avait pas eu le droit de disposer d'un livre de la Bibliothèque royale. — L'opinion publique jugera le procédé. — Les tribunaux, s'il y a lieu, prononceront sur le fond. — En tout cas, le manuscrit a échappé au vandalisme du 24 février.

L'évaluation établie par M. Brenot, bibliothécaire du domaine privé, se résume ainsi :

| | |
|---|---|
| Palais-Royal . . . . . . . . . . | 30,800 |
| Médailles. . . . . . . . . . . . | 24,500 |
| Palais de Neuilly. . . . . . . . | 29,800 |
| Total des pertes approximatives provenant du sac des bibliothèques privées du roi Louis-Philippe (3e catégorie). . | 85,100 |

QUATRIÈME CATÉGORIE. — MOBILIERS.

Une partie seulement du mobilier des Tuileries appartenait au domaine privé. En effet, le roi devait compte à l'État de tous les meubles trouvés par lui dans les résidences royales au moment de son avénement au trône. Mais il en avait beaucoup accru le nombre et la richesse. Cet accroissement, officiellement désigné sous le nom de *plus-value du mobilier de la couronne,* lui appartenait en propre. Une commission, nommée par le gouvernement de la république, en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale du mois d'août 1850, a terminé la reconnaissance du mobilier garnissant le palais des Tuileries. Il résulte de son travail qu'un grand nombre de meubles de *plus-value* ont péri dans le pillage du palais. Ces pertes du domaine privé y sont estimées à 203,000.

PALAIS-ROYAL. — CHATEAU DE NEUILLY. — LE RAINCY.

Les mobiliers de toute espèce qui garnissaient ces résidences appartenaient sans aucune exception au domaine privé de Louis-Philippe. Pour connaître l'étendue des pertes de cette catégorie, il suffit de comparer les inventaires établis avant 1848 avec les objets existant encore après les dévastations du 24. La différence en moins pour le Palais-Royal est de . . . . . . . . . . 1,096,065 50

Pour les Tuileries. . . . . . . . . . . 203,000 »

Pour le château de Neuilly, la différence en moins est de. . . . . . . . . . . . . 1,151,167 »

Le chiffre des objets détruits au Raincy est de. . . . . . . . . . . . . . . . . . 10,519 50

Ce mobilier était peu important, même en y comprenant la valeur des glaces qui décoraient le village russe.

Total. . . . . . . . . . 2,460,750 »

CINQUIÈME CATÉGORIE. — ÉCURIES.

**Voitures des écuries du roi qui ont été brûlées le 24 février 1848.**

Total. . . . . . . . . . 231,757 »

SIXIÈME CATÉGORIE. — CAVES.

**État des vins pillés ou volés dans les caves du roi.**

PALAIS DES TUILERIES.

3,000 bouteilles de différents vins : bourgogne, bordeaux, champagne, etc. . . . . . . . . . . . 7,300

PALAIS-ROYAL.

10,961 bouteilles de différents vins. . . . . 18,511

CHATEAU DE NEUILLY.

| | |
|---|---|
| 66,000 bouteilles. . . . . . . . . . . . . . | 220,500 |
| 446 fûts. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 80,080 |
| Total pour les caves de Neuilly. . . . | 300,580 |

Les bandes révolutionnaires du 24 février ont donc bu, brisé ou volé dans les caves du roi :

79,961 bouteilles et 450 fûts } valant ensemble au moins 326,421 fr.

NOTA. Dans le tableau des pertes de la sixième catégorie (caves), les prix portés en ligne de compte ne sont autres que les prix moyens obtenus aux enchères publiques pour chacune des mêmes espèces de vins, lors des ventes faites, en 1848, par l'administration du séquestre des biens de la maison d'Orléans.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1re | catégorie. | Bâtiments. . . . . . | 3,065,246 |
| 2e | » | Objets d'art. . . . . | 768,780 |
| 3e | » | Bibliothèques. . . . | 85,100 |
| 4e | » | Mobiliers. . . . . . . | 2,460,750 |
| 5e | » | Ecuries. . . . . . . . | 231,757 |
| 6e | » | Caves. . . . . . . . | 326,421 |
| Total par évaluation approximative des dévastations qui ont eu lieu dans le domaine privé de Louis-Philippe, le 24 février 1848. . . | | | 6,938,054 |

Environ sept millions! — Cette évaluation est entièrement indépendante des pertes de tout genre supportées par la reine et par les autres membres de la famille royale. Dans le nombre, il faut placer en première ligne la destruction presque complète de la bibliothèque de la reine. Cette bibliothèque, située dans l'aile de Valois au Palais-

Royal, a beaucoup plus souffert que celle du roi. Presque tous les ouvrages d'art ont été jetés par les fenêtres, brûlés ou dérobés ; une grande partie des ouvrages de sciences ou de littérature sont également perdus ou dépareillés. — Cependant nous n'avons cru devoir tenir aucun compte de ces valeurs détruites, dans un travail entièrement personnel au roi Louis-Philippe.

Le cœur se navre, le front rougit au récit de ces dévastations du palais des Tuileries, pillé, ensanglanté; de ces demeures royales saccagées.

Quand de coupable ambitions, à bout d'arguments, font appel, du haut de la tribune, à la force brutale de la place publique, le peuple répond enivré à cet appel qui surexcite ses plus mauvaises passions, comme il répond, dans les grandes calamités publiques, à l'appel fait à son dévouement, comme il répond, au milieu des balles et des boulets sur le champ de bataille, à l'appel fait à *son* courage. On peut dire que les multitudes n'obéissent presque jamais aux conseils de l'intelligence, de la raison, ni même de leurs intérêts.

Répétez sous toutes les formes, dans de fougueuses harangues, dans des scènes de comédie, dans des chansons passionnées et fiévreuses, que les rois conspirent la perte et la ruine des peuples, qu'ils abusent de leur pouvoir, et au premier signal, après avoir chassé les rois, on détruira les toiles, les marbres qui reproduisent leur image; on détruira jusqu'à ces quatre morceaux de bois recouverts de velours qu'on appelle un trône. Frappez au contraire l'imagination du peuple par de glorieux exploits, étonnez-le à force de gloire et de grandeur : il se découvrira avec respect devant le héros

'il honore, et il mourra sous le feu de l'ennemi en riant : *Vive l'empereur !* Certes, on ne saurait rester mpassible devant les crimes sauvages auxquels peut se laisser entraîner l'humanité; mais dans les troubles publics, les vrais coupables ce ne sont pas ceux qui, de leurs bras d'athlètes, font s'écrouler en un jour des gouvernements, des royautés, des dynasties et des palais : les vrais coupables, ce sont ceux qui, dans leur orgueil blessé, font descendre les hautes et délicates questions politiques et d'intérêt social jusque dans les carrefours, jusqu'au milieu des populations inintelligentes, si faciles à aveugler.

Que les tribuns ne cherchent pas à relever leurs criminelles entreprises par la noblesse et l'importance du but après lequel ils courent : le progrès des sociétés humaines. L'expérience en a été faite à plusieurs reprises, et, pour constater la triste similitude de tous les mouvements populaires dans leurs conséquences et leurs résultats, nous n'avons qu'à nous rappeler tout notre passé, qu'à consulter les annales de nos nombreuses révolutions. Tout est représailles dans ce monde. Lorsque la liberté, dans ses excès, porte de mortelles atteintes à la société, à ses travaux, à ses intérêts de famille et de fortune, la société, à son tour, a bien vite fait le sacrifice de toute liberté, pour retrouver la sécurité et la vie paisible : au lieu de marcher en avant, la société marche en arrière. Cela se passe ainsi jusqu'à ce que, fatigué du bien-être, et ayant oublié ses terreurs passées, l'orgueil humain reprenne le dessus, revendique, et souvent les armes à la main, la liberté d'écrire et de penser. En politique surtout, dès qu'on dépasse

les limites de cette puissance invincible, la modération, on ne rencontre plus qu'écueils et abîmes. La modération dans les vues permet seule la fermeté dans les actes. Je ne connais pas de pouvoir plus faible que la tyrannie, c'est-à-dire ce pouvoir inquiet et tremblant, qui n'écoute que les conseils de la peur et de la vengeance. Dans les assemblées, je ne connais pas de pouvoir plus court, plus vite à bout de ressources, que cette popularité que donne la violence du langage, que ces triomphes d'un moment décernés par les passions populaires. Les triomphateurs marchent souvent, dès le lendemain, courbés et garrottés à la suite des vaincus, responsables qu'ils sont de tous les désordres par eux provoqués, et des calamités publiques qu'ils n'ont su ni prévoir ni prévenir. N'avons-nous pas vu ces boute-en-train de la réforme, qui croyaient pouvoir assister en vainqueurs et en gants jaunes à un banquet solennel parlementaire, forcés de fuir, traqués et menacés par cette même multitude dont ils avaient, dans leur présomption, pensé se faire une armée?

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

# TABLE

## CHAPITRE PREMIER.

### LOUIS-PHILIPPE.



## CHAPITRE II.

### MONSIEUR LE COMTE DE MONTALIVET.

## CHAPITRE III.

### LES BEAUX-ARTS SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET.



## CHAPITRE IV.

### MADEMOISELLE RACHEL.

## CHAPITRE V.

### LE GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF SOUS LOUIS-PHILIPPE. M. THIERS ET M. GUIZOT.



## CHAPITRE VI.

### LES JOURNÉES DE FÉVRIER 1848.



## CHAPITRE VII.

### ABDICATION DU ROI. DÉPART DU ROI ET DE LA FAMILLE ROYALE.

## CHAPITRE VIII.

### LA SÉANCE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS LE 24 FÉVRIER 1848.



## CHAPITRE IX.

### SAC DES RÉSIDENCES ROYALES.

## CHAPITRE X,

### PAPIERS INTIMES ET SECRETS DE LA FAMILLE D'ORLÉANS.



FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.

